OFF
A11E8
G5/
PTIE 1
EX.2
5

gazette officielle du QUÉBEC

Quebec official gazette

109e ANNÉE
6 AOÛT 1977
N° 31

AVIS JURIDIQUES

PARTIE 1

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de $20 et le prix d'un exemplaire de $1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24):

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

1 — Audiences publiques
2 — Séances
3 — Divisions de pratique

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	Ml	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers
QPV — Québec transport public — voyageurs
QPE — Québec transport public — écoliers

MPT — Montréal transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire

PQT — Québec transport public — taxi
QCR — Québec transport régulier — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage
QL — Québec location
QSM — Québec transport spécialisé — maritime
QSA — Québec transport spécialisé — aérien
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Reglement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-23331
M-504393 D-003
HODGINS, SYDNEY L.
Calumet Island
(Pontiac,) (Qué.)
J0Z 1J0

Le requérant, personne physique, propriétaire d'un camion immatriculé au Québec, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 7.

Physical person, owner of a truck registered in Québec, requests from the Québec Transport Commission a bulk trucking permit, contractor class, for region 7.

Rôle M-23358
30004 D-291 TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
1434 Ste-Catherine app. 404
Montréal, (Qué.)

Modification tarifaire:

On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours suivant la date de la décision portant sur cette requête. Warnett Express Lines Ltd., tarif spécial, C.T.Q. no 4116, pour le compte de l'Imprimerie Dumont Inc.

Marchandise: imprimés, savoir: circulaires
De: Montréal, Québec
Taux: Suivant tarif de classe no 10-E, C.T.Q. no 1500, taux de base X95 et 130 et tarif d'espèce 15-L, C.T.Q. no 4096
Minimum: 6,000 livres

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Warnett Express Lines Ltd. Special Tariff Q.T.C. No. 4116, for the account of Imprimerie Dumont Inc.

Commodity: printed matter Viz: Circulars
From: Montreal, Québec
Rates: As per Class Tariff 10-E, Q.T.C. No. 1500 Rate Base X95 and 130 and Commodity Tariff 15-L, Q.T.C. No. 4096
Minimum: 6,000 lb.

Rôle M-23359
30004 D-290 TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
1434 Ste-Catherine app. 404
Montréal, (Qué.)

Modification tarifaire:

On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours suivant la date de la décision portant sur cette requête.

R. MARTEL EXPRESS LTEE, tarif spécial C.T.Q. no 4078 pour le compte de Coronet Carpets Limited.

Marchandises: tapis, assise de tapis, échantillons et accessoires connexes.
De: Farnham (Qué.)

À / *To*		24,000	30,000
Bramalea	(Ont.)	176	165
Brantford	(Ont.)	176	165
Hamilton	(Ont.)	198	189
Kitchener	(Ont.)	208	195
London	(Ont.)	218	207
Mississauga	(Ont.)	176	165
Ottawa	(Ont.)	145	136
Toronto	(Ont.)	176	165
Waterloo	(Ont.)	208	195

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

R. Martel Express Ltee. Special Tariff Q.T.C. No. 4078 for the account Coronet Carpets Limited.

Commodity: Carpets, carpet underlay, samples and related accessories.
From: Farnham, Québec

Rôle M-23381
30005 D-42 TF
MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE
P.O. Box 10213
Washington
DC 20018

Modification tarifaire:

1. Supplément 8 du tarif 333-A (taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats américains suivants: Delaware, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Tennessee, Virginie et Virginie occidentale, ainsi que le district de Columbia).

2. Supplément 5 au tarif 334-A (taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats américains suivants: Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island et Vermont).

3. Supplément 12 au tarif S-293-F (taux d'espèce entre la province de Québec (Canada) et les Etats américains suivants: Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York et Pennsylvanie).

Réduction, augmentation et maintien des taux et des frais. Applicable pour le compte des transporteurs adhérant au taux international déposé par la Middle Atlantic Conference. Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

1. Supplement 8 to tariff 333-A (Class and Commodity Rate between Province of Québec, Canada and Delaware, District of Columbia, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvania, Tennesee, Virginia and West Virginia).

2. Supplement 5 to Tariff 334-A (Class and Commodity Rates between Province of Québec, Canada and Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island and Vermont).

3. Supplement 12 to Tariff S-293-F (Commodity Rates between Province of Québec Canada and Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York and Pennsylvania).

Reduction, increase and no change in rates and charges. Applicable for account of motor carriers party to international rate filed by Middle Atlantic Conference. For any additional information please refer to the supplements filed with the Québec transport Commission .

Rôle M-23388
40003 D-207 TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS
4180 Dundas ST. W.
Toronto, (Ont.)

Modification tarifaire:

Supplément no 10 au tarif no 90 MF-I.C.C. no 124 applicable entre le Canada et les Etats-Unis: augmentation de 4 pour cent portant sur tous les taux de transport aux sections III, III-A, III-B, IV, V, VI, VIII et XI.

Modification tarifaire:

Supplement No. 10 to Canada-United States Tariff No. 90, MF-I.C.C. No. 124, increasing all transportation rates in Sections III, III-A, III-B, IV, V, VI, VIII and IX, by 4 percent.

Rôle M-23389
40003 D-208 TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS
4180 Dundas St. W.
Toronto, (Ont.)

Modification tarifaire:

Supplément no 21 au tarif no 170-B, MF-I.C.C. no 187 applicable entre le Canada et les Etats-Unis, annulant la section IV telle qu'elle figure aux pages 2, 3, 4 et 5 du supplément no 8 et telle qu'elle est modifiée à la page 2 du supplément no 15, pour y substituer une nouvelle section IV tenant compte d'une majoration de 7 pour cent portant sur les taux de transport courants indiqués aux sections II, II-A, II-B, et II-C.

Modification tarifaire:

Supplement No. 21 to Canada-United States Tariff No. 170-B, MF-I.C.C. No. 187 cancelling Section IV as shown on pages 2, 3, 4 and 5 of Supplement No. 8, and as amended on page 2 of Supplement No. 15, substituting a new Section IV reflecting a 7% increase in current transportation rates in Sections II, II-A, II-B and II-C.

Rôle M-23439
16773-V D-7 TF
INTERLINE FORWARDERS LTD.
3715 Antoine Street
Montréal, (Qué.)

Modification tarifaire:

Modification, comportant une majoration approximative de 8 pour cent, portant sur les taux applicables de Montréal jusqu'à des points situés dans les provinces suivantes: Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique,

Modification tarifaire:

Modification of rates from Montreal to points in Manitoba, Saskatchewan, Alberta, and British Columbia with an approximate increase of 8%.

Rôle M-23441
30004 D-292-TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
555 Dixon Road
Rexdale, (Ont.)

Modification tarifaire:
On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours suivant la date de la décision portant sur cette requête.
Brad's Transport Limited, tarif spécial pour le transport de bois, C.T.Q. no 3410
Bois brut et corroyé, savoir: sapin baumier, tilleul, cèdre, pin gris, pin rouge, épinette et pin blanc.
Le tarif milliaire s'applique entre les points situés au Québec et les points situés en Ontario.

Modification tarifaire:
Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.
Brad's Transport Limited Special Tariff on Lumber, Q.T.C. No. 3410
Lumber, Rough and Dressed, Viz; Balsam, Baswood, Cedar, Jack Pine, Red Pine, Spruce and White Pine.
Lumber mileage rates between points in Québec and points in Ontario.

Milles *Mileage*	Minimum 44,000 livres (ou, 18,000 pieds *Minimum 44,000 lbs. (or) 18,000 ft.*	Milles *Mileage*	Minimum 44,000 livres (ou) 18,000 pieds *Minimum 44,000 lb. (or) 18,000 ft.*
0 - 20	*$ 5.75*	*281 - 300*	*$19.75*
20 - 40	*6.60*	*301 - 320*	*20.80*
41 - 60	*8.25*	*321 - 340*	*21.95*
61 - 80	*9.25*	*341 - 360*	*23.36*
81 - 100	*10.25*	*361 - 380*	*23.95*
101 - 120	*10.75*	*381 - 400*	*24.70*
121 - 140	*11.75*	*401 - 420*	*26.78*
141 - 160	*12.40*	*421 - 440*	*27.73*
161 - 180	*13.56*	*441 - 460*	*28.90*
181 - 200	*14.89*	*461 - 480*	*30.00*
201 - 210	*15.81*	*481 - 500*	*31.25*
211 - 220	*16.06*	*501 - 520*	*32.55*
221 - 240	*16.94*	*521 - 540*	*33.60*
241 - 260	*17.06*	*541 - 560*	*35.45*
261 - 280	*18.80*	*561 - 580*	*36.75*
		581 - 600	*38.75*

Note: Ces taux comprennent une (1) livraison.
Des frais supplémentaires de $25 sont imposés pour chaque livraison supplémentaire dans la même ville;
dans une autre ville: $30.
Les taux sont applicables le 1000 pieds.
On alloue 2 heures au maximum pour le chargement et le déchargement mécaniques; des frais de $25 l'heure sont imposés pour tout dépassement de ce délai.

Note: These rates include (1) delivery.
There is an extra charge of $25 for each extra delivery in the same town.
In another city, $30
Rates are per 1,000 feet (F.B.M.)
Mechanical loading and unloading 2 hours maximum for each, after 2 hours there is a charge of $25 per hour.

Rôle M-23442
30004 D-293 TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
555 Dixon Road
Rexdale, (Ont.)

Modification tarifaire:
On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours suivant la date de la décision portant sur cette requête. Tarif spécial de la C.T.Q. no 1771 au nom de Brazeau Transport Inc., Maislin Transport Ltd., Motorways (Ontario) Ltd. et Thibodeau-Finch Express Ltd.
Marchandises: Résine et composés
De: Saint-Rémi-de-Napierville (Qué.)
A: Toronto (Ont.)
Taux: 142¢ Minimum: 30,000 livres
113¢ Minimum: 40,000 livres

Modification tarifaire:
Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.
Special Tariff Q.T.C. No. 1771 on behalf of Brazeau Transport Inc., Maislin Transport Ltd., Motorways (Ontario) Ltd. and Thibodeau-Finch Express Ltd.
Commodity: Resin Compounds and Resin
From: St-Rémi-de-Napierville, Que.
To: Toronto, Ontario
Rate: 142¢ Minimum: 30,000 lb.
113¢ Minimum: 40,000 lbs.

Rôle M-23443
30004 D-294 TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
555 Dixon Road
Rexdale, (Ont.)

Modification tarifaire:
On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours suivant la date de la décision portant sur cette requête.
Annulation: tarif spécial de la C.T.Q. no 1053 Véhicules loués
Annulation: tarif spécial de la C.T.Q. no 1474 Talons de caoutchouc
Annulation: tarif spécial de la C.T.Q. no 1511 Ampoules à incandescence
Annulation: tarif spécial de la C.T.Q. no 1702 Poteaux de téléphone
Annulation: tarif spécial de la C.T.Q. no 2222 Chemcell Ltd.
Annulation: tarif spécial de la C.T.Q. no 2340 Domtar Construction Materials Ltd. (Siporex Division)
Annulation: tarif spécial de la C.T.Q. no 2435 Du Pont of Canada Ltd.
Annulation: tarif spécial de la C.T.Q. no 2762 Canada Packers Ltd.

Modification tarifaire:
Request these modifications become effective on the 46th day following the date of Decision on this application.
Cancel: Special Tariff Q.T.C. No. 1053 Leased Vehicles
Cancel: Special Tarif Q.T.C. No. 1474 Rubber Heels, Etc.
Cancel: Special Tariff Q.T.C. No. 1511 Bulbs, Incandescent
Cancel: Special Tariff Q.T.C. No. 1702 Telephone Poles
Cancel: Special Tariff Q.T.C. No. 2222 Chemcell Ltd.
Cancel: Special Tariff Q.T.C. No. 2340 Domtar Construction Materials Ltd. (Siporex Division)
Cancel: Special Tariff Q.T.C. No. 2435 Du Pont of Canada Ltd.
Cancel: Special Tariff Q.T.C. No. 2762 Canada Packers Ltd.

Rôle M-23444
30004 D-295 TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
555 Dixon Road
Rexdale, (Ont.)

Modification tarifaire:
On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours suivant la date de la décision portant sur cette requête.
Tarif d'espèce spécial no 4129 de la Commission des transports du Québec établi au nom de:
Direct Winters Transport Ltd.
Eastern Asbestos Interprovincial Inc.
Glengarry Transport Ltd.
Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines Ltd.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
McNeil Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Reliable Transport Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.
Marchandises: Produits adhésifs, amidon et résine, en sacs, en barils ou en boîtes
Entre: Brampton (Ont.) Et: Montréal (Qué.) Taux: 107¢
Minimum: X80,000
Toronto (Ont.)
Note 1: 125 chargements par année au minimum
Note 2: Le nombre de déplacements de retour vers Montréal (Qué.) est de 50 pour cent des déplacements à l'aller.

Modification tarifaire:
Request these modifications become effective on the 46th day following the date of Decision on this application.
Special Commodity Tariff Q.T.C. No. 4129, on behalf of:
Direct Winters Transport Ltd.
Eastern Winters Transport Ltd.
Eastern Asbestos Interprovincial Inc.
Glengarry Transport Ltd.

Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines Ltd.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
McNeil Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Reliable Transport Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.
Commodity: Adhesives, Starch and Resins, in bags, Barrels and Boxes.
Between: Brampton (Ont.) And: Montreal (Qué.) Rate: 107¢
Minimum: X80,000
Toronto (Ont.)
Note 1: Minimum 125 loads per year
Note 2: 50% return movements to Montreal, (Qué.)

Rôle M-23445
30004 D-296 TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
555 Dixon Road
Rexdale, (Ont.)

Modification tarifaire:

On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours suivant la date de la décision portant sur cette requête.

Overnite Express Ltd. Hull, Québec. Tarif spécial no 3491 de la C.T.Q., visant le service par contrat.

Pour:

Canadian Pacific Express Co.

A: Transport quotidien, pour le compte d'expéditeurs, jusqu'aux gares situées entre Ottawa et Fort-Coulonge. Aussi sur demande entre Ottawa et Waltham, maximum: 2 (deux) voyages par semaine.

Taux: $121 par voyage aller et retour.

Modification Tarifaire:

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Overnite Express Ltd. Hull, Québec. Special Tariff covering Contract Service. Q.T.C. No. 3491

For:

Canadian Pacific Express Co.

To: Transport Daily, shipper's traffic for stations located between Ottawa and Fort Coulonge. Also on request between Ottawa and Waltham, maximum 2 (two) trips per week.

Rate: $121 per round trip.

Rôle M-23446
30004 D-297 TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
555 Dixon Road
Rexdale, (Ont.)

Modification tarifaire:

On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours suivant la date de la décision portant sur cette requête.

Renouvellement du taux convenu no 26, Commission des transports du Québec no 4128

A) Au nom de:
Brazeau Transport Inc.
Kingsway Dalewood Ltd.
Kingsway Transports Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Smith Transport Co. Ltd.

Pour le compte de: Inco Limited. Renouvellement des frais convenus no 26, C.T.Q. no 4128

B) 1) Description des marchandises:

a) Cuivre, tiges métalliques, billettes, gâteaux et cathodes; brique réfractaire, morceaux cassés: scories d'oxyde de nickel.

b) Fragments de cuivre, sulfate de cuivre; brique réfractaire et autres matériaux réfractaires; boulons de scellement en fer ou en acier; chaux et xanthates, en paquets ou en sacs, dans des boîtes, barils ou seaux, sur palettes ou patins.

C) 1) Villes ou endroits à partir desquels ces taux sont applicables:

a) Marchandises décrites au paragraphe B) 1) *a*): de Sudbury (Ontario)

b) Marchandises décrites au paragraphe B) *b*): de Marelan et Montréal (Qué.)

2) Villes ou endroits vers lesquels ces taux sont applicables:

a) Marchandises décrites au paragraphe B) 1) *a*): jusqu'à Marelan et Montréal (Qué.)

b) Marchandises décrites au paragraphe B) 1) *b*) jusqu'à Sudbury (Ont.)

c) Marchandises décrites au paragraphe B) 1) *b*) jusqu'aux mines de la région de Sudbury (Ont.)

D) 1) Taux convenu applicable
a) Marchandises décrites au paragraphe B) 1) a)
De: Sudbury
A: Marelan et Montréal (Qué.)
Taux: 81¢ le cent livres
Minimum: 76,000 livres par train de remorques (Note 1)
b) Marchandises telles que décrites au paragraphe B) 1) b)
De: Marelan et Montréal (Qué.)
A: Sudbury (Ont.)
Taux: 81¢ le cent livres
Minimum: 76,000 livres par train de remorques (Note 1)
c) Marchandises telles que décrites au paragraphe B) 1) b)
De: Montréal (Qué.)
Aux mines du district Sudbury (Ont.)
Taux: 97¢ le cent livres
Minimum: 76,000 livres par train de remorques (Note 1)
Note 1: Ce taux s'applique aux poids minimums de 70,000 livres par remorque à triple essieux.
Stationnement: Quatre heures par remorque à triple essieux ou par train de remorque sont allouées sans frais, pour le chargement et le déchargement. Les frais imposés pour le temps supplémentaire sont de $17.50 l'heure.

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.
Renewal of Agreed Charge No. 26, Q.T.C. No. 4128
A) *On behalf of:*
Brazeau Transport Inc.
Kingsway Dalewood Ltd.
Kingsway Transports Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Smith Transport Co. Ltd.
For Inco Limited.
B) (1) *Description of Traffic*
(a) Copper. Wire Bars. Billets. Cakes and Cathodes. Firebrick, Broken Rejects. Nickel Oxide Sinter.
(b) Copper Scrap. Copper Sulphate. Firebrick, with other Refractory Materials. Iron or Steel Rock Bolts. Lime and Xanthates, in bundles, bags, boxes drums, pails, on pallets or skids.
C) (1) *City or Place From Which Applicable*
(a) Items described in B (1) *(a) from Sudbury, Ontario*
(b) Items described in B *(b) from Marelan and Montreal, Québec*
(2) *City or Place To Which applicable*
(a) Items described in B (1) *(a) to Marelan and Montréal, Québec*
(b) Items described in B (1) *(b) to Sudbury, Ontario*
(c) Items described in B (1) *(b) to Sudbury District Mines, Ontario*
D) (1) *Agreed Charge Applicable*
(a) Commodities described in B (1) *(a)*
From: Sudbury
To: Marelan and Montreal, Québec
Rate: 81¢ per cwt.
Minimum: 76,000 lb. per trailer-train (Note 1)(b) Commodities as described in B (1) *(b)*
From: Marelan and Montreal, Quebec
To: Sudbury, Ontario
Rate: 81¢ per cwt.
Minimum 76,000 per trailer-train (Note 1)
(c) Commodities as described in B (1) *(b)*
From: Montréal, Québec
To: Sudbury District Mines, Ontario
Rate: 97¢ per cwt.
Minimum 76,000 lb. per trailer-train (Note 1)
Note 1: Rate applies to minimum 70,000 lb per spread tri-axles.
Detention Charges: Four hours free time will be allowed per spread tri-axle or trailer-train for loading or unloading. Excess time will be assessed charges on basis of $17.50 per hour.

Rôle M-23447
30004 D-298 TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
555 Dixon Road
Rexdale, (Ont.)

Modification tarifaire:
On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours suivant la date de la décision portant sur cette requête.
Brazeau Transport Inc., tarif spécial de la C.T.Q. no 4117

	Entre	Et	Taux	Minimum
Bière en bouteilles, dans des caisses ou en barils, sur palettes	Montréal (Qué.)	Ottawa (Ont.)	no 39	90,000
Bière en bouteilles, dans des caisses ou en barils, sur palettes (en sens unique, sans retour)			43	60,000
Bouteilles vides (en sens unique, sans retour)			43	30,000

Note: Le chargement et le déchargement sont exclus.
Note 2: Ces taux comprennent le retour des bouteilles vides lorsqu'elles sont retournées immédiatement par le même transporteur.
Note 3: Temps maximum alloué: 1 heure pour le chargement et 1 heure pour le déchargement. Pour le temps en surplus, des frais de $16.50 l'heure ou fraction d'heure sont imposés.

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.
Brazeau Transport Inc. Special Tariff Q.T.C. No. 4117

	Between	And	Rate	Minimum
Beer, in bottles in cases or barrels, on pallets	Montréal, (Qué.)	Ottawa (Ont.)	No. 39	90,000 per round Trip
Beer, in bottles, in cases or barrels on pallets (in one direction without return)		Hull (Qué.)	43	60,000
Bottles, empty (in one direction without return)			43	30,000

Note 1: Excluding loading and unloading
Note 2: Rate includes return of empty bottles when returned immediately prior to the full movement by same carrier.
Note 3: Maximum time – 1 hour loading – 1 hour unloading additional time shall be charged at $16.50 per hour of fraction thereof.

Rôle M-23448
30004 D-299 TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
555 Dixon Road
Rexdale, (Ont.)

Modification tarifaire:
On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours suivant la date de la décision portant sur cette requête.
Augmentation du taux d'espèce spécial de la C.T.Q. no 3597
Au nom de:
Brazeau Transport Inc.
Direct Winters Transport Ltd.
Eastern Asbestos Interprovincial Inc.
Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines Ltd.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
McNeil Transport Ltd.
Overnite Express Ltd.
Reliable Transport Ltd.
Smith Transport Co. Ltd.
Taggar Service Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.
Pièces, accessoires et fournitures d'automobiles
De: Mississauga (Ont.)
A: Montréal (Qué.)
Taux: 157 Minimum: 30,000 livres
128 40,000 livres

Modification tarifaire:

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this applications.

Increase: Special Commodity Tariff Q.T.C. No. 3597

On behalf of:

Brazeau Transport Inc.
Direct Winters Transport Ltd.
Eastern Asbestos Interprovincial Inc.
Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines Ltd.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
McNeil Transport Ltd.
Overnite Express Ltd.
Reliable Transport Ltd.
Smith Transport Co. Ltd.
Taggart Service Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.

Auto Parts, Accessories and Supplies.
From: Mississauga, (Ont.)
To: Montréal, (Qué.)
Rate: 157 Minimum 30,000 lb.
128 40,000 lb.

Rôle M-23457
26120-V D-1

TRANSPORT MICHEL ELEMOND ENRG.

(Elemond, Michel)
55 Croissant Desautels,
St-Charles-sur-Richelieu,
(St-Hyacinthe) (Qué.)
J0H 2G0
Voiturier-remorqueur:

DAY & ROSS LIMITED

Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23462
26116-V D-1

TRANSPORT YVES CHARRON ENRG.

(Charron, Yves)
8401 de Neuville, app. 47, Anjou,
(Montréal) (Qué.)
H1J 1Y4
Voiturier-remorqueur:

DAY & ROSS LIMITED

Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23465
26114-V D-1
TRANSPORT ROLAND BLACKBURN ENRG.
(Blackburn, Roland)
109 Des Erables, Ste-Catherine,
(Laprairie) (Qué.)
J0L 1E0
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23468
26137-V D-1
TRANSPORT REAL LAPERRIERE ENRG.
(Laperrière, Réal)
525 White Crescent, Greenfield Park
(Chambly) (Qué.)
J4V 1E9
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23470
26136-V D-1
TRANSPORT ANDRE LAMOUREUX ENR.
(Lamoureux, André)
5320 Des Erables, app. 5
Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H2H 2E7
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville,
Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23474
26133-V D-1
TRANSPORT M.J. HEWEY ENR.
(Hewey, John Murray)
1114 Chardonneret, Beloeil,
(Verchères) (Qué.)
J3G 5J7
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville,
Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23476
26132-V D-1
TRANSPORT JEAN-GUY GOSSELIN ENRG.
(Gosselin, Jean-Guy)
59, 5e Rue, Laval-des-Rapides,
(Ile-Jésus) (Qué.)
H7N 1Z1
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23478
26130-V D-1
TRANSPORT JEAN-CLAUDE GAGNON ENR.
(Gagnon, Jean-Claude)
3900 Boulet, Vaucluse,
(Joliette) (Qué.)
J0K 3P0
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23480
26129-V D-1
TRANSPORT SERGE FLEURY ENR.
(Fleury, Serge)
579 boulevard Henderson, St-Malachie, (Dorchester) (Qué.)
G0R 3N0
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean, (Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville, (Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23482
26127-V D-1
TRANSPORT VICTOR WADE ENRG.
(Wade, Victor)
1640 McNeil, Côte-Ste-Catherine, (Laprairie) (Qué.)
J0L 1E0
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean, (Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville, (Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23484
26122-V D-1
TRANSPORT JACQUES E. PELLETIER ENR.
(PELLETIER, JACQUES E.)
1490 boulevard Provencher, Brossard, (Laprairie) (Qué.)
J4W 1Z2
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean, (Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville, (Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23486
26121-V D-1
TRANSPORT YVON OUELLET ENRG:
(Ouellet, Yvon)
40 Auteuil, Vimont, Ville de Laval
(Ile-Jésus) (Qué.)
H7K 2G7
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23488
26123-V D-1
TRANSPORT JEAN-JACQUES PHILIPPE ENR.
(Philippe, Jean-Jacques)
5504 Pierre Tétreault, Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H1K 2Z2
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23490
26124-V D-1
TRANSPORT LUCIEN ROBIDAS ENRG.
(Robidas, Lucien)
1080 Boucherville, app. 203
Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23492
26125-V D-1
TRANSPORT CLAUDE ROULEAU ENRG.
(ROULEAU, CLAUDE)
3965 Rocheleau, St-Hubert,
(Chambly) (Qué.)
J3Y 4V1
Voiturier-remorqueur:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Rôle M-23494
26126-V D-1

TRANSPORT ROBERT TOWNSLEY ENR.
(TOWNSLEY; ROBERT)
1028 Normandie, Blainville,
(Terrebonne) (Qué.)
J7C 2C1
Voiturier-remorqueur:

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Rôle M-23496
22680-V D-2

TRANSPORT REAL GENDRON ENR.
(GENDRON, REAL
13e Rang, St-Nazaire,
(Bagot) (Qué.)
J0H 1V0
Voiturier-remorqueur:

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Rôle M-23497
26113-V D-1

TRANSPORT EMILE BEZEAU ENRG.
(Bezeau, Emile)
5250 boulevard Davis, St-Hubert,
(Chambly) (Qué.)
J3Y 3H2
Voiturier-remorqueur:

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Rôle M-23498
26118-V D-1
TRANSPORT JACQUES DESROSIERS ENR.
(Desrosiers, Jacques)
146 Barrette est,
Notre-Dame-des-Prairies,
(Joliette) (Qué.)
J6E 1E5
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23500
26119-V D-1
TRANSPORT ANDRE DUBUC ENR.
(Dubuc, Andre)
1955 Duff Court, app. 114,
Lachine,
(Montréal) (Qué.)
H8S 1E7
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23524
26117-V D-1
TRANSPORT REJEAN DESCHAMPS. ENRG.
(Deschamps, Rejean)
1212 rue Benjamin-Constant,
Longueil,
(Chambly) (Qué.)
J4K 1J1
Voiturier-remorqueur:
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville, Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Permis: 14556-V
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport – restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23534
26082-V D-1
AGENCE DE TRANSPORT DU QUEBEC ENR.
QUEBEC TRAFFIC AGENCY REG'D.
(Rogers, John Yates)
9656 rue Foucher, Montréal
(Ile-de-Montréal), (Qué.)
H2C 2E1

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Montréal à Dorval et Mirabel et retour, pour le transport de documents, d'effets négociables et colis d'une pesanteur maximum de deux (2) livres.

Rôle M-23536
26143-V D-1
FELTON, LOUIS
50 Des Mélèzes,
Notre-Dame-des-Prairies,
(Joliette) (Qué.)
J6E 6L7
Voiturier-remorqueur:
Permis: 15957-V
GERARD NOLIN (1975) LTEE
Rue du Parc Industriel,
St-Jean-Chrysostome,
(Lévis) (Qué.)
G0S 2T0
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Gérard Nolin (1975) Ltée, détentrice du permis 15957-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu des clauses *a*), *b*), *c*), *f*), *h*), *j*), *k*), *l*), *s*), *t*), *u*) et *v*) du permis du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23537
15601-V D-2
DURHAM TRANSPORT INC.
King street, Colborne,
(Ontario)
Au Québec:
200 ouest, St-Jacques
suite 900, Montréal
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H2Y 1M1

La requérante dont la clause *a*) de son permis 15601-V se lit comme suit:

a) Transport restreint – longue distance – rayon – irrégulier –

a) De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à tous les points de la province de Québec, et retour, pour le transport de fruits et légumes cultivés mais non manipulés pour Québec et Ontario (excluant fruits et légumes surgelés ou en conserves) et leurs contenants utilisés vides.

Restrictions:

1. Ce permis autorisé en vertu de la clause *a*) sera utilisé en conjontion avec cette partie du paragraphe 1 du certificat émis par la Commission des transports de l'Ontario le 18 janvier 1956, à A. Bruce Griffith de Colborne, Ontario (transféré à Durham Transport Limited par certificat de la Commission des transports de l'Ontario du 13 février 1957) qui fait affaire dans le transport de fruits et légumes et leurs contenants utilisés vides seulement, et aussi en conjonction avec le paragraphe 2 dudit certificat concernant le transport de bleuets.

2. Tout service de transport donné contrairement à la restriction no 1 entraînera la cancellation de ce permis.

Demande que cette clause *a*) se lise à l'avenir comme suit:

a) Transport restreint – longue distance – route restreinte – irrégulier –

a) De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à tous les points de la province de Québec, et retour, pour le transport de fruits et légumes (excluant fruits et légumes surgelés ou en conserve) et leurs contenants vides. Origine ou destination: De ou à tous les points de l'Ontario.

Applicant of which permit 15601-V clause a) reads as follows:

a) Restricted trucking – long distance – radius – irregular –

a) From the Québec-Ontario border (all ports of entry) to localities situated in the Province of Québec, and return, for the transportation of Ontario and Québec's grown unprocessed fruits and vegetables (excluding frozen and canned fruits and vegetables) and their empty used containers.

Restrictions:

1. This permit authorized under clause a) shall be utilized in conjunction with that part of the paragraph 1 of the certificate issued by the Ontario Highway Transport Board, on January 18, 1956, to A. Bruce Griffith of Colborne, Ontario (transferred to Durham Transport Limited, by certificate of Ontario Highway Transport Board of February 13, 1957) which deals with the transportation of fruits and vegetables and their empty used containers only, and also in conjunction with paragraph 2 of the said certificate with regard to the transportation of blueberries.

2. Any transportation service given contrarily to Restriction No. 1 will entail the cancellation of this permit.

Wishes the said clause to read in the future as follows:

a) Restricted trucking – long distance – restricted route – irregular –

a) From the Québec-Ontario border (all ports of entry) to localities situated in the Province of Québec and return for the transportation of fruits and vegetables (excluding frozen and canned fruits and vegetables) and their empty containers. Origin or destination: From or to all points of Ontario.

Rôle M-23538
25964-V D-1

M.A. POWELL LIMITED

Industrial Park, Carbonear, (Newfoundland)
Au Québec:
200 ouest, St-Jacques
suite 900, Montréal
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H2Y 1M1

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis permanent qui se lirait comme suit:

1. Transport restreint – longue distance – route restreinte – véhicules à température contrôlée –

1. De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée) à Montréal et retour, pour le transport de biens nécessitant des véhicules à température contrôlée. Lesdits biens ont été transportés en transit à travers les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, par la traversée entre les provinces de la Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve. Points d'origine et destination: tous les points de la province de Terre-Neuve et Montréal, Province de Québec.

2. Transport restreint – longue distance – route restreinte – véhicules à température contrôlée –

2. De la frontière Québec-Etats-Unis (port d'entrée: Blackpool) à Montréal et retour, pour le transport de biens nécessitant des véhicules à température contrôlées. Lesdits biens ont été transportés en transit à travers les Etats-Unis à/et du port d'entrée de St-Stephens de la frontière Etats-Unis-Nouveau-Brunswick, à travers les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, via la traversée entre les provinces de Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve. Points d'origine et de destination: tous les points de la province de Terre-Neuve et Montréal, Province de Québec.

3. Transport restreint – longue distance – route restreinte – véhicules à température contrôlée –

3. De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée) et/ou de la frontière Québec-Etats-Unis (port d'entrée: Blackpool) en transit à travers la province de Québec à la frontière Québec-Ontario (tout port d'entrée) et retour, pour le transport de biens nécessitant des véhicules à température controlée. Points d'origine et de destination: tous les points de la province de Terre-Neuve et tous les points de la province de l'Ontario.

The applicant wishes to obtain from the Québec Transport Commission a permanent permit to give the following services:

1. Restricted trucking – long distance – restricted route – temperature-controlled vehicles–

1. From the Québec-New-Brunswick border (all ports of entry) to Montreal and return, for the transportation of goods requiring temperature controlled vehicles, which goods have been carried in transit across the Province of New Brunswick and Nova Scotia, via the ferry between the provinces of Nova Scotia and Newfoundland. Points of origin and destination: all points of the province of Newfoundland and Montreal, Province of Québec.

2. Restricted trucking – long distance – restricted route – temperature-controlled vehicles –

2. From the Québec-United-States border (port of entry: Blackpool) to Montreal, and return for the transportation of goods requiring temperature-controlled vehicles, which goods have been carried in transit of through the United States, to/and from port of entry of St-Stephens on the U.S.A.-New-Brunswick border line, through the provinces of New Brunswick and Nova Scotia, via the ferry between the provinces of Nova Scotia ans Newfoundland. Points of origin and destination: all points in the province of Newfoundland and Montreal, Province of Québec.

3. Restricted trucking –long distance – restricted route – temperature-controlled vehicles –

3. From the Québec-New-Brunswick border (all ports of entry) and/or the U.S.A.-Québec border (port of entry: Blackpool) in transit throught the Province of Québec to the Québec-Ontario border (all ports of entry) and return, for the transportation of goods requiring temperature controlled vehicles.Points of origin and destination: all points in the province of Newfoundland and all points in the province of Ontario.

The above-mentioned service must be given accordingly with complementary authorities from the other jurisdictions.

Rôle M-23539
30020 D-6 TF
CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS
1167 St-Hubert
Montréal (Qué.)
St-Alphonse Transport Enrg.
Permis: 6503-V

Modification tarifaire

Voir Annexe « A »

Annexe « A »

Rayon 5 milles
$14 heure camion
$ 6 heure aide
Colis: $2.50 chacun
$1.00 pour chaque colis additionnel allant au même consignataire
Divers articles ménagers: $15 chacun
Déménagement $24 heure avec 2 hommes
$12 heure avec 1 homme
Rayon 30 milles
$0.80 le mille parcouru en plus du taux horaire de la clause du rayon de 5 milles.
Taux d'espèces entre St-Alphonse et St-Jean

Transformateurs	Pièces de transformateurs
$1.20 de 5,000 à 10,000 lbs	$ 1.27
0.85 de 10,000 à 24,000 lbs	1.00
0.63 de 24,000 à 30,000 lbs	0.80
0.53 de 30,000 lbs et plus	—
2.73 de 0 à 499 lbs	2.61
2.68 de 500 à 999 lbs	2.57
2.41 de 1,000 à 1,999 lbs	2.07
2.00 de 2,000 à 4,999 lbs	1.67

Claude Seguin Transport Inc.
Permis: 1034-V

Boîtes, carton fort, carton-pâte, ou carton-paille, enduies de cire, ondulées ou unies, à plat avec ou sans partitions.

De: Vaudreuil

A:	5,000 lbs	10,000 lbs	20,000 lbs *	24,000 lbs *
L'Assomption	$1.64	$1.22	$0.78	$0.73
Gatineau	2.60	1.91	1.25	1.14
Richmond	2.11	1.60	1.13	1.03
Sherbrooke	2.60	1.91	1.25	1.14
St-Georges-de-Beauce	3.20	2.35	1.48	1.35
Trois-Rivières	2.48	1.79	1.13	1.03
Waterloo	1.98	1.46	1.04	.95

(*) Représente par charge entière. (P.T.L.)

Transport alimentaire du Bas-St-Laurent Inc.
Permis: 24736-V

Farine, en sacs.

De:	A:	Taux	Minimum
De: Montréal	A: Rivière-du-Loup	$1.25	40,000 lbs
	Matane		
De: Matane	A: Sept-Iles (*)	Taux $1.10	Minimum 40,000 lbs

(*) Inter-usines, avec arrêt à Hauterive.

Maniwaki Montréal Transport Ltée
Permis: 14344-V

Nouvel item
Pétrole et produits connexes, en barils, en boîtes ou en tonneaux de fer.

		Taux	Minimum
De: Montréal	A: Maniwaki	$1.90	15,000 lbs
		1.53	24,000 lbs
		1.30	30,000 lbs
		1.14	40,000 lbs

Claude Seguin Transport Inc.
Permis: 1034-V

Nouvel item
Carton de pâte, viz: – Carton de pâte mécanique, en rouleaux.

De:	A:	Taux	Minimum
De: Vaudreuil	A: Montréal	$0.33	30,000 lbs
		$0.28	40,000 lbs

– Une (1) heure allouée pour le chargement et une (1) heure allouée pour le déchargement.
– Chargé et dénombré par l'expéditeur.
Ferro-Silicium,
Ferro-silicon,

Becancour Express Transport Inc.
Permis: 5115-V
Hamel Transport Lotbinière Ltée
Permis: 312-V
Mc Mahon Transport Ltée
Permis: 7571-V

De: Bécancour	A: Port de Montréal, Montréal	Taux $261.34	Minimum Deux (2) conteneurs de vingt (20) pieds sur le même chassis

Excluant le chargement et le déchargement.
0.49 du cent livres pour tout excédant de 40,000 lbs par conteneur.

Conférence des camionneurs Québécois Inc.

Que les taux fixés par la décision MCR-3626-TF pour le transport par fardier, s'appliquent aux membres de la Conférence des Camionneurs Québécois Inc.
Il est demandé que les taux, conditions inhérentes au transport ainsi que la division des revenus s'y rattachant, fixés par la Commission des transports du Québec et reproduits dans les codifications des tarifs No 3000 et 4000 émis par la Conférence des Camionneurs Québécois Inc. soient aussi applicables pour les détenteurs de permis suivants:
St-Alphonse Transport Enrg., Granby, Permis: 6503-V
Reno Gadoury, St-Jean-de-Matha, Permis: 8974-V
Albert Ladouceur, Ste-Elizabeth (Joliette), Permis: 2472-V
Division des revenus pour trafic international
Augmentation générale de 2%
Exceptions: Tous les item de papier.
Tous les item d'amiante à 88,000 lbs
Tous les item d'aluminium à 42,000 lbs
Une demande similaire a été déposée sur les taux directs entre les Etats-Unis et le Québec par le Middle Atlantic Conference pour être en vigueur le 21 juillet 1977, basée sur la concurrence ferroviaire Ex-partie 336. Ce Supplément 336 est déjà à la Commission re-demande M.A.C.

Demande de fixation de taux

Taux tels que décrits seront publiés au tarif 4000 ou au tarif individuel de chaque camionneur à être émis par la Conférence des Camionneurs Québécois Inc., si et lorsque fixés par la Commission des transports du Québec.
Nouvel item

Claude Seguin Transport Inc.

Articles de styromousse, emballés dans des enveloppes de papier.

De: Vaudreuil	A: Trois-Rivières	Taux $2.75	Minimum 10,000 lbs

Nouvel item
Carton de pâte N.O.I.B.N., Non ondulé

De: Vaudreuil	A: Sorel	Taux $0.85	Minimum 24,000 P.T.L.

P.T.L. Par charge entière

Mc Mahon Transport Ltée
Permis: 7571-V

Pommes de terre, en sacs ou en vrac.

De:	A:	Taux	Minimum
Toutes les municipalités de la province du Nouveau-Brunswick	Hérouxville, Mont-Carmel, Nicolet, St-Célestin, St-Grégoire	$0.87	40,000
		$0.84	45,000
Toutes les municipalités de la province de l'Ile-du-Prince-Edouard	Hérouxville, Mont-Carmel, Nicolet, St-Célestin, St-Grégoire	$1.37	40,000
		$1.34	45,000

Grenier Transport Inc.
Permis: 4732-V

Clause *e*) augmentation de 10% en moyenne
Papier de pâte mécanique (carton) sur plate-formes.

De. Grand-Mère	A: Ste-Marie-de-Beauce	Taux	Minimum
		.51 cwt	30,000 lbs
		.38 cwt	40,000 lbs
		.35 cwt	50,000 lbs

Rôle M-23540
30003 D-227 TF
BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.
1259 Berri
Montréal, Québec

Modification tarifaire:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de modifier les taux fixés dans l'Ordonnance 4560-76 s'appliquant à tous les camionneurs publics du Montréal-Métropolitain.

1. Demande urgente d'augmentation des taux tels que décrits dans les chapitres suivants:

CHAPITRE I
Transport par camion, tracteurs (tarifs horaires) = Augmentation d'environ 15%

CHAPITRE II
Transport lourd (tarifs horaires) = Augmentation d'environ 15%

CHAPITRE III
Contrat annuel (tarifs hebdomadaires) = Augmentation d'environ 10%

CHAPITRE IV
Camions à bascules, remorques, tracteurs et chauffeurs = Augmentation d'environ 15%

CHAPITRE V
Livraison de colis « Marchandises générales » – Nouvelle Structure de taux

CHAPITRE VI
Livraison de colis: Industrie du vêtement = Augmentation d'environ 13%

CHAPITRE VII
Déménagement = Augmentation d'environ 15%

CHAPITRE VIII
Tarifs pour les conteneurs = Augmentation d'environ 15%

NOTE: Nous demandons que cette augmentation soit en vigueur au plus tard le 1er octobre 1977, et ce en vertu du Règlement 2-H section 2.58.1

Demande de fixation de taux
Tarification pour le Montréal-Métropolitain
4560-77
Table des matières

Conditions générales:
1. Assurance
2. Location de camions
3. Loi de la pesanteur
4. Calcul du coût du transport
5. Aides et pointeurs
6. Echange de service
7. Livraison P.S.L.

Chapitre I: Transport par camion, tracteur:
1.1 Tarification pour un camion avec un chauffeur
1.2 Tarification pour un tracteur avec un chauffeur
1.3 Tarification pour un camion et une remorque avec chauffeur

Chapitre II: Transport lourd:
2.1 Tarification pour un tracteur et un fardier avec chauffeur
2.2 Tarification pour un fardier-remorque à commande hydraulique
2.3 Tarification pour un camion-tracteur
2.4 Tarification pour des remorques-chevalets
2.5 Tarification pour des remorques auto-commandées
2.6 Tarification pour le temps supplémentaire

Chapitre III: Contrats annuels:
3.1 Tarification pour le temps supplémentaire
3.2 Tarification pour les aides
3.3 Tarification pour les fermetures d'usines
3.4 Tarification pour un chargeur arrière
3.5 Tarification pour des camions, tracteurs, remorques.

Chapitre IV: Tarification pour des camions à bascule, des remorques, des tracteurs avec chauffeur:
4.1 Tarification pour un camion avec chauffeur, remorque à bascule

Chapitre V: Livraison de colis: « Marchandises Générales »:
5.1 Tarification pour l'industrie du vêtement
5.2 Classification des colis
5.3 Description des zones
5.4 Tarification
5.5 Livraison spéciale
5.6 Période d'attente
5.7 Frais minimum

Chapitre VI: Livraison de colis: Industrie du Vêtement:
6.1 Nature du transport
6.2 Classification des colis
6.3 Description des zones
6.4 Tarification
6.5 Livraison P.S.L.
6.6 Frais minimum

Chapitre VII: Déménagement:
7.0 Définition: ameublement
7.1 Tarification
7.2 Tarification pour pianos et orgues
7.3 Tarification pour réfrigérateurs
7.4 Description des zones

Chapitre VIII: Conteneurs:
8.1 Description du service et tarification
8.2 Tarification pour la cueillette et livraison
8.3 Description des zones.

Conditions générales pour le transport par camion dans la région du Montréal-Métropolitain

Les conditions mentionnées ci-dessous s'appliquent à tous les chapitres sauf indication contraire.

1. Assurances:

Le transporteur doit posséder des assurances pour la responsabilité publique, les dommages matériels et une assurance-cargaison.

2. Location:

Le transporteur qui désire louer un ou plusieurs camions (sans chauffeur) devra préalablement obtenir un permis à cet effet de la Commission des Transports du Québec.

3.0 Loi relative à la pesanteur:

Le transporteur devra se soumettre aux lois relatives à la pesanteur (voir loir relative aux pesanteurs).

3.1 Infraction:

Si le transporteur viole la loi sur les pesanteurs (et les dimensions) suite à une fausse déclaration de l'expéditeur, la ou les amende (s) et les frais supplémentaires y résultant seront facturés à l'expéditeur.

3.2 Permis spéciaux:

Tout voyage ou équipement excédant les dimensions ou la pesanteur légale et nécessitant un permis spécial pour le transport, sera assujetti aux frais additionnels suivants:

a) Permis annuel:	$10 par province
b) Permis spécial:	$25 par province
c) Permis spécial:	$35 lors de la période du dégel
d) Permis municipal:	$15 chacun

3.3 Escortes:

Tout transport nécessitant une ou plusieurs escortes en raison de ses dimensions de son poids ou par mesure de sécurité, devra tenir compte des frais supplémentaires mentionnés ci-dessous:

1. Escorte fournie par le transporteur (véhicule et chauffeur) transport dans Montréal-Métropolitain: $18 de l'heure; autres endroits: $13 de l'heure plus $0.30 du mille parcouru.

Note: Le temps supplémentaire de même que les frais encourus pour la chambre, les repas et les autres dépenses seront facturés en surplus.

2. Escorte policière: coût plus 15%.

4.0 Calcul du coût du transport:

Le coût du transport sera le montant le plus élevé résultant de l'application de la tarification basée sur la charge transportée ou de celle basée sur le type de véhicule requis pour effectuer le transport.

4.1 Temps de transport:

On calculera le temps de transport en ajoutant à la période pendant laquelle le véhicule est au service du client, le temps nécessaire pour se rendre de l'entrepôt du du transporteur au lieu du chargement, et du lieu du déchargement à l'entrepôt.

4.2 Facturation minimale:

	Minimum
a) — Camion dont la charge ne peut excéder 2,000 lbs (express)	2 heures
b) — Equipement spécialisé (remorque télescopique, auto-commandé, chevalet, fardier)	5 heures
c) — Autres types de camions	4 heures
d) — Transport le samedi, le dimanche ou pendant un jour férié	6 heures
e) — Service d'urgence à la requête du client	8 heures

4.3 Tarifs pour le temps supplémentaire:

Les tarifs pour le temps supplémentaire seront facturés seulement lorsque le client exigera que le transport soit effectué à une période déterminée et nécessitant du travail à temps supplémentaire.

a) Heures normales de travail:

Ce sont les 8.5 premières heures de travail s'écoulant entre 6 heures et 17 heures et ce, du lundi au vendredi (en excluant les jours fériés).

b) Heures à temps supplémentaire:

1. Heures à temps et demi:

— les cinq (5) premières heures après les heures normales de travail;

— toutes les heures travaillées avant 6,0 heures du matin jusqu'à un maximum de 5 heures et ce, du lundi au vendredi (en excluant les jours fériés)

— les heures travaillées le samedi.

2. Heures à temps double:

— les heures travaillées après cinq (5) heures de travail à temps et demi et ce, du lundi au vendredi;

— les heures travaillées le dimanche;

— les heures travaillées pendant l'un des jours fériés mentionnés ci-dessous:

Jours fériés:
le Jour de l'An
le 2 janvier
Vendredi Saint
Fête de la Reine
St-Jean-Baptiste
Confédération
Fête du Travail
Action de Grâce
le 24 décembre
Noël
le 26 décembre

4.4 Le transporteur ajoutera les montants ci-dessous au tarif horaire de chaque employé effectuant du temps supplémentaire:

1. Temps et demi: $5.75 de l'heure
2. Temps double: $11.50 de l'heure

5.0 Tarifs pour les aides et pointeurs:

Aides pour la manutention de marchandises générales: $11.50
Pointeurs: $11.50 de l'heure.

6.0 Echange de service entre transporteurs:

Pour se prévaloir de ce service, les deux transporteurs doivent détenir un permis de la Commission des transports du Québec les autorisant à effectuer du camionnage sur le territoire délimité par la présente décision et ce, conformément aux dispositions de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

6.1 Taux:

Un transporteur pourra facturer des frais d'administration à un transporteur local quand ce dernier a recours à ses services et lorsque le mode de tarification utilisé est sur une base horaire.

Les frais d'administration visés ci-haut s'élèveront à 10% du coût du transport sauf si les parties demandent une modification de ce pourcentage à la Commission des transports du Québec.

7.0 Taux pour la perception de livraisons P.S.L.:

Le transporteur facturera les taux ci-dessous pour une livraison P.S.L.:

Montant à percevoir
Taux: 1% du montant
Coût minimum: $1.25 par livraison

Note: advenant l'annulation de l'achat, les frais de perception sont quand même exigibles. Dans ce cas, les frais sont facturés à l'expéditeur sauf si ce dernier a donné des instructions pour que la livraison soit payée par le consignataire.

Si le consignataire refuse de payer, la marchandise sera retournée à l'expéditeur, aux frais de ce dernier.

Chapitre 1
Transport par camion, tracteurs
Tarifs horaires

1.1.0 Tarification pour un camion avec un chauffeur (camion ridelles ou fourgon).

Longueur (Maximum)	Charge (Maximum)	Tarifs horaires
Express	2,000 lbs	$16.50
jusqu'à 16 pi.	16,000 lbs	$18.00
jusqu'à 20 pi.	20,000 lbs	$18.75
Tandem	30,000 lbs	$20.75

Pour les camions équipés d'un chargeur à l'arrière, on ajoutera un supplément de $2.00 de l'heure au tarif ci-dessus.

1.2.0 Tarification pour un tracteur avec un chauffeur

Applicable seulement:

a) aux transporteurs qui, suite au dépôt d'une requête et d'un contrat auprès de la Commission des transports du Québec, furent autorisés à échanger leurs remorques.

b) aux transporteurs qui, suite au dépôt d'une requête et d'un contrat auprès de la Commission des transports du Québec, furent autorisés à fournir le service de remorquage à un autre transporteur qui a obtenu un permis de courtier en transport lui permettant d'utiliser un tel service.

c) aux transporteurs qui, suite à l'obtention par l'expéditeur d'un permis pour louer ses remorques, furent autorisés à transporter de la marchandise pour cet expéditeur et dans les remorques de ce dernier.

1.2.1 Tarifs:

Types de tracteurs		Tarifs horaires
Simple essieu	jusqu'à 20 tonnes	$19.25
Tandem (double essieu)	jusqu'à 25 tonnes	$21.25
	jusqu'à 30 tonnes	$22.00

Pour les tracteurs équipés de treuils: ajouter $6.00 de l'heure au tarif ci-dessus.

1.2.2. Immatriculation spéciale:

Si le transporteur doit détenir une immatriculation « PV » pour effectuer le transport, il y aura un supplément de $0.35 l'heure au tarif ci-dessus avec un coût minimum de $3.50 par jour.

1.3.0 Tarification pour un tracteur et une remorque, y incluant le chauffeur:

1.3.1 Remorque à Plate-forme	Tarifs horaires
Jusqu'à 20 tonnes (tracteur simple essieu)	$22.50
Jusqu'à 25 tonnes (Tracteur tandem)	$24.50
Jusqu'à 30 tonnes	$27
Train remorque	$35
Tracteur Tandem (Remorque) 3 essieux	$35

1.3.2 Remorques trombone ou timon	Tarifs horaires
Jusqu'à 25 tonnes	$28.50
Jusqu'à 30 tonnes	$29.50
Jusqu'à 35 tonnes	$33.50
Plus de 35 tonnes	$37.50

1.3.3 Remorque fourgon ou à ridelles	Tarifs horaires
jusqu'à 20 tonnes (tracteur simple essieu)	$23.25
jusqu'à 25 tonnes (tracteur tandem)	$25
jusqu'à 30 tonnes	$27.50

1.3.4 Détention de remorque	Tarif journalier
Remorques classiques	$30
Remorques trombone ou timon	$35

CHAPITRE II
TRANSPORT LOURD
TARIFS HORAIRES

2.1.0 Tarification pour un tracteur et un fardier, y incluant le chauffeur:

Capacité	Tarifs horaires
Jusqu'à 20 tonnes (1 homme)	$ 31
Jusqu'à 25 tonnes (1 homme)	$ 32
Jusqu'à 30 tonnes (1 homme)	$ 36
Jusqu'à 40 tonnes (1 homme)	$ 39
Jusqu'à 50 tonnes (1 homme)	$ 45
Jusqu'à 60 tonnes (1 homme)	$ 56
Jusqu'à 75 tonnes (1 homme)	$ 71
Jusqu'à 90 tonnes (1 homme)	$ 84
Jusqu'à 100 tonnes (1 homme)	$110
Jusqu'à 125 tonnes (2 hommes)	$130
Jusqu'à 150 tonnes (2 hommes)	$155
Jusqu'à 175 tonnes (2 hommes)	$190
Jusqu'à 200 tonnes (2 hommes)	$255
Jusqu'à 250 tonnes (2 hommes)	$300
Jusqu'à 300 tonnes (2 hommes)	$345
Jusqu'à 330 tonnes (2 hommes)	$390

2.1.1 Tarifs spéciaux

a) Col de cygne hydraulique amovible

Pour les fardiers équipés d'un « col de cygne hydraulique amovible », le transporteur ajoutera 20% au tarif ci-dessus. Le minimum sera le même que celui pour les fardiers d'une capacité de 40 tonnes.

b) Suspension à l'air

Il y aura un supplément de $5 l'heure pour les fardiers équipés d'une suspension à l'air.

c) Fardiers télescopiques

Pour les fardiers télescopiques, les tarifs seront majorés de 20%. Le minimum sera le même que celui des véhicules ayant une capacité de 30 tonnes.

d) Fardier seul

Pour l'utilisation d'un fardier seul, le tarif journalier sera calculé à partir de la capacité du véhicule.

Tarif: $3 par tonne par jour

Le plein tarif horaire s'applique au temps nécessaire pour l'aller et le retour.

2.2.0 Combinaison fardier-remorque à commande hydraulique

Fardier-remorque à commande hydraulique et avec table tournante pour utiliser avec un fardier à plate-forme surbaissée. Une table tournante avec ajustement automatique du rayon de virage est adaptée au fardier. Cette combinaison de véhicule est spécialement conçue pour le charges de très grandes dimensions.

2.2.1 Combinaison fardier remorque commande hydraulique	Tarifs horaires
75 tonnes, minimum (2 hommes)	$120
jusqu'à 100 tonnes (2 hommes)	$155
jusqu'à 125 tonnes (2 hommes)	$195
jusqu'à 150 tonnes (2 hommes)	$230
jusqu'à 175 tonnes (2 hommes)	$300
jusqu'à 200 tonnes (2 hommes)	$380
jusqu'à 250 tonnes (2 hommes)	$450
jusqu'à 300 tonnes (2 hommes)	$510
Frais de préparation	
de 151 à 200 tonnes	$1,125
plus de 200 tonnes	$1.675

2.3.0 Camions tracteurs	Tarifs horaires
80,000 lbs (tandem)	$29
100,000 lbs (tandem)	$37
150,000 lbs (tandem)	$44
200,000 lbs (tandem)	$57

Il y aura un supplément de $6.00 l'heure pour les tracteurs munis d'un treuil mécanique.

2.4.0 Remorques Chevalets	Tarifs horaires
20 tonnes	$32
25 tonnes	$33

2.5.0 Remorques auto-commandées	Tarifs horaires
40 tonnes (longueur 110 pieds)	$57
50 tonnes (longueur 110 pieds)	$63
60 tonnes (longueur 120 pieds)	$75

2.5.1 Tarifs spéciaux

a) Charge excédant la longueur de la remorque sur remorques auto-commandées

On ajoutera $0.50 de l'heure au tarif ci-dessus, pour chaque pied excédant la longueur mentionnée avec le type de remorque.

b) Charge excédant 60 tonnes sur remorques auto-commandées

On ajoutera $0.75 de l'heure au tarif ci-dessus, pour chaque tonne ou fraction de tonne au-delà de 60 tonnes.

c) Service d'un aide

Le transporteur devra engager un aide si la hauteur totale dépasse 14'6" ou si la largeur excède 12' ou si cela s'avère nécessaire par mesure de sécurité:

Tarif: $13.50 de l'heure par aide (pour le temps supplémentaire: cf. 2.6.0)

2.6.0 Temps supplémentaire

Les tarifs, pour le temps supplémentaire, s'ajoutent à ceux fixés pour les heures normales de travail.

	Tarifs	
	Temps et demi	Temps double
Pour un homme	$ 6.75 l'heure	$13.50 l'heure
Pour deux hommes	$13.50 l'heure	$27 l'heure
Pour trois hommes	$20.25 l'heure	$40.50 l'heure

CHAPITRE III

Contrat annuel: Tarifs hebdomadaires

La tarification à la semaine s'applique seulement au transport régi par un contrat annuel (52 semaines par année).

3.1.0 Temps supplémentaire

a) Semaine normale de travail

Semaine où le transporteur travaillera 42,5 ou 40 heures réparties sur cinq jours, du lundi au vendredi.

b) Temps supplémentaire

1. Semaine de 42,5 heures: voir conditions générales
2. Semaine de 40,0 heures.

Ce sont les heures travaillées en plus des heures normales de travail (40,0 heures par semaine ou 8,0 heures par jour).

3.1.1 Tarifs

Pour le temps supplémentaire, les tarifs seront calculés au pro-rata des tarifs en vigueur et à ce montant s'ajouteront ceux prévus dans les conditions générales.

3.2.0. Aides

La rémunération d'un aide s'élèvera à $400.00 pour 42,5 heures de travail et à $375 pour 40 heures. Les aides sont soumis aux conditions sur le temps supplémentaire.

3.3.0 Fermeture d'usine

Si en raison des vacances, l'expéditeur ferme son usine pour une période n'excédant pas deux (2) semaines, le transporteur pourra lui allouer un crédit. Le montant crédité ne devra, en aucun cas, excéder un montant égal au salaire gagné par le chauffeur du camion pendant ces deux semaines.

3.4.0 Chargeur arrière:

Si le transporteur doit utiliser un chargeur arrière d'une capacité de 2,000 lbs il devra facturer un montant additionnel de $30 par semaine.

3.5.0 Tarifs: Camions

Longueur (maximum)	Chargement (maximum)	Tarifs hebdomadaires 42,5 heures	Tarifs hebdomadaires 40 heures	Tarifs pour distance supérieure à 300 milles
Express	2,000 lbs	$580	$560	$0.29/mille
jusqu'à 16 pieds	16,000 lbs	$615	$600	$0.30/mille
jusqu'à 20 pieds	20,000 lbs	$650	$630	$0.34/mille
Tandem	30,000 lbs	$720	$705	$0.35/mille

3.5.1 Tracteurs

Types Tracteur	Chargement (maximum)	Tarifs hebdomadaires 42,5 heures	40 heures	Tarifs pour distance supérieure à 300 milles
Simple essieu	20 tonnes	$665	$650	$0.37/mille
Tandem	25 tonnes	$735	$715	$0.50/mille
Tandem	30 tonnes	$760	$740	$0.50/mille

3.5.2 Remorques

Types Remorque	Chargement (maximum)	Tarifs hebdomadaires 42,5 heures	40 heures	Tarifs pour distance supérieure à 300 milles
Plate-forme		$110	$110	$0.06/mille
fourgon, ridelles		$120	$120	$0.06/mille
trombone, timon		$125	$125	$0.06/mille

Note: Le tarif au mille s'applique seulement si pendant la semaine, la distance parcourue est supérieure à trois cents (300) milles. On ajoutera au coût du transport, un montant calculé à partir du millage excédentaire.

Chapitre IV

Camions à bascule, remorques, tracteurs et chauffeurs

4.1.0 Tarifs pour un véhicule avec un chauffeur

Types de véhicules	Capacité maximum	Tarifs horaires
Camions 6 roues	10 tonnes	$18.75
Camions 10 roues	15 tonnes	$22.00
Remorques à bascule	25 tonnes	$29.75

Si ces tarifs entrent en conflit avec ceux du Règlement no 12 et ses amendements, ce sont ces derniers qui prévaudront.

Chapitre V

Livraison de colis « Marchandises Générales »

5.1.0 Transport pour industrie de vêtement:

Pour le transport relié directement à l'industrie du vêtement (manufacturiers et grossistes) voir chapitre VI.

5.2.0 Classification des colis:

Classe 1: Font partie de cette classe tous les colis:
— dont la valeur n'excède pas $300
— qui mesurent 8 pieds cubes ou moins
— et dont les dimensions ne dépassent pas 8 pieds dans le sens de la hauteur, de la longueur et de la largeur;

Classe 2: Font partie de cette classe tous les colis:
— dont la valeur n'excède pas $300
— qui mesurent plus de 8 pieds cubes
— et dont les dimensions ne dépassent pas 12 pieds dans le sens de la hauteur, de la longueur et de la largeur;

Classe 3: Comprend tous les colis dont valeur excède $300

Note: Les colis de classe 1, 2 et 3 seront facturés selon leur poids respectif tel que défini ci-après:

Catégories:
a) 50 lbs ou moins
b) 51 lbs à 100 lbs
c) plus de 100 lbs

5.3.0 Description des zones:

5.3.1 Zone 1: La zone 1 comprendra tous les territoires décrits aux articles 6.3.1 et 6.3.2 du chapitre VI du présent tarif à l'exception du quartier Rivière-des-Prairies. Fera aussi partie de la Zone 1, le quartier St-Vincent-de-Paul, dans la ville de Laval.

5.3.2 Zone 2: La zone 2 comprendra tous les territoires décrits à l'article 6.3.3 du chapitre VI du présent tarif.

5.4.0 Tarifs:

Les tarifs ci-dessous servent à déterminer le coût d'une livraison ou d'un arrêt pour un seul connaissement ou un seul bon de livraison.

5.4.1 *a*) Classe 1: Catégorie « A »: 50 lbs ou moins
Livraisons de 1 à 5 colis: $1.65/chaque colis
Livraisons de 6 à 20 colis: $1.40/chaque colis
Livraisons de 21 à 35 colis: $1.15/chaque colis
Livraisons de 36 à 50 colis: $1.00/chaque colis

Livraisons de 51 à 75 colis: $0.90/chaque colis
Livraisons de 76 à 100 colis: $0.75/chaque colis
Excédent de 100 colis par livraison: $0.50 chaque colis.
Minimum par livraison: $2.30

b) Classe 1: Catégorie « B »: 51 lbs à 100 lbs
Livraisons de 1 à 5 colis: $2.50/chaque colis
Livraisons de 6 à 20 colis: $2.15/chaque colis
Livraisons de 21 à 35 colis: $1.75/chaque colis
Livraisons de 36 à 50 colis: $1.55/chaque colis
Livraisons de 51 à 75 colis: $1.35/chaque colis
Livraisons de 76 à 100 colis: $1.15/chaque colis
Excédent de 100 colis par livraison: $0.75 chaque colis.
Minimum par livraison: $3.50

c) Classe 1: Catégories « C »: plus de 100 lbs
$2.10 cwt. - Minimum par livraison: $5.50

5.4.2 *a*) Classe 2: Catégories « A », « B », « C ».

Le voiturier pourra, à son choix, appliquer un poids minimum de base égal à 10 lb le pied cube et faire sa charge au taux de $2.10 cwt. - minimum $5.50 par livraison, ou appliquer le tarif fixé au paragraphe suivant.

b) Colis mesurant plus de 8 pieds linéaires ou 8 pieds cubes.

1. Plus de 8 pieds cubes:

Pour les colis dont les dimensions excèdent 8 pieds cubes, le transporteur ajoutera au tarif de classe 1 un charge de $0.07 le pied cube (mesures hors tout).

2. Plus de 8 pieds linéaires:

Pour les colis dont les dimensions excèdent 8 pieds linéaires, le transporteur ajoutera au tarif de classe 1 une charge de $0.20 le pied linéaire.

5.4.3 *a*) Classe 3: Colis dont la valeur excède $300.00

Le transporteur facturera ½ de 1% de la valeur de chaque colis, si le montant ainsi obtenu est supérieur à celui calculé avec les tarifs de classe 1 ou 2, selon le cas.

5.5.0 Livraison spéciale:

Si l'expéditeur demande au transporteur d'effectuer une livraison spéciale, c'est-à-dire à un moment qu'il détermine ou d'une façon qui diffère de la procédure normalement suivie par le transporteur, ce dernier facturera ladite livraison d'après le tarif horaire (se référer au chapitre I pour le tarif).

5.6.0 Période d'attente:

Si, lors d'une cueillette ou d'une livraison, la période d'attente excède 15 minutes, le transporteur facturera l'excédent selon la tarification horaire (cf. chapitre I) et d'après le type de véhicule utilisé.

5.7.0 Frais minimum (toutes classes):

1. Tout service en zone 2: $5.50 par cueillette ou par livraison;
2. Pour arrêt occasionnel sur demande, minimum facturation en tout temps: $5.50
3. Pour arrêt quotidien: $25 par semaine.
4. Livraison ou ceuillette au port de Montréal: minimum $11.
5. Frais de transport à percevoir en tout temps: $6 minimum

Chapitre VI
Livraison de colis: industrie du vêtement

6.1.0 Ce chapitre s'applique uniquement au transport relié directement à l'industrie du vêtement (manufacturiers et grossistes seulement).

6.2.0 Classification des colis:

Classe 1: Tous les colis pesant 50 livres ou moins, mesurant 8 pieds cubes ou moins, et dont la valeur n'excède pas $300;

Classe 2: Tous les colis dont l'une ou l'autre des caractéristiques excède celles décrites à la Classe 1.

6.3.0 Zones:

6.3.1 Limites de la Zone 1:

Au sud: Le Quai:

À l'est: rue Azilda (Pierre-Tétrault), de la rue Notre-Dame au boulevard Métropolitain jusqu'au boulevard Leduc;

À l'ouest: la limite ouest de la Cité de Montréal-Ouest;

Au nord: rive sud de la Rivière-des-Prairies (Back River)

Au boulevard Pie IX;

Au nord-est: le boulevard Leduc jusqu'à Ray Lawson (Azilda);

Au nord-ouest: 6300 Côte-de-Liesse au boulevard Gouin;

Au sud-ouest: la limite de la cité de Verdun.

6.3.2. Limites de la Zone 2:

Est: les territoires situés à l'est de la rue Azilda jusqu'au numéro civique 12,700 de la rue Sherbrooke est;

Sud: Longueuil, Ville Jacques-Cartier, St-Lambert, Ville Lemoyne, Greenfield Park, Laflèche, Préville, ainsi que Notre-Dame-du-Sacré-Coeur;

Ouest: Ville St-Pierre, ville LaSalle, Lachine, Pointe-Claire, Dollard-des-Ormeaux, Roxboro, Pierrefonds-Est, Dorval et Saraguay; la partie de ville St-Laurent située à l'ouest du numéro civique 6,300 Côte-de-Liesse fait aussi partie de la zone 2;

Nord. sur l'Ile-Jésus, la zone 2 s'étend du boulevard Dagenais jusqu'à la Rivière-des-Prairies (rive-nord) dans les quartiers Chomedey et Duvernay.

6.3.3 Limites de la Zone 3:

Toutes les localités non comprises dans les zones 1 et 2, telles que décrites ci-haut, font partie de la zone 3.

6.4.0 Tarifs:

Les tarifs s'appliquent seulement dans le cas d'une seule cueillette chez un expéditeur pour une livraison à un seul client.

6.4.1 Colis, Classe I:

Nombre de colis	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Minimum par livraison	$2.20	$2.55	$6.00
Du 1er au 5e colis	$1.90	$2.00	$2.35
Du 6e au 20e colis	$1.25	$1.40	$1.55
Tous les suivants	$1.00	$1.00	$1.15

Prix maximum: Le prix total d'une livraison de 100 colis ou moins ne peut excéder $93.

6.4.2 Colis, Classe II:

a) Colis de 51 à 100 lb

Nombre de colis	Zone 1	Zone 2
Les 5 premiers colis	$2.70	$3.50
Les suivants	$2.05	$2.30

Zone 3: Pour la zone 3, le transporteur pourra utiliser le tarif de $2 le cent livres avec un minimum de $9.

b) Colis pesant plus de 100 livres:

Le transporteur facturera le tarif ci-dessus plus un supplément de $0.02 par livre pour le poids excédant 100 livres.

c) Colis de plus de 8 pieds cubes:

Pour colis de plus de 8 pieds cubes, on ajoutera $0.15 pour chaque pied cube additionnel au tarif.

d) Colis dont la valeur excède $300:

Le transporteur facturera ½ de 1% de la valeur de chaque colis si le montant ainsi obtenu est supérieur à celui calculé avec les tarifs des colis de 2e classe.

6.5.0 Livraisons P.S.L.:

Voir « conditions générales » no 7.0

6.6.0 Frais minimum:

a) Pour un arrêt journalier

Frais minimum pour ceuillette, par semaine: $28.75 (Zone 1, 2, 3)

b) Cueillette	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Coût minimum	$3.85	$3.85	$3.85

Chapitre VII
Déménagement

7.0.0 Ameublement de maison:

Tel que décrit à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

7.1.0 Tarifs horaires	A	B	C
Fourgon avec 1 homme	$19	$25	$31
Fourgon avec 2 hommes	$31	$43	$55
Fourgon avec 3 hommes	$43	$61	$79
Fourgon avec 4 hommes	$55	$79	$103
Aide additionnelle	$12	$18	$24

7.1.1 Les tarifs horaires sont de $7 pour le fourgon et de $12 pour l'employé. Ce dernier montant s'applique seulement pour les heures normales de travail.

7.1.2 Les tarifs mentionnés ci-dessus valent pour tous les articles ménagers sauf pour ceux nécessitant l'utilisation de palans ou de treuils.

7.1.3 Lorsqu'il utilise un palan ou un treuil, le transporteur facturera un montant de $40 pour chaque article monté ou descendu.

7.2.0 Transport de pianos et d'orques:

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
Droit	$60	$61	$62	$63	$64
De salon					
Trois-quarts	$67	$68	$69	$70	$71
De concert	$90	$96	$103	$106	$108

Les tarifs tiennent compte des services d'un camion avec trois (3) employés.

7.2.1 Si le déménagement d'un piano de concert requiert plus de trois (3) employés, le transporteur facturera un montant de $17.35 de l'heure pour chaque employé supplémentaire.

7.3.0 Réfrigérateur de maison:
Non applicable lors de déménagement
Tarif: $31 l'unité

7.4.0 Description des zones:

7.4.1 Zone (1) limitée:
Au nord: par rue Jean-Talon
À l'est: par rue Frontenac
Au sud: par le fleuve St-Laurent et les limites de la ville de Verdun
À l'ouest: par la ville St-Pierre

7.4.2 Zone (2) limitée:
Au nord: par boulevard Crémazie (Mtl) et côte Vertu (St-Laurent)
À l'est: par boulevard Pie IX
Au sud: par les limites des villes de Longueuil et St-Lambert
À l'ouest: par la 25e avenue cité de Lachine

7.4.3 Zone (3) limitée:
Au nord: par la voie ferrée du C.N. (Montréal et St-Laurent)
À l'est: par la rue de Boucherville
Au sud: par la ville de Brossard

7.4.4 Zone (4) Limitée:
Au nord: par la Rivière-des-Prairies
À l'est: par la Ville de Montréal-Est et la Ville d'Anjou
À l'ouest: par la Ville de Dorval

7.4.5 Zone (5) Limitée:
Au nord: par les limites de chomedey (Ville de Laval)
À l'est: par Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles
À l'ouest: par Pointe-Claire et Ste-Geneviève

Chapitre VIII
Tarifs pour les conteneurs

8.1.0 Service de mise en place seulement (exportation et importation)

Ce service comprend la ceuillette et la livraison du conteneur seul. Le transporteur placera le conteneur dans un endroit accessible chez l'expéditeur ou le consignataire, libre d'obstruction ou d'interférence pour permettre le chargement ou le déchargement du conteneur par le personnel de l'expéditeur ou du consignataire.

Nombre d'unités	Conteneurs	Zone (1)	Zone (2)
Un (1)	20′	$ 97	$116
Deux (2)	20′ en train	155	200
Un (1)	40′	116	135

8.2.0 Service de ceuillette ou de livraison, ou les deux

Avec l'aide du chauffeur pour charger (exportation) ou décharger (imporation).

Conteneur	Temps maximum alloué pour le déchargement	Zone (1)	Zone (2)
1 × 20′	(1) heure	$116	$129
1 × 20′	(2) heures	$135	$148
1 × 20′	(3) heures	$155	$168
1 × 40′	(2) heures	$148	$173
1 × 40′	(3) heures	$165	$190

Conditions

1. Temps de livraison:

Le camionneur se réserve une période de 72 heures calculées à partir de la date du dédouanement dudit conteneur, pour compléter le service de cueillette.

2. Période d'attente:

Une période combinée de deux (2) heures est allouée pour la cueillette et le retour du conteneur à son terminus. L'excédent du temps passé dans ce terminus sera facturé au tarif horaire applicable.

3. Équipement spécialisé:
Si le transporteur doit avoir de l'équipement spécialisé pour le transport, il y aura un supplément de $35.00.
4. Nettoyage du conteneur:
$27.50
5. Détention de remorques ou de fardiers:
a) De remorques classiques: $30 par jour ou fraction de jour.
b) détention de fardier: $44 par jour ou fraction de jour.

8.3.0 Zones
Zone 1:
Périmètre:
sud: fleuve St-Laurent
nord: Rivière-des-Prairies
sud-est: tunnel Hippolyte-Lafontaine
nord-est: boulevard Ray-Lawson
ouest: montée St-Jean

Rôle M-23541
M-600938
2290-DYV D-1
DANJO TRUCK RENTALS LIMITED
475 Wallace Road
North Bay, Ontario
P1A 2X3
Au Québec:
435 Normand
Ville St-Pierre, (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour être autorisée à donner le service suivant:
Location de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques) à long terme (un an et plus) à l'exclusion de camions et remorques de type citerne.

Rôle M-23542
M-600864
1515 DY & 2206-DYV D-2
LES LOCATIONS VENDOME ENR. VENDOME LEASING & RENTAL REG'D.
(Napoléon Gérard Labrie)
5100 ouest, boulevard de Maisonneuve
Montréal, (Qué.)

Modification de permis:
La requérante qui détient le permis suivant:
1. Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général à 5100 ouest, de Maisonneuve, Montréal, (Qué.).
2. Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à nos clients seulement qui attendent la livraison d'un véhicule neuf ou d'une voiture en réparation au 5100 ouest, boulevard de Maisonneuve, Montréal, (Qué.).
3. Location à long terme (plus d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.
4. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce (camions, tracteurs et remorques à l'exception des remorques-citernes) au public en général.
Demande d'ajouter à ses permis le service suivant:
Location à court terme de camions et de camions-citernes n'excédant pas 5 tonnes à:
5100 ouest, boulevard de Maisonneuve
Montréal, (Qué.).

Rôle M-23544
M-600936
2286-DYV D-1
GILLES THIBODEAU INC.
225 boulevard Laurier
St-Basile-le-Grand,
Chambly, (Qué.)
J0L 1S0

Nouvelle demande:
La requérante s'est adressée à la C.T.Q. pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, maximum une tonne); et de véhicules automobiles de commerce.

Rôle M-23545
M-600936
1567-DY D-2
GILLES THIBODEAU INC.
225 boulevard Laurier
St-Basile-le-Grand,
Chambly, (Qué.)
J0L 1S0

La requérante s'est adressée à la C.T.Q. pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
Location à long terme, un an et plus, de véhicules de promenade (automobiles et voitures familiales).

Rôle M-23547
M-504307 D-018
GUERTIN & FILS LTEE.
1085, avenue Larivière
Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)
J9X 4K7
et
M-507852
PILON & REGIMBALD INC.
C.P. 247
Evain
(Témiscamingue) (Qué.)
J0Z 1Y0

Demande de transfert:
La requérante-cédante, demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à:
Pilon & Regimbald Inc.
C.P. 247
Evain
(Témiscamingue) (Qué.)
l'attestation M-504307-001 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, région 08.

Rôle M-23548
M-507822 D-001
FOURNELLE, RODRIGUE
87 boulevard Ste-Anne
Ste-Anne des Plaines
(Témiscamingue) (Qué.)
J0N 1H0

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, de catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-23549
M-507822 D-002
FOURNELLE, RODRIGUE
87 boulevard Ste-Anne
Ste-Anne des Plaines
(Terrebonne) (Qué.)
J0N 1H0

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, de catégorie Entrepreneur pour la région 6.

Rôle M-23550
M-505713 D-003
NADEAU, MARIUS
138, 6e Avenue
LaSalle, (Qué.)
H8P 2K9

Le requérant, propriétaire de camion depuis 1976 demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 10.

Rôle M-23584
16068-V D-1
TRANSPORT RHEAL MALO INC.
RHEAL MALO TRANSPORT INC.
561, 4e Rang
St-Ambroise-de-Kildare
(Joliette) (Qué.)
J0K 1C0

La requérante, détentrice du permis 16068-V, désire ajouter le droit additionnel suivant à toutes les clauses dudit permis.
Droit additionnel:
En donnant les services mentionnés à son permis 16068-V, la détentrice pourra utiliser des véhicules-citernes d'une capacité maximale de 3,200 gallons.
Teneur du permis 16068-V au 17 mai 1977:
a) Transport général – local –
a) St-Ligori et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite municipalité.
b) Transport général – longue distance – rayon –
b) De St-Ligori à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite municipalité en suivant les routes principales, et retour.
c) Transport général – longue distance – route restreinte – irrégulier –
c) De St-Ligori à Montréal, et retour.

Rôle M-23585
22227-VM D-2
SEALAND CANADIAN TERMINALS (1969) LIMITED
3630 First Avenue East, Vancouver
(British-Columbia)
Au Québec:
2020 Université, suite 1738
Montréal
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H3A 2A5
Mise-en-cause:

Demande de maintien de permis suite à un changement de contrôle:
Conformément à l'article 39 de la Loi des transports, la requérante fait part à la Commission des transports du Québec du changement de contrôle au sein de la compagnie:

Anciens actionnaires:	
Wendell Lile	1 action ordinaire
Lile International Compagnies	4 actions ordinaires
Lile International Compagnies	20,000 actions privilégiées
Nouveaux actionnaires:	5 actions ordinaires
Loomis Corporation	20,000 actions privilégiées
Loomis Corporation	

Et conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 paragraphe 2, demande à la Commission des transports du Québec de statuer sur le maintien de son permis.

Rôle M-23587
26115-V D-1
TRANSPORT MICHEL BOURDON ENRG.
(BOURDON, MICHEL)
927 rue Dollard, Longueuil,
(Chambly) (Qué.)
J4K 4M5
Voiturier-remorqueur:
Permis: 14556-V
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville,
Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23588
26134-V D-1
TRANSPORT GUNTER MARTIN KUNTZE ENRG
(KUNTZE, GUNTER MARTIN)
10,446 Lausanne, Montréal-Nord,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H1H 5B3
Voiturier-remorqueur:
Permis: 14556-V
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville,
Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23589
26135-V D-1
TRANSPORT GASTON LABRIE ENRG.
(LABRIE, GASTON)
2353 Robin, Longueuil,
(Chambly) (Qué.)
J4N 1B7
Voiturier-remorqueur:
Permis: 14556-V
DAY & ROSS LIMITED
Saint-Jean,
(Nouveau-Brunswick)
Au Québec:
1500 boulevard Montarville,
Boucherville,
(Chambly) (Qué.)
J4B 5Y3
Voiturier-roulier:

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Day & Ross Limited, détentrice du permis 14556-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 14556-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23590
1597-V D-3
MAGOG EXPRESS INC.
C.P. 265
Magog
(Stanstead) (Qué.)
J1X 3W6
Voiturier-remorqueur
ASBESTOS EXPRESS LTEE
C.P. 71
Asbestos
(Richmond) (Qué.)
J1T 3M9
Voiturier-roulier

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement –
Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Asbestos Express Ltée (permis no 6577-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Rôle M-23592
211-V D-4
DELANGIS INC.
92 Boul. St-Michel,
St-Paul-de-Joliette,
(Joliette) (Qué.)
J0K 3E0

La requérante qui détient un permis émis par la Commission des trasnports du Québec portant le numéro 211-V dont la clause *c*) se lit présentement comme suit:
c) Transport général – longue distance – route restreinte –
c) De Joliette, St-Michel-des-Saints, St-Félix-de-Valois, Saint-Paul, Crabtree Mills, Ste-Marie-Salomée, St-Gérard-Magella, L'Assomption, St-Paul-l'Ermite, Charlemagne, St-Sulpice, Repentigny et Bout-de-L'Ile à Montréal et Côteau Landing, et retour.
Restriction re/clause *c*):
La détentrice n'est pas autorisée à donner un service de transport entre Côteau Landing et un rayon de cinq (5) milles de Montréal et/ou le Montréal-Métropolitain, et retour.
Droit additionnel re/ clause *c*):
En donnant le service autorisé en vertu de la clause *c*) de son permis, la détentrice aura le droit de se servir de camions-remorques ou semi-remorques isothermes ou réfrigérées.
Demande à la Commission des transports du Québec de modifier ladite clause *c*) afin qu'elle se lise à l'avenir comme suit:
c) Transport général – longue distance – route – régulier –
c) De Joliette, St-Michel-des-Saints, St-Félix-de-Valois, St-Paul, Crabtree Mills, Ste-Marie-Salomée, St-Gérard-Magella, L'Assomption, St-Paul-l'Ermite, Charlemagne, St-Sulpice, Repentigny et Bout-de-l'Ile à Montréal et Côteau Landing et retour.
Restriction re/clause *c*):
La détentrice n'est pas autorisée à donner un service de transport entre Coteau Landing et un rayon de cinq milles de Montréal et/ou de Montréal-Métropolitain et retour.
Droit Additionnel re/clause *c*):
En donnant le service autorisé en vertu de la clause *c*) de son permis, la détentrice aura le droit de se servir de camions-remorques ou semi-remorques isothermes ou réfrigérées.
La détentrice pourra en vertu de l'article 13H de l'Ordannance générale sur le camionnage, louer des semi-remorques ou remorques à des détenteurs de permis.

Rôle M-23593
211-V D-5
DELANGIS INC.
92 Boul. St-Michel
St-Paul-de-Joliette,
(Joliette) (Qué.)
J0K 3E0

La requérante qui détient un permis émis par la Commission des transports du Québec portant le numéro 211-V et dont la clause *g*) se lit comme suit:
g) Transport restreint – longue distance – rayon – fardier –
g) De Joliette et de tous les endroits situés dans un rayon de 25 milles de Joliette à l'exclusion du district de Montréal-Métropolitain, à tous les endroits situés dans un rayon de 125 milles, pour le transport d'objets et de marchandises qui, à cause de leur forme, nature, grosseur et pesanteur, ne peuvent être transportés qu'à l'aide d'équipement spécial tel que fardier; ainsi que des pièces s'y rattachant, du matériel et de l'équipement d'entrepreneurs et de fournitures dont le transport est requis par celui desdits objets ou marchandises.
Demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à ladite clause *g*) le droit additionnel suivant:
Droit additionnel re/clause *g*):
La détentrice est autorisée à utiliser des remorques ou semi-remorques appartenant ou en possession légale de non-détenteurs de permis, lesquelles devront être dûment immatriculées à leurs noms.

Rôle M-23594
23758-V D-3
DUMONT, RAYMOND
348, 4e Rue, Ile-Perrot
(Vaudreuil), (Qué.)
J7V 3J8

Le requérant qui détient le permis suivant:
Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat – circuit –
De Montréal à la frontière Québec-Ontario (port de sortie: Pointe-Fortune) à destination de Hawkesbury, l'Original, Alfred, Plantagenet, Rockland, Orléans et Ottawa en Ontario et retour *via* le port d'entrée de Hull, à Hull et Grenville ainsi que les points intermédiaires situés sur la route 148, entre Hull et Grenville, ainsi qu'à Dorion et Montréal *via* les routes 40 et 20, pour le transport de journaux et des circulaires qui doivent y être insérés pour le compte de « The Gazette ».
Condition:
Ce permis est complémenté par le permis no X-2216 émis par le ministère des Transports et Communications de l'Ontario en date du 10 janvier 1975.
s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir que son service se lise à l'avenir comme suit:
Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat – circuit –
De Montréal à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Pointe-Fortune) à destination de Hawkesbury, l'Orignal, Alfred, Plantagenet, Rockland, Orléans et Ottawa en Ontario et retour *via* le port d'entrée de Hull, à Hull et Grenville, ainsi qu'à Dorion et Montréal *via* les routes 40 et 20, pour le transport de journaux et des circulaires qui doivent y être insérés, lesdits journaux étant publiés par « The Gazette », « Montréal-Matin » et « Le Devoir ».
Condition:
Ce permis est complémenté par le permis no X-2216 émis par le ministère des Transports et Communications de l'Ontario, en date du 10 janvier 1975.

Rôle M-23595
21175-V D-2
TRANSPORT PIERRE CASAVANT ENRG
PIERRE CASAVANT TRANSPORT REG'D
(Casavant, Pierre)
223 Bas Rivière Sud, St-Césaire
(Rouville) (Qué.)
J0L 1T0

Le requérant, détenteur du permis 21175-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service additionnel suivant:
Transport restreint – longue distance – route restreinte – citerne – contrat –
De St-Guillaume à Verchères, pour le transport de lait en vrac, par camion-citerne, et retour avec lait refusé, pour le compte de la Coopérative de St-Guillaume.

Rôle M-23596
20282-VM D-1
GLOBAL VAN LINES, INC.
One Global Way, Anaheim,
(California 92803) (U.S.A.)
Au Québec:
Requérante:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que soit ajoutée à son permis la clause suivante:
Transport restreint – longue distance – route restreinte – corridor –
De la frontière Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée) à la frontière Québec-Ontario (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport, dans des véhicules spécialement agencés à cette fin, de ménages et ameublements usagés tels que défini à l'article 51 de l'Ordannance générale sur le camionnage, ainsi que d'équipement électronique, matériel d'exposition et autres marchandises qui, à cause de leur nature, requièrent le maniement et l'équipement spécialisé servant généralement au transport des effets de ménage provenant des Etats-Unis ou destinés aux Etats-Unis.

Rôle M-23597
26096-V D-1
BOUSQUET, GILLES
480 rue Bord-de-l'Eau
St-Charles-sur-le-Richelieu
(Comté St-Hyacinthe) (Qué.)
J0H 2G0

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service suivant:
Transport restreint – longue distance – route restreinte –
De toutes les fermes de cultivateurs situées dans un rayon de 20 milles de St-Charles-sur-le-Richelieu à destination de l'abattoir de St-Hyacinthe et le l'Encan des Fermes Incorporée, pour le transport d'animaux vivants, et retour.

Rôle M-23598
26083-V D-1
M. BEAULIEU MOVING AND TRANSPORT
M. BEAULIEU DEMENAGEMENT ET TRANSPORT
(Beaulieu, Michael)
5589 Avenue Clanranald
Snowdon
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H3X 2S9

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Transport général – service local –
Montréal et les localités situées sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville pour le transport de marchandises générales pour le public en général.

Rôle M-23599
16295-V D-1
TRANSPORT GALION INC.
GALLEON TRANSPORT INC.
1310 rue De Nobel
Boucherville
(Chambly) (Qué.)
J4B 5J8

Clause additionnelle:
Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –
De Boucherville à Sherbrooke, pour le transport de marchandises d'épicerie, pour le compte de J.L. Freeman Cie Ltée et retour avec produits hygiéniques de toutes sortes et marchandises refusées ou avariées pour le compte de ladite compagnie.

Rôle M-23600
26050-V D-1
HEBERT, RENE
857 rue Principale, Granby
(Shefford), (Qué.)
J2G 2Y9

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:
Transport restreint – service Local –
Granby à tous les points situés dans un rayon de 5 milles dudit endroit pour le transport de fleurs à l'occasion de funérailles.

Rôle M-23604
M-100-246
COMMISSION DE TRANSPORT DE LA RIVE SUD DE MONTREAL
100, Place Charles-Lemoyne
Suite 274
Longueuil, (Qué.)
J4K 2T4
Adjudicataire
M-100-003
SOUTH SHORE PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD
6 boulevard Deslauriers
St-Lambert, (Qué.)
J4P 1L6
Adjudicateur

L'adjudicataire se conformant aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 475 de la Loi de l'instruction publique, ainsi que du paragraphe 2 de l'article 2.60.2 du Règlement no 2 de la Commission des transports du Québec, demande l'approbation des taux de transport intégré pour l'année scolaire 1976-77 suivant le contrat intervenu avec la South Shore Protestant Regional School Board, pour le transport d'environ 165 écoliers, au coût annuel de $72 par laissez-passer, (représentant $0.40 par jour pour 180 jours d'école).

Rôle M-23608
M-600769
1185-DYV D-2
NORFOLK VEHICLE LEASING LIMITED
59 Dalton Road,
Delhi, (Ont.)
Au Québec:
200 ouest, rue St-Jacques
Suite 900
Montréal, (Qué.)

La requérante qui est autorisée par son service no 2 à donner les services suivants:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (tracteurs et remorques) pour le compte de Benson & Hedges Tobacco Co.
Demande l'autorisation d'ajouter à son permis l'autorisation de donner le service suivant:
Location à long terme (plus d'un an) des véhicules de commerce et de livraison, camions, tracteurs, remorques et semi-remorques excluant des camions-remorques et semi-remorques de type citernes au public en général.

Rôle M-23610
M-600929
1566-DY & 2287-DYV D-1
COMPAGNIE DE VENTE ET DE LOCATION D'AUTOS MONTREAL LTEE
MONTREAL AUTO SALES & LEASING COMPANY LTD.
9154 rue Nobel
St-Léonard, (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services de location suivants:
1. Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général;
2. Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs et remorques) au public en général.

Rôle M-23654
M-600937
1569 DY, 2289-DYV 59-DYA
et 24-DYE 1-D
BANQUE CANADIENNE NATIONALE
500 Place d'Armes
Montreal, (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante en conformité d'un amendement à la Loi des banques demande à être autorisée:
1. à faire la location à long terme de type « crédit-bail financier » (2 ans et plus) de véhicules lourds, véhicules de commerce, véhicules de livraison, véhicules de type hors route au public en général;
2. à faire la location à long terme de type « crédit-bail financier » (2 ans et plus) d'autobus de tout genre en incluant le type » écolier »;
3. à faire la location à long terme de type « crédit-bail financier » (2 ans et plus) de véhicules de plaisance.

Rôle M-23658
22375-V D-3
E. & W. WILLS CARTAGE LIMITED
22 Jamie Avenue, Ottawa,
(Ontario)

La requérante qui détient actuellement un permis de transport de viande pour de nombreux expéditeurs, demande d'être autorisée à donner à l'avenir le service suivant:

Transport restreint – longue distance – route restreinte – véhicules à température contrôlée –

De la frontière Québec – Ontario (Ports d'entrée: Hull, Grenville, Pointe-Fortune et Pembrooke) pour le transport, par camions ordinaires à température contrôlée, de viande, de sous-produits de viande et de charcuterie à destination de tous les points de la province de Québec situés dans un rayon de 125 milles de Hull et retour. Point d'origine et de destination en Ontario: Ottawa; pour le public en général.

The applicant who presently holds a permit for the transportation of meat for many shippers, wishes to be authorized to give in the future the following service:

Restricted trucking – long distance – restricted route – vehicles with controlled temperature –

*From the Quebec – Ontario border (Ports of entry: Hull, Grenville, Pointe-Fortune and Pembrooke) for the transportation, by ordinary trucks with controlled temperature, of meat, by – products of meat, and pork butchery, destination: all points of the province of Quebec located within a radius of 125 miles of Hull and return. Point of origin and/*or destination in Ontario: Ottawa; for the public in general.

Rôle M-23660
1714-V 16-D
GATIEN TRANSPORT INC.
St-Bernard-de-Lacolle,
(St-Jean) (Qué.)
J0J 1V0

La requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat – isothermes –

De la frontière Québec – États-Unis au port d'entrée de Blackpool, à destination de Magog et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le transport de viande fraîche par véhicules isothermes, pour le compte de « Les Aliments Grissol Ltée ».

Restriction:

En donnant le service précité, la détentrice ne pourra transporter de la marchandises que dans des semi-remorques appartenant à des transporteurs américains et interchangées avec ceux-ci audit poste de frontière de Blackpool, le tout conformément aux dispositions de l'article 13-B de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle M-23662
26159-V D-1
DESMARAIS, JACK
19 Deerfield Parkway, Thorold South,
(Ontario)
Au Québec:
860 boulevard Décarie, suite 304,
Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H4L 3L9
Voiturier-remorqueur:
Permis: 20667-V
JEFFERY'S CARTAGE LIMITED
4-6 Walnut street, Ste-Catharines,
(Ontario)
Au Québec:
860 boulevard Décarie, suite 304,
Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H4L 3L9
Voiturier-roulier:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Jeffery's Cartage Limited, détentrice du permis 20667-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu des clauses *a*), *b*), et *c*) du permis 20667-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23664
26157-V D-1
BECKER, UVE
40 Dorothy street, Ste-Catherines,
(Ontario)
L2N 4A5
Au Québec:
860 boulevard Décarie, suite 304,
Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H4L 3L9
Voiturier-remorqueur:
Permis: 20667-V
JEFFERY'S CARTAGE LIMITED
4-6 Walnut street, Ste-Catharines,
(Ontario)
Au Québec:
860 boulevard Décarie, suite 304,
Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H4L 3L9
Voiturier-roulier:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Jeffery's Cartage Limited, détentrice du permis 20667-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu des clauses *a*), *b*), et *c*) du permis 20667-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23666
26161-V D-1
SEIB, HELMUT
2998 St-Patrick Avenue, Niagara Falls,
(Ontario)
L2J 2M6
Au Québec:
860 boulevard Décarie, suite 304,
Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H4L 3L9
Voiturier-remorqueur:
Permis: 20667-V
JEFFERY'S CARTAGE LIMITED
4-6 Walnut street, Ste-Catherines,
(Ontario)
Au Québec:
860 boulevard Décarie, suite 304,
Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H4L 3L9
Voiturier-roulier:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Jeffery's Cartage Limited, détentrice du permis 20667-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu des clauses *a*), *b*), et *c*) du permis 20667-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23669
26158-V D-1
BURNISON, GARY SR.
Rural Route No. 1, Ste-Catharines,
(Ontario)
Au Québec:
860 boulevard Décarie, suite 304,
Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H4L 3L9
Voiturier-remorqueur:
Permis: 20667-V
JEFFERY'S CARTAGE LIMITED
4-6 Walnut street, Ste-Catharines,
(Ontario)
Au Québec:
860 boulevard Décarie, suite 304,
Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H4L 3L9
Voiturier-roulier:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Jeffery's Cartage Limited, détentrice du permis 20667-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu des clauses *a*), *b*), et *c*) du permis 20667-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23671
26160-V D-1
JEFFERY, WARREN
6 Walnut street, Ste-Catharines, (Ontario)
Au Québec:
860 boulevard Décarie, suite 304, Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H4L 3L9
Voiturier-remorqueur:
Permis: 20667-V
JEFFERY'S CARTAGE LIMITED
4-6 Walnut street, Ste-Catharines, (Ontario)
Au Québec:
860 boulevard Décarie, suite 304, Montréal,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H4L 3L9
Voiturier-roulier:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Jeffery's Cartage Limited, détentrice du permis 20667-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu des clauses *a*), *b*), et *c*) du permis 20667-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23680
M-600722
977-DYV D-2
G.R. LEASING INC.
LOCATION G.R. INC.
298 rue Bernier
Ville St-Luc,
(St-Jean) (Qué.)

La requérante qui détient l'autorisation de donner les services suivants:

Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) à long terme (un an et plus)

Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la route à 298 rue Bernier, ville St-Luc, (St-Jean) (Qué.),

Demande d'être autorisée à changer l'adresse de sa place d'affaires:

Du: 298 rue Bernier
Ville St-Luc,
(St-Jean) (Qué.)
Au: 70 chemin Boulais
Municipalité de Rainville
Farnham, (Qué.)

Rôle M-23681
2349-A D-6 (M-000092)
STEGER, JACK
948, rue Tittley
Ville LaSalle, (Québec)

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à effectuer le service suivant:

Classe de permis: Service d'autobus (15 passagers)

Service: Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans de leur résidence située dans Montréal et se rendant aux écoles suivantes:

N.D.G. Nursery School Inc.
4335, avenue Hampton
Montréal, (Qué.)

Children's House Montessori
4020, Grand Boul.
N.D.G., Montréal
Québec

et retour.

Ce service devra être donné de septembre 1977 à juin 1978.

Rôle M-23682
1729-A D-5 (M-000045)
SANTERRE, ROGER
1290, 9e Avenue
Pointe-Aux-Trembles, (Québec)

Demande de permis saisonnier – Catégorie économique – Règlement 19

Transport d'enfants résidant dans Ville Mont-Royal, Hampstead, St-Laurent, Westmount, sera borné par les rues suivantes:

Nord:	boul. Gouin
Sud:	boul. Maisonneuve
Ouest:	rue Cavendish
Est:	boul. L'Acadie

et fréquentant les écoles Cours Chateaubriand Inc. 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal, Québec, Collège Marie-de-France 4635, Chemin Reine-Marie, Montréal, Québec Villa Sainte-Marcelline 815 avenue Upper Belmont, Westmount, Québec.

Ce service est pour la période septembre 1977 à juin 1978.

Rôle M-23683
16635-V 6-D-TF
P.A. BONNEAU INC.
St-Simon
(Bagot) (Qué.)

Modification tarifaire:
La requérante qui a obtenu une augmentation de ses taux par la décision MCR 2560 TF, demande à être autorisée à une restructuration complète de ses taux en six sections:
Section 1. augmentation moyenne de 21%
Section 2. augmentation moyenne de 8%
Section 3. nouvelle structure impossible de comparer
Section 4. réduction de 11%
Section 5. augmentation de 11%
Ssction 6. nouveaux taux pour autre genre de camion.

Rôle M-23684
M-000015
635-A D-1 TF
AUTOBUS INTER-CITE LIMITEE
438 rue St-Jean
Granby, (Qué.)

Modification tarifaire
La requérante demande à la Commission des transports du Québec de l'autoriser à modifier ses tarifs sur son service régulier de passagers, tel qu'indiqué dans le tableau ci-inclus. L'augmentation moyenne est de 40%. Ces prix n'ont pas été augmenté depuis décembre, 1974.

Rôle M-23685
M-202160 D-2
FOURNEL, JEAN-CLAUDE
309 Giroux
Lac Bellevue, Ste-Sophie
(Terrebonne,) (Qué.)
J0R 1S0
Requérant-cédant
et
M-201453-002
TURCOT, RENE
220 Principale
St-Janvier
(Terrebonne,) (Qué.)
J0N 1L0
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Fournel, Jean-Claude, demande à la Commission de transférer à:
Turcot, René,
le permis no. M-202160-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-15 St-Jérôme.

Rôle M-23686
M-207345 D-1
ARAOUI HOUDA, MME
4152 Notre-Dame
Chomedey, (Laval, Qué.)
H7W 1T1
Requérante-cédante
et
M-208025-001
ZRIHEN, ALBERT
5257 Jacques-Grenier
Montréal, (Qué.)
H3W 2G8
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Araoui Houda, Mme, demande à la Commission de transférer à: Zrihen, Albert, le permis no M-207345-001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23687
CM-30000 P-13
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
CHALUT TRANSPORT INC.
40 rue Gauthier Nord
Joliette, (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimée, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur de permis ou clauses de permis à contrat ou encore de permis ou clauses de permis restreints à des expéditeurs ou destinataires désignés, lesdits permis ou clauses de permis connus actuellement sous le no 372-V, et dont la teneur s'établirait comme suit:
« *s*) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –
s) De St-Basile (Portneuf) à Joliette et à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles dudit endroit, pour le transport de ciment en sacs et en vrac (citerne) pour le compte de Ciment Québec Inc.
Restriction:
Le permis ou droit additionnel accordé à la détentrice est subordonné à l'obligation par cette dernière, de déposer des taux qui devront être jugés justes et raisonnables par la Régie, conformément aux articles 18, 19 et 20 de la Loi de la Régie des transports. »

« x) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –
x) De Montréal à Rawdon, pour le transport de spiritueux pour le compte de la Régie des Alcools du Québec, et retour avec marchandises refusées et/ou avariées. »

Attendu qu'à la suite de transferts partiels dûment autorisés, la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donnée ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Annuler lesdits permis ou clauses de permis de l'intimé no 372-V ou rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-23688
M-204105 D-2
HAIUN, AMOS
916 Châtelaine
Chomedey, (Laval), (Qué.)
H7W 4J3
Requérant-cédant
et
M-202811-006
ROUSSEL, SERGE
600 Pascal
Auteuil, (Laval) (Qué.)
H7K 1C9
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Haiun Amos, demande à la Commission de transférer à:
Roussel, Serge,
le permis no M-204105-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23689
M-200774 D-2
CLOUTIER, ROSARIO
925, 13e Avenue
Pointe-aux-Trembles, (Qué.)
H1B 3W4
Requérant-cédant
et
M-205023-008
CRISPINO, RENE
6539, 26e Avenue
Montréal (Qué.)
H1T 3K8
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Cloutier, Rosario, demande à la Commission de transférer à:
Crispino, René,
le permis no M-200774-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23690
M-203923 D-35
BOISVERT TAXIS INC.
6415 Chabot
Montréal, (Qué.)
H2G 2T3
Requérante-cédante
et
M-208006-001
RUBENS, JEAN
5870, 9e Avenue # 3
Montréal, (Qué.)
H1Y 2K2
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Boisvert Taxis Inc., demande à la Commission de transférer à Rubens, Jean, le permis no M-203923-013 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23691
M-204857-D-2
LEGAULT, RAYMOND,
126 Pierre-Bourgery
Boucherville (Qué.)
J4B 4P5
Requérant-cédant
et
M-208019-001
GIGUERE ROBERT
990 Des Saules app. 3
Longueuil, (Qué.)
J4L 2V9
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Legault, Raymond, demande à la Commission de transférer à Giguère, Robert, le permis no M-204857-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-1 Boucherville.

Rôle M-23692
M-204517 D-2
LEGENDRE, BENOIT
2035 Lamothe
St-Hyacinthe
(St-Hyacinthe) (Qué.)
J2S 4J9
Requérant-cédant
et
M-208023-001
CARON, ANDRE
2205 Derome
St-Hyacinthe
(Co. St-Hyacinthe, Qué.)
J2S 1A9
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Legendre, Benoit, demande à la Commission de transférer à Caron, André, le permis no M-204517-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-39 St-Hyacinthe.

Rôle M-23693
M-204299 D-26
J & S TAXI SERVICE LTD.
5442 St-Hubert
Montréal, (Qué.)
H2J 2Y6
Requérante-cédante
et
M-208026-001
JEAN LOUIS, JEAN-CLAUDE
5963 de Châteaubriand
Montréal, (Qué.)
H2S 2N9
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
J & S Taxi Service Ltd, demande à la Commission de transférer à JEAN LOUIS, Jean-Claude, le permis no M-204299-003 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23694
M-204299 D-25
J & S TAXI SERVICE LTD
5442 St-Hubert
Montréal, (Qué.)
J2T 2Y6
Requérante-cédante
et
M-208027-001
DERASPE, JEAN-MARIE
5896 Des Ormeaux
Montréal, (Qué.)
H1K 2X2
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
J & S Taxi Service Ltd, demande à la Commission de transférer à:
Deraspe, Jean-Marie,
le permis no M-204299-002 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23695
M-206645 D-1
DUNBERRY JEAN-ALBERT
2092 Des Patriotes
Ste-Rose, (Laval, Qué.)
H7L 2N8
Requérant-cédant
et
M-208029-001
MARION, GILLES
695 Massena Crescent
Greenfield Park, (Qué.)
J4V 1E3
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Dunberry, Jean-Albert, demande à la Commission de transférer à Marion, Gilles le permis no M-206645-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23696
M-203325 D-2
VALLEE, LEO
2945 Granby app. 2
Montréal, (Qué.)
H1N 2Z5
Requérant-cédant
et
M-208038-001
LACHAINE, REAL
2905 Desormeaux app. 6
Montréal, (Qué.)
H1L 4X9
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Vallée, Léo, demande à la Commission de transférer à Lachaine, Réal le permis no M-203325-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23697
M-208033 D-1
CADORETTE, GILBERT
1145 est St-Patrille
Magog, (Stanstead), (Qué.)
J1X 1V6

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de Magog 05 3738 C comprenant Magog.

Rôle M-23698
M-206052 D-2
LAURIN, GILLES
665 rue de la Trappe
St-Louis-de-Terrebonne
J0N 1N0
Requérant-cédant
et
M-208037-001
FORTIN REMI ARCHIE
5652 rue Lafond
Montréal, (Qué.)
H1X 2X5
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Laurin, Gilles, demande à la Commission de transférer à Fortin, Rémi Archie, le permis no M-206052-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23699
M-207775-D-1
POURKI YOUSEF
4760 chemin de la Côte-des-Neiges
app. 606
Montréal, (Qué.)
H3V 1G3
Requérant-cédant
et

Demande de transfert:
Pourki, Yousef, demande à la Commission de transférer à Lebrun, André le permis no M-207775-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

M-208036-001
LEBRUN, ANDRE
7130 Vannes
St-Léonard, (Qué.)
H1S 1Y6
Requérant-cessionnaire

Rôle M-23700
M-201185-D-2
BAIAMONTE, ANTONIO
1205 De Grandchamps
St-Louis-de-Terrebonne, (Qué.)
J0N 1N0
Requérant-cédant
et
M-208039-001
SCOZZARI, CALOGERO
1450 De Bromont
Terrebonne, (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Baiamonte, Antonio, demande à la Commission de transférer à Scozzari, Calogero le permis no M-201185-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Rôle M-23701
M-201947 D-17
ADRIAN MAURICE
235 Van Horne
Montréal, (Qué.)
H2T 2Y2
Requérant-cédant
et
M-208035-001
PAPATSONIS GEORGES
8327 Bloomfield
Montréal, (Qué.)
H3N 2J1
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Adrian, Maurice, demande à la Commission de transférer à Papatsonis, Georges, le permis no M-20194-007 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23702
M-204150 D-3
KATSICHTIS, PANAGIOTIS
8032 Querbes
Montréal, (Qué.)
H3N 2C1
Requérant-cédant
et
M-208034-001
MASSOURAS, STAVROS
7056 Durocher app. 4
Montréal, (Qué.)
H3N 1Z8
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Katsichtis, Panagiotis demande à la Commission de transférer à Massouras Stavros le permis no M-204150-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-23703
M-206652 D-1
TSIPIS GEORGES
7452 d'Outremont
Montréal, (Qué.)
H3N 2L8
Requérant-cédant
et
M-208032-001
GOSSELIN LAWRENCE
BELLEMARE MARCEL
8331 Lefebvre
LaSalle, (Qué.)
H8N 2B2
Requérants-cessionnaires

Demande de transfert:
Tsipis, Georges, demande à la Commission de transférer à Gosselin, Laurence, Bellemare, Marcel, le permis no M-206652-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle Q-11440
11367-V-D-4
MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD.
100, boulevard Notre-Dame
Clermont
(Charlevoix-Est), (Qué.)
G0T 1C0

Requête amendée:

La présente publication remplace celle parue dans la *Gazette officielle du Québec* no 17 du 30 avril 1977, page 396ous le numéro de rôle Q-11440.

La requête amendée se lit comme suit:

Murray Bay Transport Co. Ltd. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –

De Rivière-Malbaie au village de Portneuf, Hauterive et Sept-Iles, pour le transport de bière en caisses, bouteilles et « cannettes » et de bière sous pression, pour le compte de Maurice Dumais Inc., et retour avec les contenants vides; caisses, bouteilles, barils.

P.S. modification du texte qui avait déjà été publié dans la *Gazette officielle* du Québec du 30 avril 1977, page 3964.

Rôle Q-12876
Q-202337-2-D
BOUCHARD, GAETAN
34 Lapointe
Kénogami
(Jonquière) (Qué.)
G7X 5H9
Q-202748-1-A
RANCOURT, ROBERT
435 St-Gérard
App. 4
Jonquière, (Qué.)
G7X 2S7

Demande de Transfert:

Bouchard, Gaétan, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:

Rancourt, Robert
435, St-Gérard,
App. 4
Jonquière, (Qué.)
G7X 2S7

le permis Q-202337-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-51 L'Ouest du Saguenay.

Rôle Q-12888
Q-301, 526-1-D
GARAGE MOREAU LTEE
334, rue Principale
C.P. 129
Dégelis
(Témiscouata), (Qué.)
G0L 1H0

La requérante, Garage Moreau Ltée, Ville Dégelis, (Qué.), demande à la Commission des transports du Québec un permis régulier pour effectuer les services de transports suivants:

a) Transport restreint – territoire – public en général –

un service de territoire entre tous les points situés dans les districts électoraux de Témiscouata, Rivière-du-Loup, Kamouraska, Rimouski et retour, pour le public en général, pour le transport par fardier de machinerie lourde et de ses attachements.

b) Transport restreint – rayon – public en général –

De Ville Dégelis et de tous les points situés dans les districts électoraux de Témiscouata, Rivière-du-Loup, Kamouraska et Rimouski à ailleurs dans la province de Québec et retour, pour le public en général, pour le transport par fardier de machinerie lourde et de ses attachements.

Rôle Q-12889
24927-V-2-D
TRANSPORT DIANE BERGERON ENR.
(Bergeron-Savard, Diane)
1471, rue Everest
Val-Bélair
(Québec), (Qué.)
G0A 1G0
Requérante-cédante
et
TRANSPORT DIANE BERGERON INC.
1471, rue Everest
Val-Bélair
(Québec), (Qué.)
G0A 1G0
Requérante-cessionnaire

Demande de transfert et modification de permis:

1. La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer le permis numéro 24927-V en faveur de:

Transport Diane Bergeron Inc.
1471, rue Everest
Val-Bélair (Qué.)
G0A 1G0

dont les actions sont distribuées comme suit:

Diane B. Bergeron, Val-Bélair, secrétaire,	98 ordinaires
Yves Savard, Val-Bélair, président,	1 ordinaire
Robert Tremblay, Val-Bélair, vice-prés.	1 ordinaire

Le permis 24927-V se lit présentement comme suit:

Transport restreint – service local – contrat –

Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de fleurs et de colis d'un poids maximal de cinquante (50) livres, avec un véhicule d'une capacité de ¾ de tonne.

pour le comte de: Archer Fleuriste, Ste-Foy, Union des Jardiniers Inc., Ste-Foy, et les Impressions Minute Inc., Ste-Foy.

2. Si le transfert est accordé, la requérante-cessionnaire demande d'ajouter au permis no 24927-V l'autorisation suivante:

Droit additionnel:

Conformément aux dispositions de l'article 13-F de l'Ordonnance générale sur le camionnage, la détentrice est autorisée, pour donner le service; autorisé par son permis, à utiliser un véhicule pris en location, à long terme 1 an et plus.

Rôle Q-12890
9573-V-5-D
QUIRION TRANSPORT INC./ TRANSPORT QUIRION INC.
47, 8e Rue ouest,
La Guadeloupe
(Frontenac), (Qué.)
G0M 1G0

Demande de changement de contrôle:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à changer la liste des actionnaires de Quirion Transport Inc./Transport Quirion Inc., qui se lisait:

G.E. Quirion	90 actions ordinaires;
J.R. Quirion	30 actions ordinaires;
Laval Quirion	30 actions ordinaires:
Madeleine Quirion	5 actions ordinaires;
Emilien Hallé	5 actions ordinaires:

pour qu'elle se lise maintenant comme suit:

G.E. Quirion	78 actions ordinaires; La Guadeloupe; président;
Laval Quirion	38 actions ordinaires; Longueuil; vice-président;
Paul Quirion	21 actions ordinaires: Lac Mégantic; directeur;
Jean Quirion	22 actions ordinaires; Lac Mégantic; secrétaire;
Paulin Tardif	1 action ordinaire; Lac Mégantic; directeur.

Rôle Q-12892
24757-V-1-D
MARCHAND, PAUL
67, rue Bernier
Victoriaville
(Arthabaska), (Qué.)
G6P 2P3
Voiturier-remorqueur
et
7571-V
MCMAHON TRANSPORT LTEE
C.P. 11
St-Célestin
(Nicolet), (Qué.)
J0C 1G0
Voiturier-roulier

Nouvelle demande:
Transport par remorquage – contrat –
Demande est faite d'autoriser Marchand, Paul, à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de McMahon Transport Ltée, no 7571-V, selon la (les) clause (s) *a*) à *w*) inclusivement dudit permis no 7571-V

Rôle Q-12893
16903-V-34-D
CARTIER TRANSPORT INC.
153, rue Maltais
Sept-Iles
(Saguenay), (Qué.)
G4R 3J9

Modification de la clause *f*)
La requérante dont la clause *f*) de son permis se lit présentement comme suit:
Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –
De l'usine de Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée/Canadian Reynolds Metals Co. Ltd., Baie-Comeau, à l'usine de Nesco Aluminium Co. Ltd., Rivière-Malbaie, pour le transport de lingots d'aluminium et de cet endroit à Montréal pour le transport de tiges d'aluminium, le tout effectué à l'occasion d'un même voyage, pour le compte de la Société Canadienne de Métaux Reynolds/Canadian Reynolds Metals Co. Ltd, pour la première étape et pour le compte de Nesco Aluminium Co. Ltd., pour la seconde étape,
s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que la clause *f*) soit modifiée pour se lire dorénavant comme suit:
Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –
De l'usine de la Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée/Canadian Reynolds Metals Co. Ltd., Rivière-Malbaie, pour le transport de produits constitués en tout et en partie d'aluminium et fabriqués par cette première usine et de cet endroit à Montréal pour le transport de produits constitués en tout ou en partie d'aluminium et fabriqués par cette deuxième usine, le tout effectué à l'occasion d'un même voyage, pour le compte de la Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée/Canadian Reynolds Metals Co. Ltd, pour la première étape et pour le compte de Nesco Aluminium Co. Ltd. pour la seconde étape.

Rôle Q-12894
Q-301,527-2-D
FREGEAU, NAPOLEON
Cap-St-Ignace
(Montmagny), (Qué.)
G0R 1H0
Voiturier-remorqueur
et

Nouvelle demande:
Transport par remorquage – contrat –
Demande est faite d'autoriser Frégeau, Napoléon à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Gérard Nolin (1975) Ltée, no 15957-V selon la (les) clauses (s) *a*), *b*), *c*), *f*), *h*), *j*), *k*), *l*), *s*), *t*), *u*) et *v*) dudit permis no 15957-V

15957-V
GERARD NOLIN (1975) LTEE
982, rue de l'Eglise
St-Jean-Chrysostome
(Lévis), (Qué.)
G0S 2T0
Voiturier-roulier

Rôle Q-12895
Q-600, 370-1-D
J.A. DESAULNIERS INC.
2065, 5e Avenue
Shawinigan-Sud
G9P 1N6

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner les services suivants:
Service 1: Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade;
Service 2: Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce et de livraison au sens du Code de la route;
Service 3: Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade;
Service 4: Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison au sens du Code de la route.

Rôle Q-12898
Q-202354-2-D
GRONDIN, LEOPOLD
Vallée Jonction
(Beauce) (Qué.)
G0S 3J0

Le requérant est détenteur du permis de taxi no Q-202354-001 pour la municipalité de Vallée Jonction 03-2371-VL. (QPT-2819)
Dans une lettre en date du 7 juillet 1977 et reçue le 11 juillet 1977, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle Q-12899
Q-201366-2-D
PAGE, LUCIEN
390, de l'Eglise
St-Basile (Portneuf) (Qué.)
G0A 3G0

Le requérant est détenteur du permis de taxi no Q-201366-001 pour la municipalité de St-Basile 03-2921-P. (QPT-0515)
Dans une lettre reçue le 17 juin 1977, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle Q-12900
Q-20,050-1-D
LA LIGUE DE TAXIS DE LA TUQUE INC.
729, rue Roy
La Tuque (Qué.)
G9X 2V5

Demande de reconnaissance de ligue
La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'être reconnue comme étant le groupe représentatif des détenteurs de permis de véhicule-taxi de l'agglomération de La Tuque A-50.

Rôle Q-12902
Q-201426-4-D
BONSAINT, JEAN-CLAUDE
851, des Pinsons
Beauport (Qué.)
G1E 1J3
Requérant-cédant
Q-202214-2-A
GHISLAIN RIOUX
(Rioux, Ghislain)
28½ Verdun
Québec (Qué.)
G1N 3N3
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Bonsaint, Jean-Claude demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:
Ghislain Rioux
(Rioux, Ghislain)
28½ Verdun
Québec (Qué.)
G1N 3N3
le permis no Q-201426-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-12906
Q-201937-3-D
BARIBEAU, RICHARD
13 sud, rue Notre Dame
Louiseville (Qué.)
J5V 1Y4
Requérant-cédant
Q-202751-1-A
VINCENT, BERTRAND
173, Ste-Dorothée
Louiseville (Qué.)
J5V 1P8
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Baribeau, Richard, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:
Vincent, Bertrand
173, Ste-Dorothée
Louiseville, (Qué.)
J5V 1P8
le permis no Q-201937-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule taxi dans la municipalité de Louiseville 04-4702-V.

Rôle Q-12907
Q-202175-2-D
GIROUX, JEAN-MARIE
3465, Petitclerc app. 202
Giffard (Québec)
G1E 1G1
Requérant-cédant
Q-202750-1-A
QUIRION, JACQUES
2291, Robert Giffard app. 1
Beauport (Québec)
G1E 4G7
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Giroux, Jean-Marie, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:
Quirion, Jacques
2291, Robert Giffard, app. 1
Beauport (Qué.)
G1E 4G7
le permis no Q-202175-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Giffard A-32.

Rôle Q-12908
Q-202746-1-D
POLIQUIN, ANDRE
1395 ave Cardinal
Gentilly
Ville de Bécancour, (Qué.)
G0X 1G0

Nouvelle demande:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour les municipalités de Gentilly, Bécancour, Ste-Angèle-de-Laval, St-Grégoire, Précieux-Sang, Ste-Gertrude.

Rôle Q-12909
13963-V-30-D
SPEEDWAY EXPRESS LTD.
3600, boulevard Wilfrid-Hamel,
Québec, (Qué.)
G2E 2G7

Modification de permis:
La requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:
1. Transport général – longue distance – route restreinte –
De Terrebonne, Ste-Thérèse, St-Jérôme, Mont-Rolland, Gatineau, Lachute, Maralan et Kilmar à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St.-John, Nouveau-Brunswick, ou en provenant avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de L'Ile-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve.
Restriction:
La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.
2. Transport général – longue distance – route restreinte –
De Beauharnois, Valleyfield, Ormstown, Vaudreuil, St-Jean, Iberville, St-Bernard-de-Lacolle, Chambly, Farnham, Cowansville, Waterloo, Granby, Roxton, St-Césaire, Rougemont et Marieville, à la frontière Québec – Nouveau- Brunswick (tous les ports d'entrée) et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, Nouveau-Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau- Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de L'Ile-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve.
Restriction:
La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.
3. Transport général – longue distance – route restreinte –
De Joliette, Crabtree, L'Assomption, Berthierville, St-Barthélemy, St-Justin, Louiseville, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Baie Jolie, Shawinigan, Grand-Mère, Bécancour et Daveluyville à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, Nouveau-Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de L'Ile-du-Prince-Edouard.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

4. Transport général – longue distance – route restreinte –

D'Abestos, Sherbrooke, Compton, Lennoxville, Valcourt, East Angus, Windsor, Richmond et Magog à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, Nouveau-Brunswick, ou provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points située dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de L'Ile-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

5. Transport général – longue distance – route restreinte –

De St-Jean-Baptiste, St-Damase, St-Hyacinthe, Ste-Rosalie, Acton Vale, Drummondville, Sorel, Tracy, Contrecoeur, Varenne, Arthabaska, Victoriaville, Princeville, Plessisville, Thetford et East Broughton à la frontière Québec – Nouveau- Brunswick (tous ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, Nouveau-Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau- Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de L'Ile-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

6. Transport général – longue distance – route restreinte –

De Laurier-Station, St-Agapit, St-Raymond, Beaupré, St-Georges-de-Beauces, Beauceville, St-Joseph-de-Beauce, Ste-Marie-de-Beauce, St-François-de-Montmagny et Montmagny à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, Nouveau-Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de L'Ile-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

7. Transport général – longue distance – route restreinte –

De St. John, New Brunswick, à Lévis et à tous les points situés dans un rayon de 75 milles de Lévis et à Beloeil ainsi qu'à tous les points situés dans un rayon de 125 milles des limites de cette dernière municipalité, et retour, par tous les ports d'entrée. Les droits de cueillette et de livraison sont étendus à tous les endroits des provinces du Nouveau-Brunswick, de L'Ile-du-Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis

Droits Additionnels:

1) La détentrice est autorisée à utiliser des véhicules insothermes en effectuant tous les services autorisés par les clauses 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ci-dessus.

2) La détentrice est autorisée à utiliser des fardiers dans l'opération des clauses 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 à l'exception du point d'origine de Montréal.

Modification de permis:

La requérante désire être autorisé à donner le service de transport suivant:

Rôle Q-12941
15-V-42-D (Q-300,003)
TRANSPORT D'ANJOU INC.,
373, Témiscouata,
Rivière-du-Loup,
(Rivière-du-Loup), (Qué.)
G5R 3Z1

1. Transport général – longue distance – route restreinte –

De Terrebonne, Ste-Thérèse, St-Jérôme, Mont-Rolland, Gatineau, Lachute, Maralan et Kilmar à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St.-John, Nouveau-Brunswick, ou en provenant avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de L'Ile-du-Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

2. Transport général – longue distance – route restreinte –

De Beauharnois, Valleyfield, Ormstown, Vaudreuil, St-Jean, Iberville, St-Bernard-de-Lacolle, Chambly, Farnham, Cowansville, Waterloo, Granby, Roxton, St-Césaire, Rougemont et Marieville, à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée) et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, Nouveau-Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de L'Ile-du-Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

3. Transport général – longue distance – route restreinte –

De Joliette, Crabtree, L'Assomption, Berthierville, St-Barthélemy, St-Justin, Louiseville, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Baie Jolie, Shawinigan, Grand-Mère, Bécancour et Daveluyville à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, Nouveau-Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de L'Ile-du-Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

4. Transport général – longue distance – route restreinte –

D'Abestos, Sherbrooke, Compton, Lennoxville, Valcourt, East Angus, Windsor, Richmond et Magog à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, Nouveau-Brunswick, ou provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points située dans le provinces du Nouveau-Brunswick, de L'Ile-du-Prince-Edouard de la Nouvelle-Ecosse.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

5. Transport général – longue distance – route restreinte –

De St-Jean-Baptiste, St-Damase, St-Hyacinthe, Ste-Rosalie, Acton Vale, Drummondville, Sorel, Tracy, Contrecoeur, Varenne, Arthabaska, Victoriaville, Princeville, Plessisville, Thetford et East Broughton à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, Nouveau-Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de L'Ile-du-Prince-Edouard de la Nouvelle-Ecosse.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

6. Transport général – longue distance – route restreinte –

De Laurier-Station, St-Agapit, St-Raymond, Beaupré, St-Georges-de-Beauces, Beauceville, St-Joseph-de-Beauce, Ste-Marie-de-Beauce, St-François-de-Montmagny et Montmagny à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, Nouveau-Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de L'Ile-du-Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

7. Transport général – longue distance – route restreinte –

De St John, Nouveau-Brunswick, à Lévis et à tous les points situés dans un rayon de 75 milles de Lévis et à Beloeil ainsi qu'à tous les points situés dans un rayon de 125 milles des limites de cette dernière municipalité, et retour, par tous les ports d'entrée. Les droits de cueillette et de livraison sont étendus à tous les endroits des provinces du Nouveau-Brunswick, de L'Ile-du-Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse.

Restriction:

La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *a*) et *b*) de son permis.

Droit additionnels:
Les droits additionnels présentement détenus par la détentrice de faire usage de fardiers et de camions isothermes sur toute l'étendue des clauses de son permis s'appliqueront également aux clauses 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ci-dessus.

Rôle Q-12942
Q-200534-3-D
PROULX, CYRILLE
113 du Séjour
Rimouski (Qué.)
G5L 6Y7
Requérant-cédant
CAROL, LAPLANTE
(Laplante, Carol)
205 Ste-Marie ouest
Rimouski
G5L 4E7
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Proulx, Cyrille, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:
Carol Laplante
(Laplante, Carol)
205 ouest, Ste-Marie
Rimouski
G5L 4E7
le permis no Q-202753-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule taxi dans l'agglomération A-37 Rimouski.

Rôle Q-12944
Q-300,624 7-D TF
(17632-V)
BARBEL TRANSPORT INC.
28ième Rue, C.P. 400
Gagnon (Saguenay) (Qué.)
P.Q.
G0G 1K0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter d'environ 8% ses tarifs pour le transport de marchandises selon son permis 17632-V.
Vu l'urgence, elle demande l'application de l'article 2.58.1 pour déterminer la date de la mise en vigueur des nouveaux taux.

Rôle Q-12945
Q-000075 6-D TF
(1539-A)
AUTOBUS CHEVRETTE INC.
621, rue St-Louis
(La Tuque) (Champlain) (Qué.)
Q-201798-2 D
G0X 2X8
BOSSE, VINCENT
307, Barney
Schefferville (Qué.)
G0G 2T0
Requérant-cédant
Q-202752-1-A
LUC NOEL
(Noël, Luc)
110, Hudson app. 159
C.P. 2065
Schefferville
G0G 2T0
Requérant-cessionnaire

La requérante demande l'autorisation de modifier ses tarifs de la façon suivante:

Taux actuels:		Taux proposés
$0.20 du passage	En espèces	$0.20 du passage
$2.00	En série (13 billets)	nil

Elle demande l'application de l'article 2.58.1 pour déterminer la date de mise en vigueur
Demande de transfert:
Bossé, Vincent, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:
Luc Noël
(Noël, Luc)
110, Hudson app. 159
C.P. 2065
Schefferville
G0G 2T0
le permis no Q-201798-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule taxi dans la municipalité de Schefferville 10-9901-V.

Rôle Q-12951
4373-V-33-D
MICHEL TRANSPORT INC.
4, rue Union,
Arthabaska,
(Arthabaska), (Qué.)
G6P 6L5

Droit additionnel:
Michel Transport Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec pour demander l'émission d'un permis permanent pour l'autoriser à tirer les remorques et/ou semi-remorques chargées ou vides appartenant à/ou en possession légale de Pilkington Glass Ltée en donnant le service autorisé apr les clauses *c*), *ss*), *uu*) et *aaa*) du permis 4373-V qu'elle détient.

Rôle Q-12952
Q-000470-1-D
PLACEMENTS 2 + 1 LTEE
179, Carter
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)
J9X 1S5

Demande de transport aéroportuaire:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec à être autorisée à donner le service aéroportuaire passagers de Rouyn et Noranda à l'aéroport de Rouyn et retour, avec le véhicule se rapportant au certificat de permis Q-202649-001.

Rôle Q-12953
Q-000470-2-D
PLACEMENTS 2 + 1 LTEE
179, Carter
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)
J9X 1S5

Demande de transport aéroportuaire:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec à être autorisée à donner le service aéroportuaire passagers de Rouyn et Noranda à l'aréoport de Rouyn et retour, avec le véhicule se rapportant au certificat de permis Q-202649-002.

Rôle Q-12954
Q-000470-3-D
PLACEMENTS 2 + 1 LTEE
179, Carter
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)
J9X 1S5

Demande de transport aéroportuaire:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec à être autorisée à donner le service aéroportuaire passagers de Rouyn et Noranda à l'aéroport de Rouyn et retour, avec le véhicule se rapportant au certificat de permis Q-202649-003.

Rôle Q-12955
Q-000470-4-D
PLACEMENTS 2 + 1 LTEE
179, Carter
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)
J9X 1S5

Demande de transport aéroportuaire:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec à être autorisée à donner le service aéroportuaire passagers de Rouyn et Noranda à l'aéroport de Rouyn et retour, avec le véhicule se rapportant au certificat de permis Q-202649-004.

Rôle Q-12956
Q-000470-5-D
PLACEMENTS 2 + 1 LTEE
179, Carter
Noranda
(Témiscamingue), (Qué.)
J9X 1S5

Demande de transport aéroportuaire:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec à être autorisée à donner le service aéroportuaire passagers de Rouyn et Noranda à l'aréoport de Rouyn et retour, avec le véhicule se rapportant au certificat de permis Q-202649-005.

Rôle Q-12957
Q-000470-6-D
PLACEMENTS 2 + 1 LTEE
179, Carter
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)
J9X 1S5

Demande de transport aéroportuaire:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec à être autorisée à donner le service aéroportuaire passagers de Rouyn et Noranda à l'aéroport de Rouyn et retour, avec le véhicule se rapportant au certificat de permis Q-202649-006.

Rôle Q-12958
Q-000470-7-D
PLACEMENTS 2 + 1 LTEE
179, Carter
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)
J9X 1S5

Demande de transport aéroportuaire:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec à être autorisée à donner le service aéroportuaire passagers de Rouyn et Noranda à l'aéroport de Rouyn et retour, avec le véhicule se rapportant au certificat de permis Q-202649-007.

Rôle Q-12959
11505-V-2-D
LES TRANSPORTS A. LAROUCHE INC.,
174, rue St-Pierre,
Jonquière
(Chicoutimi), (Qué.)
G7X 3G4

Modification de permis:
Il s'agit d'une demande de modification de permis de transport général pour autoriser l'accomplissement du transport de marchandises pour le compte des Chemins de Fer Nationaux de façon à extensionner de Jonquière à Chambord, Roberval, St-Prime et St-Félicien (Québec) le transport auquel la requérante est déjà autorisée entre les gares de Jonquière et Québec en vertu de la clause *d*) de son permis numéro 11505-V. Le changement est sollicité pour rencontrer les besoins de la compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada, eu égard aux améliorations qu'elle doit apporter au bénéfice de sa clientèle, d'extensionner son service de messagerie de Québec-Jonquière, de façon à le prolonger de Jonquière à Chambord, Roberval, St-Prime et St-Félicien. A noter qu'en vertu de la clause *c*) du permis précité, la requérante est déjà autorisée à prolonger son transport de Jonquière à Desbiens, localité qui se situe au début de la ligne du prolongement sollicité. Les frais de transport seront payés par les Chemins de Fer Nationaux; et il pourra y avoir retour avec de la marchandises d'un point à l'autre.

La clause *d*) du permis 11505-V se lit présentement comme suit:

d) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –

d) Entre les gares de Jonquière et Québec, pour le transport de marchandises pour le compte de la Cie des Chemins de Fer Nationaux.

En vertu de la demande sus-mentionnée, le nouveau libellé comportant l'extension demandée se lirait ainsi:

d) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –

d) Entre les gares de Québec, Jonquière, Chambord, Roberval, St-Prime et St-Félicien, pour le transport de marchandises pour le compte de La Cie des Chemins de Fer Nationaux.

Rôle Q-12960
Q-301,525-1-D
MERETTE, AUGUSTIN
8, rue des Chauffailles,
Rivière-du-Loup,
(Rivière-du-Loup), (Qué.)
G5R 2A8

Nouvelle demande:

Le requérant, Augustin Merette, domicilié au 3, Des Chauffailes, Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup) (Qué.), s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport qui se lit comme suit:

Transport restreint – longue distance – route contrat –

De St-Anselme et Honfleur à Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et points intermédiaires pour le transport d'oeufs en caisse pour le compte de la Fédération des Producteurs d'oeufs de Consommation du Québec, La (Fedco), et sur paiement des frais de transport par cette dernière.

Rôle Q-12961
Q-202745-1-D
TROTTIER, GILBERT
2510, av. des Hirondelles
Gentilly, ville de Bécancour (Qué.)
G0X 1G0

Nouvelle demande:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour les municipalités de Gentilly, Ste-Gertrude, Précieux-Sang, St-Grégoire, Ste-Angèle-de-Laval, Bécancour 04-3330-V.

Rôle Q-12962
Q-202200-3-D
UNION TAXI
(Grégoire, Brunette Pauline Mme)
21, 3e Avenue
Townsite Caron
Evain (Qué.)
J0Z 1Y0
Requérant-cédant
Q-202734-1-A
JACQUES LAMBERT
(Lambert, Jacques)
129, 8e Rue app. 2
Noranda (Rouyn-Noranda)
J9X 2A5
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:

Union Taxi (Grégoire, Brunette Pauline Mme), demande à la Commission des transports du Québec de Transférer à:

Jacques Lambert
(Lambert, Jacques)
129, 8e Rue app. 2
Noranda
(Rouyn-Noranda)
J9X 2A5

le permis Q-202200-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-48 Rouyn-Noranda.

Rôle Q-12963
Q-201163-66-D
TAXIS JAUNES LIMITEE
(Yellow Taxis Limited)
1191, avenue Cartier
Québec (Qué.)
G1R 2S9
Requérant-cédant
Q-202741-1-A
LEO PAUL LECLERC ENR.
(Leclerc, Léo-Paul)
121, rue Godbout app. 3
Québec (Qué.)
G1L 1T8
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:

Taxis Jaunes Limitée (Yellow Taxis Limited) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:

Léo Paul Leclerc Enr.
(Leclerc, Léo Paul)
121, rue Godbout, app. 3
Québec (Québec)
G1L 1T8

le permis no Q-201163-019 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-12964
Q-200867-6-D
GENDRON, ALPHONSE JEAN
113, Papineau
Sept-Iles (Qué.)
G4R 4H6
Requérant-cédant
Q-202740-1-A
TREMBLAY, JEAN CHARLES
768, rue Giasson
Sept-Iles (Qué.)
G4R 1M8
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Gendron, Alphonse Jean, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:
Tremblay, Jean-Charles,
768, rue Giasson
Sept-Iles, (Qué.)
G4R 1M8
le permis no Q-200867-002 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Sept-Iles A-53.

Rôle Q-12965
Q-200867-7-D
GENDRON, ALPHONSE JEAN
113, Papineau
Sept-Iles, (Qué.)
G4R 4H6
Requérant-cédant
Q-202747-1-A
BELLEFLEUR, ROCH
82 Blanchette
Sept-Iles, (Qué.)
G4R 2K1
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Gendron, Alphonse Jean, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:
Bellefleur, Rock
82, Blanchette
Sept-Iles, (Qué.)
G4R 2K1
le permis Q-200867-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-53 Sept-Iles.

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

AUDIENCES PUBLIQUES — SUITE A LA PROCEDURE B

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPV-1078	04-07-77	Cause: M-18190 M-000039 P-1 (1655-A) SABEM INC. Intimée COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante	G.O.Q. 9142 G.O.Q. 8970	27-11-76 04-12-76	*Proprio motu* La Commission déclare la présente affaire close.

SEANCES — PERMIS REGULIERS

MPE-789	23-06-77	Cause: M-19952-1158 CM-10000 P-4 M-100378 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		VINCELETTE TRANSPORT LTEE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-792	23-06-77	Cause: M-19952-1159 CM-10000 P-4 M-100380 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et ERNEST VACHON & FILS INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-793	23-06-77	Cause: M-19952-1160 CM-10000 P-4 M-100391 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et ARMAND TOUCHETTE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-794	23-06-77	Cause: M-19952-1161 CM-10000 P-4 M-100375 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et LES AUTOBUS ST-JOACHIM INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-795	23-06-77	Cause: M-19952-1162 CM-10000 P-4 M-100389 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		LES ENTREPRISES STE-CECILE INC. Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-797	23-06-77	Cause: M-19952-1163 CM-10000 P-4 M-100381 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et LES AUTOBUS ST-CESAIRE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-798	23-06-77	Cause: M-19952-1164 CM-10000 P-4 M-100383 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et SUCCESSION OMER PAQUETTE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-800	23-06-77	Cause: M-19952-1165 CM-10000 P-4 M-100290 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et VIATEUR LUSSIER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-801	23-06-77	Cause: M-19952-1166 CM-10000 P-4 M-100386 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		PAUL LEMAY Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-802	23-06-77	Cause: M-19952-1167 CM-10000 P-4 M-100382 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et GILLES DUFRESNE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-804	23-06-77	Cause: M-19952-1168 CM-10000 P-4 M-100385 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR Partie contractante et ARMAND DESLANDES Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-892	22-06-77	Cause: M-19952 -1383 CM-10000 P-4 M-100615 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et BRISSETTE LTEE & RONALD PLOUFFE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-893	22-06-77	Cause: M-19952 -1382 CM-10000 P-4 M-100615 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et BRISSETTE & FRERES LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-894	23-06-77	Cause: M-19952 -1352 CM-10000 P-4 M-100266 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LAURENTIAN SCHOOL BOARD Partie contractante et AUTOBUS CARON & LAURIN LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-895	22-06-77	Cause: M-19952 -1381 CM-10000 P-4 M-100616 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et BRANDON TRANSPORT INC. ET BRISSETTE & FRERES LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-896	22-06-77	Cause: M-19952 -1380 CM-10000 P-4 M-100616 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et BRANDON TRANSPORT INC. ET JEAN-BAPTISTE LONGPRE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-897	22-06-77	Cause: M-19952 -1379 CM-10000 P-4 M-100616 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et BRANDON TRANSPORT INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-898	22-06-77	Cause: M-19952 -1378 CM-10000 P-4 M-100599 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et LES AUTOBUS GAUDREAULT INC. ET BRISSETTE & FRERES LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-899	22-06-77	Cause: M-19952 -1377 CM-10000 P-4 M-100599 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et LES AUTOBUS GAUDREAULT INC. ET GIL-BER INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-900	22-06-77	Cause: M-19952 -1376 CM-10000 P-4 M-100599 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		AUTOBUS GAUDREAULT INC. ET SABEM INC. Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-901	23-06-77	Cause: M-19952 -1524 CM-10000 P-4 M-100277 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LAURENTIDES Partie contractante et LES AUTOBUS YVAN OUELLETTE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-902	22-06-77	Cause: M-19952 -1375 CM-10000 P-4 M-100599 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et LES AUTOBUS GAUDREAULT INC. ET MARIO BEAULIEU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-903	22-06-77	Cause: M-19952 -1374 CM-10000 P-4 M-100599 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et LES AUTOBUS GAUDREAULT INC. ET OSWALD L'HEREAULT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-904	22-06-77	Cause: M-19952 -1373 CM-10000 P-4 M-100599 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et LES AUTOBUS GAUDREAULT INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-905	22-06-77	Cause: M-19952 -1394 CM-10000 P-4 M-100620 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et GERMAIN PERREAULT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-906	22-06-77	Cause: M-19952 -1395 CM-10000 P-4 M-100607 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et LIONEL PERREAULT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-907	22-06-77	Cause: M-19952-1396 CM-10000 P-4 M-100621 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et CHARLES AUGUSTE RIVEST Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-908	22-06-77	Cause: M-19952-1397 CM-10000 P-4 M-100612 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et TRANSPORT ROCH & FILS LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-909	22-06-77	Cause: M-19952-1398 CM-10000 P-4 M-100608 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et RENE VADNAIS MAURICE VADNAIS Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-910	22-06-77	Cause: M-19952-1372 CM-10000 P-4 M-100618 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et JEAN-JACQUES CARBONNEAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-911	23-06-77	Cause: M-19952-1523 CM-10000 P-4 M-100213 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et LES AUTOBUS FLEURENT & FILS INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-912	23-06-77	Cause: M-19952-1522 CM-10000 P-4 M-100201 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et GUY BELLERIVE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-913	23-06-77	Cause: M-19952-1521 CM-10000 P-4 M-100202 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et YVON BERGERON Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-914	23-06-77	Cause: M-19952-1520 CM-10000 P-4 M-100206 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et ARMAND CHALIFOUX Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-915	23-06-77	Cause: M-19952-1519 CM-10000 P-4 M-100205 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et GASTON CHALIFOUX Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-916	23-06-77	Cause: M-19952-1518 CM-10000 P-4 M-100231 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et MME GASTON CHALIFOUX Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-917	23-06-77	Cause: M-19952-1517 CM-10000 P-4 M-100232 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et RENE CHARLAND Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

SEANCE — SUITE À LA PROCEDURE B

MPE-918	23-06-77	Cause: M-19952-1516 CM-10000 P-4 M-100207 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et FERNAND CHARETTE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-919	23-06-77	Cause: M-19952-1515 CM-10000 P-4 M-100208 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		ALBANI CHARRON Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-920	23-06-77	Cause: M-19952-1514 CM-10000 P-4 M-100209 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et GERARD COUPAL Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-921	23-06-77	Cause: M-19952-1513 CM-10000 P-4 M-100210 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et JULIEN DAVID Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-922	23-06-77	Cause: M-19952 -1512 CM-10000 P-4 M-100211 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et ERNEST DUQUETTE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-923	23-06-77	Cause: M-19952 -1511 CM-10000 P-4 M-100212 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		LEO DUQUETTE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-924	23-06-77	Cause: M-19952 -1510 CM-10000 P-4 M-100214 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et RICHARD GAGNON Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-925	23-06-77	Cause: M-19952 -1509 CM-10000 P-4 M-100217 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et KIRKPATRICK LLOYD Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-926	23-06-77	Cause: M-19952 -1508 CM-10000 P-4 M-100218 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et ERNEST LABELLE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-927	23-06-77	Cause: M-19952 -1507 CM-10000 P-4 M-100219 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		JULES LAUZON Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-928	23-06-77	Cause: M-19952 -1506 CM-10000 P-4 M-100220 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et ARMAND LEVEILLE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-929	23-06-77	Cause: M-19952 -1505 CM-10000 P-4 M-100221 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et JEAN-GUY MARIER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-930	23-06-77	Cause: M-19952 -1504 CM-10000 P-4 M-100222 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et NARCISSE MENARD Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-931	23-06-77	Cause: M-19952 -1503 CM-10000 P-4 M-100223 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		FERNANDO PAQUETTE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-932	23-06-77	Cause: M-19952 -1502 CM-10000 P-4 M-100225 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et BERNARD PRIMEAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-933	23-06-77	Cause: M-19952 -1501 CM-10000 P-4 M-100229 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURTENTIDES Partie contractante et JOSEPH TERREAULT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-934	23-06-77	Cause: M-19952 -1500 CM-10000 P-4 M-100230 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et CLAUDE VANNOBEL Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-935	23-06-77	Cause: M-19952 -1499 CM-10000 P-4 M-100227 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		TRANSPORT EMILE SARRAZIN INC. Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-936	23-06-77	Cause: M-19952 -1498 CM-10000 P-4 M-100226 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et LEOPOLD RHEAUME Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-937	23-06-77	Cause: M-19952-1497 CM-10000 P-4 M-100216 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES Partie contractante et AUTOBUS DU LAC ARCHAMBAULT INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-938	23-06-77	Cause: M-19952-1491 CM-10000 P-4 M-100264 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR Partie contractante et SABEM INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-939	23-06-77	Cause: M-19952-1175 CM-10000 P-4 M-100668 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF WESTERN QUEBEC Partie contractante et C.T.C.R.O. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-940	23-06-77	Cause: M-19952-1295 CM-10000 P-4 M-100539 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et SHERBROOKE TRANSIT INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-941	23-06-77	Cause: M-19952-1283 CM-10000 P-4 M-100495 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et FILIAULT TRANSPORT INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-942	23-06-77	Cause: M-19952-1294 CM-10000 P-4 M-100444 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et TRANSCAR CO. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-943	23-06-77	Cause: M-19952-1293 CM-10000 P-4 M-100496 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et GUY VACHON Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-944	23-06-77	Cause: M-19952-1292 CM-10000 P-4 M-100478 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et MAURICE TREMBLAY Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-945	23-06-77	Cause: M-19952-1291 CM-10000 P-4 M-100479 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et EVERETT SINCLAIR Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-946	23-06-77	Cause: M-19952-1290 CM-10000 P-4 M-100445 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et ROLLAND ST-JAMES Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-947	23-06-77	Cause: M-19952-1289 CM-10000 P-4 M-100462 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et PAUL-EMILE ROY Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-948	23-06-77	Cause: M-19952-1288 CM-10000 P-4 M-100452 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et LES AUTOBUS ROY INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-949	23-06-77	Cause: M-19952-1287 CM-10000 P-4 M-100448 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et ALCIDE DUBOIS Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-950	23-06-77	Cause: M-19952-1286 CM-10000 P-4 M-100461 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et REAL GOSSELIN Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-951	23-06-77	Cause: M-19952-1285 CM-10000 P-4 M-100537 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et BERTRAND GIRARD Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-952	23-06-77	Cause: M-19952-1284 CM-10000 P-4 M-100476 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et YVAN GAUDREAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-953	23-06-77	Cause: M-19952-1282 CM-10000 P-4 M-100498 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et ALDEAS DUQUETTE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-954	23-06-77	Cause: M-19952-1281 CM-10000 P-4 M-100475 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et NORMAN DUMOULIN Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-955	23-06-77	Cause: M-19952-1280 CM-10000 P-4 M-100474 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et LOYOLAS DUMAS Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-956	23-06-77	Cause: M-19952-1279 CM-10000 P-4 M-100493 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et PAUL DUBOIS Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-957	23-06-77	Cause: M-19952-1278 CM-10000 P-4 M-100492 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et PAUL DUBE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-958	23-06-77	Cause: M-19952-1277 CM-10000 P-4 M-100527 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et AUTOBUS DOSTIE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-959	23-06-77	Cause: M-19952-1276 CM-10000 P-4 M-100453 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et AUTOBUS G. DION INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-960	23-06-77	Cause: M-19952-1275 CM-10000 P-4 M-100440 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et GEORGES E. DESAUTELS Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-961	23-06-77	Cause: M-19952-1274 CM-10000 P-4 M-100536 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et ANDRE DEMERS Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-962	23-06-77	Cause: M-19952-1273 CM-10000 P-4 M-100494 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et LOMER CRETE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-963	23-06-77	Cause: M-19952-1272 CM-10000 P-4 M-100468 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et AUTOBUS CRETE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-964	23-06-77	Cause: M-19952-1271 CM-10000 P-4 M-100487 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et THEODORE COUTU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-965	23-06-77	Cause: M-19952-1270 CM-10000 P-4 M-100484 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et LEO CORRIVEAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-966	23-06-77	Cause: M-19952-1269 CM-10000 P-4 M-100438 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et DENIS CORBEIL INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-967	23-06-77	Cause: M-19952-1268 CM-10000 P-4 M-100465 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et AUTOBUS COATICOOK INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-968	23-06-77	Cause: M-19952 -1267 CM-10000 P-4 M-100460 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et JOSEPHAT BOUCHER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-969	23-06-77	Cause: M-19952 -1266 CM-10000 P-4 M-100470 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTSIE Partie contractante et AUGUSTE BERTRAND Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-970	23-06-77	Cause: M-19952 -1265 CM-10000 P-4 M-100436 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et MAURICE BELANGER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-971	27-06-77	Cause: M-19952 -1223 CM-10000 P-4 M-100634 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et ADAM RAYMOND Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-972	27-06-77	Cause: M-19952 -1224 CM-10000 P-4 M-100635 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et LES AUTOBUS NORMANDIN LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-973	27-06-77	Cause: M-19952 -1225 CM-10000 P-4 M-100650 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et ROBERT LEMAY Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-974	27-06-77	Cause: M-19952 -1226 CM-10000 P-4 M-100646 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et HERMAS LAFRANCE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-975	27-06-77	Cause: M-19952 -1227 CM-10000 P-4 M-100641 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et FERNAND CUSSON Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-976	27-06-77	Cause: M-19952 -1228 CM-10000 P-4 M-100642 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et LUCIEN DUPRAS Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-977	27-06-77	Cause: M-19952 -1229 CM-10000 P-4 M-100644 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et HEBERT & HEBERT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-978	27-06-77	Cause: M-19952 -1230 CM-10000 P-4 M-100640 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et ALBERT COURNOYER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-979	27-06-77	Cause: M-19952 -1231 CM-10000 P-4 M-100639 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et ROLAND BRODEUR Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-980	27-06-77	Cause: M-19952 -1232 CM-10000 P-4 M-100638 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et PAUL BLANCHARD Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-981	27-06-77	Cause: M-19952 -1233 CM-10000 P-4 M-100645 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et PAUL ANDRE JOYAL Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-982	27-06-77	Cause: M-19952 -1234 CM-10000 P-4 M-100648 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et MARCEL LAPLANTE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-983	27-06-77	Cause: M-19952-1235 CM-10000 P-4 M-100649 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et CLAUDE LAPORTE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-984	27-06-77	Cause: M-19952-1236 CM-10000 P-4 M-100235 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et LEO BEAUREGARD & FILS LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-985	27-06-77	Cause: M-19952-1237 CM-10000 P-4 M-100238 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et AUTOBUS ROBERT LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-986	27-06-77	Cause: M-19952-1238 CM-10000 P-4 M-100238 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et CHARLES MARCIL Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-987	27-06-77	Cause: M-19952-1239 CM-10000 P-4 M-100652 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et GERARD RACICOT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-988	27-06-77	Cause: M-19952-1255 CM-10000 P-4 M-100268 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME Partie contractante et LES AUTOBUS BRUNET INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-989	27-06-77	Cause: M-19952-1240 CM-10000 P-4 M-100658 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et EUGENE ROIREAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-990	27-06-77	Cause: M-19952-1254 CM-10000 P-4 M-100267 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME Partie contractante et LES AUTOBUS ROCHON INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-991	27-06-77	Cause: M-19952-1241 CM-10000 P-4 M-100653 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et ARMAND ROUSSEAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-992	27-06-77	Cause: M-19952-1253 CM-10000 P-4 M-100273 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME Partie contractante et G. & L. GAUTHIER TRANS-SPORT INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-993	27-06-77	Cause: M-19952-1242 CM-10000 P-4 M-100654 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et ROSARIO ST-LAURENT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-994	27-06-77	Cause: M-19952-1243 CM-10000 P-4 M-100655 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et MARCEL ST-PIERRE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-995	27-06-77	Cause: M-19952-1252 CM-10000 P-4 M-100276 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME Partie contractante et LES AUTOBUS GRIMES INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-996	27-06-77	Cause: M-19952-1244 CM-10000 P-4 M-100656 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et ALPHONSE TANGUAY Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-997	27-06-77	Cause: M-19952-1245 CM-10000 P-4 M-100540 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et RAYMOND DEPEAULT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-998	27-06-77	Cause: M-19952 -1495 CM-10000 P-4 M-100636 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et SYLVIO BERNIER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-999	27-06-77	Cause: M-19952 -1251 CM-10000 P-4 M-100277 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME Partie contractante et AUTOBUS YVAN OUELLETTE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1000	27-06-77	Cause: M-19952 -1496 CM-10000 P-4 M-100643 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et REAL GODIN Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1001	27-06-77	Cause: M-19952 -1250 CM-10000 P-4 M-100278 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME Partie contractante et AUTOBUS M. LABELLE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1002	28-06-77	Cause: M-19952 -1490 CM-10000 P-4 M-100393 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et REAL BARRIERE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1003	27-06-77	Cause: M-19952 -1248 CM-10000 P-4 M-100606 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME Partie contractante et LES AUTOBUS ROLAND INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1004	28-06-77	Cause: M-19952 -1487 CM-10000 P-4 M-100374 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et LES TRANSPORTS SCOLAIRES BOULAIS LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1005	27-06-77	Cause: M-19952 -1247 CM-10000 P-4 M-100265 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME Partie contractante et RAYMOND ALARY Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1006	28-06-77	Cause: M-19952 -1488 CM-10000 P-4 M-100395 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et NOEL BERNARD Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1007	27-06-77	Cause: M-19952 -1246 CM-10000 P-4 M-100275 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME Partie contractante et ROLAND GODARD AUTOBUS INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1008	28-06-77	Cause: M-19952 -1489 CM-10000 P-4 M-100394 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et JACQUES BENOIT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1009	27-06-77	Cause: M-19952 -1360 CM-10000 P-4 M-100574 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER Partie contractante et AUTOBU TRUDEAU INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1010	28-06-77	Cause: M-19952 -1476 CM-10000 P-4 M-100404 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et LES AUTOBUS E. MENARD & FILS INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1011	27-06-77	Cause: M-19952 -1361 CM-10000 P-4 M-100601 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER Partie contractante et J.L. CASTONGUAY INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1012	28-06-77	Cause: M-19952 -1479 CM-10000 P-4 M-100401 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et PAUL-EMILE LAGUE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1013	02-06-77	Cause: M-19952-1362 CM-10000 P-4 M-100603 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER Partie contractante et EDOUARD GAUCHER SCHOOL BUS Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1014	28-06-77	Cause: M-19952-1480 CM-10000 P-4 M-100399 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et LES AUTOBUS DENIS GOULET ENRG. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1015	27-06-77	Cause: M-19952-1363 CM-10000 P-4 M-100556 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER Partie contractante et L. BISSONNETTE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1016	28-06-77	Cause: M-19952-1481 CM-10000 P-4 M-100400 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et GAETAN GALIPEAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1017	27-06-77	Cause: M-19952-1364 CM-10000 P-4 M-100410 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER Partie contractante et LES AUTOBUS LEO AUGER INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1018	28-06-77	Cause: M-19952-1482 CM-10000 P-4 M-100398 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et JEAN-PAUL DUBUC Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1019	27-06-77	Cause: M-19952-1365 CM-10000 P-4 M-100245 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* THE EASTERN TOWNSHIPS REGIONAL SCHOOL BOARD Partie contractante et AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1021	27-06-77	Cause: M-19952-1366 CM-10000 P-4 M-100435 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* THE EASTERN TOWNSHIPS REGIONAL SCHOOL BOARD Partie contractante et LESSARD BUS LINES Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1022	28-06-77	Cause: M-19952-1486 CM-10000 P-4 M-100244 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et LA CIE D'AUTOBUS CHAMBLY INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1023	27-06-77	Cause: M-19952-1367 CM-10000 P-4 M-100539 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* THE EASTERN TOWNSHIPS REGIONAL SCHOOL BOARD Partie contractante et SHERBROOKE TRANSIT INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1024	28-06-77	Cause: M-19952-1483 CM-10000 P-4 M-100234 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et EUGENE DOLBEC & FILS INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1025	27-06-77	Cause: M-19952-1368 CM-10000 P-4 M-100708 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* THE EASTERN TOWNSHIPS REGIONAL SCHOOL BOARD Partie contractante et MAURICE TREMBLAY Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1026	28-06-77	Cause: M-19952-1484 CM-10000 P-4 M-100374 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et LES TRANSPORTS SCOLAIRES BOULAIS LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1027	27-06-77	Cause: M-19952-1369 CM-10000 P-4 M-100479 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* THE EASTERN TOWNSHIPS REGIONAL SCHOOL BOARD Partie contractante et EVERETT SINCLAIR Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1028	28-06-77	Cause: M-19952-1485 CM-10000 P-4 M-100397 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et CHARLES D'AUTEUIL Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1029	28-06-77	Cause: M-19952-1478 CM-10000 P-4 M-100308 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et LEOPOLD LAGUE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1030	28-06-77	Cause: M-19952 -1477 CM-10000 P-4 M-100402 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et LES AUTOBUS LAMOTHE & GAGNE ENRG. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1031	28-06-77	Cause: M-19952 -1454 CM-10000 P-4 M-100660 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* MIRIAM HOME SCHOOL Partie contractante et LAURENTIEN AUTOBUS ENRG. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1032	28-06-77	Cause: M-19952 -1475 CM-10000 P-4 M-100405 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et JEAN-PAUL OSTIGUY Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1033	28-06-77	Cause: M-19952 -1455 CM-10000 P-4 M-100554 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* RODOLPHE BOISJOLY Partie contractante et LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT VIVANT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1034	28-06-77	Cause: M-19952 -1474 CM-10000 P-4 M-100406 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et RONALD POTVIN Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1035	28-06-77	Cause: M-19952 -1492 CM-10000 P-4 M-101005 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE LONG-SAULT Partie contractante et TRANSPORT Y. MAJOR INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1036	28-06-77	Cause: M-19952 -1473 CM-10000 P-4 M-100233 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et AUTOBUS RACINE LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1037	28-06-77	Cause: M-19952 -1249 CM-10000 P-4 M-101004 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE ST-JEROME Partie contractante et LAURIER LABELLE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

QPE-1667	30-06-77	Cause: M-19952-209 CM-10000 P-4 (Q-100,306) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978.
La Commission:
statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre:
Bellemarre, & Frères
517 rue des Erables
Cap-de-la-Madeleine (Qué.)
G8T 5J1
et
Commission scolaire régionale des
Vieilles Forges
C.P. 100
3255 Foucher
Trois-Rivières, (Qué.)
G8Z 1M6

QPE-1668	30-06-77	Cause: M-19952-505 CM-10000 P-4 (Q-100,635) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978. La Commission: statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel; approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre: Larouche, Rosaire 34, St-Joseph St-Coeur-de-Marie Roberval, (Qué.) G0W 1L0 et Commission scolaire régionale du Lac-St-Jean C.P. 1400, Alma, (Qué.) G8B 5W2			
QPE-1669	30-06-77	Cause: M-19952-757 CM-10000 P-4 (Q-100,352) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978. La Commission: statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel; approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre: Autobus Lapointe Ltée Ste-Justine (Dorchester) (Qué.) G0R 1Y0 et Commission Scolaire Régionale De La Chaudière 270, boulevard Lacroix, St-Georges-Est (Beauce) (Qué.) G5Y 2C7
QPE-1670	30-06-77	Cause: M-19952-268 CM-10000 P-4 (Q-100,371) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978. La Commission: statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel; approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre: Caron, Vincent 7070 Notre-Dame Trois-Rivières-Ouest, (Qué.) G9A 5A7 et Commission scolaire régionale des Vieilles Forges C.P. 100 3255 Foucher Trois-Rivières, (Qué.) G8Z 1M6

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QPE-1671	30-06-77	Cause: M-19952-458 CM-10000 P-4 (Q-100,584) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978.
La Commission:
statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre:

Clément Héroux Inc.
South Durham
Drummondville, (Qué.)
J0H 2C0
et
Commission Scolaire Régionale
Saint-François
Case postale 846
211 rue St-Edouard
Drummondville, (Qué.)
J2B 6C4

QPE-1672	30-06-77	Cause: M-19952-460 CM-10000 P-4 (Q-100,586) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978.
La Commission:
statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre:

H.P. Cossette & Frères Enr.
6 rue Principale
St-Narcisse
(Champlain) (Qué.)
G0X 2Y0
et
Commission Scolaire Régionale Des
Vieilles Forges
C.P. 100
3255 Foucher
Trois-Rivières, (Qué.)
G8Z 1M6

QPE-1673	30-06-77	Cause: M-19952-133 CM-10000 P-4 (Q-100,544) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978.
La Commission:
statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre:

Germain, Lucien
Ste-Anne-de-la-Pérade
(Champlain) (Qué.)
G0X 2J0
et

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		Commission scolaire régionale des Vieilles Forges C.P. 100 3255 Foucher Trois-Rivières, (Qué.) G8Z 1M6			
MCR-3670-TF	18-05-77	Cause: M-18518 CM-30000 P-4 TF COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Relativement aux taux et tarifs pour le transport de fret aérien entre Mirabel et Montréal-métropolitain ainsi qu'entre Dorval et Montréal-métropolitain.	G.O.Q. 9284	11-12-76	*Proprio motu* La Commission: fixe et décrète en vigueur le 4 juillet 1977, le tarif no 23.
MCR-3740	31-05-77	Cause: M-17872 22032-V P-1 DAVID CAHILL Intimé-cédant MARCEL GRAVELINE Intimé-cessionnaire PAUL MALLEY Mis en cause			*Proprio motu* Accordée

SÉANCES — SUITE A LA PROCEDURE

MPE-1038	28-06-77	Cause: M-19952-1472 CM-10000 P-4 M-100403 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et LES AUTOBUS RICHELIEU LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1039	28-06-77	Cause: M-19952-1196 CM-10000 P-4 M-100542 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMPAGNIE DE TRANSPORT DES LAURENTIDES LTEE Partie contractante et ECOLE PETER HALL INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1040	28-06-77	Cause: M-19952-1471 CM-10000 P-4 M-100239 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et RAYMOND ROBILLARD Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1041	28-06-77	Cause: M-19952-1197 CM-10000 P-4 M-100247 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* ECOLE PETER HALL INC. Partie contractante et L'ASSOCIATION DE MONTREAL POUR LES DEFICIENTS MENTAUX Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1042	28-06-77	Cause: M-19952-1470 CM-10000 P-4 M-100407 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et DENIS SAMSON Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1043	28-06-77	Cause: M-19952-1529 CM-10000 P-4 M-100300 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF CHATEAUGUAY VALLEY Partie contractante et ALBERT BRAULT & FILS INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1044	28-06-77	Cause: M-19952-1469 CM-10000 P-4 M-100408 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et NORMAN SAMSON Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1045	28-06-77	Cause: M-19952-1528 CM-10000 P-4 M-100260 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF CHATEAUGUAY VALLEY Partie contractante et AUTOBUS LEDUC INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1046	28-06-77	Cause: M-19952-1468 CM-10000 P-4 M-100409 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et ROGER SAMSON Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1047	28-06-77	Cause: M-19952-1527 CM-10000 P-4 M-100432 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF CHATEAUGUAY VALLEY Partie contractante et AUTOBUS HEMMINGFORD INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1048	28-06-77	Cause: M-19952-1467 CM-10000 P-4 M-100294 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HONORE-MERCIER Partie contractante et EMILE VIENS Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1049	28-06-77	Cause: M-19952-1526 CM-10000 P-4 M-100302 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF CHATEAUGUAY VALLEY Partie contractante et KYLE BLAIR Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1050	28-06-77	Cause: M-19952-1461 CM-10000 P-4 M-101096 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS Partie contractante et JOHN F. RYAN Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1051	28-06-77	Cause: M-19952-1525 CM-10000 P-4 M-100299 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF CHATEAUGUAY VALLEY Partie contractante et BOWN CLIFFORD Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1052	28-06-77	Cause: M-19952-1460 CM-10000 P-4 M-101095 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS Partie contractante et HUBERT KELLY Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1053	12-07-77	Cause: M-19952-1540 CM-10000 P-4 M-100420 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LIGNERY Partie contractante et TRANSPORT MORAND LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1054	28-06-77	Cause: M-19952-1459 CM-10000 P-4 M-101094 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE DE L'OUTAOUAIS Partie contractante et OVILA CHARTRAND Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1055	12-07-77	Cause: M-19952-1541 CM-10000 P-4 M-100419 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LIGNERY Partie contractante et CLAUDE HEBERT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1056	28-06-77	Cause: M-19952-1457 CM-10000 P-4 M-101092 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS Partie contractante et MME GAETANE BERNIER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1057	12-07-77	Cause: M-19952-1542 CM-10000 P-4 M-100416 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LIGNERY Partie contractante et LES AUTOBUS BAILLARGEON LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1058	28-06-77	Cause: M-19952-1458 CM-10000 P-4 M-101093 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS Partie contractante et ALPHONSE GAUVREAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1059	12-07-77	Cause: M-19952-1543 CM-10000 P-4 M-100418 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LIGNERY Partie contractante et LES ENTREPRISES MARCEL DESHARNAIS INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1060	28-06-77	Cause: M-19952-1493 CM-10000 P-4 M-100238 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et AUTOBUS ROBERT LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1061	12-07-77	Cause: M-19952-1544 CM-10000 P-4 M-100417 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LIGNERY Partie contractante et LES AUTOBUS SCOLAIRES VEZINA LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1062	28-06-77	Cause: M-19952-1532 CM-10000 P-4 M-100657 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et JEAN-PAUL TRUDEAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1063	12-07-77	Cause: M-19952-1538 CM-10000 P-4 M-100403 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LIGNERY Partie contractante et LES AUTOBUS RICHELIEU LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1064	28-06-77	Cause: M-19952-1531 CM-10000 P-4 M-100647 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et ARMAND LAMBERT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1065	12-07-77	Cause: M-19952-1539 CM-10000 P-4 M-100421 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LIGNERY Partie contractante et C. MONETTE & FILS LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1066	28-06-77	Cause: M-19952-1530 CM-10000 P-4 M-100644 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et HEBERT & HEBERT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1068	28-06-77	Cause: M-19952-1354 CM-10000 P-4 M-100629 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE YAMASKA Partie contractante et CIE DE TRANSPORT MASKOUTAINE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1070	28-06-77	Cause: M-19952-1456 CM-10000 P-4 M-100660 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* CENTRE FRANÇOIS MICHELLE Partie contractante et LAURENTIEN AUTOBUS ENRG. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1072	28-06-77	Cause: M-19952-1466 CM-10000 P-4 M-100662 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* CENTRE ACADEMIQUE FOURNIER INC. Partie contractante et LES AUTOBUS FRANCOEUR Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1074	28-06-77	Cause: M-19952-1462 CM-10000 P-4 M-100260 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE SALABERRY Partie contractante et AUTOBUS LEDUC INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1076	28-06-77	Cause: M-19952-1464 CM-10000 P-4 M-100262 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE SALABERRY Partie contractante et AUTOBUS G. VALLEE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1078	28-06-77	Cause: M-19952-1463 CM-10000 P-4 M-100259 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE SALABERRY Partie contractante et ROGER MYRE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1080	28-06-77	Cause: M-19952-1465 CM-10000 P-4 M-100261 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE SALABERRY Partie contractante et VENISE COACH LINES INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1082	28-06-77	Cause: M-19952-1222 CM-10000 P-4 M-100558 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et BESNER & BISSONNETTE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1084	28-06-77	Cause: M-19952-1221 CM-10000 P-4 M-100556 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et L. BISSONNETTE INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1086	28-06-77	Cause: M-19952-1220 CM-10000 P-4 M-100559 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et GASTON BOURBONNAIS INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1088	28-06-77	Cause: M-19952-1219 CM-10000 P-4 M-100560 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et L. C. BOURGON INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1090	28-06-77	Cause: M-19952-1218 CM-10000 P-4 M-100561 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et J.A. D'ANJOU ET FILS LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1092	28-06-77	Cause: M-19952-1217 CM-10000 P-4 M-100562 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		MARCEL DECOEUR Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1094	28-06-77	Cause: M-19952-1216 CM-10000 P-4 M-100563 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et HUBERT DEHOEY Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1096	28-06-77	Cause: M-19952-1215 CM-10000 P-4 M-100564 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et REMI GAUTHIER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1098	28-06-77	Cause: M-19952-1214 CM-10000 P-4 M-100565 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et GILLES GRENIER INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1100	28-06-77	Cause: M-19952-1213 CM-10000 P-4 M-100567 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et ROGER LAROCQUE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1102	28-06-77	Cause: M-19952-1212 CM-10000 P-4 M-100566 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et JEAN-PAUL LEGROS Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1104	28-06-77	Cause: M-19952-1211 CM-10000 P-4 M-100568 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et PHILIPPE LEVAC INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1106	28-06-77	Cause: M-19952-1210 CM-10000 P-4 M-100025 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		JEAN-GUY MAISONNEUVE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1108	28-06-77	Cause: M-19952-1209 CM-10000 P-4 M-100557 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et AUTOBUS RIGAUD INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1110	28-06-77	Cause: M-19952-2108 CM-10000 P-4 M-100572 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et ODILAS ROBERT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1112	28-06-77	Cause: M-19952-1205 CM-10000 P-4 M-100571 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et ALCIDE MENARD Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1114	28-06-77	Cause: M-19952-1206 CM-10000 P-4 M-100574 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et AUTOBUS TRUDEAU INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1116	28-06-77	Cause: M-19952-1204 CM-10000 P-4 M-100569 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et GILLES & ROBERT BOURGON Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1118	28-06-77	Cause: M-19952-1207 CM-10000 P-4 M-100573 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE VAUDREUIL-SOULANGES Partie contractante et SERVICE VOYAGEURS VAUDREUIL INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1120	28-06-77	Cause: M-19952-1453 CM-10000 P-4 M-100439 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		AUTOBUS LA SAPINIERE LTEE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1122	28-06-77	Cause: M-19952-1452 CM-10000 P-4 M-100473 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et GILLES RODRIGUE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1124	28-06-77	Cause: M-19952-1451 CM-10000 P-4 M-100482 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et ADRIEN RINGUETTE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1126	28-06-77	Cause: M-19952-1450 CM-10000 P-4 M-100451 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et DONAT RICHER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1128	28-06-77	Cause: M-19952-1449 CM-10000 P-4 M-100467 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		REAL RAYMOND Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1130	28-06-77	Cause: M-19952-1448 CM-10000 P-4 M-100466 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et SYLVIO RAYMOND Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1132	28-06-77	Cause: M-19952-1447 CM-10000 P-4 M-100483 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et PAUL EMILE RAMIER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1134	28-06-77	Cause: M-19952-1446 CM-10000 P-4 M-100499 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et RENE PAUL RAICHE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1136	28-06-77	Cause: M-19952-1436 CM-10000 P-4 M-100489 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		MME LAURENT LAVOIE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1138	28-06-77	Cause: M-19952-1430 CM-10000 P-4 M-100457 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et DIANE LACROIX Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1140	28-06-77	Cause: M-19952-1437 CM-10000 P-4 M-100500 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et SERVICE L. LEFEBVRE LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1142	28-06-77	Cause: M-19952-1438 CM-10000 P-4 M-100435 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et LESSARD BUS LINES INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1144	28-06-77	Cause: M-19952-1439 CM-10000 P-4 M-100437 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		PIERRE MORRISSETTE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1146	28-06-77	Cause: M-19952-1440 CM-10000 P-4 M-100491 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et MAGOG AUTOBUS LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1148	28-06-77	Cause: M-19952-1442 CM-10000 P-4 M-100486 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et VIATEUR MARTIN Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1150	28-06-77	Cause: M-19952-1441 CM-10000 P-4 M-100464 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et CYRILLE MARTIN Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1152	28-06-77	Cause: M-19952-1443 CM-10000 P-4 M-100454 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		ROLLAND PARADIS Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1154	28-06-77	Cause: M-19952-1444 CM-10000 P-4 M-100434 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et BENOIT POULIOT Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1156	28-06-77	Cause: M-19952-1445 CM-10000 P-4 M-100481 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et NOEL PRUNEAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1158	28-06-77	Cause: M-19952-1425 CM-10000 P-4 M-100450 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et GEORGES HORNBLOWER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1160	28-06-77	Cause: M-19952-1435 CM-10000 P-4 M-100456 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		LIONEL LAPIERRE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1162	28-06-77	Cause: M-19952-1434 CM-10000 P-4 M-100518 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et J. HONORE LAPIERRE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1164	28-06-77	Cause: M-19952-1433 CM-10000 P-4 M-100449 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et IRENEE LAPIERRE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1166	28-06-77	Cause: M-19952-1432 CM-10000 P-4 M-100490 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu*. COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et DENIS LANGLOIS & FILS INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1168	28-06-77	Cause: M-19952-1431 CM-10000 P-4 M-100485 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		FELICIEN LAFRENIERE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1170	28-06-77	Cause: M-19952-1429 CM-10000 P-4 M-100740 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et AUTOBUS B. DION (WINDSOR) LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1172	28-06-77	Cause: M-19952-1428 CM-10000 P-4 M-100441 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et LES AUTOBUS ST-DENIS LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1174	28-06-77	Cause: M-19952-1427 CM-10000 P-4 M-100443 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et LES AUTOBUS ROCK FOREST INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1176	28-06-77	Cause: M-19952-1426 CM-10000 P-4 M-100471 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		ANTONIO HUPPE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1178	28-06-77	Cause: M-19952-1424 CM-10000 P-4 M-100455 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et LAURENT GRENIER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1180	28-06-77	Cause: M-19952-1423 CM-10000 P-4 M-100459 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et HUBERT GRENIER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1182	28-06-77	Cause: M-19952-1422 CM-10000 P-4 M-100463 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et MAURICE GREGOIRE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1184	28-06-77	Cause: M-19952-1421 CM-10000 P-4 M-100472 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		GERARD GRAVEL Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1186	28-06-77	Cause: M-19952-1420 CM-10000 P-4 M-100446 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et GUY CHARBONNEAU Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1188	28-06-77	Cause: M-19952-1419 CM-10000 P-4 M-100533 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et CARIGNAN LEGER Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1190	28-06-77	Cause: M-19952-1418 CM-10000 P-4 M-100510 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et AUTOBUS G. ASHBY LTEE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1192	28-06-77	Cause: M-19952-1494 CM-10000 P-4 M-100488 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		J. PAUL LACASSE Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1194	05-07-77	Cause: M-19952-1548 CM-10000 P-4 M-101098 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HENRI-BOURASSA Partie contractante et AIME CYR Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1196	05-07-77	Cause: M-19952-1546 CM-10000 P-4 M-101097 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HENRI-BOURASSA Partie contractante et SAM COTE Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1198	05-07-77	Cause: M-19952-1547 CM-10000 P-4 M-101099 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HENRI-BOURASSA Partie contractante et COME BISSON Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1200	05-07-77	Cause: M-19952-1549 CM-10000 P-4 M-101100 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LANAUDIERE Partie contractante et	G.O.Q. 2605	12-03-77	

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
		ANDREA ROBILLARD Partie entrepreneur			

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1204	05-07-77	Cause: M-19952-1545 CM-10000 P-4 M-100349 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE HENRI-BOURASSA Partie contractante et O. CARPENTIER INC. Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

MPE-1366	27-06-77	Cause: M-19952-1366 CM-10000 P-4 M-100435 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant *proprio motu* THE EASTERN TOWNSHIPS REGIONAL SCHOOL BOARD Partie contractante et LESSARD BUS LINES Partie entrepreneur	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Proprio motu
La Commission:
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre la partie contractante et la partie entrepreneur.

QPE-1674	30-06-77	Cause: M-19952-85 CM-10000 P-4 (Q-101,101) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978.
La Commission:
statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre

Carrier, Gaétan
St-Camille
(Bellechasse) (Qué.)
G0R 2S0

et

Commission Scolaire Régionale De La Chaudière
270, boulevard Lacroix
(Beauce) (Qué.)
G5Y 2C7

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QPE-1675	12-07-77	Cause:M-19952-110 CM-10000 P-4 (Q-100,268) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978.
La Commission:
prend acte du désistement de l'opposition de la commission scolaire mentionnée au dispositif de cette décision.
statue que la présente décision devient exécutoire le 12 juillet 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre

Commission Scolaire Régionale Harricana
800 est, 1re Rue,
Amos, (Qué.)
J9T 2H8

et

Autobus Messier Inc.
131, 5e avenue
Chibougamau, (Abitibi-Est) (Qué.)
G8P 2E2

SEANCES — FIXATIONS DE TAUX ET TARIFS

QPE-1676	30-06-77	Cause: M-19952-690 CM-10000 P-4 (Q-101,100) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978.
La Commission:
statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel;
approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre

Thomassin, Yvon
136 B, rue St-Pierre
Ste-Thérèse-de-Lisieux
(Montmorency) (Qué.)
G1B 1B9

et

Commission Scolaire Régionale Orléans
643, avenue du Cénacle
Beauport, (Qué.)
G1E 1B3

SEANCES — SUITE A LA PROCEDURE B

MCV-12027	07-07-77	Cause:M-18992-576 M-500136 D-002 VINCENT LEFEBVRE			

Proprio motu
La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-177.

MCV-12028	07-07-77	Cause:M-18992-577 M-503192 D-002 DENIS CARDINAL			

Proprio motu
La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-3496.

MCV-12029	07-07-77	Cause:M-18991-87 M-503208 D-003 MARCEL LOCAS			

Proprio motu
La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2634.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12042	07-07-77	Cause:M-18992-442 M-504717 D-002 PAVAGE JEROMIEN INC.			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2578.					
MCV-12043	07-07-77	Cause:M-18992-443 M-500467 D-002 CLARENCE GUERIN			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2595.					
MCV-12044	07-07-77	Cause:M-18992-444 M-504506 D-005 LES ENTREPRISES COTE & PRUD'HOMME LTEE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2670.					
MCV-12045	07-07-77	Cause:M-18992-445 M-500503 D-001 MARTIN LAMBERT			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2867.					
MCV-12046	07-07-77	Cause:M-18992-446 M-500420 D-001 CLEMENT LAGANIERE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2977.					
MCV-12047	07-07-77	Cause:M-18992-447 M-500753 D-001 PAUL & ROGER THOMPSON ENRG.			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-4024.					
MCV-12048	07-07-77	Cause:M-18992-448 M-504297 D-001 ENTREPRISE DENIS & ROBERT ENRG.			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-4045.					
MCV-12055	07-07-77	Cause:M-18991-83 M-501120 D-001 JEAN-GUY CYR			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-98.					
MCV-12056	11-07-77	Cause:M-18991-82 M-503767 D-001 LEONARD LAROCHE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-907.					
MCV-12058	08-07-77	Cause:M-18992-424 M-503636 D-001 STUART DAUGHERTY			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1274.					

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12059	08-07-77	Cause:M-18991-92 M-503933 D-002 JEAN-PIERRE DEMERS			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-805.					
MCV-12060	08-07-77	Cause:M-18991-86 M-500440 D-001 GILLES LANGEVIN			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-214.					
MCV-12062	08-07-77	Cause: M-18991-132 M-504625 D-001 ROLAND LACROIX			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-3741.					
MCV-12063	08-07-77	Cause: M-18991-79 M-505036 D-001 LANCIA PAVING CO.			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-3370.					
MCV-12064	07-07-77	Cause: M-18992-441 M-504717 D-001 PAVAGE JEROMIEN INC:			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2561.					
MCV-12065	08-07-77	Cause: M-18992-440 M-504118 D-002 LA CIE D'EXCAVATION LA JEUNESSE LTEE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2541.					
MCV-12066	08-07-77	Cause: M-18992-438 M-502022 D-001 VITAL FOUCAULT			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2454.					
MCV-12067	08-07-77	Cause: M-18992-437 M-501297 D-004 LES ENTREPRISES LES CEDRES LTEE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2421.					
MCV-12068	08-07-77	Cause: M-18992-436 M-503323 D-001 RAYMOND BARIL			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2224.					
MCV-120669	08-07-77	Cause: M-18992-435 M-503774 D-001 FAUSTIN MASSY			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2134.					

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12070	08-07-77	Cause: M-18992-433 M-504426 D-002 CLIFFORD MORRISON			

Proprio motu
La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1539.

MCV-12071	08-07-77	Cause: M-18992-434 M-504426 D-001 CLIFFORD MORRISON			

Proprio motu
La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1541.

MCV-12072	08-07-77	Cause: M-18992-1429 M-501950 D-005 BOULAIS & COUTURE INC.			

Proprio motu
La Commission révoque la décision MCV-1460.

MCV-12073	08-07-77	Cause: M-18992-430 M-501950 D-006 BOULAIS & COUTURE INC.			

Proprio motu
La Commission révoque la décision MCV-1461.

MCV-12074	08-07-77	Cause: M-18992-431 M-501950 D-007 BOULAIS & COUTURE INC.			

Proprio motu
La Commission révoque la décision MCV-1462.

MCV-12075	08-07-77	Cause: M-18992-432 M-501950 D-008 BOULAIS & COUTURE INC.			

Proprio motu
La Commission révoque la décision MCV-1463.

MCV-12076	08-07-77	Cause: M-18992-426 M-500184 D-002 FERNAND BESSETTE			

Proprio motu
La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1345.

MCV-12077	08-07-77	Cause: M-18992-425 M-500184 D-001 FERNAND BESSETTE			

Proprio motu
La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1344.

MCV-12078	08-07-77	Cause: M-18991-35 M-505265 D-001 G.S.T. TIRE CASINGS LTD			

Proprio motu
La Commission révoque la décision MCV-3416.

MCV-12079	08-07-77	Cause: M-18991-34 M-504560 D-10 A PAYETTE CONSTRUCTION LIMITEE			

Proprio motu
La Commission révoque la décision MCV-3353.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12080	08-07-77	Cause: M-18991-33 M-504560 D-16 A. PAYETTE CONSTRUCTION LTEE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-3352.					
MCV-12081	08-07-77	Cause: M-18991-32 M-504560 D-007 A. PAYETTE CONSTRUCTION LIMITEE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-3349.					
MCV-12082	08-07-77	Cause: M-18991-31 M-503077 D-007 SAUCIER TRANSPORT INC.			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-3322.					
MCV-12083	08-07-77	Cause: M-18991-30 M-501529 D-007 C. AUBIN EXCAVATION INC.			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-3227.					
MCV-12084	08-07-77	Cause: M-18991-28 M-500798 D-003 HENRI RYBICKI			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-3064.					
MCV-12085	08-07-77	Cause: M-18991-29 M-500816 D-003 APOLLO BUILDING MAINTENANCE LTD			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-3059.					
MCV-12086	08-07-77	Cause: M-18991-26 M-504274 D-003 GAETAN PATRY			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-2669.					
MCV-12087	08-07-77	Cause: M-18991-25 M-503208 D-14 MARCEL LOCAS			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-2650.					
MCV-12088	08-07-77	Cause: M-18991-24 M-503208 D-002 MARCEL LOCAS			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-2636.					
MCV-12089	08-07-77	Cause: M-18991-23 M-501096 D-003 SYLVIO GALIPEAU INC.			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-2409.					

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12090	08-07-77	Cause: M-18991-22 M-503578 D-001 RONALD BENOIT			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2086.					
MCV-12091	08-07-77	Cause: M-18991-21 M-505315 D-001 LUCIEN NAULT			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-1558.					
MCV-12092	08-07-77	Cause: M-18991-20 M-501447 D-001 RUSSEL LABEREE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-1494.					
MCV-12093	08-07-77	Cause: M-18991-85 M-504151 D-001 CONRAD FALARDEAU			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-199.					
MCV-10294	08-07-77	Cause: M-18991-134 M-500150 D-001 ARMAND PROVOST			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-1395.					
MCV-12097	08-07-77	Cause: M-18992-569 M-505546 D-001 YVES LALONDE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-4388.					
MCV-12110	08-07-77	Cause: M-18992-563 M-501101 D-005 BEAULIEU EXCAVATION INC.			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-3096.					
MCV-12111	08-07-77	Cause: M-18992-565 M-503185 D-002 PIERRE THEORET			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-3292.					
MCV-12112	08-07-77	Cause: M-18992-566 M-502334 D-001 JEAN-MARC BIGRAS			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-3312.					
MCV-12113	08-07-77	Cause: M-18992-567 M-505023 D-002 SERAFINO MOTTILLO			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-3379.					

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12114	08-07-77	Cause: M-18991-43 M-504945 D-002 L.R. ENRG.			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-4379.					
MCV-12115	08-07-77	Cause: M-18991-42 M-501023 D-001 NATALE DE LUCA			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-4371.					
MCV-12116	08-07-77	Cause: M-18991-27 M-500816 D-001 APOLLO BUILDING MAINTENANCE LTD			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-3059.					
MCV-12117	08-07-77	Cause: M-18991-41 M-504034 D-001 ANDRE BRISEBOIS			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-4320.					
MCV-12118	08-07-77	Cause: M-18991-40 M-503933 D-001 JEAN-PIERRE DEMERS			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-4294.					
MCV-12119	08-07-77	Cause: M-18991-39 M-504129 D-001 GEORGES JR. CARON			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-4196.					
MCV-12120	08-07-77	Cause: M-18991-38 M-504934 D-001 MARCEL ROBITAILLE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-4078.					
MCV-12121	08-07-77	Cause: M-18991-37 M-500377 D-001 RODOLPHE BERNIER			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-4018.					
MCV-12123	08-07-77	Cause: M-18991-143 M-501977 D-001 A. LAPOINTE ET FILS LTEE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-1526.					
MCV-12124	08-07-77	Cause: M-18991-14 M-503248 D-001 EUGENE BRUYERE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-962.					

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12125	08-07-77	Cause: M-18991-13 M-502627 D-001 PIERRE LACOSTE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-702.					
MCV-12126	08-07-77	Cause: M-18991-12 M-505118 D-001 MARCEL THISDALE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-692.					
MCV-12127	08-07-77	Cause: M-18991-11 M-502659 D-001 JEAN-NOEL LAMOUREUX			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-680.					
MCV-12128	08-07-77	Cause:M-18991-10 M-502817 D-001 JACQUES BEAUDOIN			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-657.					
MCV-12129	08-07-77	Cause:M-18991-9 M-501058 D-001 JOSEPH DE RAINVILLE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-636.					
MCV-12130	08-07-77	Cause:M-18991-8 M-503265 D-001 ROMUALD MIGNEAULT			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-516.					
MCV-12131	08-07-77	Cause:M-18991-7 M-503397 D-001 REAL BEZEAU			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-470.					
MCV-12132	08-07-77	Cause:M-18991-6 M-502656 D-001 ROLLAND THAUVETTE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-463.					
MCV-12133	08-07-77	Cause:M-18991-5 M-500448 D-001 JEAN-LOUIS NOLET			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-221.					
MCV-12134	08-07-77	Cause:M-18991-3 M-500186 D-001 J.M. HAINS & FRERES INC.			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-179.					

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12135	08-07-77	Cause:M-18991-2 M-503848 D-001 GASTON THIBAULT			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-144.					
MCV-12136	08-07-77	Cause:M-18991-1 M-504410 D-001 MARCEL CHARRON			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-85.					
MCV-12137	08-07-77	Cause:M-18992-548 M-502597 D-001 PAUL-EMILE DAVIGNON			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1256.					
MCV-12139	08-07-77	Cause:M-18992-547 M-502538 D-001 GAETAN DESCHENES			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1235					
MCV-12140	08-07-77	Cause:M-18992-550 M-501307 D-001 GEORGE SUBBOTA			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-1394.					
MCV-12141	08-07-77	Cause:M-18992-551 M-503998 D-001 MME CONRAD BERGERON			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1538.					
MCV-12142	08-07-77	Cause:M-18992-552 M-501724 D-001 AURELE CHEVRIER			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1684.					
MCV-12143	08-07-77	Cause:M-18992-553 M-503116 D-002 GILLES VIENS			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1948.					
MCV-12144	08-07-77	Cause:M-18992-538 M-504644 D-002 ROBERT DION			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-406.					
MCV-12145	08-07-77	Cause:M-18992-539 M-504644 D-003 ROBERT DION			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-407.					

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12146	08-07-77	Cause:M-18992-535 M-504018 D-001 YVON THEBERGE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-148.					
MCV-12147	08-07-77	Cause:M-18991-4 M-500186 D-004 J.M. HAINS & FRERES INC.			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-180.					
MCV-12148	08-07-77	Cause:M-18992-536 M-502943 D-007 LS. GUILLEMETTE & FILS LTEE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-195.					
MCV-12149	08-07-77	Cause:M-18992-537 M-501033 D-001 YVON BLANCHETTE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-382.					
MCV-12150	08-07-77	Cause:M-18992-546 M-501407 D-002 DANIEL MARTIN			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-946.					
MCV-12151	08-07-77	Cause:M-18992-540 M-504862 D-001 R.H. JOUBERG LTEE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-415.					
MCV-12152	08-07-77	Cause:M-18992-541 M-504456 D-001 BERNARD DICAIRE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-478.					
MCV-12153	08-07-77	Cause:M-18992-543 M-504386 D-002 LAURENT LAUZON			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-684.					
MCV-12154	08-07-77	Cause:M-18992-544 M-501316 D-005 OZANAM ROY INC.			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-729.					
MCV-12155	08-07-77	Cause:M-18992-545 M-505101 D-002 HERMENEGILDE CURRIE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-865.					

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12156	12-07-77	Cause:M-18992-542 M-502953 D-002 EMILIEN GODBOUT			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-604.					
MCV-12157	12-07-77	Cause:M-18991-36 M-502187 D-001 HENRI LOISELLE			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-3641.					
MCV-12158	12-07-77	Cause: M-18991-84 M-505009 D-001 DANIEL LAROCQUE			
Proprio motu La commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-759.					
MCV-12159	12-07-77	Cause: M-18991-15 M-501368 D-001 LIONEL BOUCHER			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-1010.					
MCV-12160	12-07-77	Cause: M-18992-427 M-500017 D-001 JEAN LOUIS CARRIERE & FILS INC.			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1450.					
MCV-12161	12-07-77	Cause:M-18992-428 M-500017 D-002 JEAN LOUIS CARRIERE & FILS INC.			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-1451.					
MCV-12162	12-07-77	Cause:M-18992-562 M-500987 D-001 J. CLAUDE BASTIEN			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2863.					
MCV-12163	12-07-77	Cause:M-18992-559 M-501997 D-003 MAURICE ARBIC			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2642.					
MCV-12164	12-07-77	Cause:M-18992-561 M-501997 D-001 MAURICE ARBIC			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2644.					
MCV-12165	12-07-77	Cause:M-18992-560 M-501997 D-002 MAURICE ARBIC			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-2643.					

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12166	12-07-77	Cause:M-18992-555 M-501943 D-003 LES SABLES FOURNEL & FILS			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2443.					
MCV-12167	12-07-77	Cause:M-18992-556 M-504960 D-001 LEO COUPAL			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2568.					
MCV-12168	12-07-77	Cause:M-18992-558 M-505054 D-001 GILLES DESAUTELS			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-2596.					
MCV-12170	13-07-77	Cause:M-18991-16 M-502559 D-001 JACQUES POULIN			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-1158.					
MCV-12171	13-07-77	Cause:M-18992-564 M-502374 D-001 L.R. BRIEN & FILS LTEE			
Proprio motu La Commission révoque la décision MCV-3252.					
MCV-12173	13-07-77	Cause:M-18992-568 M-502227 D-001 MIKE DE RUBEIS			
Proprio motu La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-3515.					

AUDIENCES PUBLIQUES — PERMIS REGULIERS

MPT-10563-C	08-07-77	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant M-202552 D-2 ALBERT CHARTRAND Intimé-cédant MME NICOLE-CRISPIN-TAXI Intimée-cessionnaire			Décision de correction Corrige le nom de municipalité Ste-Marguerite par Ste-Marguerite-du-Lac-Masson.
QPT-3660	04-07-77	Cause:Q-11336 Q-202330-2-DS LANGEVIN, MARC Requérant-cédant Q-200230-5-A LANGEVIN, RENE Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	19, 21, 22 du 03-77	

Transfert de permis

1. accueuille la demande;

2. autorise le transfert à René Langevin du permis détenu par Marc Langevin portant le numéro Q-202330-D-1 et autorisant le transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Sainte-Foy, Sillery, A-38.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCR-3803	07-07-77	Cause: M-17938 4474-V D-1 EMILE FORTIN Requérant-vendeur LUCIEN PROVOST Requérant-acquéreur	G.O.Q. 7942	16-10-76	Transfert de permis Accordée
MCR-3813 MCS-2481	08-07-77	Cause:M-14965, M-14967 1332-V C-1, 1332-V C-2 ATLAS TRUCKING CO. LTD. Intimée G.M. SMITH LTD. Requérante	G.O.Q. 4316 G.O.Q. 4400 4402	17-04-76 14-05-77	Vérification de permis Annulation de clauses Rejetée Maintien en partie, la requête en annulation de clauses.
QCR-1960	15-07-77	Cause: Q-9035 25490-V-D-1 REAL ROSA ENRG. (Rosa, Réal faisant affaires sous le nom de)	G.O.Q. 8458	06-11-76	Demande de permis La Commission: rejette la requête.
QCR-1961	15-07-77	Cause: Q-9239 23982-V-D-S-2 TRANSPORT GILLES TESSIERS INC. et TRANSPORT BESNER INC. Parties-requérantes	Le Soleil	29, 30-10 1977	Transfert de permis Rejetée
MCS-2492	12-07-77	Cause: M-19960 1058-V D-2 LACOLLE TRANSPORT LTEE Voiturier-remorqueur 14813-V G.M. PATRY LTD Voiturier-roulier	G.O.Q. 2785	19-03-77	Nouvelle demande Rejetée
MCS-2493	12-07-77	Cause: M-19956 14813-V D-3 G.M. PATRY LIMITED Voiturier-remorqueur 1058-V LACOLLE TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier	G.O.Q. 2784	19-03-77	Nouvelle demande Rejetée
MCS-2494	12-07-77	Cause: M-19958 8971-V D-7 DISTRIPAK LIMITEE Voiturier-remorqueur 14813-V G.M. PATRY LTD. Voiturier-roulier	G.O.Q. 2784	19-03-77	Nouvelle demande Rejetée
MCS-2495	12-07-77	Cause: M-19957 14813-V D-4 G.M. PATRY LTD. Voiturier-remorqueur 8971-V DISTRIPAK LIMITEE Voiturier-roulier	G.O.Q. 2784	19-03-77	Nouvelle demande Rejetée
MCS-2496	12-07-77	Cause: M-19961 1058-V D-3 LACOLLE TRANSPORT LTEE Voiturier-remorqueur 8971-V DISTRIPAK LIMITEE Voiturier-roulier	G.O.Q. 2784	19-03-77	Nouvelle demande Rejetée
MCS-2497	12-07-77	Cause: M-19959 8971-V D-8 DISTRIPAK LIMITEE Voiturier-remorqueur 1058-V LACOLLE TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier	G.O.Q. 2785	19-03-77	Nouvelle demande Rejetée

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QCS-1328	13-07-77	Cause: Q-8577 23888-V-D-5 EXPRESS HAVRE ST-PIERRE LTEE HAVRE ST-PIERRE EXPRESS LTD.	G.O.Q.	11-09-76	

Demande de permis

Par ces motifs, la Commission, unanimement:

1. accueille en partie la demande de la partie requérante;

2. autorise la délivrance des permis suivants:

Transport de ménages et d'ameublements usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage dans des véhicules spécialement agencés et munis d'accessoires spécialisés.

1. Transport spécialisé – service local –

Havre-St-Pierre et tout endroit dans un rayon de 5 milles des limites de cette municipalité.

2. Transport spécialisé – longue distance – route restreinte –

De Havre-St-Pierre, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-St-Jean, Magpie, Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake à Sept-Iles, Québec et Montréal, et retour, avec l'autorisation de desservir les endroits intermédiaires entre Sheldrake et Havre-St-Pierre.

La détentrice est autorisée à effectuer, au terminus de Québec, la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants: Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, l'Ancienne-Lorette, Beauport, Charlesbourg, Lac-Delage, Loretteville, Ste-Foy, Sillery, Val-Bélair, Vanier, St-Émile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Ouest, Lac St-Charles, St-Gabriel-de-Valcatier, St-Gabriel-Ouest, St-Augustin-de-Desmaures.

En donnant ce service, la détentrice a le droit d'utiliser le service de traversier entre Matane et Godbout.

3. Courtier en transport

La détentrice a le droit d'agir comme courtier en transport conformément aux dispositions de l'article 13-C de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

QCS-1329	12-07-77	Cause: Q-8639 20140-V-D-1 SERVICE DE SCIERIE DOLBEAU LTEE	G.O.Q. 7370	18-09-76	

Demande de permis.

1. fait droit à la requête telle qu'amendée;

2. autorise la requérante à donner les services suivants:

c) Transport restreint – service local – contrat – fardier –

c) Girardville et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles de ladite municipalité;

d) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat – fardier–

d) De Girardville à tous points situés dans les districts électoraux provinciaux de Roberval, Lac-St-Jean, Chicoutimi, Jonquière et Dubuc;

e) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat – fardier –

e) De Girardville à Chibougamau et Chapais, et retour;

f) De Girardville, à Québec et Montréal et retour, pour fins de réparation seulement.

Dans tous les cas, pour le transport de machinerie lourde, par fardier, pour le compte de Jean-Charles Boucher et de Girard & Boucher Ltée.

Restriction:

Ce permis ne sera valable qu'à la condition expresse que Jean-Charles Boucher demeure actionnaire principal de Service de Scierie Dolbeau Ltée et de Girard & Boucher Ltée.

MCV-12040	07-07-77	Cause:M-17911 M-507486-001 LEO MASSY	G.O.Q. 7938	16-10-76	Demande de permis E-10 Désistement
MCV-12053	06-07-77	Cause: M-15770 M-501977 DS-001 A. LAPOINTE ET FILS LTEE	La Presse	26, 27, 28 avril 1976	Nouvelle demande Désistement
MCV-12054	07-07-77	Cause:M-17912 M-507486-002 LEO MASSY	G.O.Q. 7938	16-10-76	Demande de permis E-10 Accordée
QCV-9231	14-07-77	Cause: Q-11957 Q-505960-D-2 LOIGNON, YVON	G.O.Q. 4842	28-05-77	

Demande de révision

1. accueille la requête;

2. révise la décision numéro QCV-8567, rendue le 13 avril 1977, dans la cause Q-10836, entre Transport Talbot Ltée et Yvon Loignon, en remplaçant le paragraphe 3 du dispositif par le suivant:

« 3. autorise le transfert du permis Q-503437-D-002 détenu par Transport Talbot Ltée en faveur de Yvon Loignon, soit un permis de camionnage en vrac, de catégorie Région et Entrepreneur et se rapportant à la région numéro 3, suivant le Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
ML-1209	11-07-77	Cause: M-16315 136-DYV, 226-DY, 92-DYV U-HAUL CO. (CANADA) LTD Intimée ST-EUSTACHE AUTO LOCATION INC. Requérante	G.O.Q. 5462 G.O.Q. 6717	26-06-76 21-08-76	Nouvelle demande Rejetée
QSM-171	5-07-77	Cause: Q-10240 Q-700037-D-2 (144-N) COOPERATIVE DE TRANSPORT MARITIME & AERIEN	G.O.Q.	22-01-77	

Droit additionnel
Accordée
La Commission:
1. accueille la requête;
2. autorise la délivrance du permis suivant, dans le cadre de l'Ordonnance numéro 3-N sur le transport de passagers et de marchandises par eau:
Permis Classe 1-A
Transport des passagers sur un navire effectuant un service régulier comme suit:
Cap-aux-Meules - Québec
Cap-aux-Meules - Montréal
Montréal - Québec - Les Iles et retour.
3. fixe les taux et tarifs qui suivent:
Prix de Passage

Cap-aux-Meules - Québec	$55
Cap-aux-Meules - Montréal	$65
Voyage aller et retour de:	
Montréal - Québec - Les Iles	$225
repas régulier. . .	
Automobiles.	
Accompagnés: Québec	$50
Montréal	$60

AUDIENCES PUBLIQUES — PERMIS SPECIAUX

QS-2092	23-06-77	Cause: Q-12660-S 19126-V-4-S LES TRANSPORTS MANICOUAGAN INC.			

Demande de permis spécial
La Commission:
1. accueille la demande de la partie requérante;
2. autorise la délivrance du permis spécial suivant:
Transport restreint - service local - contrat -
À Hauterive et à Baie-Comeau et à tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles desdites villes, pour le transport et la distribution de porte à porte d'imprimés, pour le compte de Publication Plein Jour Inc.
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
D'Alma et de Rimouski, via les services de traversiers opérant entre les deux rives du St-Laurent, à Baie-Comeau et à Hauterive, pour le transport d'imprimés et retour à Alma et à Rimouski avec matières à imprimer, le tout pour le compte de Publication Plein Jour Inc.;
3. statue que la présente décision devient exécutoire le 23 juin 1977 jusqu'au 28 février 1978 ou jusqu'à décision contraire en appel;
4. fixe les taux tels que présentés avec la requête. Toute modification dans les taux devra, au préalable, faire l'objet d'une décision par la Commission.

QS-2100-S	7-07-77	Cause: Q-12726-S 3534-A-10-S TRANSPORT F. LS. LACHANCE INC.			

Demande de permis spécial
La Commission:
1. accueille la demande de la partie requérante;
2. autorise la délivrance du permis suivant:
Transport saisonnier.
Catégorie: Economique
Service:
1. transport des enfants aux différents parcs de la ville de Québec selon les 8 trajets indiqués à l'annexe «A» ci-jointe;
2. transport des enfants d'un parc de la ville de Québec à un autre en raison d'un événement spécial;
3. transport des enfants d'un parc de la ville de Québec à un endroit d'excursion situé près de la ville à une distance maximum de 20 milles;
4. statue que la présente décision devient exécutoire le 7 juillet 1977 jusqu'au 6 septembre 1977 et demeure en vigueur jusqu'à décision contraire en appel;
5. fixe les taux tels que présentés avec la requête;
   1) $60 par jour par autobus;
   2) $12 par heure par autobus (moins de 4 heures: $40 par autobus);
   3) $50 par autobus par excursion.

Trajet Autobus

Trajet no 1
Neufchâtel St-André

08h.45 Départ coin St-Jacques – rue Allard (entrée rue Allard)

St-Jacques	*via*	St-Charles
St-Charles	*via*	Mortagne
Mortagne	*via*	Martigny
Martigny	*via*	Carré Trévol
Trévol	*via*	Martigny
Martigny	*via*	Mortagne
Mortagne	*via*	St-Charles
St-Charles	*via*	Lacroix
Lacroix	*via*	St-André
St-André	*via*	Du Moulin
Du Moulin	*via*	Boulevard Savard
B. Savard	*via*	Boulevard Bastien
Boulevard Bastien	*via*	St-André

09h.15 L'autobus se rend au centre d'achat et redescend par la rue St-Charles pour se rendre au parc Chauveau.
11h.15 Parc St-André retour pour le dîner.
12h.45 Parc St-André retour au parc
15h.30 Parc Chauvreau retour à la maison
16h00 Parc St-André retour à la maison
N.B.: Mardi et jeudi – prendre les enfants du parc pour piscine Chauveau à 13h.15 – un autobus.

Trajet no 2
Neufchâtel St-André

08h.45 Départ coin St-Jacques – Chauveau

St-Jacques	*via*	Boulevard Bastine
Boulevard Bastine	*via*	Boulevard de la Colline
Boulevard de la Colline	*via*	Roitelet
Roitelet	*via*	Carré Rigaud
Rigaud	*via*	Roitelet
Roitelet	*via*	Boulevard de la Colline
Boulevard de la Colline	*via*	St-Germain
St-Germain	*via*	St-François
St-François	*via*	Boulevard Bastien
Boulevard Bastien	*via*	Parc St-André

09h.45 Départ au centre d'achat

Boulevard Bastien	*via*	Boulevard de la Colline (jusqu'en haut et revient)
Boulevard de la Colline	*via*	Boulevard Bastien
Boulevard Bastien	*via*	Boulevard St-Jacques
St-Jacques	*via*	Boulevard Chauveau
Chauveau	*via*	Chauveau

11h.15 Parc St-André retour pour le diner
13h.00 Parc St-André retour au parc
15h.30 Parc Chauveau retour à la maison
16h.00 Parc St-André retour à la maison

Trajet no 3
Neufchâtel Secteur Ouest

08h.45 Départ coin Costebelle-L'Ormière

L'Ormière	*via*	St-Siméon
St-Siméon	*via*	Du Ruisseau
Du Ruisseau	*via*	Chauveau
Chauveau	*via*	L'Amazone
L'Amazone	*via*	L'Actif
L'Actif	*via*	L'Astrolabe
L'Astrolabe	*via*	L'Amazone
L'Amazone	*via*	Royal
Royal	*via*	Rémy
Rémy	*via*	Ramsay
Ramsay	*via*	L'Ormière
L'Ormière	*via*	Castonguay
Castonguay	*via*	Notre-Dame-des-Neiges
Notre-Dame-des-Neiges	*via*	Parc St-Raphaël

09h.15

Parc des Neiges	*via*	Castonguay
Castonguay	*via*	Boulevard Couture
Boulevard Couture	*via*	Miramont
Miramont	*via*	L'Ormière
L'Ormière	*via*	Parc Chauveau

11h.30 Parc St-Raphaël retour pour le diner
13h.00 Parc St-Raphaël retour au parc
15h.30 Parc Chauveau retour à la maison
trajet de 09h.00
16h.00 Parc St-Raphaël retour à la maison

Trajet no 4
Mont-Chatel – St-Raphaël

08h.45 Départ

Courcelette	*via*	des Cimes
Des Cimes	*via*	De Troyens
De Troyens	*via*	Beaubien
Beaubien	*via*	du Golf
Du Golf	*via*	Glorieux
Glorieux	*via*	Guérin (droite)
Guérin	*via*	Boulevard des Cimes
des Cimes	*via*	Cook
Cook	*via*	Du Golf
Gold	*via*	Glorieux
Glorieux	*via*	D'Estresses
D'Estresses	*via*	Parc St-Rapahël

Arrêt Dutil
Arrêt rue du Sentier
Arrêt Drolet
Arrêt Martineau
Arrêt Leblanc
Arrêt Bilodeau
Arrêt Giguère
Arrêt Bélanger
Arrêt Vachon
Arrêt Perreault
Arrêt coin Valcartier – Martel
Arrêt St-Laurent
Arrêt *via* Parc St-Raphaël
Via Parc Chauveau
15h.30 Parc Chauveau retour à la maison
16h.00 Parc St-Raphaël

Trajet no 5
Charlesbourg-Ouest

08h.45 Départ coin Boulevard St-Joseph et rue Elisabeth II

Boulevard St-Joseph	*via*	St-Maurice
St-Maurice	*via*	Bonaventure
Bonaventure	*via*	Marie Parent
Marie Parent	*via*	Drolet

Drolet	*via*	Bonaventure
Bonaventure	*via*	Côte des Erables
Côte des Erables	*via*	Route Ste-Claire
Boulevard St-Joseph	*via*	Boulevard Laurentien (autobus tourne et revient)
Boulevard St-Joseph	*via*	Fleury
Fleury	*via*	Boulevard St-Joseph
Boulevard St-Joseph	*via*	Johnston
Johnston	*via*	Parc Prévert

09h.15 Même trajet pour conduire les 11 à 15 ans au Parc Chauveau
11h.15 Parc Prévert retour pour le dîner
13h.00 Retour au parc Prévert
15h.30 Retour à la maison Parc Chauveau
16h.00 Parc Prévert retour à la maison
N.B.: Un autobus pour conduire les enfants du parc Prévert à la piscine Bhérer tous les après-midi à 13h.15.

Trajet no 6
Les Saules

09h.00 Départ Costebelle Boulevard L'Ormière

Descendre Costebelle	*via*	Banville
Banville	*via*	Parc Dubuisson
Parc Dubuisson	*via*	Fontenelle
Fontenelle	*via*	jusqu'au bout
Fontenelle	*via*	Masson
Masson	*via*	Parc Masson
Parc Masson	*via*	Michelet
Michelet	*via*	Brossard
Brossard	*via*	Duquesne
Duquesne	*via*	Terriot
Terriot	*via*	Michelet
Michelet	*via*	St-Jean-Baptiste
St-Jean-Baptiste	*via*	Subercase
Subercase	*via*	Toison d'Or
Toison d'Or	*via*	Le Maire
Le Maire	*via*	Volant
Volant	*via*	St-Jean Baptiste
St-Jean-Baptiste	*via*	Hamel
Hamel	*via*	Parc Savio
Parc Savio	*via*	Parc Masson

11h.30 Parc Masson retour pour le dîner
13h.00 Parc Masson retour au parc
16h.00 Retour à la maison

Trajet no 7
Duberger

Trajet:
1. Départ: 08h.40
1. Face au 2212, boulevard Kennedy (rond point)
2. Ecole St-Jean-de-la-Croix
3. Epicerie Moreau, 1545, boulevard Père Lelièvre
4. Ecole Domaine St-Charles
X Terminus au parc Central
2. Départ: 09h.15
1. Ecole Jean XXIII
X Terminus au parc Central
Note: Cet horaire est sujet à changement.
1. Retour 11h.15 (à la maison)
2. Retour 11h.35 (à la maison)
1. 12h.45 Départ
2. 13h.00 Départ
1. 15h.45 retour à la maison
2. 16h.00 retour à la maison

Trajet no 8
(Neufchâtel Secteur Ouest)

09h.00 Départ

Avenue Ste-Geneviève	*via*	Alain
Alain	*via*	St-Claude
St-Claude		
(Arrêts Epicerie Miville)		
(Arrêts Ecole St-Claude)		
(Arrêts Rue Linteau)		
(Arrêts 433 St-Claude)		
Boulevard St-Claude	*via*	Boulevard L'Ormière
Boulevard L'Ormière	*via*	Pincourt
Pincourt	*via*	Nantel
Nantel	*via*	Aumier
Aumier	*via*	Sicotte
Sicotte	*via*	St-Maurice
St-Maurice	*via*	Durand
Durand	*via*	L'Ormière
L'Ormière	*via*	Avignon
Avignon	*via*	Place Vanier
Place Vanier	*via*	Boulevard Gastonguay
Boulevard Gastonguay	*via*	Parc des Neiges
Parc des Neiges	*via*	Parc St-Raphaël

11h.30 Parc St-Raphaël retour pour le dîner
12h.45 Parc St-Raphaël retour au parc
16h.00 Parc St-Raphaël retour à la maison

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page/nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
QS-2104	8-07-77	Cause: Q-12633-S 23048-V-11-S EXPRESS C.T.M.A. LTEE/C.T.M.A. EXPRESS LTD. Voiturier-remorqueur TRANSPORT I.M. INC. Courtier en transport	Le Journal de Québec	11, -13, 14 du 6-77	

Permis spécial
La Commission:
1. accueuille la demande de la partier-requérante;
2. autorise la délivrance du permis spécial suivant:
Transport par remorquage – contrat
La Commission autorise la délivrance d'un permis de remorquage autorisant Express C.T.M.A. Ltée/C.T.M.A. Express Ltd. à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Transport I.M. Inc., permis 25807-V, selon les clauses *a*), *b*) et *c*) dudit permis 25807V, et d'un permis de courtier en transport en faveur de Transport I.M. Inc. pour les fins et la durée du permis de remorquage autorisé par la présente en faveur de Express C.T.M.A. Ltée/C.T.M.A. Express Ltd., selon les clauses *a*), *b*) et *c*) du permis 25807-V.
3. fixe les taux tels que présentés avec la requête;
4. ce permis est valide jusqu'au 7 mars 1978, ou jusqu'à décision finale de la Commission, suivant l'éventualité qui se présentera la première;
5. cette décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en révision ou en appel dans les délais légaux.

QS-2108	08-07-77	Cause: Q-12784-S 23345-V-8-S SIMARD, JEAN-JACQUES			

Demande de permis spécial
La Commission:
1. accueille la demande de la partie requérante en partie;
2. autorise la délivrance du permis spécial suivant:
Transport par remorquage – contrat –
a) Remorquage
En faveur de Jean-Jacques Simard, domicilié à Chicoutimi pour tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Gérard Nolin (1975) Ltée selon les clauses *s*), *t*), *u*) et *v*) du permis 15957-V
et

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision

b) Courtier en transport

En faveur de Gérard Nolin (1975) Ltée aux fins et pour la durée du remorquage autorisé par la présente en faveur de Jean-Jacques Simard selon les clauses *s*), *t*), *u*) et *v*) du permis 15957-V.

3. statue que la présente décision devient exécutoire à compter du 8 juillet 1977 jusqu'au 7 avril 1978 ou jusqu'à décision contraire en appel;

4. fixe les taux tels que déposés avec la requête: $0.60 du mille.

QS-2113 | 15-07-77 | Cause: Q-12867-S
Q-301,523-1-S
DESCHENES ET LANDRY INC.

Demande de permis spécial
La Commission:
rejette la demande de la partie requérante.

QS-2111 | 15-07-77 | Cause: Q-12865-S
26155-V-1-S
PUBLI-DISTRIBUTION ENR.
(Lapointe, Octave)

Demande de permis spécial
La Commission:
1. accueille la demande de la partie requérante;
2. autorise la délivrance du permis spécial suivant:
Transport restreint – longue distance – territoire –
De tout point à tout point dans un rayon de 75 milles de Matane, pour le transport par camion, de journaux dépliants publicitaires et des catalogues publicitaires destinés au public en général;
3. fixe les taux et tarifs tels que déposés;
4. ce permis est valide à partir du 15 juillet 1977 jusqu'au 1er mai 1978 et demeure en vigueur jusqu'à décision contraire en appel.

QS-2112 | 18-07-77 | Cause: Q-12046-S
3653-V-S-24
THETFORD TRANSPORT LIMITEE | Le Devoir | 2, 3, 4, du 05-1977

Demande de permis spécial
La Commission:
prend acte du retrait de la demande par la partie requérante et déclare clos, à toutes fins que de droit, le présent dossier.

AUDIENCES PUBLIQUES – PERMIS TEMPORAIRES

QT-112 | 27-06-77 | Cause: Q-12708-I
3681-A-SI
RICHARD, JOHN FRED

Demande de permis temporaire *instanter*
Ce permis sera valide le 29 et 30 juin 1977 inclusivement.

QT-117 | 06-07-77 | Cause: Q-12779-I
24172-V-3-SI
LEONARD HAYES ENRG.
(Hayes, Léonard)

Demande de permis temporaire *instanter*
La Commission:
Ce permis temporaire sera valide du 6 juillet 1977 au 20 juillet 1977 inclusivement.

QT-119 | 15-07-77 | Cause: Q-12887-I
Q-000108-14SI (1888-A)
Autobus Tremblay & Paradis Inc.

Permis temporaire *instanter*
La Commission:
autorise en faveur de Autobus Tremblay & Paradis Inc. la délivrance du permis suivant:
Autobus
Service:
Transport de personnes déficientes mentales et/ou physiques du Pavillon St-Charles, Québec, vers divers sites d'intérêt dans le Québec métropolitain.
Ce permis selon la Loi sera valide jusqu'au 30 juillet 1977 inclusivement.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QT-120	20-07-77	Cause: Q-12910-1 11367-V-15-SI MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD.			

Demande de permis temporaire *instanter*
Accordée
Ce permis est valide à compter du 20 juillet 1977 jusqu'au 3 août 1977 inclusivement.

AUDIENCE PUBLIQUE — PERMI IDENTIQUE

QCV-9254-I	20-07-77	Cause: Q-12947-I Q-503731-D-002 CROTEAU, JEAN-GUY			Renouvellement de permis Accordée

AUDIENCE PUBLIQUE — FIXATION DE TAUX ET TARIFS

MCR-3799-TF	06-07-77	Cause: M-17880 6503-V D-1 TF ST-ALPHONSE TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. 7938	16-10-76	Modification de tarif Désistement
MCS-2498-TF	12-07-77	Cause: M-19825 1058-V D-1 TF LACOLLE TRANSPORT LTEE	G.O.Q. 2423	05-03-77	Modification de tarif Rejetée

SEANCES — PERMIS REGULIERS

MPV-1014-H-C	07-07-77	Cause: MRS-3369 L'ADMINISTRATEUR de la Commission des transports du Québec Requérant 2594-A S-11 METROPOLITAIN SUD (1967) INC. Intimée			Correction de décision remplace les mots « modification de tarif » par « modification d'horaire ».
MPT-11406-C	06-07-77	Cause: M-21326 M-204695 D-2 ARMAND MIRON	G.O.Q. 4592	21-05-77	Correction de décision Accordée
MPT-11407	29-06-77	Cause: M-21520 M-207139 D-1 TAXI VILLANI LTEE Requérante-cédante M-201374-002 FELIX LALLOUZ Réquérant-cessionnaire	G.O.Q. 4832	28-05-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11410	30-06-77	Cause: M-21514 M-206244 D-1 GILLES LACASSE Requérant-cédant M-207873-001 RAYMOND LAGACE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 4831	28-05-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11416	30-06-77	Cause: M-21505 M-205951 D-1 NAZIH AKL Requérant-cédant M-206293-003 DANIEL MIRON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 4830	28-05-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11418	30-06-77	Cause: M-21513 M-204218 D-2 LAURENT TOURIGNY Requérant-cédant M-207884-001 OHANNES YERAMIAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 4831	28-05-77	Transfert de permis Accordée

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QPT-3652	29-06-77	Cause:Q-11897 Q-202441-2-D RANCOURT, ROBERT Requérant-cédant Q-202714-1-A GASTON GRONDINES ENR. (Grondines, Gaston) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 4839	28-05-77	Demande de transfert de permis Accordée
QPT-3653	29-06-77	Cause: Q-11890 Q-200551-2-D TREPANIER, JULES Requérant-cédant TRUDEL, JACQUES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 4839	28-05-77	Transfert de permis Accordée
QPT-3657	29-06-77	Cause: Q-11901 Q-200025-27-D MONTAMBAULT, LEO Requérant-cédant Q-0202714-2-A GASTON GRONDINES ENR. (Grondines, Gaston) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 484039	28-05-77	Transfert de permis Accordée
QPT-3658	29-06-77	Cause: Q-11948 Q-200525-2-D DUMAIS, GHISLAIN Requérant-cédant DESROSIERS, ANDRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 4840	28-05-77	Transfert de permis Accordée
QPT-3663	07-07-77	Cause: Q-12076 Q-201605-2-D TREPANIER, GASTON Requérant-cédant MME SOLANGE PAILLE BEAUMIER Requérante-cessionnaire	G.O.Q. 5134	04-06-77	Transfert de permis Accordée
QPT-3664	07-07-77	Cause: Q-12080 Q-201182-2-D SEGUIN, MICHEL Requérant-cédant Q-202649-7-A PLACEMENTS 2+1 LTEE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 5136	04-06-77	Transfert de permis Accordée
QPT-3670	13-07-77	Cause: Q-12301 Q-200189-2-D GERMAIN, FERNAND	G.O.Q. 5303	11-06-77	

Suppression totale de permis
annule à toute fins que de droit le permis Q-200189-001 émis en faveur de Fernand Germain, par la décision QPT-0724, en date du 17 juin 1974.

QPT-3671	13-07-77	Cause: Q-12305 Q-201144-2-D POIRIER, ALBERT Requérant-cédant Q-202711-1-A JEAN, PASTEUR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 5303	11-06-77	Transfert de permis Accordée
QPT-3673	13-07-77	Cause: Q-7891 Q-2-2488-D-1 THIBAULT, ROMUALD	G.O.Q.	08-05-76	Demande de permis Accordée
QPT-3674	15-07-77	Cause: Q-12037 Q-202667-1-D ALPHEDA TREMBLAY (Tremblay, Alpheda)	G.O.Q. 5132	04-06-77	Demande de permis Accorde la requête telle que restreinte
QPT-3678	18-07-77	Cause: Q-12018 Q-202715-1-D LAPIERRE, JEAN-NOEL	G.O.Q. 5128	04-06-77	Demande de permis Accordée

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCR-3793	04-07-77	Cause:M-22283 10277-V DS-1 LILY ABRAMOVITCH-CAPLAN Requérante-venderesse 19836-V CLAUDE DOUVILLE TRANSPORT INC. Requérante-acquéreur	Journal de Montréal	31 mars et 1, 2 avril 1977	Transfert de permis Accordée
MCR-3815	08-07-77	Cause:M-17531 25228-V D-1 DEFOREST L. REED	G.O.Q. 7483	25-09-76	Nouvelle demande Désistement
MCR-3821	14-07-77	Cause:M-21564 1087-V D-8 COUPAL TRUCKING LTD.	G.O.Q. 5115	04-06-77	Droit additionnel Désistement
MCR-3823	14-07-77	Cause: M-21443 20995-V D-4 CINQUINO BROTHERS TRANSPORT INC.	G.O.Q. 4825	28-05-77	Nouvelle demande Accordée
MCR-3825	14-07-77	Cause:M-21435 10431-V D-1 L. BLAIN TRANSPORT REG'D.	G.O.Q. 4824	28-05-77	Nouvelle demande Accordée
QCR-1954	13-07-77	Cause: Q-12275 21995-V-1-D DESMEULES, PAUL	G.O.Q. 5299	11-06-77	

Suppression totale de services
annule à toutes fins que de droit le permis no 21995-V émis en faveur de Paul Desmeules.

QCR-1958	15-07-77	Cause: Q-7799 2922-V-D-1 PETE'S COAL CO. (Milan Pangos, faisant affaires sous la raison sociale:)	G.O.Q.	1976	Modification de clause accorde la requête telle qu'amendée
QCR-1959	14-07-77	Cause: Q-11999 24712-V-3-D TRANSPORT ST-PAULIN INC. ST-PAULIN TRANSPORT INC.	G.O.Q. 5126	04-06-77	Modification de permis Accordée
QCR-1962	21-07-77	Cause: Q-12415 21794-V-7-D TRANSPORT M.G.R. LTEE	G.O.Q. 5468	18-06-77	Modification de permis Désistement
QCR-1963	20-07-77	Cause: Q-12423 25499-V-3-D MICHEL COTNOIR INC.	G.O.Q. 5470	18-06-77	

Modification de permis
La Commission:
1. accorde la requête;
2. autorise en faveur de Michel Cotnoir Inc. la délivrance du permis suivant:
Transport restreint – longue distance – route restreinte –
De Val-d'Or à Rouyn-Noranda, La Sarre et toutes les municipalités sises dans le district électoral de Témiscamingue, et retour pour le transport de journaux et d'imprimés;
Transport restreint – longue distance – route restreinte
De Val-d'Or à Montréal et Hull, et retour, ainsi que tous les points intermédiaires situés sur les 2 routes, pour le transport de journaux et d'imprimés;
3. fixe les taux tels que présentés avec la requête.

QCV-9227	13-07-77	Cause: Q-12604 Q-502150-2-DS SIMONEAU, XAVIER Requérant-cédant Q-506141-1-DS PAUL DESMEULES ENR. (Desmeules Paul opérant sous le nom de) Requérant-cessionnaire	Le Journal de Québec	8, 9, 10, du 06-77	Transfert de permis Accordée

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QCV-9229	13-07-77	Cause: Q-12605 Q-503052-2-DS HICKS, LYNN W. Requérant-cédant Q-506143-1-DS GINGRAS, REAL Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	7, 8, 9 du 06-1977	Transfert de permis Accordée
MCS-2479	07-07-77	Cause: M-19040 16306-V D-1 WILLS TRANSFER LIMITED	G.O.Q. 1157	29-01-77	Nouvelle demande Accorde la requête amendée
MCS-2480	08-07-77	Cause: M-19555 14907-V D-2 LACKIE BROS. LIMITED	G.O.Q. 1497	12-02-77	Nouvelle demande Accordée partiellement
MCS-2482	08-07-77	Cause: M-21287 10566-V D-4 BESSETTE & VEGIARD LIMITEE	G.O.Q. 4588	21-05-77	Modification de clause Accordée
MCS-2485	14-07-77	Cause: M-21556 23975-V D-1 TRANSPORT FERNAND MALO INC.	G.O.Q. 4837	28-05-77	Nouvelle demande Accordée
MCS-2487	14-07-77	Cause: M-21557 22481-V D-1 TRANSPORT REAL FOUCAULT LTEE	G.O.Q. 4837	28-05-77	Droit additionnel Accordée
MCS-2488	14-07-77	Cause: M-21555 24537-V D-1 TRANSPORT RENE ST-PIERRE INC.	G.O.Q. 4837	28-05-77	Nouvelle demande Accordée
MCV-6843	09-02-77	Cause: M-13505 M-504132 D-002 RENE LAMARCHE Requérant-cédant M-506990 D-001 GILLES FORTIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 9442	27-12-75	Transfert de permis Accordée
MCV-11502	03-06-77	Cause: M-21494 M-507284 DS-001 ROBERT GIRARD Requérant-cédant M-507816 YVAN SASSEVILLE Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	20, 21, 22 avril 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11534	01-06-77	Cause: M-21405 M-504052 DS-001 HENRI SOULIERES Requérant-cédant M-504285-002 LUCIEN SOULIERES Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	18, 19, 20 avril 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11738	13-06-77	Cause: M-21636 M-501583 DS-001 PAUL-EMILE MORIN Requérant-cédant M-507802-001 LAURENT GRENIER Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	18, 19, 20 avril 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11741	13-06-77	Cause: M-21640 M-505614 DS-002 TRANSPORT C. BOUCHARD INC. Requérante-cédante M-507585-001 MICHEL VANIER Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	18, 19, 20 novembre 1976	Transfert de permis Accordée

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-11782	13-06-77	Cause: M-21637 M-500448 DS-001 JEAN-LOUIS NOLET Requérant-cédant M-507813-001 JACQUES BELANGER Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	19, 20, 21 avril 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11783	13-06-77	Cause: M-21639 M-504599 DS-001 GERARD LEDUC Requérant-cédant M-507739-001 MAURICE LEDUC Requérant-cessionnaire	Le Devoir	28 février 1, 2 mars 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11784	13-06-77	Cause: M-20861 M-501828 DS-001 J.E. MARTINEAU Requérant-cédant M-507776-001 ROGER MARTINEAU Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	28, 29, 30 mars 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11909	17-06-77	Cause: M-21770 M-502695 DS-001 GABRIEL GINGRAS Requérant-cédant M-507803-001 MICHEL BERGERON Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	18, 19, 20 avril 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11934	21-06-77	Cause: M-21829 M-506479 DS-001 ARTHUR TURGEON Requérant-cédant M-507848-001 TRANSPORT DENIS TURGEON ENRG. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	9, 10, 11 mai 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11936	21-06-77	Cause: M-21795 M-507530 DS-001 JACQUES BERTRAND Requérant-cédant M-507849-001 CYRILLE BELLEHUMEUR Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	10, 11, 12 mai 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11951	27-06-77	Cause: M-22282 M-505912 DS-001 JEAN-MARIE LEGAULT Requérant-cédant M-507662-001 HERVE-LEO HANDFIELD Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	3, 4, 5 janvier 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11984	29-06-77	Cause: M-21944 M-505492 DS-001 J.C. LAVIGNE & C. LAMBERT ENRG. Requérante-cédante M-507826-001 EXCAVATION C. VALLIERES INC. Requérante-cessionnaire	La Tribune	25, 26, 27 avril 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-11991	30-06-77	Cause: M-22454 M-502272 DS-001 ANDRE MAJEAU Requérant-cédant M-507871-001 MODESTINO GUERRIERO Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	25, 26, 27 mai 1977	Transfert de permis Accordée

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	date	Nature de la demande et décision
MCV-12050	08-07-77	Cause: M-22653 M-506669 DS-001 NICOLA MEZZAPELLE Requérant-cédant M-507886-001 RENE GUILBERT Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	1, 2, 3 juin 1977	Transfert de permis Accordée, en vigueur immédiatement
MCV-12095	11-07-77	Cause: M-23271 M-505845 D-002 LAMBERT & QUENNEVILLE Requérant-cédant M-506333-002 JEAN-MARIE LAMBERT Requérant-cessionnaire			Transfert de permis Désistement
MCV-12098	11-07-77	Cause: M-20214 M-502330 DS-001 GEORGES LEGER Requérant-cédant M-507659 RICHMOND DESROCHERS Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	10, 11, 12 janvier 1977	Transfert de permis Rejetée
MCV-12099	11-07-77	Cause: M-19764 M-504070-003 LEO THIBAULT	G.O.Q. 3575	16-04-77	Demandes de permis E-6 Accordées
MCV-12100	11-07-77	Cause: M-19772 M-507587-001 YVAN ST-ANDRE	G.O.Q. 3576	16-04-77	Demande de permis E-6 Rejetée
MCV-12101	11-07-77	Cause: M-19609 M-507562-001 JACQUES PERUSSE	G.O.Q. 1501	12-02-77	Demande de permis A-5 Rejetée
MCV-12103	11-07-77	Cause: M-21682 M-503115 DS-001 ROGER GLADU Requérant-cédant M-503098 GILLES POUDRETTE Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	23, 24, 25 mars 1977	Transfert de permis Désistement
MCV-12104	11-07-77	Cause: M-14136 M-502222 D-002 MAURICE ADAM	G.O.Q. 3450	09-04-77	Demande de permis E-6 Rejetée
MCV-12105	11-07-77	Cause: M-15990, M-15992 M-507332 D-002, D-004 ARSENE CHOINIERE	G.O.Q. 5459	26-06-76	Demandes de permis E-5 Accordées
MCV-12106	11-07-77	Cause: M-20338 M-507716 D-001 MARCEL LUSSIER ENR.	G.O.Q. 3457	09-04-77	Demande de permis A-6 Rejetée
MCV-12107	11-07-77	Cause: M-19939 M-507567 D-001 CHARLES BENARD	G.O.Q. 2782	19-03-77	Demande de permis A-6 Accordée
MCV-12108	11-07-77	Cause: M-20453 M-507763 D-001 CHARLEMAGNE DESJARDINS	G.O.Q. 3601	16-04-77	Demande de permis A-6 Accordée
MCV-12109	11-07-77	Cause: M-19771 M-507583-001 TRANSPORT VIANNEY KAVANAGH	G.O.Q. 3576	16-04-77	Demande de permis A-6 Accordée
MCV-12174	12-07-77	Cause: M-19844 M-507618-D-001 RAYMOND BASTIEN	G.O.Q. 2628	12-03-77	Demande de permis A-6 Rejetée
MCV-12175	12-07-77	Cause: M-20748 M-507737 D-002 LEVIS PARENT	G.O.Q. 4200	07-05-77	Demande de permis E-6 Accordée

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QCV-9224-CSA1977	12-07-77	Cause: Q-12834 Q-500145-CS-002 LEVESQUE, VALLIER			

Changement de statut
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 22 mars 1976;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégories Région et Entrepreneur pour la région 1, conformément au Règlement no 12.

QCV-9225-CSE-1977	12-07-77	Cause: Q-12836 Q-505490-CS-001 THERRIEN, ALBERT			

Changement de statut
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 11 février 1976;
3. autorise en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégories Région et Entrepreneur pour la région 4, conformément au Règlement no 12.

QCV-9228 CSA-1977	12-07-77	Cause: Q-12835 Q-504336-CS-001 BOUCHARD, JEAN-MARIE			

Changement de statut
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 14 mars 1977;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance, d'un permis de camionnage en vrac, de catégories « Région » et « Artisan » pour la région 3, conformément au Règlement no 12.

QCV-9238-CSE 1977	14-07-77	Cause: Q-12869 Q-503899-CS-001 LEBLANC, JULES			

Changement de statut
1. prend acte de la délivrance du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire;
3. autorise en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, de catégories Région et Entrepreneur pour la région 3, conformément au Règlement no 12.

QCV-9240	15-07-77	Cause: Q-10806 Q-503328-DS-007 BOUCHARD, LEOPOLD Requérant-cédant Q-505963-DS-001 BOUCHARD, GILLES Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	31-01-77 1, 2,-02 1977	Transfert de permis Rejetée
QCV-9242	18-07-77	Cause: Q-9796 Q-500191-D-001 TANGUAY, RENE			Demande de permis Rejetée
ML-1210	12-07-77	Cause: M-19847 1528-DY, 2229-DYV D-1 CHEMCO LEASING LIMITED	G.O.Q. 2628	12-03-77	Nouvelle demande Accordée
ML-1211	14-07-77	Cause: M-21698 1930-V D-21 PROVOST CARTAGE INC.	G.O.Q. 5118	04-06-77	Nouvelle demande Accordée
ML-1212	13-07-77	Cause: M-18667 1024-DY, 631-DYV D-1 YAMASKA AUTO LOCATION INC.	G.O.Q. 1099	29-01-77	Nouvelle demande Accordée
QL-552	13-07-77	Cause: Q-12283 Q-600,042-8-D LOCATION D'AUTOS DENIS PEPIN LTEE	G.O.Q.	11-06-77	Demande de permis Rejetée

SEANCES — PERMIS SPECIAUX

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MS-3255	11-07-77	Cause: M-23409-S 18363-V S-3 OIL INDUSTRY SUPPLIERS LIMITED	Journal de Montréal	24, 25, 26 juin 1977	Nouvelle demande Accordée Du 11 juillet 1977 au 10 juillet 1978 ou décision finale.
MS-3257	11-07-77	Cause: M-23406-S 19007-V S-1 MERCURY TANKLINES LIMITED	Journal de Montréal	24, 25, 26 juin 1977	Nouvelle demande Accordée Du 11 juillet 1977 au 10 juillet 1978 ou décision finale.

SEANCES — PERMIS TEMPORAIRES

MT-125	28-06-77	Cause: M-23183-SI 8123-V SI-2 JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LIMITED			Demande de permis Accordée Du 29 juin 1977 à 7h00 a.m. 13 juillet 1977.
MT-130	08-07-77	Cause: M-23396 SI M-600942 SI-1 JACK WRECKER SERVICE AND AUTO SALVAGE			Demande de permis Accordée Du 11 juillet 1977 à 7:00 hres a.m., au 22 juillet 1977.
MT-132	08-07-77	Cause: M-23360 SI 372-V 4 SI CHALUT TRANSPORT (1974) INC.			Demande de permis Rejetée
MT-133	12-07-77	Cause: M-23400-SI 14994-V 4-SI WATSON TRANSPORT LIMITED			Demande de permis Accordée Du 12 juillet 1977 au 26 juillet 1977.
MT-134	12-07-77	Cause: M-23433-SI 23478-V 9-SI GAS INCORPORATED			Demande de permis Accordée Du 12 juillet 1977 au 26 juillet 1977.
MT-135	12-07-77	Cause: M-23401-SI 9531-V 1-SI WESTWAY TRANSPORT (QUEBEC) LTD.			Demande de permis Accordée Du 12 juillet 1977 à minuit pour une période de 14 jours.
MT-136	12-07-77	Cause: M-23466-SI 26150-V 2-SI THE MAJOR CASKET COMPANY INC.			Demande de permis Rejetée
MT-138	13-07-77	Cause: M-23499-SI M-303104-I S-1 COOK BROTHERS TRANSPORT LIMITED			Demande de permis Accordée Du 14 juillet 1977 à minuit et une minute au 28 juillet 1977.

SEANCES — PERMIS SAISONNIERS

MPV-1084-S	06-07-77	Cause: M-23174 1948-A DS-2 (M-000059) UNCLE HARRY'S BUS SERVICE INC.	Journal de Montréal	21, 22, 23 mai 1977	Nouvelle demande Accordée Du 1er septembre 1977 au 30 juin 1978.
MT-124-S	05-07-77	Cause: M-23290-SI 1475-A SI-1 (M-000033) SERVICE VOYAGEURS VAUDREUIL INC.			Demande de permis Accordée Du 5 juillet 1977 à 07h00 a.m. au 20 juillet 1977.

SEANCES — PERMIS IDENTIQUES

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPT-11430-I	11-07-77	Cause: M-23431 M-205922-001 ANDRE DEMERS			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCV-12049-I	04-07-77	Cause: M-23394 M-503208 D-003 MARCEL LOCAS			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCV-12057-I	04-07-77	Cause: M-23398 M-500440 D-001 GILLES LANGEVIN			Demande de permis Rejetée
MCV-12061-I	07-07-77	Cause: M-23399 M-504625 D-1 ROLAND LACROIX			Demande de permis Rejetée
MCV-12096-I	07-07-77	Cause: M-23395 M-505546-001 YVES LALONDE			Demande de permis identique Accordée, émis *instanter*
MCV-12102-I	11-07-76	Cause: M-23410 M-504626-002 JOSEPH RICHARD			Demande de permis Rejetée
MCV-12122-I	07-07-77	Cause: M-23397 M-504717 PAVAGE JEROMIEN INC.			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCV-12169-I	13-07-77	Cause: M-23521 M-506879-001 ROBERT PARIS			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCV-12172-I	13-07-77	Cause: M-23523 M-503167-001 GILLES THIBAULT & PIERRE CHARETTE			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCV-12178-I	13-07-77	Cause: M-21269 M-501208-001 K.S. CONLEY			Demande de permis Rejetée
QCV-9234-I	14-07-77	Cause: Q-12870-I Q-502524-001 HAMEL, JACQUES			Renouvellement de permis Accordée
QCV-9244-I	19-07-77	Cause: Q-12936-I Q-503685-D-2 THIBEAULT, ANDRE			Renouvellement de permis Accordée
QCV-9253-I	20-07-77	Cause: Q-12943-I Q-505581-D-001 ST-LAURENT, MICHEL			Renouvellement de permis Accordée

SEANCES — PERMIS EXTRAPROVINCIAUX

QCV-9236	14-07-77	Cause: Q-12840 Q-506164-1-E ALLEN LOGGING INC.			Demande de permis extra-provincial Accordée
QCV-9237	14-07-77	Cause: Q-12841 Q-506164-2-D ALLEN LOGGING INC.			Demande de permis extra-provincial Accordée

SEANCES — PERMIS DE PRODUITS NOMMES

QPN-563	12-07-77	Cause: Q-12749 Q-400-156 COVELL, WALTER F.			

Demande de permis
Accordée
Ce permis sera valide du 12 juillet 1977 jusqu'au 31 mars 1978, inclusivement.

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QPN-564	13-07-77	Cause: Q-12750 Q-400-020 MORGAN, CLARENCE C.			
Demande de permis Accordée Ce permis sera valide du 13 juillet 1977 jusqu'au 31 mars 1978, inclusivement.					
QPN-565	14-07-77	Cause: Q-12751 Q-400,085 FOWLER, FRED H.B.			
Demande de permis Accordée Ce permis sera valide du 14 juillet 1977 jusqu'au 31 mars 1978, inclusivement.					
QPN-566	18-07-77	Cause: Q-12752 Q-400,157 GIER, RODNEY			
Demande de permis Accordée Ce permis sera valide du 18 juillet 1977 jusqu'au 31 mars 1978, inclusivement.					
QPN-567	18-07-77	Cause: Q-12753 Q-400,140 R & D TRUCLING (MANNING, ROBERT)			
Demande de permis Accordée Ce permis sera valide du 18 juillet 1977 jusqu'au 31 mars 1978, inclusivement.					

DIVISIONS DE PRATIQUE — PERMIS DE TAUX ET TARIFS

MPV-1102 TF MS-3253-H	11-07-77	Cause: M-23329, M-23248-S 2594-A MH 3 TF METROPOLITAIN SUD (1967) INC. Requérante COMMISSION DE TRANSPORT DE LA RIVE SUD DE MONTREAL Intimée	Le Devoir	14, 15, 16 juin 1977	Modification de tarif Changement d'horaire Rejetées
MCR-3775- TF	27-06-77	Cause: M-20755 30005 D-39 TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE	G.O.Q. 4605	21-05-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3779 TF	29-06-77	Cause: M-21307 30004 D-281 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.	G.O.Q. 4814	28-05-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3780- TF	16-06-77	Cause: M-20378 4294-V D-1 TF ANDRE SIMARD	G.O.Q. 3461	09-04-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3783 TF	29-06-77	Cause: M-21303 30004 D-277 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.	G.O.Q. 4812	28-05-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3789- TF	28-06-77	Cause: M-20799 30007 D-66 TF SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE	G.O.Q. 4617	21-05-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3801 TF	08-07-77	Cause: M-21309 30004 D-283 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.	G.O.Q. 4815	28-05-77	Modification de tarif Accordée, en vigueur immédiatement

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCR-3805-TF MCS-2477-TF	08-07-77	Cause: M-21551 30003 D-214 TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. 4833	28-05-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3807-TF	08-07-77	Cause: M-21353 30006 D-101 TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. 4596	21-05-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3812 TF	28-06-77	Cause: M-19924 30006 D-98 TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. 2639	12-03-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3816 TF	29-06-77	Cause: M-21306 30004 D-280 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.	G.O.Q. 4814	28-05-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3818 TF	29-06-77	Cause: M-21304 30004 D-278 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.	G.O.Q. 4813	28-05-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3819 TF	12-07-77	Cause: M-23096 92-V D-1 TF ASBESTOS EASTERN TRANSPORT			Modification de tarif Désistement
MCR-3820 TF MCS-2464 TF	29-06-77	Cause: M-21308 30004 D-282 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.	G.O.Q. 4815	28-05-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3822 TF	29-06-77	Cause: M-21302 30004 D-276 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.	G.O.Q. 4812	28-05-77	Modification de tarif Accordée
MCS-2466-TF	28-06-77	Cause: M-21294 250-V D-6 TF JOS TONDREAU & FILS INC.	G.O.Q. 4589	21-05-77	Modification de tarif Accordée
MCS-2476-TF	06-07-77	Cause: M-20035 22393-V D-1 TF MACK'S TRANSFER LTD.	G.O.Q. 3050	26-03-77	Modification de tarif Accordée
QCS-1296-TF	15-06-77	Cause: Q-12590-S 18430-V-33-MTF PORLIER EXPRESS INC.			

Modification de tarifs
Accordée

La Commission croit devoir faire droit à la présente requête et en conséquence, modifie les tarifs applicables au transport effectué en vertu de la clause *m*) du permis 18430-V, pour le transport d'asphalte liquide pour le compte de Québec Labrador Construction Inc. comme suit:

0 20 milles $5.50 la tonne minimum 35 tonnes
21 125 milles $0.293 la tonne mil minimum 35 tonnes
125 milles et.plus $0.066 la tonne-mil minimum 35 tonnes

Conditions:

1. La présente décision entre en vigueur à compter de ce jour et demeure en vigueur jusqu'au 12 juin 1978, en autant que dans les quinze (15) jours de la date de la présente décision, la détentrice fasse publier pendant trois (3) jours consécutifs dans un ou plusieurs journaux de langue française publiés dans toutes les régions où cette modification doit s'appliquer, un avis de la nature de ladite modification, conformément à la formule en annexe et fournisse à l'administrateur au siège social de Québec dans les vingt (20) jours de la date de la présente décision les pages du ou des journaux dans lesquels ledit avis a été publié;

2. en conformité avec les dispositions de la section 3 du chapitre IX du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne, la Commission des transports du Québec peut par une décision ultérieure amender ou rescinder la présente décision.

ML-1205-TF	06-07-77	Cause: M-20036 1179-DY, 888-DYV D-1 TF DANIS MERCURY SALES	G.O.Q. 3050	26-03-77	Modification de tarif Accordée

DIVISION DE PRATIQUE — PERMIS REGULIER

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QCS-1330 QDI-465	18-07-77	Cause: Q-11289 23851-V-D-3 TRANSPORT MARCEL HOULE ENRG. (Houle, Marcel) Voiturier-remorqueur TRANSPORT LETARTE LIMITEE/ LETARTE TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. 3614	16-04-77	Demande de permis

La Commission:

1. accueille la requête;
2. annule le permis spécial no 23851-V-S-3 en faveur de Transport Marcel Houle Enr. (Houle, Marcel) émis le 28 mars 1977;
3. autorise en faveur des requérants conjoints la délivrance du permis suivant:

a) Transport par remorquage – contrat

en faveur de Transport Marcel Houle Enrg. (Houle, Marcel) domicilié à 2085, Gagnon, Drummondville, comté Drummond, pour tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Transport Letarte Limitée/Letarte Transport Limited, selon toutes les clauses du permis no 127-V;

b Courtier en transport

en faveur de Transport Letarte Limitée/Letarte Transport Limited aux fins et pour la durée du remorquage autorisé par la présente en faveur de Transport Marcel Houle Enrg. (Houle, Marcel) selon toutes les clauses du permis no 127-V;

4. fixe le taux suivant:

$0.56 du mille parcouru.

DIVISIONS DE PRATIQUE — PERMIS FIXATIONS DE TAUX ET TARIFS

QPV-857-TF QDI-464	18-07-77	Cause: Q-11098 3422-A-D-1-TF AUTOBUS CAMPAGNA INC.	G.O.Q.	02-04-77	Modification de tarif

La Commission:

1. autorise la partie requérante à modifier ses taux pour le transport de passagers de la façon suivante:
entre la ville de Chibougamau et l'aéroport municipal, $3 le passage simple.
2. entre l'aéroport municipal et la mine Chibex, $5 le passage simple.

QCR-1940-TF	29-06-77	Cause: Q-11951 23048-V-10-D-TF EXPRESS C.T.M.A. LTEE	G.O.Q. 4841	28-05-77	

Modification de tarif

Accordée.

La Commission:

1. accorde la requête;
2. autorise en faveur de Express C.T.M.A. Ltée la fixation des tarifs apparaissant à son tarif no 10-A en annexe, (*a* à *m* inclusivement)

Annexe «A»

C.T.M.A. Express Ltée
Cap-aux-Meules (Grindstone)
Iles-de-la-Madeleine, (Qué.)

Tarif 10A
Annule les tarifs antérieurs
Dépose A
Commission des transports du Québec
Permis: 23048-V
Commission des transports routiers du Nouveau-Brunswick
Permis: PC-x-1319
Commission des services publics de l'Ile-du-Prince-Edouard
Permis: X7418
La Régie des commissaires de Nouvelle-Ecosse
Permis: X1116
Les taux de classe publiés dans ce tarif sont régis pour fin de classification seulement par: Canadian Freight Classification No. 22

Annexe «B»

Feuille de pointage:
Pages:
1. Originale
2. Originale
3. Originale
4. Originale
5. Originale
6. Originale
7. Originale
8. Originale
9. Originale
10. Originale
11. Originale
12. Originale
13. Originale

Annexe «C»

Iles-de-la-Madeleine

Table de contenu — Page

Section 1 – Tarif de classe
a) Sommaire de la classification Canadienne CFC no 22 — 3-5
b) Règlements — 6
c) Clés de base et taux de classes — 7-9
Section 2
Taux d'espèces — 10-12
Liste des abréviations — 13

Annexe «D»

(Grindstone)
Iles-de-la-Madeleine (Qué.)

Section 1 A
Sommaire de la classification des marchandises CFC no 22
Classe 100
1. Abat-jour
2. Lampes de tables
3. Lampes sur pied
4. Matelas emballés
5. Meubles rembourrés (emballés)
6. Télévision couleurs

Classe 100
1. Coffres en cèdre
2. Jouets en plastique
3. Matelas en carton
4. Meubles rembourrés (en carton)
5. Radios
6. Télévision (noir et blanc)
7. Stéréos
8. Tapis (valeur $1.50 à $2.25)
9. Cabinets de T.V. Radios (finis)
10. Cabinets de machines à coudre
(Pour information seulement)

Annexe « E »

(Grindstone)
Iles-de-la-Madeleine, (Qué.)

Sommaire de la classification des marchandises CFC no 22 (suite)
Classe: 85
1. Accessoires électriques
2. Acides en touries
3. Batteries d'autos
4. Beurre-margarine
5. Biscuits
6. Bonbons
7. Café, Thé
8. Chandelles
9. Enveloppes
10. Ferronnerie mélangée

11. Fromage
12. Insecticide X
13. Médicaments X
14. Moteurs électriques
15. Parties d'autos
16. Pneus
17. Plate glass (vitre)
18. Poterie
19. Radiateurs à eau
20. Tabacs en feuilles
21. Coton en ballots ou coupons
22. Tapis (valeur $1 la livre)
23. Synthetic Fibre (Synthétique) (moins de $1 la livre)

Classe: 55

1. Acier (barres, feuilles)
2. Fer, angles et poutres
3. Broches à foin
4. Ciment en sacs
5. Clous, verrous
6. Farine en sacs
7. Grain en sacs
8. Moulée en sacs (Pour information seulement)

Classe: 70

1. Boîtes de carton
2. Bouteilles vides
3. Circulaires
4. Conserves
5. Epiceries
6. Farine à gâteaux (boîtes)
7. Huile à lubrifier
8. Liqueurs en boîtes
9. Papier à imprimer
10. Papier de toilette
11. Planches murales
12. Prélarts
13. Poisson séché ou fumé
14. Tuiles à plancher
15. Tuyaux de fer
16. Viandes fumées ou salées
17. Vitres à châssis
18. Serviettes en papier
19. Plywood (contre-plaqué)
20. Sacs en papier
21. Sacs en polythène
22. Nettoyeurs (compound)
23. Lait en poudre (sacs)
24. Articles de toilette
25. Composé résine synthétique
26. Poudre résine synthétique

9. Papier à couverture
10. Peinture
11. Riz – sucre
12. Tôles ondulées
13. Tuiles à couvertures
14. Engrais chimiques
15. Briques de construction
16. Barils – vides (retournés)
17. Câbles d'acier et autres métaux.

Annexe « F »

C.T.M.A. Express Ltée
Cap-aux-Meules
(Grindstone)
Iles-de-la-Madeleine, (Qué.)

Section 1 - A -
Sommaire de la Classification des marchandises CFC no 22 (suite)
Classe: 45
Chargements complets: Minimum 40,000 livres par voyage
Pour les marchandises non spécifiées ou ambiguïtées, référez à la CFC no 22.
(Pour information seulement)

Annexe « G »

Section 1 B
Règlements
Pour les règlements, veuillez consulter la section « Conditions » inhérentes au Transport » du tarif 3000 émis par la Conférence des Camionneurs Québecois Inc.

Annexe « H »

Section -1- C
Clés de Base

Entre: tous les points situés sur les Iles-de-la-Madeleine
Et:

Endroits	Clé de Base
Ile-du-Prince-Edouard,	10
Caraquet, Nouveau-Brunswick	50
Florenceville, Nouveau-Brunswick	50
Grand Falls, Nouveau-Brunswick	50
Moncton, Nouveau-Brunswick	30
St-John, Nouveau-Brunswick	50
Sussex, Nouveau-Brunswick	50
Nouvelle-Ecosse,	30
Montréal (Qué.) vers l'est,	105E
vers l'ouest,	105W
Québec, (Qué.) vers l'est,	100E
vers l'ouest,	100W
Rimouski, (Qué.)	110
Ville Degelis, (Qué.)	110
Matane (Qué.)	110

Annexe « I »

Annexe « I »
Section -1- C
Echelles de taux de classe

Clé de Base	Frais Minimum	Classe 100	Classe 85	Classe 70	Classe 55	Classe 45
10 I.P.E.	9.00	3.69	3.12	2.56	2.01	2.00
30 Moncton et N.S.	9.00	5.37	4.57	3.76	2.96	2.59
50 N.B.	9.00	6.23	5.30	4.38	3.43	3.03
110 Rimouski et Matane	10.00	7.80	6.15	5.00	4.54	3.80
100 Québec	11.90	8.17	6.96	6.02	5.06	4.00
105 Montréal	12.00	8.69	7.38	6.28	5.40	4.50

Lorsqu'il n'existe aucun taux spécifique d'espèces, le taux de la classe 45, minimum 40,000 lb par voyage s'appliquera.

Annexe « J »

C.T.M.A. Express Ltée
Cap-aux-Meules,
Iles-de-la-Madeleine, (Qué.)

Section 2
Tarif d'espèces

Marchandise	De	À	Taux	Poids Min.	Item
Bière	Montréal	Iles-de-la-Madeleine	3.00	40,000	1
Blocs de ciment	Charlottetown	Iles-de-la-Madeleine	1.65	40,000	2
Bois de sciage	Charlottetown	Iles-de-la-Madeleine	38.50	40,000	3
	I.P.E.				
	Pictou, N.E.				
Bouteilles vides	Iles-de-la-Madeleine	Montréal	2.50	40,000	4
Briques, tuyaux (fer)	Charlottetown	Iles-de-la-Madeleine	1.65	40,000	5
Ciment en sac	I.P.-E.	Iles-de-la-Madeleine	1.65	40,000	6
	Moncton, N.B.		1.93	40,000	6

N.B. Taux sur transport de bière s'applique seulement avec un chargement de bouteilles vides ou *vice versa*.

Annexe « K »
Tarif d'espèces

Marchandise	De	À	Taux	Poids Min.	Item
Farine, chaux	Halifax, N.S.	Iles-de-la-Madeleine	$2.20	40,000	7
Hareng fumé	Iles-de-la-Madeleine	Halifax N.E.	2.00	40,000	8
Lait frais en sacs ou en caisses	Ile-du-Prince-Edouard	Iles-de-la-Madeleine	2.50	any quantity	9
Légumes	Ile-du-Prince-Edouard	Iles-de-la-Madeleine	1.93	any quantity	10
Fruits	Ile-du-Prince-Edouard	Iles-de-la-Madeleine	3.00		
Liqueurs alcooliques	Québec (Qué.) Montréal, (Qué.)	Iles-de-la-Madeleine	5.00	40,000	11
Liqueurs douces	I.P.E.	Iles-de-la-Madeleine	2.00	40,000	12
Marchandises réfrigérées	Iles-de-la-Madeleine	Montréal (Qué.) Québec (Qué.)	3.58	40,000	13
Matériaux de construction	Québec, (Qué.) Montréal, (Qué.)	Iles-de-la-Madeleine	4.00	40,000	14
Planche murale de construction)	Moncton	Iles-de-la-Madeleine	2.00	40,000	15

Annexe « L »

C.T.M.A. Express Ltée
Cap-aux-Meules
Iles-de-la-Madeleine, (Qué.)

Section 2
Tarif d'espèces

Marchandise	De	À	Taux	Poids Min.	Item
Poisson congelé	Iles-de-la-Madeleine	St-John N.B. Halifax N.E.	$3.03	40,000	16
	Iles-de-la-Madeleine	Pictou N.E.	2.59	40,000	
	Iles-de-la-Madeleine	Montréal, (Qué.)	3.58	40,000	
	Iles-de-la-Madeleine	Québec (Qué.)	3.58	40,000	
Poisson frais	Iles-de-la-Madeleine	Montréal Québec (Qué.)	3.58	40,000	17
Poisson mariné	Iles-de-la-Madeleine	Montréal Québec (Qué.)	3.58	40,000	18
Sel en sacs	Amherst N.E.	Iles-de-la-Madeleine	1.93	40,000	19

Annexe « M »

C.A.M.A. Ltée
Cap-aux-Meules
Iles-de-la-Madeleine, (Qué.)
Section 2
Tarif d'espèces
Liste et explications des abréviations

I.P.E.	Ile-du-Prince-Edouard
N.E.	Nouvelle-Ecosse
P.Q.	Province de Québec
N.B.	Nouveau-Brunswick
Mass.	Massachusets
T.L.	Chargement complet
L.T.L.	Chargement en lots brisés
P.T.L.	Par charge entière
C.F.C.	Canadian Freight Classification
VIZ	À savoir
C.O.D.	Expédition contre remboursement
C.W.T.	En 100 par 100 livres

69051-o

No de la décisions	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision

Errata

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec* du 18 juin 1977, partie 1, numéro 24, page 5527, lors de la publication de la décision QT-95, le nom devrait se lire comme suit: « ANDRE GENEST HALLEWAYS » au lieu de « ANDRE GENEAT HALLEWAYS ».

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec* du 18 juin 1977, partie 1, numéro 24, page 5522, lors de la publication de la décision QCV-9099, il s'est glissé une erreur et c'est pour cette raison que cette décision est republiée aujourd'hui.

QCV-9099	31-05-77	Cause: Q-11669 Q-503205-D-005 GAGNON, LUCIEN Requérant-cédant Q-506041-D-1 à D-4 LUCIEN GAGNON & FILS INC. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 4196	07-05-77	Transfert d'attestations La Commission: 1. accueille la requête; 2. cette décision prend effet le 31 mai 1977.

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec* du 18 juin 1977, partie 1, numéro 24, page 5521, lors de la publication de la décision QCR-1874 — QCS-1251, il s'est glissé une erreur et c'est pour cette raison que cette décision est republiée aujourd'hui.

QCR-1874 QCS-1251	03-05-77	Cause: Q-11162 10339-V-DS-1 ST-JEROME EXPRESS LTEE Requérante-venderesse 8077-V TRANSPORT BRAZEAU INC. BRAZEAU TRANSPORT INC. Requérante-acquéreur	Le Devoir	24, 25, 26 du 02/77 7, 8, 9, du 03/77	Transfert de clauses La Commission: 1. fait droit à la requête; 2. cette décision devient en vigueur le 3 mai 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en révision ou en appel dans les délais légaux.

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec* du 16 juillet 1977, numéro 28, page 6410, lors de la publication de la décision QPE-1225, la date de la décision devrait se lire comme suit: 02/06/77 au lieu de 02/03/77.

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec* du 16 juillet 1977, numéro 28, page 6398, lors de la publication de la décision QPE-1190 il a été omis:

La Commission scolaire régionale du Grand-Portage,
464-A, Lafontaine
Rivière-du-Loup,
Québec
G5R 3C2

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec* du 16 juillet 1977, numéro 28, page 6450, lors de la publication de la décision QPV-857 il s'est glissé une erreur. On aurait dû lire QPV-8525.

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec* du 16 juillet 1977, numéro 28, aux pages 6402, 6403, 6404, 6409, 6410, 6420 lors de la publication de certaines décisions les numéros de dossier devraient se lire comme suit:

QPE-1203	Q-101089 au lieu de Q-100089
QPE-1204	Q-101086 au lieu de Q-100086
QPE-1205	Q-101085 au lieu de Q-100085
QPE-1209	Q-101081 au lieu de Q-101981
QPE-1223	Q-101092 au lieu de Q-100092
QPE-1226	Q-101088 au lieu de Q-100088
QPE-1257	Q-101097 au lieu de Q-100097

69051-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
ALFA PROTECTION INC. 1281-0487	13 09 68	08 08 77
EDCO HOLDINGS LTD. 1288-6792	23 04 64	08 08 77

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

69053-o

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de noms suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
CENTRALCO INC. 1504-3904	CENTRALCO LTEE ..... *CENTRALCO LTD.*	26 07 76
COMPAGNIE DE GESTION MARTIN & ANDRE INC. 1465-7191	COMPAGNIE DE GESTION S.A.G. INC. ..	23 03 76
CORPS DE MAJORETTES LES ETOILES DE ST-HUBERT INC. 1470-4779	LE CORPS DE MAJORETTES DE ST-HUBERT INC.	28 09 76
ENTREPRISES J.L. LAMBERT INC. 1123-9415	PHOTO LAMBERT INC.	08 05 63
LES ENTREPRISES JOLIMIRE INC. 1480-7507	LES INVESTISSEMENTS GERMAIN LEMIRE INC.	06 11 75
LAC FANTAISIE LTEE ..... *LAC FANTAISIE LTD.* 1258-8091	LAC FANTASIE LTD.	12 09 66
LE MAGASIN ROYAL LIMITEE ..... *THE ROYAL STORE LIMITED* 1166-0099	THE ROYAL STORE, LIMITED	26 04 30
MEUBLES L.F.P. INC. 1474-9378	EBENISTERIE DES FRENES INC.	07 03 77

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
LES PRODUCTIONS TANDEM INC. 1471-5999	LES PRODUCTIONS LE CHOC DU FUTUR INC.	18 11 76
RESSOURCES AMCAP LIMITEE ..... (libre de responsabilité personelle) *AMCAP RESOURCES LIMITED (No Personal Liability)* 1354-7559	LES MINES D'OR ATIKO LIMITEE ..... (Libre de responsabilité personnelle) *ATIKO GOLD MINES LIMITED (No Personal Liability)*	14 03 74
RESTAURANT FLAMENCO INC. 1335-8981	RESTAURANT PERFECTA DE JOLIETTE INC.	09 03 73
SOGESTECH INC. 1235-5210	AVISOTECK INC.	30 09 71
TRANSPORT JEAN-GUY LETOURNEAU INC. 1480-4181	SERVICE LOUIS ET GUY INC.	16 10 75

69053-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ADRICON LTEE ..... *ADRICON LTD.* 1179-3338	27 12 61	East Angus	55, Willard, East Angus
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE VELOS & SCOOTERS DU QUEBEC *QUEBEC CYCLES & SCOOTER DEALERS ASSOCIATION* 1302-0227	07 01 65	2081, rue Bleury, Montréal .	2275 est, Jean-Talon, Montréal
ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA BRIGADE INCENDIE DE DAVELUYVILLE 1472-1484	09 12 76	Daveluyville	106, 6e Avenue, Daveluyville
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE KIRKLAND *KIRKLAND MINOR HOCKEY ASSOCIATION* 1473-2325	30 12 76	66, boulevard Daudelin, Kirkland	3068, rue Daniel, Kirkland
ATELIERS PAUL LIMITEE 1118-6749	02 04 48	Montréal	17 est, rue de Casteneau Montréal
CABLEVISION (MONTREAL) INC. ..... *CABLEVISION (MONTREAL) INC.* 1242-0600	06 10 65	Montréal	715, carré Victoria, suite 700, Montréal

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CENTRAL DESIGN & DRAFTING LTD. ... 1252-3171	12 03 68	276 ouest, rue St-Jacques, suite 417, Montréal	4530, chemin de la Côte-des-Neiges, suite 104, Montréal
CENTRE DE PLONGEE NEPTEAU INC. ... 1370-9597	13 01 75	1060, rue Langevin, Sherbrooke	1035, rue Desrochers, Sherbrooke
CONSTRUCTION PHIBERGER INC. 1302-4914	31 05 72	Rivière-du-Loup	480, parc de l'Amitié, Rivière-du-Loup
LES CONSTRUCTIONS GILLES LAVOIE INC. 1475-1697	14 03 77	Cap-Chat	Route 132, Cap-Chat
CORPORATION IMMOBILIERE LAFOND INC. 1313-2287	24 09 69	Hauterive	613, rue Braud, Hauterive
CORPORATION INTERNATIONALE DAKMAR *DAKMAR INTERNATIONAL CORPORATION* 1349-7581	10 11 72	800, place Victoria, suite 612, Montréal	85 ouest, rue de Castelnau, Montréal
LES ENTREPRISES SERBOUR INC. ..... *SERBOUR ENTERPRISES INC.* 1283-8975	17 10 61	11054, rue Jeanne-Mance, Montréal	12263, boulevard l'Acadie, Montréal
FEDERATION CANADO-AMERICAINE DES JOUEURS DE DAMES 1370-4374	19 11 74	1410, rue Joliette, Montréal .	500 est, rue Mont-Royal Montréal
LA FERME CLAUDE LALIBERTE & FILS INC. 1505-2111	04 10 76	Ange-Gardien	388, rang St-Charles, Ange-Gardien
LAURENT FILION INC. 1224-1733	03 05 72	Duhamel	Rue Principale, Duhamel
FUNNY STREET CAR CLUB INC. 1338-9283	27 06 72	352, rue Danis, Salaberry-de Valleyfield	16, rue Rolland, Salaberry-de-Valleyfield
GENI DRESS INC. 1115-2683	02 07 68	83 est, rue Rachel, Montréal .	3981, boulevard St-Laurent, Montréal
KIRKLAND FIGURE SKATING CLUB INC. 1360-2834	06 11 74	Kirkland	3068, rue Daniel, Kirkland
LEPINE-PESNER INC. 1279-6488	14 06 29	Montréal	1255, rue Berri, suite 530, Montréal
MACONNERIE LAPRAIRIE INC. 1369-1639	31 07 74	La Prairie	858, rue Rouillier, La Prairie
LES MAISONS MOTORISEES PARKWAY LTEE *PARKWAY MOTOR HOMES LTD.* 1336-9129	11 12 72	6390, Petit-Bois-Franc, Saint-Laurent	9595, route Trans-canadienne Saint-Laurent
MALBRO INC. 1223-9471	02 05 72	6135, avenue MacDonald, Montréal	10019, rue Mirabeau, Montréal
MODERN FABRICS INC. 1109-8035	12 05 69	Montréal	1, place Ville-Marie, bureau 3635, Montréal

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
NORTH-WEST KIRKLAND RESIDENTS ASSOCIATION INC. 1417-2480	06 73	Kirkland	3068, rue Daniel, Kirkland
PLACE LA VERENDRYE INC. 1280-1304	30 12 69	Hull	2, rue Roy, app. 3, Hull
POINTE CLAIRE AQUATIC CLUB 1233-4256	10 10 67	Pointe-Claire	480, rue St-Louis, Pointe-Claire
RABIN'S LTD. 1281-3986	24 08 56	Montréal	3465, rue Hutchison, Montréal
SERVICE RODECH INC. *RODECH SERVICE INC.* 1282-6707	21 12 71	Luceville	94, rue St-Alphonse, Luceville
TOURBEC INC. 1286-3893	14 01 70	112 ouest, rue St-Paul, Montréal	347 est, rue St-Paul, Montréal
HENRI-NOEL VEILLEUX & FILS LTEE 1463-8498	23 12 75	Saint-Georges-Ouest	Route rurale numéro 1, Saint-Georges-Ouest
WESTERN HOUSING CORPORATION INC. 1266-3548	07 06 61	Montréal	3465, rue Hutchison, Montréal

69053-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ACCOMODATION CHARTIER INC. 1478-1892	391, rue St-Jean, Wotton	30 05 77
ALUMINIUM DAOUST & FRERE INC. 1477-9862	103, rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague	24 05 77
AMENAGEMENT MONT SUN VALLEY (1977) INC. 1477-4707	1343, boulevard Ste-Adèle, Sainte-Adèle	10 05 77
L'AMI DU SPORT R.B. INC. 1476-8360	386, boulevard Labelle, Blainville	21 04 77
AU POULET FRIT GAGNON INC. 1478-3575	1231, boulevard de la Grande-Baie, La Baie	03 06 77
BLUCADA INC. 1478-4540	3125 est, boulevard Gouin, Montréal-Nord	06 06 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LA BOUCHERIE D'AUJOURD'HUI INC. 1476-3668	Saint-Jean	07 04 77
BOUTIQUE ELLE & LUI H.-F. INC. 1477-3378	5, rue Cholette, Hull	06 05 77
BOUTIQUE KELANIE INC. 1478-9523	168, rue Pilon, Saint-Eustache	27 06 77
BOUTIQUE MARIANNE INC. 1478-2841	27 nord, rue Principale, L'Annonciation	02 06 77
BOUTIQUE TANYA INC. 1478-1363	Saint-Léonard	27 05 77
BUROX LTEE 1476-9871	Montréal	26 04 77
CABARET OKIANTI INC. 1479-3459	441, rue St-Jean, Québec	12 07 77
CANTINE LAVOIE ET DESJARDINS INC. 1477-1562	Rimouski	02 05 77
LES CERAMIQUES MONK LTEE 1478-1843	5773, boulevard Monk, Montréal	30 05 77
B. CHARBONNEAU INC. 1477-7544	Roxton Falls	18 05 77
CHENIL HERTEL DE ROUVILLE INC. 1478-5901	489, rue Viens, Mont-Saint-Hilaire	13 06 77
CONSTRUCTION MARCEL HOUDE INC. 1478-7212	3640, rue des Érables, Trois-Rivières	16 06 77
LES CONSTRUCTIONS B.G.C. INC. 1476-7271	817, boulevard Valcartier, (Neufchâtel) Québec	19 04 77
LES CONSTRUCTIONS J.R.F. INC. 1476-9277	3, place Samuel-Holland, suite 1031, Québec	25 04 77
LES CONSTRUCTIONS LUGO INC. 1478-4102	1001, rue LeGardeur, Mascouche	03 06 77
LES CONSTRUCTIONS PI-RO INC. 1477-9045	Saint-Apollinaire	20 05 77
CORETAL QUEBEC INC. 1478-7444	Québec	17 06 77
COSMETIQUES C.G.S. LTEE *C.G.S. COSMETICS LTD.* 1473-7159	990, Jean-Talon, Montréal	10 03 77
DEPANNEUR DUCHESNE INC. 1478-9721	2455, Gergeres, Longueuil	27 06 77
DISTRIBUTEUR CLAUDE DESROCHERS INC. 1478-4896	5194, rue Gatineau, Montréal	06 06 77
DISTRIBUTION T.W. INC. *T.W. DISTRIBUTION INC.* 1477-0887	Deux-Montagnes	28 04 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LES DISTRIBUTIONS MONTMORENCY INC. 1479-0083	6600, boulevard Ste-Anne, Ange-Gardien	27 06 77
LES ECURIES GENEVIEVE LTEE 1478-7915	9620, rue Marseille, Montréal	23 06 77
LES ENTREPOTS G.M.R. INC. 1477-3840	20, place de la Paix, Granby	09 05 77
LES ENTREPRENEURS GENERAUX P.S.P. INC. 1477-0077	5495, Saint-Urbain, Montréal	26 04 77
ENTREPRISE I. COMEAU INC. 1478-1561	602 sud, boulevard Bois-Francs, Arthabaska	01 06 77
LES ENTREPRISES BROCHU (RIMOUSKI) INC. 1478-9739	Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père	23 06 77
LES ENTREPRISES CAMIRE INC. 1478-6495	365, boulevard Roy, Black Lake	14 06 77
LES ENTREPRISES CLAUDE LESSARD INC. 1478-1868	Montréal	30 05 77
LES ENTREPRISES I.M.C. LTEE 1478-2007	34, chemin Ronchamps, Lorraine	31 05 77
LES ENTREPRISES JEANSERNO INC. 1476-7313	Saint-Sébastien	19 04 77
LES ENTREPRISES KALTEX INC. 1478-3419	Cap-de-la-Madeleine	03 06 77
LES ENTREPRISES MARIO BEAULIEU INC. 1477-1463	Saint-Jean-de-Matha	02 05 77
LES EQUIPEMENTS AGRICOLES DU CANTON INC. 1478-5083	415, chemin du Coteau, Montmagny	09 06 77
LES FERMES AUBIN INC. 1478-0563	Montréal	26 05 77
FOYER DE LA CHAUSSURE N. D'AMOURS INC. 1478-8418	Trois-Pistoles	20 06 77
GARAGE DIONNE & LAJOIE INC. 1478-9598	4540, 1re Avenue, Charlesbourg	28 06 77
GARAGE DUPERRON & BONNEVILLE INC. 1478-3468	276, rue Bernadette, Sainte-Julie	03 06 77
GARAGE E. HOULE INC. 1477-2271	Mont-Laurier	02 05 77
GARAGE RIGAUD 4 × 4 INC. 1476-4070	15, rue Agathe, Rigaud	07 04 77
GARA-LOC (1977) INC. 1476-8154	10, chemin de l'Etang, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport	21 04 77
P.N. GARIEPY INC. 1478-0472	28, boulevard Fafard, Baie-Saint-Paul	26 05 77
GESTION W.F. INC. 1478-5893	5345, rue Ferrier, Montréal	13 06 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LES IMPORTATIONS TREVI INC. *TREVI IMPORTS INC.* 1479-1487	5795, chemin Upper Lachine, Montréal	05 07 77
IMPRIMERIE LEO LANCTOT INC. 1478-7394	84, rue Boucher, Joliette	15 06 77
INSTALLATION V. ROSSANO LTEE 1478-1942	1045, Alexis-Nihon, app. 203, Saint-Laurent	30 05 77
LES INVESTISSEMENTS DESCARTE INC. 1477-2966	1100 est, boulevard Crémazie, suite 803, Montréal	05 05 77
JURISPORTS INC. 1477-5670	Québec	12 05 77
LABORATOIRE A.D.P. INC. 1479-0497	3746, côte des Neiges, Montréal	05 07 77
LAROCHELLE & MORIN LTEE *LAROCHELLE & MORIN LTD.* 1478-7303	Mascouche	16 06 77
MARC LECLERC INC. 1478-7196	Salaberry-de-Valleyfield	16 06 77
LIBRAIRIE REGIONALE DE CHICOUTIMI INCORPOREE 1477-9789	Chicoutimi	24 05 77
MAISONS USINEES GUY NADEAU SEPT-ILES INC. 1476-8790	De Grasse	22 04 77
MARCHE DUPUIS & DUPUIS LTEE 1478-3880	Chambly	06 06 77
MARCHE MILLE-ILES LTEE 1477-5431	9620, rue Marseille, Montréal	12 05 77
MARCHE Y. GOULET INC. 1478-8400	48, rue Broadway, Montréal-Est	20 06 77
MIRACLA LIMITEE 1479-3350	3310, Grande-Allée, Saint-Hubert	12 07 77
MONUMENT DE GRANITE R. & D. LACROIX INC. *R. & D. LACROIX GRANITE MEMORIAL INC.* 1476-4765	6455, 10e Avenue, Rosemont	23 05 77
MOTOSPORT BELANGER INC. 1477-7262	Salaberry-de-Valleyfield	17 05 77
OPTINOR INC. 1477-5001	243, rue Dubois, Saint-Jovite	11 05 77
PARC INDUSTRIEL STE-FOY INC. 1478-9085	1198, rue Colbert, Sainte-Foy	23 06 77
LES PLACEMENTS BILA INC. 1477-7619	Montréal	20 06 77

Nom	Siège social	Date de constitution
PLACEMENTS J. CHARETTE INC. 1478-4565	29, Lortie, Sainte-Agathe-des-Monts	06 06 77
PLOMBERIE REMI CLOUTIER INC. 1477-0846	541, Valence, place Renaud, Laval	28 04 77
LES PRODUITS ALIMENTAIRES CANTON LTEE *CANTON FOOD PRODUCTS LTD.* 1477-8062	5, Calumet — Mart c, place Bonaventure, Montréal	18 05 77
LES PUBLICATIONS S.T.A.C. INC. 1478-2973	1155, chemin Ste-Foy, Québec	07 06 77
REMIZEX (1977) INC. 1477-7064	Manseau	19 05 77
RESTAURANT PIZZERIA MILAN INC. 1478-3187	64, de Laperrière, Boucherville	02 06 77
DENIS ROCHELEVEQUE INC. 1477-1026	17598 ouest, boulevard Gouin Pierrefonds	28 04 77
ROULEMENTS A BILLES G.M. INC. *G.M. BEARING INC.* 1477-4673	30, boulevard Lacroix, Saint-Georges-Est	10 05 77
SERRURIER FILLION INC. 1478-7816	130, rue St-Pierre, Matane	17 06 77
SERVICE GERARD DESPRES INC. 1478-0753	42, St-André, Neufchâtel	26 05 77
SERVICE SANITAIRE LONGUEUIL INC. 1477-7965	179, rue Léo, Longueuil	24 05 77
SILENCIEUX BONAVENTURE INC. 1479-0489	Bonaventure	05 07 77
SORPAI INC. 1478-3518	Longueuil	03 06 77
TAXIMETRE EMILE LTEE 1478-1314	2045, rue Montcalm, Montréal	27 05 77
TOURNAGE DE BOIS ARTISTIQUE DE MONTREAL (1977) LTEE *ARTISTIC WOODTURNERS OF MONTREAL (1977) LTD.* 1477-0770	6850, boulevard Couture, Saint-Léonard	29 04 77
TRANSPORT G. & R. AUDET INC. 1477-5621	Chazel	12 05 77

69053-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION CULTURELLE HELLENO-QUEBECOISE (A.C.H.Q.) 1478-1165	Montréal	27 05 77
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE SAUVAGINES DE CAP-ST-IGNACE 1479-3335	Cap-Saint-Ignace	11 07 77
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU CEGEP DE JOLIETTE 1476-4302	20 sud, St-Charles, Joliette	12 04 77
AUBERGE DE LA COTE STE-ANNE INC. 1472-6582	Sainte-Anne-de-Beaupré	23 12 76
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-CULTUREL DES GENS DU NORD-EST, ST-ANACLET-DE-LESSARD INC. 1475-3271	Saint-Anaclet-de-Lessard	16 03 77
CLUB D'AGE D'OR DE REMIGNY INC. 1476-1555	Noranda	04 07 77
LE CLUB DE CROQUET ST-JEAN (1977) INC. 1476-4336	549, rue Mercier, Saint-Jean	12 04 77
CLUB DE L'AGE D'OR SALABERRY 1477-4012	395, Dufferin, Salaberry-de-Valleyfield	09 05 77
CLUB DE SKI DE FOND DE ST-CYPRIEN 1477-0150	Saint-Cyprien	27 04 77
CLUB OPTIMISTE DE CHANDLER INC. 1472-0221	Chandler	06 12 76
CLUB RICHELIEU (ST-JOVITE) INC. 1476-0045	Saint-Jovite	28 03 77
CLUB SPORTIF JEAN-JACQUES ROUSSEAU *SPORTS CLUB JEAN-JACQUES ROUSSEAU* 1475-9542	2078, Jeanne-Mance, Montréal	25 03 77
COMITE DE CITOYENS ET D'ACTION MUNICIPALE DE ST-CESAIRE INC. 1477-9904	Saint-Césaire	24 05 77
COMITE DES CITOYENS DE ST-ANDRE-DE-KAMOURASKA 1476-8071	Saint-André	21 04 77
FEDERATION DES ASSOCIATIONS GENERALES DES ETUDIANTS EN GENIE DU QUEBEC (F.A.G.E.G.Q.) 1463-4851	2500, Marie-Guyard, Montréal	08 06 77
FESTIVAL DE L'EPERLAN DE ST-SIMEON INC. 1477-6397	Saint-Siméon	16 05 77

Nom	Siège social	Date de constitution
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA SURDITE NEURO-SENSORIELLE 1477-0879	Québec	28 04 77
INSTITUT SUPERIEUR DE LA DOCUMENTATION I.S.D. 1476-6844	Québec	19 04 77
LIGUE DE DEVELOPPEMENT DU HOCKEY MIDGET AAA DU QUEBEC INC. 1472-2490	1415 est, rue Jarry, Montréal	13 12 76
LOISIRS D'UPTON INC. 1478-1249	Upton	30 05 77
LE NOEL DU PETIT GARS DE L'OUTAOUAIS INC. 1473-2796	Hull	18 01 77
SOCIETE DE LOGEMENT DIXIE LTEE 1477-5837	300, 49e Avenue, Lachine	22 06 77
THEATRE DE LA RAMPE 1478-0811	La Prairie	26 05 77
UNISEUL INC. 1478-7147	8800, rue Chaumont, Anjou	16 06 77
VILLAGE QUATRE PAR QUATRE DU QUEBEC INC. 1478-9622	7286, des Loutres, Charlesbourg	29 06 77

69053-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
CLAUDE BOURDON ELECTRIQUE LTEE 1124-9901	20 02 64	17 05 77	Modifiant le capital.
CAMP CHARITE INC. 1299-9041	18 08 67	18 05 77	Changeant le nom-ancien nom: JOHN XXIII DIOCESAN CHOIR CAMP INC.
CENTRE CULTUREL JAPONAIS-CANADIEN DE MONTREAL INC. *JAPANESE-CANADIAN CULTURAL CENTER OF MONTREAL INC.* 1480-7879	26 11 75	31 01 77	Modifiant les objets.
CLINIQUE MEDICALE CONCORDE INC. 1337-1273	27 06 73	25 04 77	Modifiant le capital.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUEBEC 1363-2864	02 05 75	13 06 77	Augmentant les objets.
CONSTRUCTION CANADIENNE T.J. INC. . 1465-8942	30 03 76	26 05 77 *	Modifiant le capital.
INTRAFINA LTEE ..... *INTRAFINA LTD.* 1267-5039	12 02 63	09 07 77	Modifiant le capital.
MULTISOL INC. 1370-4853	25 11 74	06 07 77	Modifiant le capital.
PISCINE FIBRE DE VERRE SOLLAC INC. . 1350-2737	14 11 73	09 06 77	Changeant le nom-ancien nom: FIBRE DE VERRE P.Q. INC. — *P.Q. FIBERGLASS INC.*
LES PLACEMENTS JEAN-PAUL JOLICOEUR INC. 1268-1300	16 12 66	10 06 77	Modifiant les privilèges et restrictions.
ARTHUR ROUSSEL INC. 1156-3442	29 10 63	08 07 77	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions de lettres patentes.
TRACTOBEC LTEE ..... *TRACTOBEC LTD.* 1361-5208	30 01 75	11 07 77	Modifiant la considération totale pour l'émission des actions ordinaires sans valeur nominale.

69053-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ABATTOIR BERTHIER INC. ..... *BERTHIER PACKERS INC.* 1137-0863	08 06 60	Berthierville	1055, rue du Marché Central, Montréal
LES AMENAGEMENTS RUTHLEDGE INC. . 1466-7851	03 05 76	1597, côte Ross, Sainte-Foy .	58, rue Moncion, Hull
L'ASSOCIATION DES ANCIENS ET NOUVEAUX ELEVES DE L'INSTITUT FRANCAIS EVANGELIQUE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES INC. 1290-2888	14 07 61	12625 est, rue Notre-Dame, Montréal	462, boulevard Décarie, Saint-Laurent

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE « THE RING » INC. *THE SPORTIVE AND CULTURAL ASSOCIATION "THE RING" INC.* 1282-4165	18 05 62	2135, rue Guertin, Saint-Laurent	5845, rue des Artisans, Saint-Léonard
BEAURIVAGE APARTMENTS INC. 1233-1377	21 07 59	4920, avenue Western, Westmount	1455 ouest, rue Sherbrooke, app. 2503, Montréal
BLANROC INC. 1462-4811	08 10 75	Longueuil	889, des Prés, McMasterville
LE CENTRE DE METHODOLOGIE ET DE LINGUISTIQUE DE MONTREAL INC. 1356-0594	22 01 74	3156, The Boulevard, Montréal	3, carré Westmount, suite 1114, Westmount
CENTRE D'ORGANISATION MODERNE D'ENTREPRISE C.O.M.E. INC. 1360-2628	14 11 74	280, rue Aberdeen, Québec	4075, rue Pierre-Gallet, Saint-Félix-du-Cap-Rouge
COMPAGNIE FILTREX INC. *FILTREX CO. INC.* 1369-5168	30 08 74	8679, 8e Avenue, (Saint-Michel), Montréal	8155 est, boulevard Métropolitain, Anjou
CORPORATION D'AMENAGEMENT MAPLE CRESCENT *MAPLE CRESCENT DEVELOPMENT CORP.* 1346-6131	08 11 73	5950, rue Freud, app. 18, Côte-Saint-Luc	4141 ouest, rue Sherbrooke, suite 252, Montréal
LA CORPORATION DE PLAGE SAINT-LAURENT 1280-1486	23 04 47	Québec	57, place St-Laurent, Saint-Félix-du-Cap-Rouge
DECOR-ERE INC. 1361-9457	21 02 75	3370, chemin Ste-Foy, app. 1, Québec	3462A, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
MICHEL DUBREUIL INC. 1337-4376	24 01 73	La Prairie	59, rue St-Jacques, suite 500, Montréal
ECOLE DE LANGUE SECONDE LAMI INC. *LAMI SCHOOL OF SECOND LANGUAGE INC.* 1470-2013	16 09 76	2350, rue Rousseau, LaSalle	689, 25e Avenue, Lachine
LES ENTREPRISES G.R.R. LTEE 1279-2297	18 11 71	Montréal	119, rue Yves, Saint-Eustache
LES ENTREPRISES KERMEL INC. 1341-6185	22 08 73	23, place Rupert, Repentigny	1985, boulevard Bernard-Pilon, Beloeil
LES ENTREPRISES R. L. J. LTEE 1468-8709	02 08 76	Saint-Damase	484, 10e Avenue, Richelieu
FERME GENTES INC. 1330-2781	01 05 73	Daveluyville	1055, rue du Marché Central, Montréal
FERME JACQUES MONETTE INC. 1330-7137	27 04 73	Sainte-Marthe	1055, rue du Marché Central, Montréal
FERME NAPIERVILLE INC. 1277-2893	15 12 71	180, rue Principale, Saint-Jean-Baptiste	1055, rue du Marché Central, Montréal
FERME STE-SOPHIE INC. 1330-0157	11 04 73	Sainte-Sophie	1055, rue du Marché Central, Montréal,

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
GESTION F.R.K. INC. 10 03 76 1465-4115		356, Jackson, Québec	1025, rue Godin, Vanier
RENE GODBOUT LIMITEE 15 12 55 1162-8468		Saint-François-Xavier-de-Brompton	17, Fraser, Windsor
KNITRAMA FABRICS INC. 24 02 71 1210-3792		Montréal	9841, parc Georges, Montréal-Nord
MARC LABRIE INC. 05 10 65 1124-0728		14477, boulevard Dorchester, Pointe-aux-Trembles	10632, rue Gariépy, Montréal-Nord
MARCHE LA BASTILLE INC. 06 08 65 1132-0165		244, rue Scott, Saint-Jérôme .	7360, rue St-Hubert, Montréal
PLACEMENTS M.B.B. INC. 28 08 72 1349-5049		Lachute	365, boulevard Laurier, Saint-Basile-le-Grand
LE REGIONAL LTEE 17 02 67 1281-3903		Chicoutimi	5701, rue Christophe-Colomb, Montréal
ST. JOHNS PLASTIC LIMITED 22 04 64 1136-7570		Saint-Jean	101, chemin St-François, Laval
LES SENTIERS DE MOTONEIGES TRANS-QUEBEC INC. 1501-5464	23 12 75	Terrebonne	1415 est, rue Jarry, Montréal
TRAITEMENT DES DONNEES METROPOLITAIN LTEE 1502-8889	05 04 76	958, Le Gardeur, Boucherville	193 ouest, rue St-Laurent Longueuil
TRANSPORT TORMAGENT INC. 16 05 74 1356-5940		Québec	430, rue Lavoie, Vanier
WENGER LIMITEE ..... 31 01 36 *WENGER'S LIMITED* 1109-3366		4980, rue Buchan, Montréal	1777, rue Bégin, Saint-Laurent

69053-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
A.A. FOOD MARKET INC. 1294-5119	Saint-Hubert	23	08	61	Initial, 1962, 1965 à 1976 incl.
ABCO MACHINERIES LTEE ..... *ABCO MACHINERY LTD.* 1294-5143	Sainte-Geneviève	17	08	60	1961 à 1976 incl.
ACADEMIE DE PERSONNALITE INC. 1298-3136	Montréal	24	07	56	Initial, 1957 à 1976 incl.
LES ACCESSOIRES ELECTRIQUES SABOURIN LIMITEE *SABOURIN ELECTRICAL SUPPLY LIMITED* 1298-5727	Montréal	20	04	54	1965 à 1976 incl.
ADA INVESTMENTS LTD. 1294-5820	Montréal	02	06	59	Initial, 1959, 1964 à 1976 incl.
ADORABLE BLOUSE INC. 1294-6109	Montréal	26	05	55	Initial, 1955 à 1976 incl.
AGENCES D'ASSURANCE HOULE INC. .. *HOULE ASSURANCE AGENCIES INC.* 1296-4300	Rouyn-Noranda	16	02	60	1962 à 1976 incl.
AGENCES PORTNEUF AGENCIES INC. .. 1298-3789	Rivière-Portneuf	04	03	53	1963 à 1976 incl.
ALFA ALUMINIUM MFG. LTD. 1294-6299	Montréal	23	06	61	Initial, 1961 à 1963 incl. 1966 à 1976 incl.
ALPINE MUSICAL NOVELTY COMPANY 1294-7537	Montréal	05	05	56	1956 à 1976 incl.
ALVES WOODCRAFT FINISHING CORP. . 1294-7701	Montréal	21	10	70	Initial, 1971 à 1976 incl.
AMALGAMATED AMUSEMENTS LTD. ... 1294-7735	Montréal	02	05	53	Initial, 1953 à 1976 incl.
AMEUBLEMENT MONTCALM INC. ..... *MONTCALM FURNITURE INC.* 1293-6787	Gatineau	16	12	68	Initial, 1969 à 1976 incl.
AMEUBLEMENTS PROSPER LTEE 1293-9997	Montréal	24	02	49	1957 à 1976 incl.
ANGBRO MANUFACTURING LTD. 1294-8477	Montréal	29	04	55	1966 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
ANLEY'S GARAGE INC. 1294-8592	Montréal	19	03	65	1965 à 1976 incl.
LOUISE ANTELL INC. 1294-8758	Trois-Rivières	27	06	58	1959 à 1961 incl. 1967 à 1976 incl.
ANTOINETTE REMBOURRAGE LTEE 1294-8832	Québec	13	10	64	Initial, 1965 à 1976 incl.
ANUBIS INC. 1294-8865	Montréal	27	05	64	1964, 1967 à 1976 incl.
LES APPARTEMENTS DU NORD LTEE .. 1294-7461	Montréal	20	10	59	1960 à 1976 incl.
ARCON LTEE 1233-6137	Grand'Mère	12	03	71	1973 à 1976 incl.
ARLENE FASHIONS INC. 1294-9392	Montréal	18	02	65	1965 à 1976 incl.
A. ARSENEAULT INC. 1294-5135	Saint-Laurent	02	08	56	1957 à 1976 incl.
ARTMIS LUMBER, INC. 1294-9889	Québec	23	09	55	Initial, 1956 à 1976 incl.
ASCENSEUR GOSSELIN LTEE 1295-0044	Québec	02	06	54	Initial, 1954 à 1976 incl.
ATELIER GENERAL INC. 1294-9137	Granby	16	05	62	Initial, 1962, 1964 à 1976 incl.
ATLANTIC MACHINERY & EQUIPMENT SALES LTD. 1295-0374	Montréal	05	12	52	1954 à 1976 incl.
ATLAS BRICKLAYING CO. LTD. 1295-0291	Montréal	30	05	58	1958, 1959, 1960, 1962 à 1976 incl.
ATLAS SCARF INC. 1295-0390	Montréal	15	05	61	1963 à 1976 incl.
ATWATER CLEANERS INC. 1295-0440	Montréal	01	03	57	1961, 1963 à 1976 incl.
ATWATER FURNITURE & APPLIANCES CO. LTD. 1294-9046	Montréal	29	10	56	Initial, 1957 à 1976 incl.
AUDET CONSTRUCTION INC. 1294-6570	Lac-Mégantic	03	03	61	Initial, 1964 à 1976 incl.
AUTO COLLISION REPAIRS LTD. 1297-0398	Montréal	10	03	52	1963 à 1976 incl.
AUTOMOTIVE MOTOR SPECIALTY INC. . 1295-0770	Montréal	04	04	63	Initial, 1963 à 1976 incl.
AVIATION ENTREPRISE LTEE 1295-0903	Chicoutimi-Nord	07	10	60	1961 à 1976 incl.
AVONDALE DEVELOPMENT LTD. 1295-0960	Montréal	22	06	59	Initial, 1959 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
B & R AUTO INC. 1295-4830	Chomedey	10	11	64	Initial, 1965 à 1976 incl.
BALDOC PLASTICS LTD. 1295-1190	Rosemont	03	10	56	Initial, 1957 à 1976 incl.
J.C. BARIL AUTOMOBILES LTEE 1291-3794	Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup	18	07	60	Initial, 1961 à 1976 incl.
BASTIEN & BEAULIEU INC. 1295-1653	Saint-Sauveur-des-Monts	16	04	57	Initial, 1957 à 1976 incl.
BATTLESHIP HOCKEY INC. 1295-1703	Salaberry-de-Valleyfield .	20	04	56	1963 à 1976 incl.
ARTHUR BAYARD INC. 1294-9640	Montréal	22	03	57	Initial, 1958 à 1976 incl.
R.J. BEAULIEU LTEE 1295-2164	Trois-Rivières	12	10	66	1967 à 1976 incl.
BEAUTY QUEEN COSMETICS INC. 1295-2297	Montréal	21	10	57	Initial, 1958 à 1976 incl.
PERRY BEDBROCK INC. 1295-2396	Beaurepaire	15	02	55	Initial, 1955, 1957 à 1976 incl.
BEDECO INC. 1295-2412	Pointe-aux-Trembles ...	14	05	63	1966 à 1976 incl.
EDMOND BELANGER LIMITEE 1295-2495	LaSalle	19	03	59	Initial, 1959 à 1976 incl.
BELLE HEADWEAR INC. 1297-2766	Montréal	03	12	65	Initial, 1967 à 1976 incl.
BELLEVUE RESTAURANT INC. 1295-2651	Piedmont	21	07	60	Initial, 1961 à 1976 incl.
BELNORD APARTMENTS INC. 1294-8881	Montréal	10	02	61	Initial, 1961 à 1976 incl.
BERTHIAUME & FRERE LIMITEE 1299-6013	Farnham	18	01	54	1954 à 1976 incl.
PAUL BERUBE & FILS INC. 1299-6062	Alma	24	08	61	Initial, 1963 à 1976 incl.
BETONEX LIMITEE ..... *BETONEX LIMITED* 1299-6146	Saint-Hubert	22	03	56	Initial, 1956 à 1960 incl., 1962 à 1976 incl.
BETTEZ AUTOMOBILE LIMITEE 1299-6211	Alma	26	01	59	Initial, 1963 à 1976 incl.
BIJOUTERIE D'ORSAY (RIMOUSKI) LTEE *D'ORSAY JEWELLERY (RIMOUSKI) LTD.* 1296-5562	Rimouski	18	10	62	1964 à 1976 incl.
BIJOUTERIE EUROPEENNE DE MODE LIMITEE *EUROPEAN FASHION JEWELLERY LIMITED* 1296-8111	Montréal	12	08	54	1955 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
BIMBO TOYS LIMITED 1299-6500	Montréal	26	10	54	1958 à 1976 incl.
BISCUITERIE BRUPIN LTD. 1295-5407	Montréal	23	04	56	Initial, 1956 à 1976 incl.
LE BOTILLON PARISIEN INC. 1295-4368	Montréal	05	02	65	1965 à 1976 incl.
BOTTICELLI LTD. 1295-4376	Montréal	30	12	55	Initial, 1956 à 1976 incl.
BOUCHERIE LA MENAGERE INC. 1295-4442	Montréal	19	11	59	1961, 1963 à 1976 incl.
BOULANGER & BEAUDET INC. 1295-2073	Saint-Célestin	16	09	60	1964 à 1976 incl.
BOULEVARD ASPHALT PAVING LTD. 1295-0085	Montréal-Nord	15	12	61	1962 à 1976 incl.
BOURRET SPORT LIMITEE *BOURRET SPORT LIMITED* 1298-6691	Saint-Laurent	06	05	57	1963 à 1976 incl.
LA BOUTIQUE DE L'AMEUBLEMENT DE JONQUIERE INC. 1297-5314	Jonquière	11	03	68	1968 à 1976 incl.
BRANDON SHIRT MFG. CO. LTD. 1295-4798	Saint-Gabriel-de-Brandon	03	04	46	Initial, 1948, 1953 à 1976 incl.
BREUVAGES DE L'EST LTEE 1295-4889	Montréal	07	12	55	Initial, 1956 à 1976 incl.
BROTHERS SHIRT BAR LTD. 1295-1455	Lachine	17	06	64	1964, 1967 à 1976 incl.
BUANDERIE PAQUETTE LTEE *PAQUETTE LAUNDRY LTD.* 1297-6940	Montréal	08	01	58	Initial, 1958 à 1976 incl.
BUREAU D'ASSURANCE UNIVERSA INCORPOREE *UNIVERSA ASSURANCE BUREAU INCORPORATED* 1291-7043	Montréal	19	04	55	Initial, 1955 à 1976 incl.
CADCO CANADA LTD. 1295-5704	Montréal	04	08	65	Initial, 1966 à 1976 incl.
H. E. CADIEUX LIMITEE 1295-5720	Montréal	09	09	59	Initial, 1960 à 1976 incl.
CAFE REGENT LTEE 1298-4688	Montréal	20	04	61	1965 à 1976 incl.
CANADIAN FLORAL DISPLAY INC. 1296-4599	Montréal	21	02	63	Initial, 1964 à 1976 incl.
CANAMERICAN HELICOPTER MFG. CO. LTD. 1295-6082	Montréal	17	06	53	Initial, 1953 à 1976 incl.
CANDIAC TRANSPORT LTEE 1295-6124	Delson	29	09	58	1961 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
CANDY TOGS INC. 1291-0360	Montréal	09	04	62	Initial, 1962 à 1976 incl.
LA CANTINE DU SAGUENAY INC. 1295-6223	Chicoutimi	14	04	64	1964 à 1976 incl.
CANTINE MOBILE DU QUEBEC INC. 1295-6215	Saint-Eustache	18	09	64	1965 à 1976 incl.
CAP 3 CO. LTD. 1295-6413	Montréal	29	05	64	1964 à 1976 incl.
CAR-LI CREATIONS CIE LIMITEE *CAR-LI CREATIONS CO. LIMITED* 1296-1587	Montréal	26	06	53	1953 à 1957 incl. 1959 à 1976 incl.
LES CARRIERES DE THETFORD LIMITEE *THETFORD QUARRIES LIMITED* 1295-6678	Thetford Mines	27	12	56	Initial, 1958 à 1976 incl.
CARTIERVILLE SHOPPING CENTRE INC. 1295-6785	Montréal	15	11	55	1956 à 1976 incl.
CASA DEL SOL INC. 1295-6801	Montréal	10	08	59	1962 à 1976 incl.
CASTEL COSMETICS INC. 1295-6827	Montréal	15	02	62	Initial, 1963 à 1976 incl.
CEMP ENTERPRISES LTD. 1295-7783	Montréal	05	06	59	Initial, 1959, 1963 à 1976 incl.
CENTRAL PURCHASING CORPORATION 1298-4217	Outremont	27	12	51	Initial, 1952 à 1976 incl.
CENTRE D'ACHAT NORGATE LTEE *NORGATE SHOPPING CENTRE LTD.* 1298-2070	Montréal	11	02	56	Initial, 1965 à 1976 incl.
CENTRE DE BILLARD INC. 1299-6443	Verdun	24	01	63	Initial, 1963 à 1976 incl.
CENTRE D'ECONOMIE DU MATELAS INC. 1296-5141	Montréal	30	09	66	1967 à 1976 incl.
CHAMESS INVESTMENT CORPORATION 1295-8153	Montréal	27	07	55	Initial, 1956 à 1976 incl.
CHAMPION CONSTRUCTION CO. LTD. 1295-8195	Montréal	31	07	56	1957 à 1976 incl.
LE CHAROLAIS INC. 1295-8476	Québec	20	01	66	1966 à 1976 incl.
LAURIER CHARTRAND INC. 1295-8534	Saint-Lazare	26	02	63	1964 à 1976 incl.
CHOMEDEY ASPHALT LTD. 1295-0093	Chomedey	25	05	61	1961 à 1963 incl. 1965 à 1976 incl.
CHOMEDEY ELECTRIC, INC. 1295-9102	Pont-Viau	20	06	61	Initial, 1961, 1966 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
CIE CAB-ART LTEE *CAB-ART CO. LTD.* 1294-9541	Montréal	09	12	63	Initial, 1964 à 1976 incl.
LA CIE DE CONSTRUCTION SAFARI LTEE *SAFARI CONSTRUCTION CO. LTD.* 1298-5735	Montréal	08	05	58	1958, 1964, 1966 à 1976 incl.
LA CIE DE PIERRE DE TAILLE DE QUEBEC, LTEE *QUEBEC CUT STONE CO. LTD.* 1298-3326	Québec	10	03	53	Initial, 1953 à 1976 incl.
LA CIE DE PUBLICATION CITE NOUVELLE LTEE 1298-2187	Anjou	21	01	63	Initial, 1963 à 1976 incl.
LA CIE DES DISTRIBUTEURS ECONOMIQUES LTEE *ECONOMIC JOBBERS LTD.* 1296-4615	Montréal	28	01	54	1954 à 1976 incl.
CIE JABCO INC. *JABCO CO. INC.* 1297-4333	Montréal	04	04	63	1963 à 1976 incl.
CINE-ART NEUVE FRANCE LTEE 1294-9574	Québec	22	12	61	Initial, 1964 à 1976 incl.
CINE-VEDETTE 16 M/M INC. 1295-9334	Montréal	21	01	63	1963 à 1976 incl.
CITADEL INVESTMENT (MTL.) LTD. 1295-9391	Montréal	16	01	62	Initial, 1962 à 1976 incl.
RACHEL CLARK CAR WASH LTD. 1298-4290	Montréal	08	11	61	1962 à 1976 incl.
CLEAN-IT-ERIA (QUEBEC) INC. 1291-3968	Montréal	13	12	54	1954 à 1976 incl.
CLEAN-WASH COIN-O-MATIC CORP. 1291-3950	Montréal	07	10	60	1962 à 1976 incl.
CLEMAN'S LTD. 1295-9631	Montréal	27	10	56	1963 à 1976 incl.
LE CLOS DU NORD INC. 1291-4115	Montréal	04	07	55	1955 à 1976 incl.
LE CLUB SOCIAL AHUNTSIC INC. 1294-6711	Montréal	26	09	62	Initial, 1963 à 1976 incl.
COCO ISLAND INC. 1295-9946	Montréal	21	06	57	1957 à 1976 incl.
COMMERCIAL AND INDUSTRIAL VENTILATION LIMITED 1298-8218	Montréal	17	11	47	Initial, 1967 à 1976 incl.
LA COMPAGNIE CAROL HOSIERY LIMITEE 1295-6587	Saint-Grégoire-le-Grand	26	06	56	Initial, 1956, 1957, 1959 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
LA COMPAGNIE DE CHROME DE MONTREAL LTEE *MONTREAL CHROME CO. LTD.* 1295-9219	Montréal	17	02	65	1965 à 1976 incl.
LA COMPAGNIE DE POTEAUX ET LIGNES SHERBROOKE LTEE *SHERBROOKE POLE-LINE CO. LTD.* 1161-4294	Sherbrooke	11	07	66	Initial, 1976
LA COMPAGNIE DE PUBLICATION L'ELAN LTEE 1292-1789	Saint-Elzéar-de-Laval	11	11	58	Initial, 1960 à 1976 incl.
LA COMPAGNIE D'ENLEVEMENT DES VIDANGES DE LA RIVE-SUD LIMITEE 1296-3534	Longueuil	09	09	58	1960 à 1976 incl.
LA COMPAGNIE DU BASSIN DE LAPRAIRIE LTEE *THE LAPRAIRIE BASIN COMPANY LTD.* 1295-1646	Montréal	12	03	53	1953, 1954, 1959 à 1976 incl.
LA COMPAGNIE DU THEATRE D'ETE CHANTECLERC, LIMITEE *THE CHANTECLERC SUMMER THEATRE COMPANY, LIMITED* 1295-8237	Sainte-Agathe-des-Monts	13	05	57	Initial, 1957 à 1976 incl.
COMPTOIR SEGUIN INC. 1298-6154	Montréal	11	08	64	1965 à 1976 incl.
CONSOLIDATED NORTH SHORE CORPORATION 1291-5138	Montréal	06	06	60	Initial, 1960 à 1976 incl.
LES CONSTRUCTIONS ALLEGHANYS LTEE *ALLEGHANYS CONSTRUCTION LTD.* 1290-1948	Saint-Jean-Port-Joli	23	08	60	1961 à 1976 incl.
COPENHAGEN INVESTMENT CORP. 1296-1090	Montréal	01	12	59	Initial, 1960 à 1976 incl.
CORONET THERMOGRAPHERS INC. 1296-1181	Montréal	06	09	61	Initial, 1962 à 1976 incl.
LA CORPORATION DE PLACEMENTS VIGER 1298-8317	Montréal	09	09	58	Initial, 1959 à 1976 incl.
LA CORPORATION DU DAIL LTEE 1296-2122	Saint-Félicien	28	10	58	Initial, 1959 à 1976 incl.
LES COURSES SOUS HARNAIS DE COATICOOK INC. 1295-9938	Coaticook	06	11	53	Initial, 1954 à 1976 incl.
COUTURE CONSTRUCTION INC. 1296-1421	Saint-Gédéon	29	02	56	Initial, 1956 à 1976 incl.
COWANSVILLE BOWLING INC. 1295-4665	Cowansville	03	05	61	1961, 1965, 1966, 1967, 1969 à 1976 incl.
CRAYDAN CONSTRUCTION LTD. 1296-1546	Saint-Laurent	20	07	62	Initial, 1963 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
CREST AGENCIES LTD. 1296-1678	Montréal	18	11	64	Initial, 1965 à 1976 incl.
CRISTAL ET OR (QUEBEC) LTEE 1296-1736	Sillery	20	12	61	Initial, 1962 à 1976 incl.
CYMA CONSTRUCTION CO. 1296-2015	Montréal	25	08	58	Initial, 1959 à 1976 incl.
D.C.L. INC. 1295-7544	Boucherville	14	09	62	1965 à 1976 incl.
D. CARPET INC. 1295-6629	Montréal	22	01	65	Initial, 1965 à 1976 incl.
DAFIN CORPORATION 1296-2080	Montréal	03	02	56	Initial, 1956 à 1976 incl.
D'AIGUILLON AUTOMOBILES INC. 1294-6786	Québec	24	04	61	1961, 1964 à 1976 incl.
DALCO REALTIES LIMITED 1291-6854	Montréal	02	07	53	Initial, 1954 à 1976 incl.
D'ANJOU LIMITEE 1294-8568	Montréal	10	05	58	1958 à 1976 incl.
PIERRE DANOU LIMITED 1296-2262	Montréal	11	04	67	Initial, 1968 à 1976 incl.
DASI FURNITURE AND FRAME CO. 1296-2361	Lachine	04	07	56	Initial, 1957 à 1976 incl.
ROY DAVIES & FILS LTEE ..... *ROY DAVIES & SONS LTD.* 1296-2445	Montréal	06	08	65	1968 à 1976 incl.
DE REPENTIGNY & ROBILLARD INC. ... 1298-4860	Montréal	04	04	60	Initial, 1960 à 1976 incl.
DECORATION RIMOUSKI INC. 1296-3021	Rimouski	02	03	62	1962, 1963, 1964, 1966 à 1976 incl.
DELICIA ORIGINALS INC. 1296-3278	Montréal	20	10	59	1960, 1963 à 1976 incl.
DEPELTEAU AUTOMOBILE INC. 1291-8108	Montréal	07	04	53	Initial, 1953 à 1976 incl.
DESHAIES AUTOMOBILES LTEE 1296-3807	Trois-Rivières	05	01	57	Initial, 1957, 1958, 1960 à 1976 incl.
DESIGN & FURNITURE CRAFT CORP. .. 1296-1496	Montréal	25	07	63	1966 à 1976 incl.
L.G. DESJARDINS & FRERE LTEE 1291-8264	Québec	31	08	60	Initial, 1961 à 1976 incl.
REGENT DESORMIERS PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LIMITEE *REGENT DESORMIERS PLUMBING AND HEATING LIMITED* 1296-3930	Montréal	22	10	64	1965 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
S. DESROSIERS CONSTRUCTION LIMITEE 1291-8389	Saint-Michel	29	04	59	1964 à 1976 incl.
DETECTEUR GLOBAL INC. *GLOBAL DETECTOR INC.* 1296-4011	Montréal	18	05	67	Initial, 1967 à 1976 incl.
BENJAMIN DIAMOND INC. 1295-2776	Montréal	16	06	55	1956, 1959 à 1976 incl.
DIAMOND TELEVISION LIMITED 1298-7418	Montréal	14	04	55	Initial, 1964 à 1976 incl.
C.E. DIONNE & FILS LIMITEE 1295-7585	Matane	11	10	55	1957, 1958, 1960 à 1976 incl.
DISTRIBUTEURS DES MEUBLES CHRISTIAN INC. 1295-9151	Alma	07	11	63	Initial, 1964 à 1976 incl.
DISTRICT AND REGIONAL BUILDERS SUPPLIES CO. 1295-5522	Trois-Rivières	12	04	54	Initial, 1954 à 1976 incl.
DISTRICT T.V. INC. 1296-4821	Montréal	19	03	63	Initial, 1963 à 1976 incl.
DOCO IMPORTING CO. LTD. 1296-5240	Montréal	03	03	59	Initial, 1959 à 1976 incl.
DOMAINE BAKE SHOP INC. 1295-1182	Montréal	01	10	59	Initial, 1960 à 1976 incl.
DOMARADSKY AND PROKASIUK CONSTRUCTION CO. LTD. 1291-9767	Montréal	26	06	57	1957 à 1976 incl.
DOME REALTY CORP. 1291-9783	Montréal	27	04	59	Initial, 1959 à 1976 incl.
DOMINION AVIATION CORPORATION 1295-0895	Montréal	23	04	56	Initial, 1956 à 1976 incl.
DORCHESTER MARKET LIMITED 1296-5463	Montréal	31	01	52	Initial, 1955 à 1976 incl.
J.-R. DORE LTEE 1296-5497	Lauzon	10	08	60	Initial, 1961 à 1976 incl.
DO-RE-MI MUSIC STORE LTD. 1291-9809	Montréal	19	01	55	Initial, 1955 à 1976 incl.
DORVAL INC. 1296-5570	Beauport	05	10	60	Initial, 1967 à 1976 incl.
JOSEPH DOYLE THOMPSON CO. LTD. 1296-5703	Montréal	08	09	59	1963 à 1976 incl.
LIONEL DOYON ASSURANCES INC. 1296-3914	Châteauguay-Centre	11	02	63	1968 à 1976 incl.
LES DRAINAGES DE LABELLE INC. 1296-5828	Mont-laurier	23	02	57	Initial, 1957, 1964 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
DU MONT SHOE INC. 1296-6255	Montréal	13	06	58	1958, 1963 à 1976 incl.
DUBUC SERVICE STATION INC. 1296-6123	Beauharnois	25	09	62	1963 à 1976 incl.
DUCHAINE REFRIGERATEUR INC. 1292-0799	Waterloo	03	06	54	Initial, 1954 à 1976 incl.
DUCHARME LTEE ..... *DUCHARME LTD.* 1296-6131	Montréal	14	03	40	1963 à 1976 incl.
E & B PLUMBING & HEATING CO. LTD. 1295-2438	Montréal	12	10	62	1963 à 1976 incl.
EASTERN NATURAL GAS APPLIANCE CORP. 1294-9087	Montréal	25	03	60	Initial, 1960 à 1976 incl.
EASY ROLL ALUMINUM AWNINGS LTD. 1294-7669	Montréal	16	07	56	1957 à 1976 incl.
EAU MINERALE NATURELLE ST. LEON INC. 1296-6552	Québec	07	02	63	1964 à 1976 incl.
EDEN DEVELOPMENT CORP. 1296-6644	Montréal	09	04	59	Initial, 1959 à 1976 incl.
LES EDITIONS DU NORD-EST INC. 1296-6685	Sept-Iles	24	08	61	Initial, 1963 à 1976 incl.
LES EDITIONS S N P INC. 1292-1474	Montréal	20	01	54	1954, 1959 à 1976 incl.
ELDEE CONSTRUCTION INC. 1292-1805	Montréal	20	04	56	1956 à 1976 incl.
EMERALD SECURITIES LTD. 1292-2035	Montréal	06	10	53	1954, 1956 à 1976 incl.
LES ENTREPRISES CORBEIL INC. 1296-1165	Montréal	21	07	55	1956 à 1976 incl.
LES ENTREPRISES DU LAC ST-PIERRE LTEE 1297-6106	Nicolet	20	09	61	Initial, 1963 à 1976 incl.
ENTREPRISES H.I.F.C. INC. 1295-7973	Beloeil	24	05	61	Initial, 1961 à 1976 incl.
LES ENTREPRISES LAIRET LTEE 1297-6221	Québec	16	03	61	1962, 1966 à 1976 incl.
LES ENTREPRISES PORTNEUF INC. 1293-9617	Grondines	06	02	58	1958, 1960 à 1976 incl.
ENTREPRISES SILLERY INC. 1298-6394	Québec	18	10	55	1956 à 1976 incl.
EQUIPEMENT DOLBEAU LTEE 1296-5265	Dolbeau	10	11	61	1962 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
EUREKA CONSTRUCTION INC. 1296-8103	Montréal	30	12	57	1958, 1960 à 1976 incl.
FABRIQUE DU MEUBLE VILLENEUVE INC. 1298-8325	Chicoutimi	14	05	62	Initial, 1962 à 1976 incl.
FALCON INVESTMENT CORP. 1291-4735	Montréal	15	12	53	1953 à 1976 incl.
FAUCHER FOURRURES INC. ..... *FAUCHER FURS INC.* 1296-8640	Montréal	03	03	55	1965 à 1976 incl.
MAURICE FAUST INC. 1296-8657	Saint-Hyacinthe	06	04	64	1964-1965-1967 à 1976 incl.
FERBLANTERIE GENERALE DU SAGUENAY LTEE 1296-8814	Chicoutimi-Nord	26	04	65	1965 à 1976 incl.
FESTIVAL D'HABITATIONS BELOEIL INC. *BELOEIL FESTIVAL HOMES INC.* 1299-5593	Beloeil	28	08	61	1962 à 1976 incl.
FLEET FOODS INC. 1295-4715	Saint-Laurent	08	05	61	1961 à 1976 incl.
FLEUR-DE-LYS RESTAURANT INC. 1294-4971	Montréal	29	04	55	1957 à 1976 incl.
FOURNIER & BRUNEL INC. 1295-5340	Jacques-Cartier	06	12	61	1963 à 1976 incl.
FUJI PRECISION CAMERAS OF CANADA LTD. 1291-0089	Montréal	23	08	60	1961 à 1976 incl.
FUTURAMA FIBERGLASS INDUSTRIES LTD. 1296-8947	Saint-Rémi	19	07	62	Initial, 1963 à 1976 incl.
G.A. CONSTRUCTION LTEE 1294-6398	Pont-Viau	01	06	64	1964 à 1976 incl.
G & G EQUIPEMENT INC. 1297-1016	Québec	03	07	63	Initial, 1964 à 1976 incl.
GALE GAS APPLIANCES LTD. 1294-9061	Montréal	14	03	60	Initial, 1960, 1962 à 1976 incl.
GARAGE BRETON, LIMITEE 1290-8984	Sully (Saint-David d'Estcourt)	27	03	61	Initial, 1961 à 1976 incl.
GARAGE CAUSAPSCAL LTEE 1295-7056	Causapscal	01	06	53	1953 à 1976 incl.
GARAGE LEVESQUE & FRERE INCORPOREE 1297-0422	Cap-Chat	05	09	63	Initial, 1964 à 1976 incl.
GARAGE LIMOILOU INC. 1297-0430	Québec	24	05	60	1960, 1963 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
GARAGE TRUDEL LTEE 1297-0489	Montréal	16	12	52	1963 à 1976 incl.
GAUTHIER HARDWARE INC. 1297-0646	Verdun	31	12	53	1962 à 1976 incl.
GAYMAR REALTIES INC. 1297-0679	Pointe-aux-Trembles	10	09	58	1959 à 1976 incl.
GENERAL HOME CONSTRUCTION LTD. 1294-6661	Montréal	11	08	61	1963, 1965 à 1976 incl.
GENERAL INDUSTRIAL PRODUCTS CO. LTD. 1297-0695	Montréal	05	05	60	Initial, 1960, 1962 à 1976 incl.
J.J. GERVAIS CONSTRUCTION INC. 1297-0976	Duvernay	23	04	63	1964 à 1976 incl.
GILFORDSON INVESTMENTS INC. 1297-1099	Montréal	17	04	59	Initial, 1959 à 1976 incl.
GILON IMPORT LTD. 1297-1131	Montréal	08	08	57	Initial, 1958 à 1976 incl.
GIRARD MACHINE WORKS INC. 1297-1180	Morin-Heights	12	12	60	Initial, 1961 à 1976 incl.
GIROUX AUTOMOBILE LTEE 1297-1206	Saint-Jérôme	19	02	53	Initial, 1960 à 1976 incl.
R. GIROUX CONSTRUCTION INC. 1132-3672	Saint-Jérôme	14	05	68	1968, 1971, 1975, 1976
GLASCO LTD. 1297-1271	Montréal	04	12	58	1961 à 1976 incl.
GLOBUS TOURS INC. 1297-1404	Montréal	26	01	60	1961 à 1976 incl.
ROMEO GODBOUT INC. 1297-1453	Asbestos	25	08	58	1960 à 1976 incl.
GRAY AUDOGRAPH CANADA LTD. 1295-0531	Montréal	05	07	60	1967 à 1976 incl.
HENRI GREENFIELD INVESTMENTS LTD. 1297-1933	Montréal	10	05	58	Initial, 1958 à 1976 incl.
GRIMUALDI'S LTD. 1297-2030	Rosemont	25	01	56	Initial, 1956 à 1976 incl.
J.D. GUILLEMETTE & FILS LIMITEE 1296-4870	Victoriaville	05	11	52	Initial, 1953 à 1976 incl.
GULFS TREAM LEASING LTD. 1297-2220	Montréal Airport	08	08	61	Initial, 1963 à 1976 incl.
HALFEL INVESTMENT CORPORATION 1297-2386	Montréal	27	07	60	Initial, 1961 à 1976 incl.
HAMEL ASPHALTE CONSTRUCTION LTEE *HAMEL ASPHALT CONSTRUCTION LTD.* 1296-8194	Laval-des-Rapides	07	03	50	1967 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
BERTHOLD HAMELIN INC. 1299-6021	Montréal	15	07	63	Initial, 1964 à 1976 incl.
HANNON INDUSTRIES LIMITED 1297-2519	Rosemont	09	04	53	Initial, 1953 à 1976 incl.
HARDY TIRE SERVICE LTD. 1297-2543	Québec	05	06	61	1961 à 1976 incl.
HARVINE INTERNATIONAL (1964) LTD. . 1297-2634	Montréal	26	10	45	1966 à 1976 incl.
HAUTERIVE AUTOMOBILES INC. 1297-2675	Québec	14	08	63	Initial, 1964 à 1976 incl.
HEAVY EQUIPMENT REBUILDERS LTD. . 1297-2808	Montréal	13	07	64	1965 à 1976 incl.
HEBERT FUEL OIL LTD. 1297-2824	Montréal	20	04	60	1964 à 1976 incl.
HERBAR COMPANY LTD. 1297-2931	Montréal	19	07	56	Initial, 1957 à 1976 incl.
HI-CRAFT GARMENT INC. 1296-1504	Montréal	30	04	58	Initial, 1958 à 1976 incl.
HI-FI LAMP & SHADE MFG. CO. LTD. .. 1296-8988	Montréal	31	10	60	Initial, 1961 à 1976 incl.
HILLSIDE CONSTRUCTION COMPANY .. 1297-3004	Montréal	06	02	62	1963 à 1976 incl.
HOTEL LA TRAVERSE 1298-7830	Saint-Ignace-de-Loyola .	01	02	62	Initial, 1963 à 1976 incl.
HOTEL LEASEHOLDS LIMITED 1293-2323	Montréal	27	05	60	1960 à 1976 incl.
LES HOTELLERIES MODERNES INCORPOREES 1297-3327	Montréal	29	06	54	Initial, 1954 à 1976 incl.
THE HOUSE OF TARCH INC. 1298-7343	Montréal	09	06	59	1959 à 1976 incl.
E. HUARD INC. 1292-1706	Thetford Mines	19	06	58	1958 à 1976 incl.
HUDSON PLANNED HOMES LIMITED ... 1297-3442	Montréal	27	05	52	1953 à 1976 incl.
L'IMAGERIE EXCLUSIVE INC. 1296-8244	Loretteville	14	04	55	Initial, 1955 à 1976 incl.
LES IMMEULES DE RIVIERE DES PRAIRIES INC. 1293-9732	Rivière-des-Prairies	20	05	54	Initial, 1954 à 1976 incl.
LES IMMEUBLES DU PARC LTEE 1298-2773	Québec	02	03	54	1957 à 1976 incl.
LES IMMEUBLES LINFORT LIMITEE .... *LINFORT REAL ESTATE LIMITED* 1297-8011	Montréal	29	12	54	Initial, 1955 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
LES IMMEUBLES SCIENTIFIC REALTIES CO. LTD. 1298-6014	Montréal	19	05	54	1954 à 1976 incl.
LES IMPRESSIONS BOTEX INC. *BOTEX SCREEN PRINTING INC.* 1295-4350	Québec	30	03	62	Initial, 1962 à 1976 incl.
IMPRIMERIE DU PALAIS INC. *SHOW-MART PRINTING INC.* 1298-2641	Montréal	18	09	52	Initial, 1953 à 1976 incl.
INDEPENDENT POULTRY FARMS LTD. 1297-3947	Montréal	26	04	56	1961 à 1976 incl.
LES INDUSTRIES ATLANTIQUES LTEE *ATLANTIC INDUSTRIES LTD.* 1295-4509	Orsainville	21	08	61	Initial, 1962 à 1976 incl.
LES INDUSTRIES BOULANAULT INC. 1295-0358	Longueuil	01	06	65	Initial, 1965 à 1976 incl.
INDUSTRIES HARVEY INC. *THE HARVEY INDUSTRIES INC.* 1297-2618	Jonquière	26	02	58	1966 à 1976 incl.
INDUSTRIES PLAYCAT (1972) INC. *PLAYCAT INDUSTRIES (1972) INC.* 1194-7405	Saint-Nicéphore	23	04	70	1974, 1975 et 1976.
INDUSTRIES SAINT-JOVITE LTEE 1297-5447	Saint-Jovite	17	12	57	1965 à 1976 incl.
INTERNATIONAL VAC DISTRIBUTOR INC. 1291-9387	Montréal	25	07	57	1958 à 1976 incl.
INTER-QUEBEC ALUMINUM INC. 1294-7677	Trois-Rivières	18	04	62	1962, 1964 à 1976 incl.
ITALIAN AMUSEMENTS LTD. 1294-8220	Montréal	20	03	57	Initial, 1957 à 1976 incl.
JAB OIL CO. LTD. 1297-4341	Montréal	21	08	58	1959 à 1976 incl.
JULES JACOB INC. 1297-4382	Montréal	31	01	52	Initial, 1960 à 1976 incl.
JUPITER GLASS & METAL COMPANY LIMITED 1297-1289	Montréal	28	12	53	Initial, 1954 à 1976 incl.
KAROLIZER HEATING EQUIPMENT, LIMITED 1297-5660	Montréal	06	04	54	1954 à 1976 incl.
KAUF-MIN FASHIONS INC. 1297-5694	Montréal	30	12	52	1961 à 1976 incl.
KING'S TRANSFER LIMITED 1297-5827	Montréal	10	06	55	1955 à 1976 incl.
KIRMER INVESTMENT CO. 1293-1093	Montréal	26	02	59	Initial, 1963 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
KOELER UPHOLSTERING CO. LTD. 1293-1192	Montréal	25	06	59	1959, 1962 à 1976 incl.
KORRY TOGS INC. 1297-5900	Montréal	06	07	55	Initial, 1956 à 1976 incl.
KUTE KIDDY CHILDREN'S WEAR LTD. . 1295-9003	Saint-Laurent	17	04	61	1963 à 1976 incl.
LA COMBE PLAZA INC. 1291-4685	Montréal	18	04	61	1963 à 1976 incl.
LABERGE & BELLEMARE INC. 1299-5510	Montréal	22	02	57	Initial, 1957 à 1976 incl.
P. LABONTE & FILS CIE LTEE 1297-6015	Contrecoeur	19	05	60	1960, 1961, 1963 à 1976 incl.
LACOLLE PETROLEUM INC. 1297-6098	Lacolle	04	04	61	1961 à 1976 incl.
LADO CONSTRUCTION INC. 1297-6130	Québec	22	11	62	Initial, 1963 à 1976 incl.
LALONDE MOTOR SALES ROUYN NORANDA LTD. 1297-6312	Noranda	04	10	54	Initial, 1955 à 1976 incl.
LANDMONT CORPORATION 1297-6452	Montréal	15	10	62	1964 à 1976 incl.
LANDRIAULT FURNITURE (HULL) LIMITEE 1297-3475	Hull	13	11	57	Initial, 1958 à 1976 incl.
LAPE CONSTRUCTION LIMITEE ..... *LAPE CONSTRUCTION LIMITED* 1297-6551	Longueuil	18	01	55	1966 à 1976 incl.
LAPERRIERE REALTIES INC. 1297-6569	Montréal	06	11	58	1959 à 1976 incl.
LAPOINTE MARINE INC. 1271-2980	Jonquière	28	04	66	Initial, 1966 à 1976 incl.
LAREESA DISCOUNT STORES INC. 1296-4581	Montréal	07	01	65	Initial, 1965 à 1976 incl.
LAURENTIAN READY MIX INC. 1293-6514	Saint-Jérôme	01	03	63	Initial, 1966 à 1976 incl.
FELIX LAVOIE LIMITEE 1296-8731	Disraëli	05	12	52	Initial, 1953 à 1976 incl.
LEBEAULT AUTOMOBILE LIMITEE ..... *LEBEAULT AUTOMOBILE LIMITED* 1297-7054	Montréal	14	03	58	Initial, 1958 à 1976 incl.
LECLERC & LEBLANC AUTO LTEE 1297-7062	Montréal	26	05	56	1956 à 1976 incl.
LEEJAY IMPORTING CORP. 1297-3871	Montréal	05	08	57	Initial, 1958 à 1976 incl.
PAUL-O. LEPAGE, LIMITEE 1297-7443	Montréal	06	03	53	1964 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
LEPINE & RIVARD LTEE 1297-7476	Joliette	18	06	58	1958, 1964 à 1976 incl.
LEROUX ET LEROUX INC. 1297-7500	Sherbrooke	04	03	64	Initial, 1964 à 1976 incl.
LESLAU TRADING INC. 1297-7567	Montréal	21	06	52	1952, 1956 à 1976 incl.
L'HEUREUX & FILS INC. 1297-2956	Asbestos	30	07	57	Initial, 1958 à 1976 incl.
LIGHTNING SERVICE ECLAIR INC. 1296-6578	Montréal	03	07	58	Initial, 1959 à 1976 incl.
LIPPINCOTT & MARGULIES, LTD. 1297-8136	Montréal	22	10	54	1965 à 1976 incl.
LISKA CO. INC. 1294-5028	Montréal	20	10	55	1957, 1959 à 1976 incl.
THE LITTLE EASTERN RESTAURANT LTD. 1293-3610	Montréal	14	05	68	Initial, 1968 à 1976 incl.
LES LOCATIONS LAGUE LTEE 1293-1457	Lemoyne	19	05	65	Initial, 1965 à 1973 incl. et 1976.
LUBA HATS INC. 1297-2667	Montréal	17	07	56	Initial, 1958 à 1976 incl.
MADELINE LINGERIE INC. 1297-8029	Saint-Eustache	15	12	60	1965 à 1976 incl.
MAGIC CREAMERY PRODUCTS LIMITED 1296-1553	Magog	11	02	57	1957 à 1976 incl.
MAISON ARTISTIQUE DU TRICOT LTEE *HOME ART KNITTING LTD.* 1294-9863	Montréal	20	02	61	Initial, 1961 à 1976 incl.
MAISON MONT-ROYAL LTEE 1293-6878	Montréal	06	12	56	1963 à 1976 incl.
MAITLAND ESPRESSO COFFEE & PASTRY LTD. 1296-0001	Montréal	08	04	58	Initial, 1958 à 1976 incl.
LES MANOIRS DE LA MONTAGNE INC. 1273-7987	Mont-Saint-Hilaire	01	06	71	Initial, 1971 à 1973 incl., 1976
MANUFACTURED CONSTRUCTION COMPONENTS LTD. 1296-0415	Montréal	28	12	61	Initial, 1962 à 1976 incl.
JAN MAR FURNITURE INC. 1297-4507	Pont-Viau	17	04	63	1963 à 1976 incl.
MARBRE DE BEAUCE INC. *BEAUCE MARBLE INC.* 1295-1992	Saint-Joseph	17	06	63	1963 à 1976 incl.
MARCHE GEORGE RICHARD LTEE 1297-0851	Laval	04	07	68	1969 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
MARCHE ST-DOMINIQUE INC. 1296-5372	Québec	20	03	56	Initial, 1956 à 1976 incl.
MARDI GRAS DISTRIBUTING CORPORATION 1296-4664	Saint-Michel	30	09	58	1966 à 1976 incl.
MARTIN STATION LTD. 1293-5219	Montréal	02	10	58	1962 à 1976 incl.
MASSIE LAKE INVESTMENT CORPORATION 1293-1507	Saint-François-de-Sales-Sud	02	02	57	Initial, 1957 à 1976 incl.
LES MATERIAUX DE LA COTE NORD INC. *NORTH SHORE MATERIALS INC.* 1296-1280	Baie-Comeau	18	12	61	Initial, 1963 à 1976 incl.
MATTAWIN LUMBER & EXCAVATION INC. 1296-8202	Grand'Mère	24	09	56	1962 à 1976 incl.
EDDY MAY CHILDREN'S WEAR LTD. ... 1295-8997	Montréal	09	06	54	Initial, 1954 à 1976 incl.
MELET CONSTRUCTION LTD. 1293-5722	Montréal	12	11	57	1964 à 1976 incl.
MENDI INVESTMENT CORPORATION ... 1293-5763	Montréal	19	07	56	1963 à 1976 incl.
MERCANTILE WAREHOUSING CO. LTD. 1293-5797	Montréal	26	06	53	Initial, 1953 à 1976 incl.
A. MERCIER COMPANY LTD. 1294-7909	Montréal	28	10	58	1960 à 1976 incl.
METAUX INDUSTRIELS INC. ..... *INDUSTRIAL METALS INC.* 1293-5946	Québec	22	11	58	1958 à 1976 incl.
LES MEUBLES DE GASPE, COMPAGNIE LIMITEE 1297-0562	Cap-Chat	31	12	53	Initial, 1954 à 1976 incl.
MEXICAN POTATO CHIPS INC. 1291-3422	Montréal	09	04	57	1957 à 1976 incl.
MICHELINE SPORTSWEAR INC. 1293-5995	Garthby	08	09	65	Initial, 1966 à 1976 incl.
MIGUEL FURNITURE INC. 1293-6118	Montréal	12	11	57	1964 à 1976 incl.
MILANO FASHIONS INC. 1293-6126	Montréal	22	08	61	1966 à 1976 incl.
MILROT & CO. LTD. 1293-6233	Montréal	17	11	51	1963 à 1976 incl.
MONDIAL ELECTRIC LTD. 1293-6662	Montréal	03	03	60	1960 à 1976 incl.
MONTREAL BRANCH LEASEHOLDS LIMITED 1295-4772	Montréal	10	03	55	Initial, 1955 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
MONTREAL CENTER SUPPLY LIMITED . 1295-7866	Montréal	01	03	57	Initial, 1957 à 1976 incl.
MONUMENT ST-JEAN LTEE ..... *ST-JEAN MONUMENT LTD.* 1297-4689	Saint-Vincent-de-Paul ...	26	03	65	Initial, 1965, 1968 à 1976 incl.
MOREL & FRERE INC. 1293-7009	Jonquiere	15	03	60	1965 à 1976 incl.
MOUNT-ROYAL SHOW ROOM INC. 1294-1258	Montréal	20	01	61	Initial, 1961 à 1976 incl.
MUSICORAMA INC. 1293-7389	Saint-Hyacinthe	16	05	63	Initial, 1963 à 1976 incl.
NANCY INVESTMENT CORP. 1293-7470	Montréal	15	05	59	1959 à 1976 incl.
NAPOLEON GARAGE LTD. 1297-0455	Montréal	05	09	58	Initial, 1959 à 1976 incl.
NATIONAL NOVELTY LTD. 1293-7488	Sorel	03	02	58	Initial, 1965 à 1976 incl.
NEMEC CONSTRUCTION CORP. 1293-7579	Montréal	24	11	59	1961 à 1976 incl.
NETTOYEURS DE RUES S.C.I. INC. ..... *S.C.I. STREETS CLEANERS INC.* 1295-9367	Montréal	19	05	60	Initial, 1960, 1962 à 1976 incl.
LE NONO INC. 1298-2005	Montréal	29	11	55	1955 à 1976 incl.
NORCAN SALES LIMITED 1298-2047	Montréal	01	10	59	Initial, 1960 à 1976 incl.
NORDICA INC. 1293-7744	Montréal	21	07	59	1960 à 1976 incl.
NORTHERN CANADIAN BOTTLERS INC. 1295-4392	Bourlamaque	24	11	59	Initial, 1960 à 1976 incl.
NYLON & TEXTILE SERVICE LTD. 1293-7991	Laval-Ouest	08	02	56	1957 à 1976 incl.
OAKDALE REALTY CO. 1298-2260	Montréal	04	02	59	Initial, 1964 à 1976 incl.
OLD CITY TELEVISION LIMITEE 1293-8031	Québec	31	03	54	1955 à 1976 incl.
OMEGA PLASTIC LTEE 1293-8098	l'Epiphanie	26	06	57	1957, 1959 à 1976 incl.
OURANOS INC. 1293-8254	Montréal	06	08	58	Initial, 1959 à 1976 incl.
P & G AMUSEMENTS INC. 1294-8204	Saint-Léonard	12	03	68	Initial, 1968 à 1976 incl.
PALERMO CONSTRUCTION LTD. 1293-8338	Montréal	30	08	60	Initial, 1961 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
PALLADINO & FILS INC. 1293-8346	Montréal	20	11	61	Initial, 1963 à 1976 incl.
PANDORA DRESS INC. 1293-8379	Montréal	08	01	60	Initial, 1960 à 1976 incl.
PANORAMA LIGHTING INC. 1297-7831	Montréal	18	10	61	Initial, 1962 à 1976 incl.
PAPOWE COMPAGNIE 1298-2724	Montréal	08	04	54	Initial, 1954 à 1976 incl.
PARADIS INC. 1293-8460	Saint-Hilaire	29	05	56	1956, 1963 à 1976 incl.
PARAMOUNT SPORTING GOODS INC. 1297-1560	Montréal	07	07	61	Initial, 1963 à 1976 incl.
PARIS BEAUTY SALON INC. 1295-2313	Verdun	13	09	58	1961 à 1976 incl.
PARK SECURITIES LTD. 1293-8627	Montréal	07	04	53	1957 à 1976 incl.
PAVAGE NOROIT LTEE *NOROIT PAVING LTD.* 1293-7835	Montréal	20	10	61	1962 à 1976 incl.
A. & L. PELLETIER LIMITEE 1294-7503	Mechins	13	12	55	1964 à 1976 incl.
LES PEPINIERES JOLIETTE INC. *JOLIETTE NURSERIES INC.* 1297-5207	Joliette	22	08	56	Initial, 1957 à 1976 incl.
PERRAULT & NADEAU INC. 1293-7439	Montréal	22	07	58	1958 à 1976 incl.
PERSELCO REALTIES INC. 1293-8932	Montréal	06	10	55	1967 à 1976 incl.
PETRELAB INC. 1298-3201	Montréal	19	09	61	1964 à 1976 incl.
LES PETROLES GASPESIENS LTEE *GASPESIAN PETROLEUM LTD.* 1297-0596	Chandler	12	08	63	Initial, 1964 à 1976 incl.
PISTE DRUMMOND RACEWAY LIMITEE 1292-0559	Drummondville-Ouest	29	06	53	Initial, 1953, 1955 à 1976 incl.
PLAZA KIDDIES SHOPPE INC. 1297-5801	Côte-Saint-Luc	15	11	61	Initial, 1963 à 1976 incl.
PLAZA QUICK WASH LIMITED 1298-3540	Montréal	07	10	60	Initial, 1965 à 1976 incl.
LA PLOMBERIE CARDINAL INCORPOREE *CARDINAL PLUMBING INC.* 1291-0659	Montréal	01	05	53	1953 à 1976 incl.
PLOMBERIE L'ABORD-A-PLOUFFE LTEE 1294-5069	Chomedey	01	02	63	1968 à 1976 incl.
PRINCE CONSTRUCTION CO. LTD. 1298-3953	Montréal	26	10	57	Initial, 1958 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
LES PRODUCTIONS ALBANI INC. 1294-7065	Montréal	05	02	62	Initial, 1962 à 1976 incl.
LES PRODUCTIONS GUY LATRAVERSE INC. 1297-2246	Montréal	30	06	64	1965 à 1976 incl.
LES PRODUCTIONS LITTERAIRES ET ARTISTIQUES BRIE LIMITEE 1290-9040	Saint-Bruno	17	08	61	Initial, 1962, 1964 à 1976 incl.
LES PRODUCTIONS MUSIC-HALL INC. .. 1297-2402	Montréal	11	06	63	1963 à 1976 incl.
PRODUITS DUNHAM LTEE 1295-0200	Dunham	24	03	61	1966 à 1976 incl.
PROGRESS SERVICE & SUPPLY CO. .... LTD. 1293-9914	Sherbrooke	28	07	60	1961, 1969 à 1976 incl.
PROMOTIONS BEL-VUE INC. 1294-4583	Montréal	14	09	67	Initial, 1968 à 1976 incl.
LES PROMOTIONS SPORTIVES DU QUEBEC INC. *QUEBEC SPORTS PROMOTIONS INC.* 1298-6733	Montréal	25	07	63	1964 à 1976 incl.
PRUDENT REALTY HOLDINGS INC. 1298-4167	Montréal	24	08	54	Initial, 1955 à 1976 incl.
QUEBEC OFFICE SUPPLY COMPANY LIMITED 1225-4009	Montréal	18	11	60	1963 à 1976 incl.
QUEBEC VENDING INC. 1298-8200	Québec	19	04	52	Initial, 1952 à 1976 incl.
QUEBEC WARRANTY SALES INC. 1294-4641	Montréal	03	10	56	1958 à 1976 incl.
QUEBEC-MEXICAN LEASEHOLDS LTD. .. 1297-7039	Montréal	07	04	54	Initial, 1954 à 1976 incl.
QUERBES REALTIES INC. 1294-0235	Montréal	13	05	50	1958 à 1976 incl.
QUINCAILLERIE DE LA PLAZA INC. 1298-3532	Montréal	30	03	67	Initial, 1967 à 1976 incl.
C. D. RACINE LTD., LTEE 1295-7619	Montréal	16	05	55	Initial, 1955 à 1976 incl.
RADIO TEMISCOUATA LIMITEE 1298-4340	Rivière-du-Loup	07	01	59	Initial, 1959 à 1976 incl.
RAINBOW FASHION NOVELTIES INC. ... 1298-4365	Montréal	25	11	63	Initial, 1964 à 1976 incl.
RAMESAY INC. 1298-4381	Montréal	05	04	56	1963 à 1976 incl.
REALM HOLDINGS INC. 1298-4563	Montréal	20	05	60	Initial, 1960 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
RECUPERATION GENERALE DE METAUX LTEE 1293-5953	Montréal	03	06	59	Initial, 1962 à 1976 incl.
REDI-HEAT ELECTRIC COMPANY 1297-2790	Montréal	08	10	54	1956 à 1976 incl.
REGAL TICKET CORPORATION 1298-4654	Montréal	16	07	53	1962 à 1976 incl.
REGENCY LAND AND HOUSING LTD. 1297-3343	Saint-Bruno	15	08	60	Initial, 1967 à 1976 incl.
RESTAURANT BELL INC. 1299-5551	Québec	19	10	64	1965 à 1976 incl.
LE RESTAURANT L'ARLESIENNE INC. 1294-9400	Montréal	23	07	64	1965 à 1976 incl.
RIBO CO. LTD. 1298-4944	Montréal	13	08	58	Initial, 1959 à 1976 incl.
RICHARDS ALUMINUM PRODUCTS (QUEBEC) LIMITED 1294-7685	Saint-Laurent	24	01	59	1960 à 1976 incl.
RICHELIEU CLASSHEAT & SUPPLIES INC. 1297-1313	Saint-Hyacinthe	28	02	52	1952, 1954 à 1976 incl.
RIDEAU SPORTSWEAR INC. 1298-5016	Montréal	22	09	67	1968 à 1976 incl.
RIMOUSKI OXYGENE INC. 1298-2567	Rimouski	23	11	62	1964 à 1976 incl.
ROMEO ROBITAILLE INC. 1298-5198	Québec	08	07	58	Initial, 1961 à 1976 incl.
ROBJOHN INCORPORATED 1298-5206	Montréal	11	03	52	1952, 1953, 1954, 1956 à 1976 incl.
RODGERS-BEAUMONT LTD. 1295-2206	Montréal	06	07	55	1957 à 1976 incl.
ROLAY CONSTRUCTION INC. 1298-5305	Montréal	26	10	59	Initial, 1960 à 1976 incl.
RONNIE'S PAINT STORE INC. 1298-2617	Dorval-Nord	31	03	65	1965 à 1976 incl.
ROMEO ROSA INCORPORE 1298-5354	Québec	29	01	57	Initial, 1963, 1965 à 1976 incl.
ROSEMONT STAINLESS STEEL CIE LTEE 1298-6840	Saint-Michel	21	03	56	Initial, 1956 à 1976 incl.
ROTISSERIE LAFORTE BAR-B-Q INC. 1295-1356	Montréal	23	07	53	Initial, 1954 à 1976 incl.
S.V.P. MEUBLES LTEE 1298-4175	Québec	07	05	63	Initial, 1963 à 1976 incl.
SAAB MFG. CO. 1298-5719	Montréal	28	05	57	1958 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
SAGUENAY NEUTRAL SULPHITE CORPORATION 1293-7595	Montréal	13	05	54	1954 à 1976 incl.
SAINTE-AGATHE PAYSAGISTES, LIMITEE 1294-6463	Sainte-Agathe-des-Monts	06	05	58	Initial, 1958 à 1976 incl.
ST. BASILE CONSTRUCTION INC. 1295-1612	Montréal	02	03	61	1962 à 1976 incl.
ST. CHARLES HEIGHTS DEVELOPMENT CO. 1295-8385	Montréal	01	04	55	Initial, 1955 à 1976 incl.
ST. MARTIN HOUSING DEVELOPMENT INC. 1297-3368	Montréal	02	03	54	Initial, 1956 à 1976 incl.
JOS. EUG. ST-ONGE CONSTRUCTION LTEE 1296-8095	Shawinigan Falls	18	10	56	1962 à 1976 incl.
STE-THERESE ASPHALTE INC. 1295-0119	Sainte-Thérèse-de-Blainville	21	06	60	1960, 1961, 1963 à 1976 incl.
SALAISON JARRY INC. 1297-4564	Saint-Michel	14	02	64	1964 à 1976 incl.
SALAISON RENE-PAUL LIMITEE *RENE-PAUL PACKING LIMITED* 1298-2955	Montréal-Nord	04	04	62	Initial, 1963 à 1976 incl.
SALON DE MEUBLES LILI LTEE *LILI'S FURNITURE SALON LTD.* 1297-7856	Montréal	08	02	65	1965 à 1976 incl.
SAMRO INVESTMENTS INC. 1298-5842	Montréal	09	09	61	Initial, 1964 à 1976 incl.
SAMSON CONSTRUCTION INC. 1298-5859	Fabreville	22	02	63	Initial, 1963 à 1976 incl.
S. SCHULZ INC. 1298-6816	Saint-Jérôme	14	08	59	Initial, 1961, 1966 à 1976 incl.
SCRIPT-BUREAU INC. 1298-6063	Montréal	27	10	59	Initial, 1960 à 1976 incl.
SEIGNEURIAL FILM CORPORATION 1296-9036	Saint-Bruno	06	04	60	1965 à 1976 incl.
SEPT-ILES AMUSEMENT INC. 1294-8238	Sept-Iles	02	02	61	Initial, 1961, 1964 à 1976 incl.
SEPT-ILES ELECTRIC, HEATING & PLUMBING INC. 1297-3806	Sept-Iles	30	12	60	Initial, 1961 à 1976 incl.
SERVICE DE BRULEURS A L'HUILE IDEAL INC. *IDEAL OIL BURNER SERVICE INC.* 1294-5333	Anjou	31	08	60	1961, 1965 à 1976 incl.
SERVICE DE PULVERISATION DE QUEBEC LTEE 1294-0128	Québec	26	06	64	Initial, 1964 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
LE SERVICE D'INCINERATION DE LA RIVE SUD LTEE 1296-4466	Lauzon	19	10	64	Initial, 1965 à 1976 incl.
SIMAC INC. 1298-6428	Montréal	24	09	65	1967 à 1976 incl.
PAUL SIMARD & CIE LTEE 1293-8817	Montréal	11	08	52	Initial, 1953 à 1976 incl.
SKY-DEL SALES INC. 1296-3351	Laval	29	03	67	Initial, 1967 à 1976 incl.
SOFIDIM INC. 1298-6576	Montréal	18	06	65	Initial, 1965 à 1976 incl.
SOUDURE ATOMIC WELDING COMPANY LIMITED 1295-0424	Douville	19	03	58	Initial, 1958, 1959, 1961 à 1976 incl.
SOUTH SHORE TANK CO. LTD. 1298-6337	Jacques-Cartier	17	04	53	Initial, 1953 à 1976 incl.
JACQUES SPENARD LTEE 1297-4440	Montréal	13	10	59	Initial, 1961 à 1976 incl.
SPRINGVALE CONSTRUCTION CO. LTD. 1298-6782	Rosemère	06	06	56	1956 à 1976 incl.
STARLETT COMPANY LTD. 1298-6907	Drummondville	11	02	56	Initial, 1956 à 1976 incl.
STERLING CHILDREN'S HATS INC. 1291-3331	Montréal	15	06	62	1962, 1967 à 1976 incl.
STOCK & MICHON ENGRAVING LTD. 1292-2191	Montréal	17	05	55	Initial, 1955 à 1976 incl.
STUDIO RIVE SUD LIMITEE 1298-5081	Mackayville	15	02	55	Initial, 1955 à 1976 incl.
SUPERIOR TRUCK EQUIPMENT, LTD. 1294-4054	Montréal	28	05	56	1956, 1957, 1961 à 1976 incl.
SYNDICAT LAURENTIEN INCORPORE *LAURENTIAN SYNDICATE INCORPORATED* 1297-6965	Saint-Jérôme	12	04	47	Initial, 1947 à 1976 incl.
TEEN MODES INC. 1293-6589	Montréal	19	09	53	1954 à 1976 incl.
TEXAS TRADING LTD. 1298-7483	Montréal	18	11	53	Initial, 1957 à 1976 incl.
TEXBERN OF CANADA (1962) INC. 1298-7491	Montréal	06	07	62	Initial, 1963 à 1976 incl.
THEVENOT LIMITED 1298-7574	Côte-Saint-Luc	09	06	64	Initial, 1964 à 1976 incl.
350 LEMOYNE STREET BUILDING CORP. 1297-7229	Montréal	17	05	56	Initial, 1957 à 1976 incl.
TOM'S AUTO PARTS INC. 1293-8700	Joliette	15	11	56	Initial, 1957 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
TOWN CLOAK & SUIT COMPANY LTD. . 1295-9748	Montréal	28	02	64	Initial, 1964 à 1976 incl.
TRANS-CANADA FILMS DISTRIBUTORS CORP. 1296-4656	Montréal	18	06	52	1966 à 1976 incl.
LES TRANSPORTS LAC SAINT-JEAN, LTEE 1297-4622	Saint-Joseph-d'Alma	30	05	52	Initial, 1952 à 1976 incl.
TRANS-WORLD BROADCASTING COMPANY 1295-5084	Montréal	23	08	66	Initial, 1967 à 1976 incl.
EDGAR TREMBLAY MEUBLES INC. 1296-6651	Chicoutimi	13	09	62	1964 à 1976 incl.
TREMBLAY SPECIALITE DE TUILES ET PRELARTS LTEE 1293-9765	Saint-Joseph-d'Alma	04	05	62	Initial, 1962 à 1976 incl.
TREND AGENCIES LIMITED 1294-3940	Montréal	20	05	55	1962 à 1976 incl.
TRIAU LTEE 1298-7905	Trois-Rivières	18	02	63	1964 à 1976 incl.
TRIO LEASING CORP. 1298-7939	Trois-Rivières	26	01	62	Initial, 1962 à 1976 incl.
TROIS-RIVIERES ELECTRONIQUES LTEE *TROIS-RIVIERES ELECTRONIQUES LTD.* 1294-4039	Trois-Rivières	14	08	52	Initial, 1953 à 1976 incl.
TRUESOUND CORP. 1294-4070	Montréal	04	09	56	1963 à 1976 incl.
TURCOT & LEFORD LTEE — LTD. 1297-5033	Montréal	30	01	56	1961 à 1976 incl.
TURKEY FARM LIMITED 1298-8028	Sainte-Thérèse	18	01	58	Initial, 1958 à 1976 incl.
TWENTY-TWO EIGHTY-FIVE DESJARDINS INC. 1296-3849	Montréal	12	12	52	Initial, 1953 à 1976 incl.
ULBANUM CORPORATION 1298-8036	Montréal	06	09	67	Initial, 1968 à 1976 incl.
UNION UPHOLSTERING COMPANY 1298-8093	Montréal	27	08	52	1964 à 1976 incl.
UTILEX INC. 1297-4150	Cap-de-la-Madeleine	15	10	58	1964 à 1973 incl., 1975, 1976
LES UTILITES DOMESTIC UTILITIES INC. 1296-5331	Montréal	13	05	57	Initial, 1957 à 1976 incl.
VAL-BARRETTE CONSTRUCTION LIMITEE 1298-8150	Val-Barrette	29	08	60	1962, 1965 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
VALLERAND AUTO LTEE 1294-4237	Varennes	12	06	62	1962 à 1976 incl.
VALMA INC. 1294-4252	Montréal	17	04	56	1956 à 1976 incl.
VALRIVE CONSTRUCTION LTEE 1294-4278	Sainte-Rose	01	12	60	1964 à 1976 incl.
VICTORIA RUG COMPANY LTD. 1298-5685	Montréal	11	02	55	1961 à 1976 incl.
VILLERAY ROOF & METAL WORK LIMITED 1298-5404	Montréal	10	11	55	1956 à 1976 incl.
VIMONT AUTOMOBILE LTEE *VIMONT AUTOMOBILE LTD.* 1298-8341	Vimont	14	06	63	1963, 1966 à 1976 incl.
VINCENT BRICK-STONE COMPANY INC. 1295-4954	Montréal	09	11	66	Initial, 1967 à 1976 incl.
VINCENT TRANSPORT LTEE 1298-8358	Saint-Vincent-de-Paul	10	06	58	1958, 1960 à 1976 incl.
VINETTE CONSTRUCTION LIMITEE *VINETTE BUILDING CORPORATION* 1294-4492	Montréal	17	02	56	1956, 1962, 1964 à 1976 incl.
VITO LTEE 1298-8374	Montréal	11	07	61	1962 à 1976 incl.
WALTER INVESTMENT CORP. 1294-4633	Montréal	29	04	59	Initial, 1959 à 1976 incl.
C.C. WARNER TRANSPORT LTD. 1291-1939	Lennoxville	20	02	59	1963 à 1976 incl.
WASWANIPI LUMBER COMPANY LIMITED 1294-4674	Cadillac	28	09	56	Initial, 1957 à 1976 incl.
WAVELL GROCETERIA INC. 1297-2055	Montréal	27	09	67	1968 à 1976 incl.
WEBB & KNAPP CONSTRUCTION (CANADA) LIMITED 1297-5876	Montréal	21	10	58	1964 à 1976 incl.
WESTMOUNT SALES INC. 1294-4823	Montréal	03	03	55	Initial, 1955 à 1976 incl.
WILRO INCORPORE 1294-4864	Saint-Raymond	06	11	53	Initial, 1954 à 1976 incl.
WILSEY CONSTRUCTION LIMITEE 1294-4872	Saint-Eustache	20	03	58	1958, 1963 à 1976 incl.
WINMIL CONSTRUCTION CO. LTD. 1294-4880	Montréal	18	09	59	1965 à 1976 incl.
PENNY WISE SPORTSWEAR INC. 1298-3094	Montréal	14	01	56	Initial, 1956 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse				Rapports non produits
WOOLSHIRE INVESTMENT CO. LTD. 1294-4906	Montréal	27	01	60	1960, 1964 à 1976 incl.
WRIGHTVILLE THEATRES LIMITED 1298-7525	Hull	07	09	56	Initial, 1957 à 1976 incl.
ZANEK CORP. 1294-4997	Montréal	26	09	67	Initial, 1968 à 1976 incl.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

69053-o

Avis divers

CENTRE D'ACCUEIL GARCONS ET FILLES DE MONT-BRUNO MOUNT BRUNO BOYS' AND GIRLS' COTTAGE SCHOOL

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé le Règlement numéro 13 de « GIRLS' COTTAGE SCHOOL » constituée en corporation le 21 décembre 1912 en vertu de la Loi concernant « The Girls' Cottage Industrial School », chapitre 103 des lois de 1912, session 2, changeant son siège social de 1024, avenue Atwater, Montréal, à 2240, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à Saint-Bruno, et le Règlement numéro 14 de « GIRLS' COTTAGE SCHOOL » changeant son nom en celui de « CENTRE D'ACCUEIL GARCONS ET FILLES DE MONT-BRUNO — MOUNT BRUNO BOYS' AND GIRLS' COTTAGE SCHOOL », en vertu de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations, chapitre 275 des Statuts refondus de 1964.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

69053-o 1346-3237

Cité de Dorval

Avis public est par les présentes donné que la cité de Dorval, conformément à une résolution de son conseil, adoptée le 4 juillet 1977, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, afin d'obtenir l'émission de lettres patentes amendant sa charte pour y remplacer l'article 31 de la Loi 14 George VI, chapitre 120, sanctionnée le 29 mars 1950, et amendé par l'article 17 de la Loi 4-5 Elizabeth II, chapitre 97 et par les articles 7 et 8 de la Loi 6-7 Elizabeth II, chapitre 70, concernant l'établissement d'un fonds de roulement, par la disposition correspondante de la Loi des cités et villes, soit l'article 604, le tout conformément à l'article 2 de la Loi des cités et villes (S.R.Q., 1964, c. 193 et am.).

Dorval, ce 15 juillet 1977.

Les procureurs de la cité de Dorval,
VIAU, BÉLANGER, HÉBERT MAILLOUX,
PAQUET, PINARD & DENAULT.

69068-o

City of Dorval

Public notice is hereby given that the City of Dorval, in conformity with a resolution adopted by its Council, on July 4, 1977, will apply to the Lieutenant-Governor in Council, to obtain the issuance of letters patent amending its charter to replace Section 31 of the Act 14 George VI, Chapter 120, assented to March 29, 1950, and amended by Section 17 of the Act 4-5 Elizabeth II, Chapter 97 and by Sections 7 and 8 of the Act 6-7 Elizabeth II, Chapter 70, concerning the establishment of a working fund, by the corresponding provision of the Cities and Towns Act, to wit: Section 604, the whole in conformity with Section 2 of the Cities and Towns Act (S.R.Q., 1964, c. 193 and am.).

VIAU BÉLANGER, HÉBERT, MAILLOUX,
PAQUET, PINARD & DENAULT,
Attorneys for the City of Dorval.

69068-o

Ville de Lachenaie

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance d'ajournement régulière, tenue le 11 juillet 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 402, intitulé: « Règlement imposant un droit sur les mutations immobilières dans la ville de Lachenaie », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Ville de Lachenaie, le 15 juillet 1977.

Le secrétaire-trésorier,
69069-o LUC AMIREAULT.

Paroisse de L'Annonciation, Partie Nord (Oka) (Deux-Montagnes)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 5 mai 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 145, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières et que la perception de ce droit a été déléguée à la corporation du comté des Deux-Montagnes. Ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Oka, ce 17e jour de juin 1977.

Le secrétaire,
69104-o J.-PIERRE QUEVILLON.

Ville Mercier

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 5 juillet 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 77-282-22, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
69065-o RAYMOND BERGEVIN.

Municipalité de Pointe-à-la-Croix
(Bonaventure) (Qué.)

En vertu de l'article no 2 du projet de Loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité de Pointe-à-la-Croix, par le Règlement numéro 102, adopté le 1er juin 1977, a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit a été déléguée à Marcel Charest, secrétaire-trésorier de cette municipalité.

Le secrétaire-trésorier,
69066-o MARCEL CHAREST.

Paroisse de Saint-Michel-du-Squatec

Prenez avis qu'en vertu de l'article 26 de la Loi 47 sanctionnée le 23 décembre 1976, lors d'une séance régulière tenue le 4 juillet 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 95 pour abroger le Règlement numéro 93 relatif à l'imposition et à la perception d'un droit sur les mutations immobilières et ledit règlement numéro 95 entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
69070-o GILLES MORIN.

Village de Saint-Noël

En vertu de l'article 2 du Projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité du village de Saint-Noël par le Règlement numéro 59 de son conseil, adopté le 5 juillet a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit aété déléguée à la corporation du comté de Matapédia.

Le secrétaire-trésorier,
69088-o A. DUFOUR.

Succession Gaétan Beaudoin

Avis est par les présentes donné que Dame Graziella Carrière, demeurant, Route rurale 1, Lockiel, comté de Glengarry, Ontario, agissant en sa qualité de tutrice à Guylaine Beaudoin, Sylvie Beaudoin et Lorraine Beaudoin, enfants mineures, dûment autorisée à cette fin par jugement de la Cour supérieure du district de Beauharnois, en date du 5 mai 1977 (dossier numéro 760-14-45-77) a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de Gaétan Beaudoin, en son vivant commis et demeurant et domicilié au numéro 1158 rue Principale à Rivière-Beaudette, comté de Soulanges, aux termes d'un acte exécuté devant Me Jn-Claude Pharand, notaire, 84 rue Elie-Auclair, St-Polycarpe, Comté de Soulanges, en date du 3 juin 1977 et enregistré au bureau d'enregistrement de Soulanges, sous le numéro 69409.

Un inventaire des biens du défunt a été dressé devant le notaire soussigné le 2 juillet 1977 et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront suivant la Loi.

69067-o JN-CLAUDE PHARAND, *notaire.*

Caisses d'épargne et de crédit

CAISSE D'ECONOMIE ALDOMAL
and its English version
ALDOMAL CREDIT UNION

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « CAISSE D'ECONOMIE ALDOMAL — ALDOMAL CREDIT UNION » et « THE ROSEMOUNT CREDIT UNION », datée du 25 mai 1977, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est: CAISSE D'ECONOMIE ALDOMAL and its English version ALDOMAL CREDIT UNION.

Le siège social de cette caisse est situé à 1980 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, dans le district électoral de Ste-Anne.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: l'Ile de Montréal.

Cette caisse sera affiliée à la Ligue des Caisses d'Economie du Québec (1970).

Québec, le 19 juillet 77.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
69089-o GÉRARD BARBIN.

CAISSE D'ECONOMIE DU BOULEVARD
BOULEVARD CREDIT UNION

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 1er mars 1977, par la « CAISSE D'ECONOMIE DU BOULEVARD — BOULEVARD CREDIT UNION » modifiant son groupe qui était « les employés et leurs familles de: Anglo Canadian Pulp and Paper Mills, Limited, Anglo Packaging (Québec) Limited, Anglo Paper Products Limited, Lignosol Chemicals Limited, St-Charles Transportation Company Limited, Canadian Glassine Co. Ltd., Domtar Packaging Limited, Service des Incendies de Québec et Le Conseil des Ports Nationaux (Québec) » pour celui de « les employés et leurs familles de: Papeterie Reed Ltée, Service des Incendies de Québec, Le Conseil des Ports Nationaux (Québec) et Domtar Packaging Limited ».

Québec, le 21 juillet 77.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
69092-o GÉRARD BARBIN.

LA CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE L'EXTERIEUR HYDRO-QUEBEC

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « LA CAISSE D'ECONOMIE DE LA CENTRALE DE BEAUHARNOIS — BEAUHARNOIS POWER-HOUSE CREDIT UNION » et « LA CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE L'EXTERIEUR HYDRO-QUEBEC », datée des 29 et 31 mars 1977, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est: LA CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE L'EXTERIEUR HYDRO-QUEBEC.

Le siège social de cette caisse est situé à 201 ouest, rue Jarry, Montréal, dans le district électoral de Laurier.

Le groupe dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: tous les employés de la Commission Hydro-Electrique de Québec, sauf les employés du siège social.

Cette caisse sera affiliée à la Ligue des Caisses d'Economie du Québec (1970).

Québec, le 19 juillet 1977.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
69090-o GÉRARD BARBIN.

CAISSE D'ECONOMIE DES IMPRIMEURS
et sa version anglaise
PRINTERS CREDIT UNION

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « CAISSE D'ECONOMIE DES IMPRIMEURS — PRINTERS CREDIT UNION » et « CAISSE D'ECONOMIE JACQUES-CARTIER », datée du 31 mai 1977, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est: CAISSE D'ECONOMIE DES IMPRIMEURS et sa version anglaise PRINTERS CREDIT UNION.

Le siège social de cette caisse est situé à 6910, de Marseille, Montréal, Québec, dans le district électoral de Bourget.

Le groupe dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: les ouvriers des Arts graphiques de la province de Québec.

Cette caisse sera affiliée à la Ligue des Caisses d'Economie du Québec (1970).

Québec, le 19 juillet 1977.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,

69091-o GÉRARD BARBIN.

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BONAVENTURE

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit:« CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BONAVENTURE ».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: le district électoral de Bonaventure.

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à New Richmond, district électoral de Bonaventure.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des Caisses d'Entraide Economique du Québec.

Québec, le 22 juillet 1977.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,

69096-o GÉRARD BARBIN.

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE CHANDLER

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit: « CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE CHANDLER ».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: les districts électoraux de Gaspé et de Bonaventure.

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à Chandler, Québec, district électoral de Gaspé.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des Caisses d'Entraide Economique du Québec.

Québec, le 22 juillet 1977.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,

69097-o GÉRARD BARBIN.

LA CAISSE POPULAIRE DE PERCE

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 23 mai 1977, par « LA CAISSE POPULAIRE DE PERCE » modifiant son territoire qui était « la paroisse de Percé » en celui des « municipalités de Percé, Val-d'Espoir, Bridgeville et Barachois ».

Québec, le 25 juillet 1977.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,

69098-o GÉRARD BARBIN.

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE KIAMIKA

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 1er juin 1977, par « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE KIAMIKA » modifiant son territoire qui était « la paroisse de Kiamika » en celui « du canton de Kiamika et de la municipalité de Lac du Cerf ».

Québec, le 19 juillet 1977.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,

69093-o GÉRARD BARBIN.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Marie-Adeline

Avis est donné que Marie-Adeline, ménagère, domiciliée au 4699 rue Berri dans les cité et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Carole Tremblay.

Montréal, le 18 juillet 1977.

Les procureurs de la requérante,

69037-30-2-o LEGER, ROBIC, ROULEAU & RICHARD.

Marie-Nicole-Odelie Blackburn

Avis par les présentes donné que Mme Marie-Nicole-Odelie Blackburn, épouse de Raynald Côté, domiciliée au 124 rue Champagnat, Alma, district de Roberval, demandera au ministre de la Justice, la permission de changer son nom en celui de Marie-Nicole-Lily Blackburn.

Alma, le 14 juillet 1977.

Les procureurs de la requérante,

69016-30-2-o MORENCY, AUBIN & BANFORD.

Alban Sylvio Boudreau

Avis est par les présentes donné que Alban Sylvio Boudreau, est présentement domicilié au 133 rue Laviolette, à Gatineau, province de Québec, entend présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret permettant de changer son nom à celui de: Alban Sylvio Boudreault.

Hull, ce 14 juillet 1977.

Les procureurs du requérant,
BEAUDRY, BEAUDRY,
69017-30-2-o SARRAZIN & LETELLIER.

Oriette Dubord Doucet

Avis est donné que Oriette Dubord Doucet, ménagère, résidant et domiciliée au 10,853 rue des Récollets, à Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice de la province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de Henriette Dubord Doucet.

Montréal, ce 4 mai 1977.

Les procureurs de la requérante,
DEVEAU, LAVOIE &
69094-31-2-o HÉTU, *avocats.*

Marie Carmel Antoinette Forget

Avis est donné que Marie Carmel Antoinette Forget, réceptionniste, domiciliée et résidant au 1015, de la rue Jean-Talon est, en les cité et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Marie Carmelle Antoinette Forget.

Les procureurs de la requérante,
LAFLEUR, MACDOUGALL, DUBUC
69106-31-2-o & BRULOTTE.

Joseph Alphonse Guillaume

Avis est par les présentes donné que Joseph, Alphonse Guillaume, peintre, domicilié et résidant au 3014 rang Visitation, en les cité et district de Joliette, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Joseph, Alphonse Williams, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Joliette, le 15 juillet 1977.

Les procureurs du requérant,
69018-30-2-o LANDREVILLE & BOURDUAS,

Roza Haimovic (Haimovici)

Avis est par les présentes donné que Roza Haimovic (Haimovici), aide-diététicienne, résidant et domiciliée au 1110 ouest, rue Sherbrooke, app. 907, en les cité et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom de Roza Haimovic (Haimovici), en celui de Rosalia Mihalca.

Le procureur de la requérante,
68988-30-2-o HOWARD GRIEF, *avocat.*

Marie, Hermine, Jeannine Leblanc

Avis est par les présentes donné que Marie, Hermine, Jeannine Leblanc, agissant pour et au nom de ses enfants mineurs Roger et Alain Vézina, domiciliée et résidant au 240, rang Grand-Beloeil, Saint-Côme, district de Joliette, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer le nom de Joseph, Gérard, Lucien, Roger Vézina en celui de Joseph, Gréard, Lucien Roger St-Martin et le nom de Joseph, Gérard, Lucien Roger St-Martin et le nom de Joseph, Luc, Alain Vézina en celui de Joseph, Luc, Alain

Joliette, le 19 juillet 1977.

Les procureurs de la requérante,
69077-31-2-o LANDREVILLE & BOURDUAS.

Marie Diane Lise Lefebvre

Avis est donné par les présentes que Marie Diane Lise Lefebvre, serveuse, domiciliée et résidant au 390, boul. Robin, app. 9, Laval-des-Rapides, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Diane Lise Beaulieu.

Laval, 22 juin 1977.

SAINT-AUBIN, LONDEI,
68989-30-2-o CHARBONNEAU, & LACROIX, *avocats.*

Joseph Louis Napoléon Legault

Avis est donné que Joseph, Louis, Napoléon Legault, administrateur, demeurant et domicilié au numéro 132 Westview à Delson, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom de Joseph, Louis, Napoléon Legault en celui de Joseph, Jean-Louis Napoléon Legault. Ce changement affectera aussi son épouse Anita Legault et ses enfants Roger, Denise, Monique et Lucie.

Montréal, le 18 juillet 1977.

Les procureurs du requérant,
CHABOT, DOWNS, VALOIS,
69078-31-2-o LAURIER & CERE.

Delphis Litalien

Avis est par les présentes donné que Delphis Litalien, journalier, domicilié à St-Pamphile, district de Montmagny, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de Alain Litalien.

Ce changement ne modifiera celui d'aucune autre personne.

Montmagny, ce 4e jour de juillet 1977.

Le procureur du requérant,
69062-31-2-o JOGUES LAVOIE, *avocat.*

Jacqueline Audrey Mary Pereira

Avis est donné que Dame Jacqueline Audrey Mary Pereira, épouse divorcée de Joseph Lorenzo Armand Guy Brazeau, gérant de banque, ayant son lieu habituel de résidence et son domicile au 2860, Bernini Crescent, en la ville de Brossard, district de Montréal, adressera au ministre de la Justice du Québec en vertu de la Loi du changement de nom, une requête demandant que son nom soit changé en celui de Jacqueline Audrey Mary Perkins.

Le changement de nom sera au bénéfice de Derek Sean Brazeau dont le nom deviendra Derek Sean Perkins et Keith Adrian Brazeau dont le nom deviendra Keith Adrian Perkins. L'adresse de ces deux personnes, Derek Sean Brazeau et Keith Adrian Brazeau, est 2860, Bernini Crescent, Brossard, Québec.

Montréal (Québec), le 11 juillet 1977.

Les procureurs de la requérante,
CERINI, JAMIESON, SALMON, FINDLAY,
69032-30-2-o WATSON, SOUAID & HARRIS, *avocats.*

David Barry Peters

Avis est par les présentes donné que David Barry Peters, étudiant, domicilié et résidant au 4852, de la rue Millette, app. 4, dans la cité de Pierrefonds, district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec un décret changeant son nom en celui de David Barry Mainville.

Saint-Laurent, le 6 juillet 1977.

Les procureurs du requérant,
69063-31-2-o DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER.

Joseph Fabius Samson

Avis est donné par les présentes que Joseph Fabius Samson, domicilié et résidant au 488, rue Lavigueur, à Québec, district de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir que son nom soit changé en celui de Roland Dumont.

Québec, ce 5 juillet 1977.

Les procureurs du requérant,
GRONDIN, LE BEL, MORIN,
68990-30-2-o POUDRIER, ISABEL & GAGNON.

Min Chaw Tam

Prenez avis que monsieur Min Chaw Tam, gérant de magasin, demeurant au 2336 rue Modugno, ville Saint-Laurent, province de Québec, aussi connu sous le nom de Min Chaw Menan Tom, et également connu sous le nom de Menan Tam, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour que son nom soit changé en celui de Min Chaw Menan Tom. Ledit changement de nom s'appliquera également à son épouse née Christiane Alarie.

Le procureur du requérant,
69014-30-2-o ROBERT TRUDEL, *notaire*

Joseph Jacques Alain Tremblay

« Avis est donné par les présentes que monsieur Joseph, Jacques, Alain Tremblay, journalier, demeurant au 3370, rue MacKay, appartement 6, à Saint-Hubert, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph, Jacques, Alain Poitras. »

Les procureurs du requérant,
LAMARRE, LAFONTAINE, LAVIOLETTE
69079-31-2-o & TREMBLAY.

Roger Tremblay

Prenez avis par les présentes que monsieur Roger Tremblay, place Bonne-Entente, Sainte-Marie-de-Beauce-Nord, district de Beauce, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Roger Fecteau.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant.

Ville Sainte-Marie-de-Beauce-Nord, ce 5 juillet 1977.

Les procureurs du requérant,
69064-31-2-o SYLVAIN, PARENT, GOBEIL, *avocats.*

Marie Trudeau

Avis est donné par les présentes que Marie Trudeau, étudiante, domiciliée à 21 terrasse Les Hautvilliers, dans la ville d'Outremont, a l'intention de présenter une demande au ministre de la Justice en vue d'obtenir une

décision du lieutenant-gouverneur en conseil changeant son nom de Marie Trudeau en celui de Marie André Trudeau.

Montréal, le 13 juillet 1977.

69107-31-2-o MARIE TRUDEAU.

Vasilios (Bill) Viglas

Avis est, par les présentes, donné que Vasilios (Bill) Viglas, étudiant, résidant au 8255, rue Peterborough, ville d'Anjou, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom pour celui de William, Bill Viglas.

Le décret n'affectera personne d'autre que le requérant.

Montréal, le 7 juillet 1977.

Les procureurs du requérant,
GERVAIS, TANNAGE, BÉLANGER, GAUTHIER,
68991-30-2-o BOUCHARD & BÉLANGER, *avocats.*

Jean-François Yaccarini

Jean-François Yaccarini, employé de bureau, résidant au Québec et domicilié au 5275, de la 16e Avenue, app. 2 à Montréal, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom de famille de Yaccarini pour Quelin.

Montréal, ce 30 juin 1977.

Les procureurs du requérant,
LABELLE, CHARBONNEAU, BUSHEY
68992-30-2-o & LAPORTE, *avocats.*

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

L'ASSOCIATION DES MEDECINS DE LANGUE ARABE DU CANADA
ASSOCIATION OF ARABIC-SPEAKING PHYSICIANS OF CANADA

Avis est par les présentes donné que L'ASSOCIATION DES MEDECINS DE LANGUE ARABE DU CANADA — ASSOCIATION OF ARABIC-SPEAKING PHYSICIANS OF CANADA, constituée en corporation en vertu de la Partie III de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Pointe-Claire, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 25e jour de juillet 1977.

Le secrétaire,
69080-o ANTOINE RABBAT.

AUTO LAVE WINDSOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie AUTO LAVE WINDSOR INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec et ayant son siège social à Windsor, (Qué.), s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de la province de Québec.

Daté à Sherbrooke, le 14 juillet 1977.

Le secrétaire,
69071-o YVES MESSIER.

BENCAS CORPORATION

Prenez avis que BENCAS CORPORATION demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 27 juin 1977.

Le secrétaire,
69105-o YOINE GOLDSTEIN.

BEAUREGARD & LAREAU INC.

La compagnie BEAUREGARD & LAREAU INC., ayant son siège social au 3720 Salaberry à Chambly, province de Québec, donne avis qu'elle demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa Charte, conformément aux dispositions de la première partie de la Loi des compagnies de la province de Québec.

Le secrétaire,
69081-o YVON LAREAU.

LA COMPAGNIE DES MONTRES DE L'EST LTEE

Prenez avis que « LA COMPAGNIE DES MONTRES DE L'EST LTEE », demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 6 juillet 1977.

Le procureur de la compagnie,
69054-o JOYCE BLOND-FRANK, *avocat.*

COSMO UNDERWEAR COMPANY LIMITED

« Avis est par les présentes donné que la compagnie COSMO UNDERWEAR COMPANY LIMITED, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 juillet 1977.

Les procureurs de la requérante,
69082-o BERGER & BERGER.

DAKEN CONSTRUCTION (QUEBEC) INC.

Avis est par les présents donné que DAKEN CONSTRUCTION (QUEBEC) INC., demandera au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies de la province de Québec.

Montréal, le 18 juillet, 1977.

Les procureurs de la requérante,
GARONCE, GARONCE, COSTIN
69074-o +STERN.

DUKE HOLDING CORPORATION

Avis est donné que DUKE HOLDING CORPORATION demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, ce 19e jour de juillet 1977.

Le secrétaire,
69072-o J.G. CHAMBERLAND.

GENESEE MILLS LIMITED

« Avis est par les présentes donné que la compagnie GENESEE MILLS LIMITED, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 juillet 1977.

Les procureurs de la requérante.
69083-o BERGER & BERGER.

INSULFOAM LIMITED

Prenez avis que « INSULFOAM LIMITED » s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 5 juillet 1977.

Le procureur de la compagnie,
69055-o GEORGES E. LAURIN, *avocat.*

LES INVESTISSEMENTS EFKA LTEE EFKA INVESTMENTS LTD.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies, LES INVESTISSEMENTS EFKA LTEE – EFKA INVESTMENTS LTD. afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit ordonnée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, ce 8e jour de juillet 1977.

Le secrétaire,
69056-o DANIEL JOHNSON.

JOINT INVESTMENT CORPORATION

Avies est par les présentes donné que la compagnie JOINT INVESTMENT CORPORATION constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 20e jour de juillet, 1977.

Le secrétaire,
69095-o MAX KAPE.

JUVENILES INC.

« Avis est par les présentes donné que la compagnie JUVENILES INC., ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 juillet 1977.

Les procureurs de la requérante,
69084-o BERGER & BERGER.

LOISIRS ALOUETTE INC.

Prenez avis que la compagnie « LOISIRS ALOUETTE INC. » demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le président,
69057-o FERNAND SIMARD.

MANRESA DEVELOPMENT CORPORATION

Avis est donné que MANRESA DEVELOPMENT CORPORATION, une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec, et ayant ses bureaux dans la ville de Mont-Royal, district de Montréal, s'adressera au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies de la province de Québec.

Daté à Montréal, ce 20e jour de juillet, 1977.

Le secrétaire,
69073-o MME ELLEN BRENNAN.

NATIONAL PR MANAGEMENT INC.

« Avis est par les présentes donné que la compagnie NATIONAL PR MANAGEMENT INC., ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 juillet 1977.

Les procureurs de la requérante,
69085-o BERGER & BERGER.

LES PROFILES G.M.P. INC.

Prenez avis que « LES PROFILES G.M.P. INC. » s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 5 juillet 1977.

Le procureur de la compagnie,
69058-o GEORGES E. LAURIN.

Compagnies étrangères — *Permis*

LYTLE SPECIALTIES LIMITED

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie « LYTLE SPECIALTIES LIMITED » a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. John E. Skipper, 438, rue St-Pierre, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 438, rue St-Pierre, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.
69053-o 1476-5473

Demande(s) à la Législature

Les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame

Avis est, par les présentes, donné que la corporation « Les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame » s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente session pour obtenir la passation d'une loi lui permettant de modifier sa charte pour élargir ses objets, préciser certains pouvoirs de la supérieure générale, et valider certains titres.

Montréal, le 7 juillet 1977.

Les procureurs de la requérante,
MONETTE, CLERK, MICHAUD,
68918-29-4-o BARAKETT ET LEVESQUE, *avocats.*

Ministère de l'Agriculture

SOCIETE D'AGRICULTURE DU DISTRICT DE RIMOUSKI

Avis est donné que les sociétés d'agriculture des comtés de Rimouski, Matane et Matapédia se sont fusionnées pour former une société d'agriculture de district sous le nom de: « SOCIETE D'AGRICULTURE DU DISTRICT DE RIMOUSKI », conformément à l'article 18 de la Loi des sociétés d'agriculture (S.R.Q. 1964, c. 112).

Québec, le 21 juillet 1977.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
69086-o FERDINAND OUELLET.

Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières
Fidéicommis

Avis de renouvellement de certificat d'enregistrement

Avis est donné par les présentes, que le certificat d'enregistrement des compagnies dont les noms suivent, a été renouvelé pour l'année commençant le 1er juillet 1977 et finissant le 30 juin 1978.

Compagnies provinciales

Compagnie de Fiducie Guardian
Guardian Trust Company

Compagnie de Fiducie Impériale (La)
Imperial Trust Company (The)

Compagnie de Fiducie Morgan (La)
Morgan Trust Company (The)

Compagnie Montreal Trust
Montreal Trust Company

Compagnie Sherbrooke Trust (La)
Sherbrooke Trust Company

Compagnie Trust Canadien (La)
Canadian Trust Company (The)

Compagnie Trust Royal
Royal Trust Company (The)

Fiduciaires de l'Alcan Limitée
Alcan Fiduciaries Limited

Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal Limitée
Montreal City and District Trustees Limited

Fiducie Canadienne Italienne
Canadian Italian Trust

Fiducie Nord-Amérique
North America Trust

Fiducie Prêt et Revenu
Savings and Investment Trust

Fiducie du Québec
Savings and Investment Trust

Fiducie du Québec
Quebec Trust

Société de Fiducie Bankers' Trust (La)
Bankers' Trust Company (The)

Société de Fiducie du Crédit Foncier
Credit Foncier Trust Company

Société de Fiducie Internationale
International Trust Company

Société Nationale de Fiducie

Trust Général du Canada
General Trust of Canada

Trust Hellénique Canadien
Hellenic Canadian Trust

Compagnies extra-provinciales avec siège social dans la province

Compagnie de Fiducie Commerciale Limitée
Commercial Trust Company Limited
1130 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, (Qué.)

Compagnie de Fiducie Nelson (La)
Nelson Trust Company
1130 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, (Qué.)

Compagnies extra-provinciales avec siège social en dehors de la province

City Savings & Trust Company
Ross Goodwin
Suite 402, 2 place Québec
Québec, (Qué.)

Compagnie Crown Trust
Crown Trust Company
R.W.S. Robertson
1130 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, (Qué.)

Compagnie de Fiducie Canada Permanent (La)
Canada Permanent Trust Company
Paul Desrochers
600 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, (Qué.)

Compagnie de Fiducie Continental (La)
Continental Trust Company
Paul F. Dingle
Suite 2401, 800 place Victoria
Montréal, (Qué.)

Compagnie de Fiducie Morguard
Morguard Trust Company
Gaétan Rozon
Suite 604, 3 place Ville-Marie
Montréal, (Qué.)

Compagnie Guaranty Trust du Canada
Guaranty Trust Company of Canada
L. Lapointe
427 ouest, rue St-Jacques
Montréal, (Qué.)

Compagnie du Trust Central et de l'Est
Central and Eastern Trust Company
J.H. Tennant
Suite 700, 1 place Ville-Marie
Montréal, (Qué.)

Compagnie du Trust Eaton (La)
Eaton Trust Company
G. Jean St-Jacques
677 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, (Qué.)

Compagnie Trust Commerce Capital
Commerce Capital Trust Company
Paul Hurtubise
1450 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, (Qué.)

Compagnie Trust Fédéral
Federal Trust Company
Denis Charest
Suite 3112, 1155 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, (Qué.)

Compagnie Trust Metropolitain
Metropolitan Trust Company (The)
P. Nicell
4861 avenue Van Horne
Montréal, (Qué.)

Compagnie Trust Royal (Ontario)
Royal Trust Company (Ontario) (The)
G.E. Johnson
1155 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, (Qué.)

Compagnie du Trust National Ltée
National Trust Company Limited
D.W.S. Dunlop
1350 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, (Qué.)

Investors Group Trust Co, Ltd.
L. Larochelle
31 avenue Esterel
1161 place Bonaventure
Montréal, (Qué.)

Société Canada Trust (La)
Canada Trust Company (The)
L.S.O'Brian
800 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, (Qué.)

Société de Fiducie du Fort Garry
Fort Garry Trust Company
J.K. MacKinlay
Suite 1334, 2020 rue Université
Montréal, (Qué.)

Victoria and Grey Trust Company
Jacques Paquin
635 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, (Qué.)

Donné au bureau de l'Inspecteur des compagnies de fidéicommis, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 15 juillet 1977.

Pour le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

L'Inspecteur des compagnies de fidéicommis,
69053-o ANDRÉ CHARBONNEAU.

Ministère des Richesses naturelles

Avis de révocation de droits miniers

Avis est donné aux propriétaires des droits miniers sur les terrains ci-après mentionnés qu'après un délai de 90 jours de la deuxième publication des présentes, le ministre des Richesses naturelles recommandera au lieutenant-gouverneur en conseil la révocation de ces droits miniers, conformément aux articles 206 *b*, 207 et 208 de la Loi des mines (1965, 1re session, c. 34 et am.), savoir:

Les lots seize (16), dix-sept (17), vingt (20), vingt et un (21) et vingt-deux (22) du rang C du canton de Wright et les lots trente-trois (33) et trente-quatre (34) du rang deux (II) du canton de Northfield, district électoral de Gatineau.

Donné à Québec, ce huitième jour du mois de juillet 1977.

Le sous-ministre adjoint,
69015-30-2-o J.-E. GILBERT.

Office des Professions

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 176 du Code des professions (1973, c. 43), que M. Mark Warren Schleien, ayant exercé sa profession à Toronto a été radié d'une façon permanente du tableau de l'Ordre des comptables agréés du Québec en vertu d'une décision définitive du comité de discipline de l'Ordre rendue le 12 octobre 1976.

Le secrétaire de l'office des professions du Québec,
69087-o EDOUARD CHAMPOUX.

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 176 du Code des professions (1973, c. 43), que Me Claude Tessier, ayant exercé sa profession à Greenfield Park, a été radié d'une façon permanente du tableau de la Chambre des notaires du Québec en vertu d'une décision définitive du comité de discipline de la Chambre des notaires du Québec rendue le 19 novembre 1976.

Le secrétaire de l'Office des professions du Québec,
69087-o EDOUARD CHAMPOUX.

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi de l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Duchesne, Laurent, 75 boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, (Québec) H2Z 1A4	29-01-71	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec (Québec) G1S 2J1	23-05-71	
Chirurgien-dentistes		
Région de Montréal		
Chamard, John McLean, 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 18A, Montréal (Québec) H3G 1M1	16-08-72	
Edmison, Ralph Staples, 1414 Drummond, app. 826, Montréal (Québec) H3G 1W1	12-04-74	
Gravel, André, 9501, Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2M 2E3	01-10-76	
Lamb, Roland Thomas, 1414 Drummond, app. 1121, Montréal (Québec) H3G 1W1	15-06-74	
Morin, J.L. 20, rue St-Jean-Baptiste, Beloeil (Québec) J3G 2T9	18-08-76	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, Case postale 455, Rivière-du-Loup (Québec)	11-06-75	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	25-06-75	
Almudevar, Manuel, 612 St. John's Blvd., Apt. 114, Pointe-Claire (Québec) H3R 3K3	01-12-70	
Aronovitch, Michael 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1A7	01-12-70	
Barker, Charles S., 9, rue Nelson,Montréal-Ouest (Québec) H4X 1E9	01-12-70	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal (Québec) H3G 1S5	06-06-75	
Black, Donald Kenneth, Case postale 95, Hudson Heights (Québec) J0P 1J0	01-12-70	
Bossé, Jean, 6555, boul. Gouin ouest, Montréal-Nord (Québec) H4K 1B3	24-09-72	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610 avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	16-04-71	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Brow, George Raymond, 1374, rue Sherbrooke ouest, app. 7, Montréal (Québec) H3G 1J6	01-12-70	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	30-07-71	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Cantero, Antonio, 1396, rue Ste-Catherine ouest, Montréal (Québec) H3G 1P9	01-12-70	
Copping, Gordon A., 724 Upper Belmont Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1K2	01-12-70	
David, Paul, 8705, rue Barbeau, St-Léonard (Montréal) (Québec) H1R 2N3	01-12-70	
Dawson, Howard L., 14 Bellevue Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1G5	01-12-70	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	27-03-71	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Eakin, W. W., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 704, Montréal (Québec) H3G 1L5	15-01-71	
Feeney, Neil, 27 Holton Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E9	27-04-74	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	01-12-70	
Gélinas, André, 565, rue Javelin, Dorval (Québec) H9P 2C1	01-12-70	
Genest, Armand, 30 boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	29-01-71	
Gibbard, Bruce A., 4324, rue Sherbrooke ouest, app. 48, Westmount (Québec) H3Z 1E1	30-06-74	
Gold, Michael M., 5785, côte des Neiges, app. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	01-12-70	
Gratton, Armand, 55, Ste-Catherine, app. 706, Outremont (Québec) H2V 2A5	03-12-75	
Hunt, Brian R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 622, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-01-73	
Johnston, Kenneth B., Main Road, Hudson (Québec) J0P 1H0	31-12-70	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Kravitz, Henry, 4994 Circle Road, Montréal (Québec) H3W 1Z7	10-06-72	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	01-12-70	
Legendre, Henri, 969, boul. St-Joseph est, app. 3, Montréal (Québec) H2J 1K9	01-12-70	
Levin, Douglas C., 176 Bedbrook Avenue, Montréal-West (Québec) H4X 1R9	03-08-75	
Levy, Léonard, 3545, côte des Neiges, app. 118, Montréal (Québec) H3H 1V1	06-04-73	
MacDonald, Allison D., 350, côte des Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	01-12-70	
MacFarlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	13-02-71	
Manseau, Arthur, 960, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1K8	01-12-70	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse de Rodriguez (Québec) H3Z 1A7	14-10-76	
Mason, Edward Halton, 452, Stanstead Avenue, Mt-Royal (Québec) H3R 1X6	07-01-71	
Moll, Albert Edward, 3550, côte des Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Montgomery, Lorne C., 556 Grosvenor Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2S4	01-12-70	
Morin, Paul, 1280, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Nadler, Norman J., 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Nerman, Yale, 1115, rue Sherbrooke ouest, app. 1403, Montréal (Québec) H3A 1H3	03-01-71	
Pearson, George J.R., 5715, avenue Darlington, app. 1, Montréal (Québec) H3S 2H6	01-12-70	
Scott, W. Clifford M., 1260 McGregor Avenue, Apt. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Stein, Samuel, 1025, avenue des Pins ouest, Montréal (Québec) H3A 1A1	01-07-72	
Tucker, Elrie Clifford, 1390, rue Sherbrooke ouest, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
Wyndowe, Jeffrey, 4700 Bonnavista Avenue, Apt. 202, Montréal (Québec) H3W 2C5	20-07-75	
Région de Québec		
Larue, Lucien, 964, avenue Casot, Québec (Québec) G1S 2Y1	26-12-70	
Parrot, Paul, 1238, avenue des Pins, Sillery (Québec) G1S 4J5	01-12-70	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Archambault, Paul A., 2805, Willowdale Avenue, Montréal (Québec) H3T 1H6	01-05-71	
Braunstein, M.M., 1538 Sherbrooke, app. 307, Montréal, (Québec), H3G 1L5	31-05-77	
Brouille, Raynald, 3775, rue St-Hubert, app. 10, Montréal (Québec) H2L 3Z9	02-01-71	
Chevrefils, Paul E., 7960, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2R 2G1	13-12-70	
Cholette, Albert, M., 5001, rue Garnier, Montréal (Québec) H2J 3T1	01-01-74	
Gordon, Lionel, 6235A Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	15-01-72	
Jacques, Elphège, 190, rue Principale est, Farnham (Québec) J2N 1L4	01-12-70	
Joannette, Jean-Paul, 4930 Mayfair Avenue, Montréal (Québec) H4V 2E7	01-12-70	
Mayman, Abe, 5845, côte des Neiges, app. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-12-70	
Robillard, Eugène, 5577 Woodbury, Montréal (Québec) H3T 1S6	29-08-76	
Scott, Benjamin H., 5146 Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	22-07-71	
Vines, Norman M., 5675, côte St-Luc, app. 201, Hampstead (Québec) H3X 2E5	01-12-70	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, Case postale 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	21-01-71	
Région de Québec		
Samson, J. W., 4, Parc Samuel Holland, app. 1607, Québec (Québec) G1S 3R3	27-07-72	
Région des Cantons de l'Est		
Grainger, Thomas R., Case postale 1500, John Manville Clinic, Asbestos (Richmond) (Québec) J1T 3N2	22-07-77	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Asselin, Charles, 3410, avenue Benny, app. 2A, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-08-74	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean (St-Jean) (Québec) J3B 2S2	17-08-74	
Baril, Claude, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Beaulieu, J. Édouard, Case postale 148, St-Rémy, (Napierville) (Québec) J0L 2L0	30-03-71	
Beaulieu, Mario, 3333 Queen Mary Road, Apt. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	04-02-76	
Beaumier, Georges A., 489, avenue Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J3	26-09-74	
Beauséjour, Guy, 3766 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	17-08-74	
Bertrand, Jean-Louis, 435, avenue Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	17-08-74	
Bieniecki, Irena, 531 Rockland Avenue, Outremont (Québec) H2V 2Z4	02-09-72	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333 Queen Mary Road, Apt. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Bossé, Lucien, 345, avenue Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	17-08-74	
Bourcier, René, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-08-74	
Bourgoin, Jean-Charles, 1248, avenue Lajoie, Outremont (Québec) H2P 1P1	15-04-71	
Bourke, Edward T., 18 Thornhill Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E2	09-03-71	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	02-03-71	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2K4	03-12-76	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal (Québec) H3H 1W1	13-02-71	

Professionnels non participants	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Bushell, Winston C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	10-02-71	
Caplan, Herbert, 3535 Queen Mary Road, Apt. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	11-01-73	
Chicoine, Claude, 4290, rue Beaubien est, Montréal (Québec) H1T 1S6	10-10-75	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	17-08-74	
Chouinard, Paul-René, 2057, Édouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J3	04-11-76	
Coen, Irving Isaac, 43 Donegani Avenue, Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	21-06-74	
Cohen, Robert Harold, 5153 Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2L2	17-08-74	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	03-02-71	
Copelovitch, Bernard, 5845, côte des Neiges, app. 485, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-08-74	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8T 1R5	13-03-76	
Couture, Jean-Paul, 55 Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	17-08-74	
Décarie, Rémi, 245 Lakeshore Drive, Dorval (Québec) H9S 2A3	08-02-75	
Degrandmont, Claude, 4934, rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3	08-04-72	
De Grandmont, Madeleine, 5870, rue Sherbrooke est, Montréal (Québec) H1N 1B5	17-08-74	
De la Fuente, Napoléon, 1000, rue Jean-Talon ouest, Montréal (Québec) H3N 1T1	08-03-76	
Déom, Guy, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul, (Laval) (Québec) H7C 2J1	21-02-75	
Déom, Marguerite, 915, avenue, St-Vincent-de-Paul (Laval) (Québec) H7C 2J1	21-02-75	
Dufresne, Roger, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Dundass, Georges M., 4545, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E8	03-03-73	
Eidinger, Martin, 3550, côte des Neiges, app. 240, Montréal (Québec) H3H 1V4	20-01-77	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal (Québec) H3G 1L1	16-02-71	
Faith, Robert W., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Fiset, Jacques, 3333, chemin Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	03-04-77	
Flam, David J., 4495, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3Z 1E7	17-08-74	
Fortin, Jean-Marc, 2025, boul. de la Concorde, Duvernay (Laval) (Québec) H7G 2G3	17-08-74	
Franklin, Gérald, 4078 Gage Road, Montréal (Québec) H3Y 1R5	19-11-72	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J6	17-08-74	
Gendron, Roland, 900, rue Sherbrooke ouest, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	07-03-73	
Geoffrion, Paul, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 604, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Geoffrion, Roland, 48 Lakeshore Drive, Pointe-Claire (Québec) H9S 4H4	20-06-74	
Gitnth, P. J., 1414, Drummond, app. 1112, Montréal (Québec) H3G 1W1	13-01-77	
Griffiths, Victor Brian, 6600 Trans Canada Highway, Apt. 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Guimond, Jean, 4352, rue Beaubien est, Montréal (Québec) H1T 1S9	05-06-75	
Hale, George K., 465, avenue Victoria, app. 131, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	29-06-74	
Harvey, Robert F., 1650 Cedar Avenue, Dental Clinic Apt., Montréal (Québec) H3G 1A4	15-04-71	
Henry, Donald Ward, 227 Kenaston Avenue, Mt-Royal (Québec) H3R 1M3	31-01-71	
Houde, Maurice, 3333 Queen Mary Road, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76	
Huot, Jean, 3, rue Canal nord, Case postale 268, Grenville (Québec) J0V 1J0	14-02-75	
Jenne, Ross E., 90 Morgan Road, Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	03-01-76	
Jones, Ronald G., 3550, côte des Neiges, app. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	31-08-74	
Kennedey, Duncan J., 6/17 Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	17-08-74	
Kent, Leonard E., 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	07-04-71	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Kimura, Akira, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	31-05-74	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey (Laval) (Québec) H7W 1T7	17-08-74	
Konigsberg, Sidney, 5885, côte des Neiges, app. 505, Montréal (Québec) H3S 2T2	13-01-77	
Kopylov, Oleg S., 3535 Queen Mary Road Apt. 309, Montréal (Québec) H3V 1H8	30-04-76	
Kutzman, Ernest-Abraham, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 410, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71	
Labelle, Hubert, 666, rue Sherbrooke ouest, app. 501, Montréal (Québec) H3A 1E7	10-07-74	
Labelle, Paul, 12271, Henri-d'Arles, Montréal (Québec) H4K 1T4	11-08-71	
Lafleur, Roland, 250, avenue Willibrord, Verdun (Québec) H4G 2T6	06-06-74	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	13-02-71	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield (Québec) H9W 4B9	25-06-75	
Lajoie, J. Gaston, 5305 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	27-07-74	
Lalanne, Jean-Guy, 719, 1re Rue, Iberville (Québec) J2X 3C2	17-01-73	
Lamarche, Roger, 6119 Monkland Avenue, Montréal (Québec) H4A 1H5	13-01-74	
Lamoureux, Maurice, 187, boul. Sauvé, St-Eustache (Québec) J7P 2A6	11-06-75	
Lanctot, Michel, 3875, rue St-Urbain, app. 419, Montréal (Québec) H2W 1V1	04-01-76	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	08-01-75	
Larue, Charles-Arthur, 6746, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2	21-06-74	
Lawlor, Robert, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	18-02-71	
Lefebvre, Pierre I., 2225, boul. Lapinière, Brossard (Québec) J4W 1M3	02-02-71	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	20-06-74	
Le François, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	04-01-75	
Legault, J. Victor, 5757 Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	01-12-73	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Lerner, Earl, 23 Valois Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9R 4B4	17-08-74	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757 Decelles Avenue, Apt. 3, Montréal (Québec) H3S 2C3	17-08-74	
Lussier, Gérard, 2, boulevard Desaulniers, St-Lambert (Québec), J4P 1L2	23-05-77	
Lussier, Raoul-Eugène, 55 Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	19-09-74	
Marchand, Paul R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-05-74	
Martin, Laurent, 3333 Queen Mary Road, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76	
Mathieu, Léopold, 1103, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1L3	15-06-74	
Michaud, François, 3333 chemin Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	03-04-77	
Michaud, Monique, Faculté de Médecine dentaire	12-05-77	
Miller, Seymour S., 5025, rue Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	17-08-74	
Miller, Stephen, 6600 Trans Canada Hwy., Apt. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Monday, J.J. Luc, 6484 Sherbrooke W. Apt. 102, Montréal	29-05-77	
Moran, C. Léo, 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal (Québec) H3G 1M1	03-10-75	
Munro, David John, 3550, côte des Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	07-12-73	
Muroff, Frédérick, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	10-03-71	
Myles, Thomas A., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 412, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Nadeau, J.-Roland, 3550, côte des Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	17-08-74	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Parent, Benoît, place Victoria, app. 808, Montréal (Québec)	23-08-72	
Pearson, Hyman H., 4780, côte des Neiges, app. 19, Montréal (Québec) H3V 1G2	06-02-71	
Pellerin, Jacques, 5450 côte des Neiges, app. 310, Montréal, (Québec). H3T 1Y6	02-06-77	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	10-02-75	
Poch, Lewis Neville, 1 Westmount Square, Apt. 346, Westmount (Québec) H3Z 2P9	14-04-71	
Prosterman, Leonard, 6000, côte des Neiges, app. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	17-08-74	
Reich, Eric, 7005 Kildare Road, Apt. 4, Côte-St-Luc (Québec) H4W 1C1	17-08-74	
Remise, Claude, Faculté de Chirurgie dentaire, Case postale 6128, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7	17-08-74	
Rennert, Michael D., 5165 Queen Mary Road, Apt. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Robinson, Wilfrid R., 3410 Benny Avenue, Apt. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-01-74	
Rogers, Mervyn Allen, 4300, boul. de Maisonneuve ouest, app. 702, Westmount (Québec) H3Z 1K8	06-02-71	
Rosen, Harry, 3545, côte des Neiges, app. 107, Montréal (Québec) H3H 1V1	03-02-74	
Rouleau, François, 520, rue Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H3	23-05-75	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 1521, Montréal (Québec) H3B 2B5	17-01-74	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Shevell, Melvyn, 6000, côte des Neiges, app. 200, Montréal (Québec) H3S 1Z8	13 -04-74	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal (Québec) H3G 1W1	26-05-74	
Solomon, Charles Melvyn, 5165 Queen Mary Rod, Apt. 506, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, (Québec) H4W 2T5	19-11-75	
Stockwell, William Gordon, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	09-03-71	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	17-08-74	
Sykora, Oskar Paul, Dental Clinic, 1660 Cedar Avenue, Montréal (Québec) H3G 1A3	31-01-71	
Turgeon, Jean, Fac. Méd. dentaire, Case postale 6209, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3T9	05-03-77	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	17-08-74	
Van Vliet, Jonathan E., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	08-03-71	
Vinet, Éphrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau (Laval) (Québec) H7G 1A6	08-02-71	
Vinet, Luc, 500, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J9	03-05-74	
Wainberg, Allen, 5845, côte des Neiges, app. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	15-02-75	
Walford, Wallace Francis, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	30-05-74	
Ward, Daryl B., 1414, Drummond, app. 517, Montréal (Québec) H3G 1W1	08-06-74	
Wechsler, M. Hershell, 5800, boul. Cavendish, app. 510, Côte-St-Luc, (Québec) H4W 2T5	17-08-74	
Région de Québec		
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	30-12-75	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec (Québec) G1S 2L6	31-01-71	
Crutchfield, Charles Bruce, 990, avenue des Érables, app. 1, Québec (Québec) G1R 2M7	13-06-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Québec		
Dion, Majella, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74	
McGibbon, D. P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec (Québec) G1R 2M7	09-06-74	
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2M4	06-06-75	
Proulx, Marcel, Ecole Médecine dentaire, Université Laval (Québec)	30-06-77	
Simard, Armando, 1179, avenue des Erables, Québec (Québec) G1R 2N4	26-05-74	
Talbot, Raymond, 2860, chemin Quatres-Bourgeois, Ste-Foy (Québec) G1V 1Y3	15-01-77	
Veillette, Denis, 2860, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy (Québec) G1V 1Y3	20-06-74	
Région des Cantons de l'Est		
Belleville, Paul, 510, Galt ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1Y7	31-05-74	
Dugal, Paul-Laurent, 459A, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G9	08-02-71	
Gendron, Georges, 189, Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	06-06-74	
Lemay, Jules E. Jr., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	17-08-74	
Lessard, Pierre, 189, rue Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	30-05-74	
McLeod, Hector, 16 Academy, Lennoxville (Québec) J0B 1Z0	15-08-75	
Olivier, Valmore H., 843, rue Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4B9	07-02-71	
Région de l'Outaouais		
Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	07-02-75	
L'Arrivée, Roland, 689, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 4B4	07-11-75	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	05-05-71	
Région de Témiscamingue		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn (Québec) J9X 3B4	11-04-74	
Région du Saint-Maurice		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4	17-08-74	
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud (Québec) G9P 1N4	05-05-74	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 72, rue Jacques-Cartier ouest, Chicoutimi (Québec) G7J 1G2	17-08-74	
Laplante, Yves, 58, rue Racine ouest, Chicoutimi (Québec)	18-02-77	
Tremblay, Yvon, 330, rue St-Vallier, Chicoutimi (Québec) G7H 4J1	09-02-77	
Région de l'Abitibi		
Lafontaine, Jean-Guy, 24, 6e Avenue Est, c.p. 700, La Sarre, J9Z 1L6	21-07-76	
Pharmaciens		
Région du Québec		
Laliberté, Jean, Fortierville, Lotbinière (Québec)	26-10-72	
Région de Montréal		
Moisan, Maurice, 3477, Drummond, app. 503, Montréal 107 (Québec)	05-01-73	30-04-77
Podlog, Charles, 531, Abercon, Ville Mont-Royal (Québec) H3R 2B5	15-03-73	
Venne, Rosario, St-Hyppolyte, Terrebonne (Québec)	04-04-73	
Région du Saguenay, Lac-St-Jean		
Tremblay, Jean-Marie, Case postale 40, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saguenay (Québec)	05-10-73	
Région du Nord-Ouest		
Surkis, Max, 68, avenue des Pins, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi (Québec)	16-11-72	

Soumissions — Demandes de

Village de Grandes-Bergeronnes
(Comté de Saguenay)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jacques Girard, secrétaire-trésorier, jusqu'à 8.00 heures du soir, le lundi 22 août 1977, au Bureau municipal, village de Grandes-Bergeronnes, comté de Saguenay, Québec, pour l'achat de $360,000 d'obligations du village de Grandes-Bergeronnes, datées du 12 septembre 1977 et remboursables en séries du 12 septembre 1978 au 12 septembre 1987 inclusivement; avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 12 mars et 12 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent, doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 septembre 1977.

Tableau d'amortissement — $360,000 — 10 ans

Année	Capital
12 septembre 1978	$22,000
12 septembre 1979	25,000
12 septembre 1980	27,000
12 septembre 1981	30,000
12 septembre 1982	33,000
12 septembre 1983	36,000
12 septembre 1984	40,000
12 septembre 1985	44,000
12 septembre 1986	48,000
12 septembre 1987	55,000

L'échéance du 12 septembre 1987 au montant de $55,000 comprend l'échéance normale de $53,000 plus un solde de $2,000, renouvelable pour une période additionnelle de 30 ans.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de Grandes-Bergeronnes, s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 septembre 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du Règlement numéro 23 — $360,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir, le lundi 22 août 1977, au Bureau municipal, village de Grandes-Bergeronnes, comté de Saguenay, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Grandes-Bergeronnes, comté de Saguenay, ce 25 juillet 1977.

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES GIRARD.

Bureau municipal,
village de Grandes-Bergeronnes,
comté de Saguenay, Québec
Téléphone: 232-6660, code 418 69100-o

La commission scolaire des Manoirs
(Comté de Terrebonne)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Marcel Théoret, directeur général au Centre administratif, 775, rue Saint-Louis, ville de Terrebonne, comté de Terrebonne, Québec J6W 1J7 jusqu'à 8.00 heures du soir, le mardi 23 août 1977, pour l'achat de $4,169,000 d'obligations de la commission scolaire des Manoirs, datées du 12 septembre 1977 et remboursables en séries du 12 septembre 1978 au 12 septembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 12 mars et 12 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent, doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 septembre 1977.

Tableau d'amortissement — $4,169,000 — 20 ans

Année	Capital
12 septembre 1978	$ 73,000
12 septembre 1979	80,000
12 septembre 1980	89,000
12 septembre 1981	96,000
12 septembre 1982	106,000
12 septembre 1983	117,000
12 septembre 1984	129,000
12 septembre 1985	141,000
12 septembre 1986	156,000
12 septembre 1987	172,000
12 septembre 1988	188,000
12 septembre 1989	208,000
12 septembre 1990	228,000
12 septembre 1991	251,000
12 septembre 1992	277,000
12 septembre 1993	305,000
12 septembre 1994	334,000
12 septembre 1995	369,000
12 septembre 1996	404,000
12 septembre 1997	446,000

La commission scolaire des Manoirs se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, c. 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série I à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie, à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans, ne devront pas être pour un montant inférieur à $446,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 12 septembre 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation, sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $446,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 12 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire des Manoirs s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 septembre 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 3 février 1976 — $1,775,000 — 2e tranche pour la construction de deux écoles élémentaires Mascouche I et Mascouche II; 10 août 1976 — $2,394,000 — construction de l'école numéro trois à Saint-Louis-de-Terrebonne.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue à 8.00 heures du soir, le mardi 23 août 1977, au centre administratif, 775, rue Saint-Louis, ville de Terrebonne, comté de Terrebonne, Québec J6W 1J7.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La commission scolaire des Manoirs, comté de Terrebonne, ce 19 juillet 1977.

Le directeur général,
MARCEL THÉORET.

Centre administratif,
775, rue Saint-Louis,
Ville de Terrebonne,
Comté de Terrebonne, Québec J6W 1J7
Téléphone: 471-6605, code 514 69059-o

Commission scolaire de La Neigette
Siège social: Cité de Rimouski
(Comté de Rimouski)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Aurèle Laplante, directeur général, Centre administratif, 111 ouest, Saint-Jean-Baptiste, Rimouski, comté de Rimouski, Québec, jusqu'à 7.30 du soir, le jeudi 25 août 1977, pour l'achat de $297,000 d'obligations de la Commission scolaire de la Neigette, datées du 12 septembre 1977 et remboursables en séries du 12 septembre 1978 au 12 septembre 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 12 mars et 12 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 septembre 1977.

Tableau d'amortissement — $297,000 — 10 ans

Année	Capital
12 septembre 1978	$26,000
12 septembre 1979	28,000
12 septembre 1980	31,000
12 septembre 1981	29,000
12 septembre 1982	31,000
12 septembre 1983	25,000
12 septembre 1984	27,000
12 septembre 1985	30,000
12 septembre 1986	33,000
12 septembre 1987	37,000

La Commission scolaire de la Neigette, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commission scolaires (1968, c. 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education, d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la Loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La Commission scolaire de la Neigette s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 septembre 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 27-05-49 — $13,000 — renouvellement d'emprunt; 04-04-67 — $39,000 — renouvellement d'emprunt; 16-06-77 — $245,000 — dépenses d'immobilisations 1975-76.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue à 7.30 heures du soir, le jeudi 25 août 1977 au Centre administratif, 111, Saint-Jean-Baptiste ouest, cité de Rimouski, comté de Rimouski, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Rimouski, comté de Rimouski, ce 25 juillet 1977.

Le directeur général,
AURÈLE LAPLANTE.

Centre administratif,
111 ouest, Saint-Jean-Baptiste,
Cité de Rimouski,
Comté de Rimouski, Québec, G5L 4J2
Téléphone: 723-5927, code 418 69103-o

Corporation municipale de Notre-Dame
(Comté de Laprairie)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée Lucille Gagnon, secrétaire-trésorier, Bureau municipal, 855, rue Domville, Notre-Dame, comté de Laprairie, Québec jusqu'à 4.00 heures de l'après-midi et par après jusqu'à 7.00 heures du soir, au sous-sol de l'église, boulevard Riendeau, Notre-Dame, comté de Laprairie, Québec, le lundi 22 août 1977, pour l'achat de $341,000 d'obligations de la corporation municipale de Notre-Dame datées du 12 septembre et remboursables en série du 12 septembre 1978 au 12 septembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 12 mars et 12 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute

l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 septembre 1977.

Tableau d'amortissement — $341,000 — 20 ans

Année	Capital
12 septembre 1978	$ 13,000
12 septembre 1979	14,000
12 septembre 1980	16,000
12 septembre 1981	17,000
12 septembre 1982	19,000
12 septembre 1983	21,000
12 septembre 1984	21,000
12 septembre 1985	24,000
12 septembre 1986	27,000
12 septembre 1987	30,000
12 septembre 1988	2,000
12 septembre 1989	2,000
12 septembre 1990	3,000
12 septembre 1991	3,000
12 septembre 1992	4,000
12 septembre 1993	4,000
12 septembre 1994	4,000
12 septembre 1995	5,000
12 septembre 1996	5,000
12 septembre 1997	107,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $107,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 12 septembre 1997.

Cependant les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 12 septembre 1997 au montant de $107,000 comprend un solde de $101,000 renouvelable pour une période de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
12 septembre 1998	6,000
12 septembre 1999	7,000
12 septembre 2000	8,000
12 septembre 2001	9,000
12 septembre 2002	9,000
12 septembre 2003	10,000
12 septembre 2004	11,000
12 septembre 2005	12,000
12 septembre 2006	14,000
12 septembre 2007	15,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $107,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 12 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La corporation municipale de Notre-Dame s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 septembre 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 77 — $153,000 — voirie; 93 — $128,000 — consolidation de déficit; 96 — $60,000 — honoraires professionnels.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue au sous-sol de l'église, boulevard Riendeau, Notre-Dame, comté de Laprairie, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Corporation municipale de Notre-Dame, comté de Laprairie, ce 21 juillet 1977.

Le secrétaire-trésorier,
LUCILLE GAGNON.

Bureau municipal,
855, Rue Domville,
Notre-Dame,
Comté de Laprairie, Québec, J4Z 1P2
Téléphone: 676-1954, code 514 69101-o

Ville de Saint-Hubert
(Comté de Taillon)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Bernard Houle, greffier, Hôtel de ville, 7500, chemin Chambly, Saint-Hubert, comté de Taillon, Québec jusqu'à 4.30 de l'après-midi et par après jusqu'à 7.30 du soir à la salle du conseil, 3350, Grande-Allée, Saint-Hubert, comté de Taillon, Québec, le lundi 22 août 1977, pour l'achat de $2,338,000 d'obligations de la ville de Saint-Hubert datées du 12 septembre 1977 et remboursables en série du 12 septembre 1978 au 12 septembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 12 mars et 12 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 septembre 1977.

Tableau d'amortissement — $2,338,000 — 20 ans

Année	Capital
12 septembre 1978	$ 76,000
12 septembre 1979	80,000
12 septembre 1980	86,000
12 septembre 1981	91,000
12 septembre 1982	96,000
12 septembre 1983	106,000
12 septembre 1984	113,000
12 septembre 1985	121,000
12 septembre 1986	133,000
12 septembre 1987	140,000
12 septembre 1988	82,000
12 septembre 1989	91,000
12 septembre 1990	98,000
12 septembre 1991	108,000
12 septembre 1992	120,000
12 septembre 1993	131,000
12 septembre 1994	142,000
12 septembre 1995	159,000
12 septembre 1996	$174,000
12 septembre 1997	191,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $191,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 12 septembre 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $191,000 et seul cet excédent sera rachetables par anticipation au pair le 12 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le ville de Saint-Hubert s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 septembre 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 221 — $17,500; 227 — $90,000; 228 — $44,000; 231 — $18,500; 236 — $26,000 — ces montants ont été autorisés pour renouvellements d'emprunts; 86 — $64,500; 105 — $3,500; 107 — $17,000; 108 — $9,500; 167 — $9,500; 199 — $152,000; 200 — $4,000; 211 — $10,800; 212 — $54,000; 220 — $249,500; 221 — $6,000; 223 — $7,000; 229 — $55,700; 230 — $70,000 — ces montants ont été autorisés pour renouvellements d'emprunts; 130 — $16,000; 254 — $13,500; 258 — $84,500; 276 — $135,000 — ces montants ont été autorisés pour renouvellements d'emprunts; SH-29 — $55,000 — aqueduc, égouts, voirie; SH-93 — $50,000 — aqueduc, égouts, voirie; SH-113 — $1,075,000 — voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 7.30 du soir, le lundi 22 août 1977, à la salle du conseil, 3350, Grande-Allée, comté de Taillon, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Hubert, comté de Taillon, ce 25 juillet 1977.

Le greffier,
BERNARD HOULE.

Hôtel de ville,
7500, chemin Chambly,
Saint-Hubert,
Comté de Taillon, Québec
Téléphone: 676-7744, code 514 69102

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Beauce
No 415-02-000492-75 (Arthabaska)

L.A. ROBITAILLE AUTO INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Victoriaville, Québec, demanderesse, *vs* ROLAND BLAIS, domicilié à Saint-Martin, Beauce, défendeur.

« La partie indivise d'un terrain à Saint-Martin, Beauce, étant partie du lot numéro quarante-cinq-A (Ptie 45-A), rang un, canton de Jersey, Beauce; de figure irrégulière ou de forme triangulaire mesurant vers le nord-est environ deux cent trente pieds (230'); mesurant vers le sud-est environ six cent quinze à six cent vingt pieds (615' à 620'). L'autre ligne part des points ci-dessus tel que montré sur un plan annexé au contrat de vente, pour identification, et bornée comme suit: vers le nord-est et vers le sud-est, au terrain restant la propriété du vendeur et vers le nord-ouest au terrain étant déjà la propriété des acquéreurs. La ligne vers le sud-est est déterminée par deux (2) bouleaux et en ligne droite desdits bouleaux ».

La mise à prix est fixée à la somme de $400 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Beauce
No. 415-02-000492-75 (Arthabaska)

L.A. ROBITAILLE AUTO INC., a legally constituted corporation, having a place of business at Victoriaville, Québec, plaintiff, *v.* ROLAND BLAIS, domiciled at Saint-Martin, Beauce, defendant.

"The unsubdivided part of land at Saint-Martin, Beauce, being part of lot forty-five A (Pt. 45-A), Range One, Township of Jersey, Beauce; of irregular shape or triangular, measuring on the northeast approximately two hundred and thirty feet (230'), on the southeast approximately six hundred and fifteen to six hundred and twenty feet (615' to 620'). The other line starts from the points mentionned above as shown on a plan attached to the contract of sale for identification, and the land is bounded as follows: on the northeast and southeast, by the land remaining the vendor's property, and on the northwest by the land already belonging to the purchasers. The line on the southeast is determined by two (2) birch trees and a straight line from those trees."

The upset price is $400, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

Pour être vendu, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE 1977 à DIX heures de l'avant-midi au bureau d'enregistrement de Beauce, à Beauceville.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Saint-Joseph, Beauce, le 13 juillet 1977. 69110-o

To be sold on the SEVENTH day of SEPTEMBER, 1977, at TEN o'clock in the morning at the Beauce Registry Office in Beauceville.

ROGER LE HOUX,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Saint-Joseph, Beauce.
July 13, 1977. 69110

Mingan

De Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Mingan
No: 650-02-001126-75

FIRMIN PELLETIER, résidant au 3058 rue Angoulène à Tracy, partie demanderesse, *vs* YVON SIROIS, résidant au 707 rue Laurier à Sept-Iles, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent soixante et un N.S., (261 N.S.) du rang A, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Leneuf, avec bâtisse dessus construite, circonstance et dépendance. »

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à $3319.68 dollars, payable soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, palais de Justice de Baie-Comeau, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE 1977, à 11:00 heures de l'avant-midi.

L'huissier,
JEAN TRUCHON.

Bureau du shérif,
District de Mingan, (Qué.),
Le 13 juillet 1977. 69060-o

De Terris
Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Mingan
No. 650-02-001126-75

FIRMIN PELLETIER, residing at 3058 Angoulène Street, Tracy, plaintiff, *v.* YVON SIROIS, residing at 707 Laurier Street, Sept-Iles, District of Mingan, defendant.

"Vacant land known and designated as lot two hundred and sixty-one N.S. (261 N.S.), Range A, on the plan and in the book of reference of the official cadastre for Leneuf Township, with the building constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount the purchaser must pay in cash or by certified cheque at the time of adjudication is $3319.68.

To be sold at the Registry Office, Baie-Comeau Court House, on the SEVENTH day of SEPTEMBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

JEAN TRUCHON,
Bailiff.

Sheriff's Office,
District of Mingan, Québec,
July 13, 1977. 69060

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal,
No 500-05-016515-767

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* PETER PARTHIMOS, domicilié au 7830 rue Wiseman, cité et district de Montréal, défendeur.

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No 500-05-016515-767

BANK CANADIAN NATIONAL, a legally constituted corporation, whose head office is in the City and District of Montreal, plaintiff, *v.* PETER PARTHIMOS, domiciled at 7830 Wiseman Street, in the City and District of Montreal, defendant.

« Un emplacement situé à Montréal, connu et désigné comme étant les subdivisions numéros trois cent soixante-deux, trois cent soixante-trois et trois cent soixante-quatre du lot originaire numéro six cent trente-sept (637-362, 363 et 364) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, avec la maison y érigée portant le numéro civique 7276 rue Champagneur.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à $17,575 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au Palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, chambre 10.56, le SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 18 juillet 1977. 69111-o

"Land located in Montreal, known and designated as subdivisions three hundred and sixty-two, three hundred and sixty-three, and three hundred and sixty-four of original lot six hundred and thirty-seven (637-362, 363 and 364) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Laurent, with the house constructed there bearing civic number 7276 Champagneur Street.

With all the active and passive, apparent or unapparent servitudes attached to that immoveable."

The upset price is $17,575, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the sheriff's office, Room 10.56, Montreal Court House, 10 Saint-Antoine Street East, on the SEVENTH day of SEPTEMBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, July 18, 1977. 69111

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-003467-774

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation dûment constituée, ayant son siège social à Toronto, Ontario, et une place d'affaires au 1155 ouest, boulevard Dorchester, cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* DAVID CRUTE, particulier, résidant et domicilié au 482, rue Mercier, Longueuil,district de Montréal, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante-huit du lot cent cinquante-huit (158-148) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine (de Longueuil), borné en front au nord-est par la rue numéro 158-137, en arrière au sud-ouest par le numéro 159, d'un côté au nord-ouest par le numéro 158-147. L'autre côté au sud-est par le numéro 158-149; mesurant 48 pieds de largeur par 172 pieds de profondeur; contenant en superficie 8,256 pieds, mesure anglaise plus ou moins, avec immeuble y érigé et portant numéro 482, avenue Mercier, Longueuil. »

La mise à prix est fixée à $4,185 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-003467-774

CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, a duly constituted corporation, having its head office in Toronto, Ontario, and a place of business at 1155 Dorchester Boulevard West, in the City and District of Montreal, plaintiff, *v.* DAVID CRUTE, domiciled and residing at 482 Mercier Street, Longueuil, District of Montreal, defendant.

"Land known and designated as subdivision one hundred and forty-eight of lot one hundred and fifty-eight (158-148) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Antoine-de-Longueuil, bounded in front on the northeast by street number 158-137, in rear on the southwest by lot 159, on one side on the northwest by lot 158-147, and on the other side to the southeast by lot 158-149; measuring 48 feet in width and 172 feet in depth, and having an area of 8,256 square feet, English measure and more or less, with the immoveable constructed there, bearing civic number 482 Mercier Avenue, Longueuil."

The upset price is $4,185, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201 place Charles-Lemoyne, Edifice Montval, Longueuil, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE, 1977, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 19 juillet 1977. 69112-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-012611-773

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation légalement constituée, ayant son principal établissement à Toronto, Ontario, et un établissement au 1155, boulevard Dorchester ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, *vs* DARNELL MAYERS, résidant et domicilié au 6982, rue Rhéaume, ville d'Anjou, district de Montréal, défendeur.

« Un certain emplacement situé en la municipalité de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant les subdivisions trois cent neuf et trois cent dix du lot cent dix-huit (118-309 et 310) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert, ces subdivisions mesurant chacune cinquante pieds (50′) de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90′) de profondeur, pour une superficie globale de neuf mille pieds carrés (9 000 pi. ca.), mesure anglaise et plus ou moins. »

La mise à prix est de $450 montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, le HUITIÈME jour SEPTEMBRE 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Montréal, le 19 juillet 1977. 69113

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-001690-773

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant son principal établissement au 266, rue Saint-Jacques, Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, *vs* MEL LESLIE SQUIRES, résidant et

To be sold at the Chambly Registry Office, Montval Building, 201 Charles-Lemoyne Place, Longueuil, on the SEVENTH day of SEPTEMBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, July 19, 1977. 69112

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court, — District of Montreal
No 500-02-012611-773

CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, a corporation legally incorporated, having its principal place of business at Toronto, Ontario, and the place of business at 1155 Dorchester Boulevard West, City and District of Montreal, plaintiff, *vs*. DARNELL MAYERS, residing and domiciled at 6982 Rheaume Street ville d'Anjou, District of Montreal, defendant.

"That certain emplacement situate in the Municipality of Saint-Hubert, known and designated as subdivisions three hundred and nine and three hundred and ten of lot one hundred and eighteen (118-309 and 310) on the official plan and book of reference of the Parish of Saint-Hubert, measuring each of said subdivisions, fifty feet (50′) in width by ninety feet (90′) in depth, and containing an area of nine thousand square feet (9,000 sq. ft.) English measure and more or less."

The upset price is $450, which the purchaser must pay to the sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication.

To be sold at the Registry Office of the County of Chambly, 201 place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, on the EIGHTH day of SEPTEMBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Provincial Court,
Montreal, July 19, 1977. 69113-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-001690-773

MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a corporation legally incorporated, having its principal place of business at 266 Saint-Jacques Street, at Montreal, Judicial District of Montreal, plaintiff, *v.* MEL LESLIE SQUIRES, residing and domiciled at 99

domicilié au 99, Charles-Lemoyne, appartement 901B, Longueuil, district de Montréal, défendeur, DAME DORIA FURLONG SQUIRES, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue des Récollets, en la cité de Chambly, province de Québec connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent soixante et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-huit (228-271) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, et ayant une superficie totale de cinq mille quatre cent trente-huit pieds carrés (5,438 pi. ca.) mesure anglaise et plus ou moins.

Avec la maison y érigée, et portant le numéro civique 1638 de ladite rue des Récollets.

En l'état où l'immeuble se trouve présentement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachée, le tout sans aucune exception ni réserve, l'immeuble étant toutefois grevé d'une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada et de l'Hydro-Québec enregistrée sous le numéro 431268. »

La mise à prix est de $4,062.50, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La vente aura lieu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, le HUITIÈME jour SEPTEMBRE 1977, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure
Montréal, le 19 juillet 1977. 69114

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-025345-768

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant son principal établissement au 266, rue Saint-Jacques, Montréal, demanderesse, *vs* REFRAKUS INVESTMENT LTD., corporation légalement constituée, ayant son principal établissement au 7705, boulevard l'Acadie, bureau 203, Montréal, J. REK, résidant au 7705, boulevard l'Acadie, bureau 203, Montréal, *et al*, défendeurs.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard l'Acadie, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros trois cent cinquante-six et trois cent cinquante-sept du lot originaire numéro six cent trente-trois (633-356 et 357) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.

Charles-Lemoyne Apt. 901B, Longueuil, District of Montreal, defendant, DAME DORIA FURLONG SQUIRES, and THE REGISTRAR of Chambly, mis en cause.

"That certain emplacement fronting on Des Recollets Street, in the City of Chambly, Province of Québec, and known and designated as being lot number two hundred and seventy-one of the official subdivision of original lot number two hundred and twenty-eight (228-271) on the official plan and book of reference of the Parish of Saint-Joseph-de-Chambly, and containing a total superficial area of five thousand four hundred and thirty-eight square feet (5,438 sq. ft.) English measure and more or less.

Together with the dwelling thereon erected and bearing civic number 1638 of the said Des Récollets Street.

As the said property now subsists, with all its rights, members and apppurtenances, the whole without exception or reserve of any kind, and subject to that certain servitude in favour of the Bell Telephone Company of Canada and Hydro-Québec registered under number 431268."

The upset price is $4,062.50, which the purchaser must pay to the sheriff in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Registry Office of the County of Chambly, 201 Place Charles-Lemoyne, Longueuil, on the EIGHTH day of SEPTEMBER, 1977, at TEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, July 19, 1977. 69114-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No 500-05-025345-768

MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a corporation legally incorporated, having its principal place of business at 266 Saint-Jacques Street, at Montreal, plaintiff, *v* REFRAKUS INVESTMENT LTD. a corporation legally incorporated, having its principal place of business at 7705 L'Acadie Boulevard room 203, Montreal, J. REK, residing at 7705 L'Acadie Boulevard, room 203, Montreal, *et al.*, defendants.

"An emplacement fronting on L'Acadie Boulevard, in the City of Montreal, known and designated as being lots number three hundred and fifty-six and three hundred and fifty-seven of the original lot number six hundred and thirty-three (633-356 and 357) upon the official plan and book of reference of the Parish of Saint-Laurent.

Avec le bâtiment y érigé.

Le tout tel qu'il se trouve présentement, avec tous les droits, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est de $22,762.50, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 juillet 1977. 69115

Together with the building thereon erected.

As the whole now subsists, with all its rights, members and appurtenances whatsoever."

The upset price is $22,762.50, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, Room 10.56, Montreal Court House, 10 Saint-Antoine Street East, on the NINTH day of SEPTEMBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court
Montreal, July 18, 1977. 69115-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal,
No 05-006491-771

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique et corporation dûment constituée selon la loi, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, et ayant une succursale située au numéro 1 place Longueuil, demanderesse, *vs* LAMBERT DE BRUYCKER, autrefois dans la ville de Boucherville, province de Québec, résidant au 681 Marie-Victorin, présentement domicilié au 230 rue Rosendael, *in* 1190 Brussels, Belgique défendeur, LE REGISTRATEUR de Chambly et le Permanent, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Marie-Victorin en la ville de Boucherville connu et désigné comme étant le lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf (29-35) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 681 dudit boulevard Marie-Victorin circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à $5,200 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201 place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, le SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 19 juillet 1977. 69116-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-006491-771

THE ROYAL BANK OF CANADA, a legally constituted corporation, having its head office in the City and District of Montreal, and a branch office at 1 Longueuil Place, plaintiff, *v.* LAMBERT DE BRUYCKER, formerly residing at 681 Marie-Victorin, Town of Boucherville, Province of Québec, now domiciled at 230 Rosendael Street, 1190 - Brussels, Belgium, defendant, THE REGISTRAR for Chambly and Le Permanent, *mis en cause.*

"Land fronting on Marie-Victorin Boulevard in the Town of Boucherville, known and designated as lot thirty-five of the subdivision of original lot twenty-nine (29-35) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Sainte-Famille de Boucherville.

With a house constructed there bearing civic number 681 Marie-Victorin Boulevard, appurtenances and dependencies."

The upset price is $5,200, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Chambly Registry Office, Montval Building, 201 Charles-Lemoyne Place, Longueuil, on the SEVENTH day of SEPTEMBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant-Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, July 19, 1977. 69116

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-023563-768

ROBERT BRABANDER, notaire en règle avec la Chambre des Notaires de Montréal, ayant un établissement au 1, place Ville-Marie, suite 1734, en les ville et district de Montréal, demandeur, *vs* SIGRID STELLWAAG, REINER KUNZI et HUGO KUNZI, résidant et domiciliés en la République fédérale d'Allemagne (adresse: a/s W. Greichgauer Inc., 2015, rue Drummond, suite 652, Montréal (Québec), défendeurs.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Marc en la ville de Montréal, connu comme étant les resubdivisions trois et treize de la subdivision soixante-douze du lot numéro mille six cent cinquante-quatre (1654-72-3 et 13) toutes deux aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine.

Ceci comprend l'édifice à logements de dix-huit étages y érigé portant le numéro civique 2100, rue Saint-Marc, ainsi que les servitudes réciproques de droit de vue, servitudes enregistrées à Montréal sous les numéros 2563048 et 2565489 et servant à légaliser diverses fenêtres et autres ouvertures, ainsi que tous les droits du vendeur, droits portant sur la ruelle à l'arrière de ladite propriété, en l'état où ladite propriété existe présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve.

La mise à prix est de $465,000, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication.

La vente aura lieu au bureau du shérif, bureau 10.56, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, le HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN,

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 juillet 1977. 69117

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal,
No 05.024862-763

S.K. S. LTD, une corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires dans la ville de St-Léonard, district de Montréal, au numéro 8700 Le Creusot, demanderesse, *vs* MAURICE SOUBIRAN, dans la ville de Carignan, province de Québec, résidant et domicilié au 3254 Chemin Ste-Thérèse, et DAME

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal,
No 500-05-023563-768

ROBERT BRABANDER, notary in good standing with the Board of Notaries of Montreal, doing business at 1 Place Ville-Marie, Suite 1734, in the City and District of Montreal, plaintiff, *v.* SIGRID STELLWAAG, REINER KUNZI and HUGO KUNZI, residing and domiciled in the Federal Republic of Germany (address c/o W. Greichgauer Inc., 2015 Drummond Street Suiter 652, Mtl., P.Q., defendant.

"That certain emplacement fronting on Saint-Marc Street in the City of Montreal, known as resubdivision three and thirteen of subdivision seventy-two of lot one thousand six hundred and fifty-four (1654-72-3 and 13) both on the official plan and book of reference of the Saint-Antoine Ward.

With the eighteen-storey appartment-building thereon erected bearing civic number 2100 Saint-Marc Street, together with and subject to reciprocal servitudes of view registered at Montreal under Nos. 2563048 and 2565489 to legalize various windows and other openings, and together with all the vendor's right, title and interest in and to the lane at the rear of said property as said property presently subsists with all its rights members and appurtenances without exception or reserve.

The upset price is $465,000 which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the sheriff's Office, Room 10.56, Montréal Court House, 10 Saint-Antoine Street East, on the EIGHTH day of SEPTEMBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant-Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, July 18, 1977. 69117-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-024862-763

S.K.S. LTD., a legally constituted corporation whose principal place of business is at 8700 Le Creusot in the City of Saint-Léonard, District of Montreal, plaintiff, *v.* MAURICE SOUBIRAN, domiciled and residing at 3254 Sainte-Thérèse Road, in the Town of Carignan, Province of Québec, and DAME YVETTE GOYARD

YVETTE GOYARD SOUBIRAN, épouse en communauté de biens de MAURICE SOUBIRAN, dans la ville de Carignan, province de Québec, et résidant au 3254 chemin Sainte-Thérèse, défendeurs.

« Désignation

« Un emplacement situé en la ville de Carignan, comté de Verchères, composé savoir:

a) d'une partie du lot originaire numéro trois cent vingt (P. 320) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, mesurant en largeur cent pieds et un dixième de pied (100.1) du côté est et cent pieds et quatre dixièmes de pied (100.4) du côté ouest; en longueur, cinq cent quatre-vingt-sept pieds (587′) du côté nord et cinq cent soixante-seize pieds (576′) du côté sud; bornée en front, à l'est, par le boulevard Sainte-Thérèse (Route 47); en arrière, à l'ouest, par le terrain numéro 364 du Canal de Chambly; d'un côté, au nord, par partie du lot originaire numéro trois cent dix-neuf du dudit cadastre et au sud par une autre partie dudit lot trois cent vingt appartenant à Harry Feinstein ou représentants;

b) d'une partie du lot originaire numéro trois cent vingt (P. 320) dudit cadastre, mesurant en largeur cent pieds et deux dixièmes de pied (100.2) par toute la profondeur comprise entre ledit boulevard Sainte-Thérèse (Route 47) et la rivière Richelieu, dont les lignes nord et sud sont le prolongement imaginaire en droite ligne de l'ouest à l'est, des lignes nord et sud du terrain décrit au paragraphe *a*) de la présente description; bornée: à l'ouest, par ledit boulevard Sainte-Thérèse (route 47); à l'est, par ladite rivière Richelieu; au nord, par une lisière de terre (partie 319) dudit cadastre et au sud par une autre lisière de terre (partie 320 dudit cadastre) appartenant à Harry Feinstein ou représentants;

c) d'une partie dudit lot originaire numéro trois cent vingt (P. 320) dudit cadastre, mesurant en largeur cent pieds et quatorze centièmes de pied (100.14) du côté est et cent pieds (100′) du côté ouest, par une longueur de cinq cent vingt et un pieds (521′) du côté nord et de cinq cent six pieds (506′) du côté sud; bornée en front, à l'est, par ledit boulevard Sainte-Thérèse (Route 47); en arrière, à l'ouest, par le terrain numéro 364 du Canal de Chambly; au nord par partie dudit lot originaire trois cent vingt appartenant à Harry Feinstein ou représentants et au sud, par une autre partie dudit lot trois cent vingt appartenant à Richard Choquette ou représentants;

d) d'une partie du lot originaire numéro trois cent vingt (P. 320) dudit cadastre, mesurant en largeur cent pieds et quatre dixièmes de pied (100.4) par toute la profondeur comprise entre ledit boulevard Sainte-Thérèse (Route 47) et la rivière Richelieu, et dont les lignes nord et sud sont le prolongement imaginaire en ligne droite des lignes latérales nord et sud de la lisière décrite au paragraphe *c*) de la présente description; bornée en front, à l'ouest, par ledit boulevard Sainte-

SOUBIRAN, wife common to property of Maurice Soubiran, and residing at 3254 Sainte-Thérèse Road, in the town of Carignan, Province of Québec, defendants.

"Description

"Land located in the Town of Carignan, County of Verchères, comprising:

(a) part of original lot three hundred and twenty (Pt. 320) on the official cadastre for the Parish of Saint-Joseph-de-Chambly, measuring one hundred and one-tenth feet (100.1′) in width on the east and one hundred and four-tenths feet (100.4′) on the west, five hundred and eighty-seven feet (587′) in depth on the north and five hundred and seventy-six feet (576′) on the south; bounded in front, on the east, by Sainte-Thérèse Boulevard (Highway 47), in rear on the west by lot 364 of the Chambly Canal; on one side to the north by part of original lot three hundred and nineteen of that cadastre and on the south by another part of lot three hundred and twenty belonging to Harry Feinstein or representatives;

(b) part of original lot three hundred and twenty (Pt. 320) on the same cadastre, measuring one hundred and two-tenths feet (100.2′) in width by the entire depth between Sainte-Thérèse Boulevard (Highway 47) and the Richelieu River, whose northern and southern lines are extensions in a straight line from west to east of the northern and southern lines of the land described in paragraph (a); bounded on the west by Sainte-Thérèse Boulevard (Highway 47), on the east by the Richelieu River, on the north by a strip of land (part 319) on the same cadastre, and on the south by another strip of land (part 320 on the same cadastre) belonging to Harry Feinstein or representatives; lot three hundred and twenty belonging to Harry Feinstein or representatives;

(c) part of original lot three hundred and twenty (Pt. 320) on the same cadastre, measuring one hundred and fourteen-hundredths feet (100.14′) on the east side and one hundred feet (100′) on the west, and five hundred and twenty-one feet (521′) in depth on the north and five hundred and six feet (506′) on the south; bounded in front on the east by Sainte-Thérèse Boulevard (Highway 47); in rear on the west by lot 364 of the Chambly Canal, on the north by part of original lot three hundred and twenty belonging to Harry Feinstein or representatives, and on the south by another part of lot three hundred and twenty belonging to Richard Choquette or representatives;

(*d*) part of original lot three hundred and twenty (Pt. 320) on the same cadastre, measuring one hundred and four-tenths feet (100.4′) in width by the entire depth between Sainte-Thérèse Boulevard (Highway 47) and the Richelieu River, and whose northern and southern lines are extensions in a straight line of the northern and southern lines are extensions in a straight line of the northern and southern sides of the strip described in paragraph (c); bounded in front on the west by Sainte-

Thérèse (Route 47); à l'est, par la rivière Richelieu; au nord, par partie dudit lot trois cent vingt appartenant à Harry Feinstein ou représentants et au sud, par partie dudit lot trois cent vingt, appartenant à Richard Choquette ou représentants;

e) d'une partie du lot originaire numéro trois cent vingt (P. 320) dudit cadastre, mesurant en largeur deux cent cinquante-sept pieds et huit dixièmes de pied (257.8) du côté est et deux cent quarante-cinq pieds et trois dixièmes de pied (245.3) du côté ouest; par une longueur de cinq cent soixante-sept pieds (567') du côté nord et de cinq cent trente et un pieds et sept dixièmes de pied (531.7) du côté sud; bornée en front, à l'est par ledit boulevard Sainte-Thérèse (Route 47); en arrière, à l'ouest, par le terrain numéro 364 du canal de Chambly; d'un côté, au nord, par partie du lot 320 appartenant à Harry Feinstein ou représentants et du côté sud, par une autre partie dudit lot 320 appartenant audit Harry Feinstein ou représentants;

f) d'une partie du lot originaire numéro trois cent vingt (P. 320) dudit cadastre, mesurant en largeur deux cent cinquante-sept pieds et huit dixièmes de pied (257.8) par toute la profondeur comprise entre ledit boulevard Sainte-Thérèse (Route 47) et ladite rivière Richelieu, dont les lignes nord et sud sont le prolongement imaginaire en ligne droite de l'ouest à l'est des lignes nord et sud du terrain décrit au paragraphe *e*) de la présente description; bornée à l'ouest par ledit boulevard Sainte-Thérèse (Route 47); à l'est, par ladite rivière Richelieu, au nord, par une partie dudit lot originaire 320 appartenant audit Harry Feinstein ou représentants; et au sud, par une autre partie dudit lot originaire 320 appartenant audit Harry Feinstein ou représentants.

Avec toutes constructions y érigées et notamment une maison portant le numéro 3254 dudit boulevard Sainte-Thérèse, en la ville de Carignan, comté de Verchères, grange, hangar, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et tout spécialement sujet à une servitude perpétuelle de passage à pied et en voiture en faveur des parties de terrain ci-haut décrite, le tout tel que stipulé dans un acte de vente par ledit Jean-Marie Hébert à Finebro Dress Incorporated, reçu devant Me Léo Lareau, notaire, le trente avril 1959, minute numéro 7848 dudit notaire, enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, sous le numéro 184298, le tout tel que montré sur un plan préparé par W.P. LaRoche, arpenteur-géomètre, en date du vingt-trois avril mil neuf cent cinquante-neuf, no 3905-D285 de ses dossiers.

La mise à prix est fixée à $3,527.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Thérèse Boulevard (Highway 47), on the east by the Richelieu River, on the north by part of lot three hundred and twenty belonging to Harry Feinstein or representatives, and on the south by part of lot three hundred and twenty belonging to Richard Choquette or representatives;

(*e*) part of original lot three hundred and twenty (Pt. 320) on the same cadastre, measuring two hundred and fifty-seven and eight-tenths feet (257.8') in width on the east and two hundred and forty-five and three-tenths feet (245.3') on the west, and five hundred and sixty-seven feet (567') on the north and five hundred and thirty-one and seven-tenths feet (531.7') on the south; bounded in front on the east by Sainte-Thérèse Boulevard (Highway 47); in rear on the west by lot 364 of the Chambly Canal, on one side on the north by part of lot 320 belonging to Harry Feinstein or representatives;

(*f*) part of original lot three hundred and twenty (Pt. 320) on the same cadastre, measuring two hundred and fifty-seven and eight tenths feet (257.8') by the entire depth between Sainte-Thérèse Boulevard (Highway 47) and the Richelieu River, whose northern and southern lines are extensions in a straight line from west to east of the northern and southern lines of the land described in paragraph 6); bounded on the west by Sainte-Thérèse Boulevard (Highway 47), on the east by the Richelieu River, on the north by part of original lot 320 belonging to Harry Feinstein or representatives, and on the south by another part of original lot 320 belonging to Harry Feinstein or representatives.

With all the constructions built there and particularly a house bearing civic number 3254 Sainte-Thérèse Boulevard, in the Town of Carignan, County of Verchères, barn, shed, appurtenances and dependencies.

The whole as it now stands with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable and particularly subject to a perpetual servitude of right of way on foot or in vehicles in favour of the parts of land described above, as mentioned in a deed of sale by Jean-Marie Hébert to Finebro Dress Incorporated signed before Mtre. Léo Lareau, notary, on April thirtieth, 1959, number 7848 in his minutes, registered in the Chambly County Registry Office under number 184298, the whole as shown on a plan prepared by W.P. LaRoche, Québec Land Surveyor, dated April twenty-third, nineteen hundred and fifty-nine, number 3905-D285 of his files.

The upset price is $3,527.50, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201 place Charles-Lemoyne, Edifice Montval, Longueuil, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE 1977, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN,

Bureau du shérif,
Cour supérieure
Montréal, le 22 juillet 1977. 69118-o

To be sold at the Chambly Registry Office, Montval Building, 201 Charles-Lemoyne Place, Longueuil, on the EIGHTH day of SEPTEMBER, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, July 22, 1977. 69118

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-019822-764

TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED, Corps politique et incorporé, ayant son siège social et sa principal place d'affaires en la ville de Winnipeg, province de Manitoba, et ayant une succursale au 1980 ouest, rue Sherbrooke, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* GEORGES HAMEL, dans la ville de Laval, district de Montréal, résidant et domicilié au 1904 rue Kioka, (Ferme Sainte-Thérèse), défendeur.

« Un certain emplacement sis en la ville de Laval à Fabreville, rue Kioka, Ferme Sainte-Thérèse, ayant une superficie totale de six mille cent vingt-six pieds carrés (6,126 pi. ca.) mesure anglaise et plus ou moins, connu et désigné comme étant composé du lot numéro quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quinze (95-90) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose.

Avec une maison y dessus érigée et portant maintenant le numéro civique 1904 rue Kioka, Ferme Sainte-Thérèse.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à $2,850 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155 Je-Me-Souviens Laval, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 21 juillet 1977. 69119-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-019822-764

TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED, a legally constituted corporation, having its head office and principal place of business in the City of Winnipeg, Province of Manitoba, and a branch office at 1980 Sherbrooke Street West, in the City and District of Montreal, plaintiff, *v.* GEORGES HAMEL, of the City of Laval, District of Montreal, domiciled and residing at 1904 Kioka Street (Sainte-Thérèse Farm), defendant.

"Land located in the City of Laval, at Fabreville, Kioka Street, Sainte-Thérèse Farm, having a total area of six thousand one hundred and twenty-six square feet (6,126 sq. ft.), English measure and more or less, known and designated as comprising lot ninety on the subdivision of original lot ninety-five (95-90) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Sainte-Rose.

With a house constructed there bearing civic number 1904 Kioka Street, Sainte-Thérèse Farm.

The whole as it now stands with all the active and passive, apparent or unapparent servitudes attached to that immoveable, without any exception or reservation."

The upset price is fixed at $2,850, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Laval Registry Office, 155 Je-Me-Souviens, Laval, on the NINTH day of SEPTEMBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, July 21, 1977. 69119

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Québec
No 1099 de 1976
S-4950

LA VILLE DE QUEBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, demanderesse *vs* MLLE GERMAINE BEAULIEU du 470, Prévost, Québec, défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot deux mille neuf cent cinquante-neuf (2959) du cadastre officiel du quartier du Palais à Québec, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et portant les numéros civiques 7 et 9 rue Saint-Flavien, Québec. »

La mise à prix est fixée à $4,000 que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39 rue Saint-Louis, Québec, le SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT

Bureau du shérif,
Cour municipale,
Québec, le 26 juillet 1977. 69121-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002952-76
S-5026

LOUIS-PHILIPPE VEZINA, domicilié et résidant à 1173, Bourlamaque, Québec, district de Québec, demandeur, *vs* FRANCOIS POULIN, domicilié et résidant au 180 ouest, Grande-Allée, Québec, district de Québec, défendeur.

« La subdivision neuf du lot originaire cent cinquante (150-9) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Québec Banlieue, et le lot quatre mille trois cent soixante-neuf (4369) pour le cadastre officiel du quartier Montcalm, division d'enregistrement de Québec.

Avec la maison dessus construite, portant le numéro civique 180 ouest, Grande-Allée, Québec, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à $12,000 que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Municipal Court — District of Québec
No. 1099 of 1976
S-4950

THE CITY OF QUEBEC, a legally constituted corporation, whose head office is in the City and District of Québec, plaintiff, *v.* MISS GERMAINE BEAULIEU, 470 Prévost, Québec, defendant.

"Land known and designated as lot two thousand nine hundred and fifty-nine (2959) on the official cadastre for Palais Ward, Québec, Québec Registration Division, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies, and bearing civic numbers 7 and 9 Saint-Flavien Street, Québec."

The upset price is $4,000, which the purchaser must pay to the Sheriff of Québec, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the office of the Sheriff of Quebec, 39 Saint-Louis Street, Québec, on the SEVENTH day of SEPTEMBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Municipal Court,
Québec, July 26, 1977. 69121

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-002952-76
S-5026

LOUIS-PHILIPPE VEZINA, domiciled and residing at 1173 Bourlamaque, Québec, District of Québec, plaintiff, *v.* FRANCOIS POULIN, domiciled and residing at 180 Grande-Allée West, Québec, District of Québec, defendant.

"Subdivision nine of original lot one hundred and fifty (150-9) on the official cadastre for the Parish of Notre-Dame-de-Québec, Banlieue, and lot four thousand three hundred and sixty-nine (4369) on the official cadastre for Montcalm Ward, Québec Registration Division.

With the house constructed there bearing civic number 180 Grande-Allée West, Québec, appurtenances and dependencies."

The upset price is $12,000, which the purchaser must pay to the Sheriff of Québec, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39 rue Saint-Louis, Québec, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Québec, le 26 juillet 1977. 69120-o

To be sold at the office of the Sheriff of Québec, 39 Saint-Louis Street, Québec, on the EIGHTH day of SEPTEMBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Québec, July, 26, 1977. 69120

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-024321-760

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Ottawa et ayant un bureau et une place d'affaires à la place Victoria, 46e étage, à Montréal, dans le district judiciaire de Montréal, autrefois connue sous le nom et la raison sociale de BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE, corporation bancaire constituée par la Loi du Parlement du Canada, demanderesse, *vs* ANDRE BOUCHER, administrateur, domicilié et résidant au 2452 boulevard Marie-Victorin, à Varennes, district de Richelieu, défendeur et *al.*

Un emplacement commercial situé à Varennes, formé du lot quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-douze et du lot quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-douze (72-14 et 72-15), le tout des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Varennes, ledit lot 72-14 ayant en superficie sept mille deux cent vingt et un pieds carrés (7,221 p.c.) et ledit lot 72-15 ayant en superficie neuf mille huit cents pieds carrés (9,800 pi. ca.) le tout mesure anglaise. Avec constructions érigées, notamment restaurant en bois, briques et pierres, portant le numéro civique 2452 boulevard Marie-Victorin, Varennes. Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées sur ledit immeuble et comprenant les biens nantis, ainsi que tous les biens devenus immeubles par destination et tels qu'énumérés au rapport de saisie se trouvant au dossier et devant être vendus en bloc, conformément au jugement rendu le 20 mai 1977 par l'honorable juge J.P. Bergeron. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

La mise à prix est de $9,360, somme que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé.

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montréal
No. 500-05-024321-760

FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK, a legally constituted corporation having its head office and main place of business in Ottawa, and an office and a place of business on the 46th Floor, Place Victoria, Montreal, Judicial District of Montreal, formerly known by the firm name of INDUSTRIAL DEVELOPMENT BANK, a banking corporation constituted by act of the Parliament of Canada, plaintiff, *v.* ANDRE BOUCHER, administrator, domiciled and residing at 2452 Marie-Victorin Boulevard, Varennes, District of Richelieu, defendant *et al.*

Commercial property located at Varennes, consisting of lot fourteen of the official subdivision of original lot seventy-two and lot fifteen of the official subdivision of original lot seventy-two (72-14 and 72-15), all on the official plan and in the book of reference for the Parish of Varennes; lot 72-14 has an area of seven thousand two hundred and twenty-one square feet (7,221 sq. ft.) and lot 72-15 has an area of nine thousand eight hundred square feet (9,800 sq. ft.), all in English measure. With the constructions built there, in particular a restaurant in wood, brick and stone, bearing civic number 2452 Marie-Victorin Boulevard, Varennes. With all the buildings and improvements constructed on that immoveable, including the pledged property and all property which has become immoveable by destination, as listed in the report of seizure in the file, which must be sold *en bloc*, in accordance with the judgment handed down by Judge J.P. Bergeron on May 20, 1977. The whole as it now stands, with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to it.

The upset price, which the purchaser must pay in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is $9,360.

Pour ledit immeuble et les immeubles par destination être vendu en bloc, au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Verchères, 613, Marie-Victorin, à Verchères, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE 1977, à QUATORZE heures.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Sorel, le 8 juillet 1977. 69061-o

The immoveable and the immoveables by destination are to be sold *en bloc* at the office of the Registrar for the Verchères Registration Division, 613 Marie-Victorin, Verchères, on the NINTH day of SEPTEMBER, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

FRANÇOIS GÉLINAS,
Sheriff.

Sorel, July 8, 1977. 69061

St-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000265-77

JEAN COURCHESNE LTEE, corps légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 28, rue Dépôt, Danville, district de Saint-François, partie demanderesse, *vs* DAME MARJORIE THOM, domiciliée et résidant au 68, rue Gouin, à Richmond, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un certain morceau de terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro deux cent seize (216-17) aux plan et livre de renvoi officiels pour la ville de Richmond. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François ou à son mandataire, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication, est fixé à $5,025

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, à Richmond, Québec, MERCREDI, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif,
Palais de Justice,
Sherbrooke, Québec, ce 27 juillet 1977. 69122-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Saint-François
No. 450-05-000265-77

JEAN COURCHESNE LTEE., a legally constituted corporation, whose head office and principal place of business are at 28 Dépôt Street, Danville, District of Saint-François, plaintiff, *v.* DAME MARJORIE THOM, domicilied and residing at 68 Gouin Street, Richmond, District of Saint-François, defendant.

"Land known and designated as subdivision seventeen of original lot two hundred and sixteen (216-17) on the official plan and in the book of reference for the Town of Richmond. With the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount which the purchaser must pay to the Sheriff of the District of Saint-François or his mandatary, in cash or by certified cheque to the order of the sheriff, at the time of adjudication, is $5,025.

To be sold at the Registry Office, Richmond, Québec, on WEDNESDAY, the SEVENTH day of SEPTEMBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY BISSON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrook, Québec. July 27, 1977. 69122

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000094-77

FIDUCIE DU QUEBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à la place Desjardins, 1 Complexe Desjardins, suite 1422, C.P. 34, à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, *vs* ARMAND BELANGER,

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Saint-François
No. 450-05-000094-77

QUEBEC TRUST COMPANY, a legally constituted corporation whose head office and principal place of business are at Suite 1422, P.O. Box 34, Place Desjardins, 1 Desjardins Complex, Montreal, District of Montreal, plaintiff, *v.* ARMAND BELANGER, industrialist,

industriel, domicilié et résidant au 103 rue Depot, à Waterloo, C.P. 149, district judiciaire de Bedford, partie défenderesse.

Au premier rang hypothécaire: suivant les titres. « Les lots numéros cent six, cent sept, cent huit et cent neuf de la subdivision du lot originaire numéro quatre « D » (4D-106, 107, 108 et 109) dans le dix-neuvième rang (Rg. 19) du canton de Magog, ci-devant Bolton. Moins les vingt pieds (20′) sud-ouest des lots numéros cent six et cent sept de la subdivision du lot originaire numéro quatre « D » (4D-106, et 4D-107) du rang 19, de Magog-Bolton, que se réserve le vendeur. En conséquence, les parties des lots 4D-106 et 4D-107 ici vendues se trouvent être bornées vers le nord-est par les lots 4D-108 et 4D-109, vers le sud-ouest par les vingt pieds (20′) réservés par le vendeur, vers le nord-ouest par la rue Sherbrooke et vers le sud-est par une rue étant le lot 4D-130 ou rue Racine. Ces deux parties de lots ainsi vendues mesurent cinquante-cinq pieds (55′) sur la rue Sherbrooke et sur la rue arrière (4D-130) (ou rue Racine) par toute la profondeur soit la distance de deux cent quatre-vingt-sept pieds (287′). Le tout de manière à ce que la totalité de ce que ci-dessus vendu mesure cent cinq pieds (105′) sur la rue Sherbrooke et à l'arrière (rue Racine) par deux cent quatre-vingt-sept pieds (287′) de profondeur. »

Suivant l'arpenteur Denis Saint-Pierre: « Toute cette propriété est désignée comme étant les lots numéros cent huit et cent neuf de la subdivision du lot originaire numéro quatre D (4D-108 et 4D-109) et la redivision un de la subdivision cent six du lot originaire quatre D (4D-106-1) et la redivision un de la subdivision cent sept du lot originaire quatre D (4D-107-1), du rang dix-neuf (rg. 19), du cadastre officiel du canton de Magog-Bolton, division d'enregistrement de Stanstead et peut être plus particulièrement décrite comme suit: De figure rectangulaire borné au nord-ouest par la rue Sherbrooke, au nord-est par les lots 4D-110 et 4D-111, au sud-est par la rue Monseigneur Racine (lot 4D-130) et au sud-ouest par les lots 4D-106 non subdivisé et 4D-107 non subdivisé; mesurant cent cinq pieds (105.0) de largeur par une profondeur de deux cent quatre-vingt-sept pieds (287.0); contenant en superficie trente mille cent trente-cinq pieds carrés (30,135.0). Le tout tel que montré sur le plan préparé par l'arpenteur Denis Saint-Pierre, en date du 14 septembre 1971. Avec bâtisses dessus construites et/ou en voie de construction. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François ou à son mandataire, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé à: $29,406.25.

domiciled and residing at 103 Depot Street, P.O. Box 149, Waterloo, Judicial District of Bedford, defendant.

Ranking as first hypothec according to the titles. "Lots one hundred and six, one hundred and seven, one hundred and eight and one hundred and nine of the subdivision of original lot four D (4D-106, 107, 108 and 109) in Range Nineteen (Rge XIX) of Magog Township, formerly Bolton. Less the twenty feet (20′) at the southwestern end of lots one hundred and six and one hundred and seven of the subdivision of original lot four D (4D-106 and 4D-107) in Range XIX) of Magog-Bolton, reserved by the vendor. Consequently, the parts of lots 4D-106 and 4D-107 sold hereby are bounded on the northeast by lots 4D-108 and 4D-109, on the southwest by the twenty feet (20′) reserved by the vendor, on the northwest by Sherbrooke Street and on the southeast by a street which is lot 4D-130 or Racine Street. These two parts of lots to be sold measure fifty-five feet (55′) along Sherbrooke Street and on the street in the rear (4D-130 or Racine Street) by the entire depth of two hundred and eighty-seven feet (287′). The land to be sold measures one hundred and five feet (105′) along Sherbrooke Street and in the rear (Racine Street), and two hundred and eighty-seven feet (287′) in depth."

According to Quebec land surveyor Denis Saint-Pierre. "All that property is designated as lots one hundred and eight and one hundred and nine of the subdivision of original lot four D (4D-108 and 4D-109) and subdivision one of subdivision one hundred and six of original lot four D (4D-106-1) and subdivision one of subdivision one hundred and seven of original lot four D (4D-107-1) in Range Nineteen (Rge XIX) on the official cadastre for the Township of Magog-Bolton, Stanstead Registration Division, and can be more particularly described as follows: of rectangular shape, bounded on the northwest by Sherbrooke Street, on the northeast by lots 4D-110 and 4D-111, on the southeast by Monseigneur Racine Street (lot 4D-130) and on the southwest by undivided lots 4D-106 and 4D-107; measuring one hundred and five feet (105.0′) in width and two hundred and eighty-seven feet (287.0′) in depth, having an area of thirty thousand one hundred and thirty-five square feet (30,135.0′). The whole as shown on the plan prepared by Québec Land Surveyor Denis Saint-Pierre, dated September 14, 1971. With the buildings constructed there or under construction."

The minimum amount which the purchaser must pay to the sheriff of the District of Saint-François or his mandatary, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is $29,406.25.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement à Stanstead Plain, Québec, MARDI, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE 1977, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
LÉOPOLD FOURNIER.

Bureau du shérif,
Palais de Justice,
Sherbrooke, Québec, ce 19 juillet 1977. 69123-o

To be sold en bloc at the Stanstead Plain Registry Office, Quebec, on TUESDAY, the EIGHTH day of SEPTEMBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

LÉOPOLD FOURNIER,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, Québec. July 19, 1977. 69123

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-02-000091-76

LES FRAIS FUNERAIRES ET AMBULANCES ANTONIO BOISVERT & FILS LTEE, du 64, 3e Avenue à Windsor, district de Saint-François, partie demanderesse, *vs* PAUL MAURICE, du 209 ouest, rue Laurier, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un certain terrain sis et situé en le canton de Windsor, municipalité de Saint-Claude, comté de Richmond, mesurant mesure anglaise, cent pieds (100′) de largeur par deux cents pieds (200′) de profondeur au centre dudit terrain ou emplacement, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent soixante-sept (Ptie 667) au cadastre officiel du canton de Windsor, compris dans les bornes et limites suivantes, savoir: vers le sud-ouest, par l'emplacement de Jean-Paul Tardif, vers le sud-est, par le chemin public, vers le nord-est, par une rue de cinquante pieds (50′) de largeur, vers le nord-ouest, par la ligne divisant les lots six cent soixante-six (666) et six cent soixante-sept (667) dudit canton de Windsor. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Saint-François ou à son mandataire, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé à $637.50.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement à Richmond, P.Q., MERCREDI, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE 1977, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif,
Palais de Justice, Sherbrooke, Québec
Ce 25 juillet 1977. 69099-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Saint-François
No. 450-02-000091-76

LES FRAIS FUNERAIRES ET AMBULANCES ANTONIO BOISVERT & FILS LTEE, 64 - Third Avenue, Windsor, District of Saint-François, plaintiff, *v.* PAUL MAURICE, 209 Laurier Street West, Montreal, District of Montreal, defendant.

"Land located in Windsor Township, Municipality of Saint-Claude, Richmond County, measuring one hundred feet (100′) in width by two hundred feet (200′) in depth, English measure, at the centre of that land, known and designated as part of lot six hundred and sixty-seven (Pt. 667) on the official cadastre for Windsor Township, bounded as follows: on the southwest by the land owned by Jean-Paul Tardif; on the southeast by the public road; on the northeast by a street fifty feet (50′) in width; on the northwest by the dividing line between lots six hundred and sixty-six and six hundred and sixty-seven (667) in Windsor Township."

The minimum amount the purchaser shall pay the Sheriff for the District of Saint-François, or his mandatary, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is fixed at $637.50.

To be sold at the Registry Office, in Richmond, (Québec), on WEDNESDAY, the SEVENTH day of SEPTEMBER 1977, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY BISSON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House, Sherbrooke (Québec),
July 25, 1977. 69099-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000343-776

BANQUE DE MONTREAL, une corporation bancaire ayant son siège social en les ville et district de Montréal, et un établissement au 119 ouest, rue Saint-Jacques, partie demanderesse, *vs* JAMES MACGUIRE, gentilhomme, des ville et district de Montréal, y résidant au 3508, avenue Lacombe, et MADEMOISELLE JULIA M. MACGUIRE, fille majeure, de la ville de Rye, Etat de New York, E.-U.A., y résidant au 44, Dogwood Lane, partie défenderesse.

1. Un emplacement composé d'une partie de la subdivision officielle numéro trente-huit du lot cadastral numéro dix-neuf B (19 B ptie 38), d'une partie de la subdivision officielle numéro onze du lot cadastral numéro vingt B (20 B ptie 11) et d'une partie de la subdivision officielle numéro dix du même lot cadastral numéro vingt B (20 B ptie 10), du troisième rang du canton de Beresford aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, du comté de Terrebonne, le tout mesurant cent dix pieds (110′) dans sa ligne nord le long d'un certain passage privé, cent treize pieds (113′) dans sa ligne sud le long du chemin public, cent quarante pieds (140′) dans sa ligne est le long du chemin public, et cent vingt-cinq pieds (125′) dans sa ligne ouest qui longe la propriété de Mademoiselle M. Saunderson, ou de ses représentants, le tout en mesures anglaises et plus ou moins. Le tout est borné à l'est par une partie de ladite subdivision numéro trente-huit, étant le chemin public, au sud par des parties de ladite subdivision trente-huit, onze et dix, faisant aussi partie du chemin public, à l'ouest par le résidu de ladite subdivision dix, propriété de Mademoiselle Saunderson, ou de ses représentants, et vers le nord par ledit passage privé. Y compris un droit de passage en commun, à pied ou en voiture, dans ledit passage privé bornant de ladite propriété au nord, sur toute la longueur dudit passage depuis la limite nord-ouest de la propriété vendue et un droit de passage en commun à pied dans le prolongement dudit droit de passage entre la propriété de Madame E.T. Hart, ou de ses représentants, au sud, et la propriété de John S. Dohan, ou de ses représentants, au nord, afin de permettre l'accès au lac des Sables. Avec la maison érigée sur ladite propriété et tout l'ameublement et autres mobiliers qui pourraient s'y trouver et qui appartiennent à l'emprunteur.

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000343-776

BANK OF MONTREAL, a banking corporation having its head office in the City and District of Montreal and a place of business therein at 119 St. James Street West, partie demanderesse, *vs* JAMES MACGUIRE, gentleman, of the City and District of Montreal and therein residing at 3508 Lacombe Avenue and MISS JULIA M. MACGUIRE, spinster, of the Town of Rye, State of New York, U.S.A. and therein residing at 44 Dogwood Lane, partie défenderesse.

1. A lot of land composed of part of official subdivision number thirty-eight of cadastral lot number nineteen B (19 B Pt. 38), part of official subdivision number eleven of cadastral lot number twenty B (20 B Pt. 11), and part of official subdivision number ten of said cadastral lot number twenty B (20 B Pt. 10), of the third range of the Township of Beresford of the official plan and in the book of reference for the Parish of Sainte-Agathe-des-Monts, in the County of Terrebonne the whole containing one hundred and ten feet (110′) in the northerly line along a certain private right of way, one hundred and thirteen feet (113′) in the southerly line along the public road, one hundred and forty feet (140′) in the easterly line along the public road, and one hundred and twenty-five feet (125′) in the westerly line, adjoining the property of Miss M. Saunderson, or representatives, all English measure and more or less and the whole bounded to the east, by part of said subdivision thirty-eight, being the public road, to the south, by parts of said subdivision thirty-eight, Eleven and ten, also forming part of the public road, to the west, by the remainder of said subdivision ten belonging to the said Miss Saunderson, or representatives, and to the north, by the private right of way above mentioned. Together with the right of passage in common, on foot and with vehicles, in the said private right of way bounding the said property to the north, throughout the whole length of the same from the north western limit of said sold property and with the right of passage in common on foot in the continuation of said right of way between Mrs. E.T. Hart's property, or representatives on the south and John S. Dohan's property, or representatives, on the north, so as to communicate with Lac des Sables. Together with the house erected on the said property and all furniture and other moveable effects which may be found therein and may belong to the borrower.

2. Cet emplacement situé dans la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le comté de Terrebonne, mesurant environ cent treize pieds (113′) de largeur de l'est à l'ouest, mesure anglaise, sur toute la profondeur comprise entre les limites mentionnées ci-dessous; ledit emplacement comprend une partie du lot numéro trente-huit au plan officiel de subdivision du lot originaire numéro dix-neuf B (19 B ptie 38), et des parties des lots numéros dix et onze au plan officiel de subdivision du lot originaire numéro vingt B (20 B pties 10 et 11), dans le Troisième rang du canton de Beresford, aux plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, étant borné à l'est par le lot numéro trente-neuf de la subdivision dudit lot originaire numéro dix-neuf B (19 B-39), au sud par un petit cours d'eau situé le long de la ligne sud des lots précités, à l'ouest par une autre partie de ladite subdivision du lot numéro dix (20 B ptie 10), qui a fait l'objet d'un acte de cession, signé par Rolland Préfontaine en faveur de Mademoiselle Margaret Lelia Dohan et de John Timmins Dohan, devant le notaire Lionel Joron, le onze février mil neuf cent quarante-huit (1948), sous le numéro 17621 des minutes dudit notaire et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne sous le numéro 156 651, et borné au nord par un chemin public situé au sud de la propriété acquise par Monsieur William Anstruther Arbuckle de Dame Juliette Josephine Timmins, épouse de John S. Dohan, par l'acte de vente signé devant le notaire Lionel Joron, le premier octobre mil neuf cent quarante-cinq (1945), et enregistré au bureau d'enregistrement susdit sous le numéro 142 314.

La mise à prix est fixée à $3,667.50, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, situé 85 ouest, rue De Martigny, Chambre 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif-adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 15 juillet 1977. 69075

2. That piece of land situate in the Parish of Sainte-Agathe-des-Monts, in the County of Terrebonne measuring about one hundred and thirteen feet (113′) in width from east to west, English measure, by the whole depth found between the boundaries hereinafter mentioned, said piece of land being composed of part ot lot number thirty-eight upon the official subdivision plan or original lot number nineteen B (19 B Pt. 38), and of parts of lots numbers ten and eleven upon the official subdivision plan of original lot number twenty B (20 B Pt. 10 and 11), in the third range of the Township of Beresford, upon the official plan and book of reference of the said Parish of Sainte-Agathe-des-Monts, and being bounded to the east by lot number thirty-nine of the subdivision of said original lot number nineteen B (19 B-39), to the south, by a creek running along the south side line of the lots above mentioned, to the west, by another part of said subdivision lot number ten (20 B Pt. 10), having formed the object of a deed of transfer, conveyance and assignment executed by Rolland Préfontaine in favour of Miss Margaret Lelia Dohan and John Timmins Dohan, before Lionel Joron, notary, on the eleventh day of February, nineteen hundred and forty-eight (1948), bearing No. 17621 of the minutes of said notary and registered at the Registry Office for the County of Terrebonne under No. 156 651, and to the north by a public road running south of the property acquired by Mr. William Anstruther Arbuckle from Dame Juliette Josephine Timmins, wife of John S. Dohan, under deed of sale executed before Lionel Joron, notary, on the first day of October, nineteen hundred and forty-five (1945), registered at the said Registry Office under No. 142 314.

The upset price is $3,667.50, or 25% of the municipal assessment, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at Saint-Jérôme Registry Office, 85 de Martigny Street West, Room. 1.03, Saint-Jérôme, Province of Québec, on the EIGHT day of SEPTEMBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, July 15, 1977. 69075-o

Vente pour taxes

Ville d'Anjou

Avis est par la présente donné que le Conseil municipal, par une résolution en date du 2e jour d'août 1977 a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues à la ville d'Anjou, avec intérêt et frais, et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du Conseil à l'Hôtel de ville d'Anjou, 7701 Louis-Hippolyte-Lafontaine, le TRENTE ET UNIEME jour d'AOUT 1977, à DIX heures de l'avant-midi, heure normale de l'est.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles sur lesquels les taxes municipales et scolaires, tant générales que spéciales de l'année 1976 et des années antérieures auront été payées avant le moment de la vente.

Permission a été accordée par la Commission municipale de Québec pour autoriser une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an, du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, dans les limites de la ville d'Anjou.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la ville d'Anjou et à toutes les servitudes actives ou passives ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale.

Ville d'Anjou

Public notice is hereby given that the City Council by a resolution dated August 2nd, 1977, has ordered the undersigned, pursuant to the Cities and Towns Act, to sell the immoveables hereinunder described for non-payment of taxation arrears owing to the Corporation of the City of Anjou, with interest and cost, and that consequently the said immoveables shall be sold by public auction in the Council room at the City Hall of Anjou, 7701, Louis-Hippolyte-Lafontaine, City of Anjou, on the THIRTY-FIRST day of AUGUST, 1977 at TEN o'clock in the forenoon, eastern standard time.

However, there shall be excluded from the sale, the immovables on which municipal and school taxes, so general as special for the year 1976 and previous years shall have been paid prior to the sale.

The Québec Municipal Commission has authorized the City of Anjou, an abridged form of cadastral numbers.

Immoveables hereafter described will be sold, subject to the one-year right of redemption, of official cadastre of Parish Longue-Pointe, within the limits of the City of Anjou.

They shall be sold with buildings erected thereon, circumstances and dependencies, if any, subject to all the acquired rights of the City of Anjou, and any servitudes both active and passive, apparent or unapparent which may affect them.

The purchase price of said immoveables shall be payable immediately, in legal currency.

Vente d'immeubles pour non-paiement des taxes — *Sale of immovables for non-payment of taxes*

Immeubles sujets au droit de retrait d'un an — *Immovables subject to a right of redemption of one year*

(Les lois ci-après décrits sont du cadastre officiel de la paroisse de Longue Pointe dans les limites de la ville d'Anjou — *The lots hereafter described are of the official cadastre of the Parish of Longue-Pointe in the limits of the City of Anjou)*

Folio	Nom et Adresse *Name and address*	Description de l'immeuble *Description of immovable*
414-0066	Bérubé, Pierre, 1549 Jolliet, Chomedey, Laval H7V 3G9	414-185
414-0067	Bérubé, Pierre, 1549 Jolliet, Chomedey, Laval H7V 3G9	414-186
414-0068	Bérubé, Pierre, 1549 Jolliet, Chomedey, Laval H7V 3G9	414-187
414-0116	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	414-261
414-0142	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	414-405
414-0158	Leny, René, Mme vve, a/s Prénovost, F., Mlle, 7322 Nicolas Gaudais, St-Léonard H3P 3E2	414-462
	Co, Les Entreprises G & S Inc., 616 Pierre Laporte, St-Lambert	
	Co, Prénovost, Francine, 6790 d'Avilla, apt. 209, St-Léonard H1T 1J4	

Folio	Nom et adresse / *Name and address*	Description de l'immeuble / *Description of immovable*
415-0214	Garland, Peter, Rev. & Baron Hall, Mrs, 342 Nelson West, Hawkesbury Ont. K6A 2J7	415-22
415-0215	Garland, Peter, Rev. & Baron Hall, Mrs, 342 Nelson West, Hawkesbury Ont. K6A 2J7	415-23
415-0303	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges, Montréal, P.Q. H3S 1N5 ...	415-111
415-0345	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	415-153
415-0448	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	415-256
415-0449	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	415-257
415-0450	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	415-258
415-0451	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	415-259
415-0615	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	415-414
415-0616	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	415-415
415-0617	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	415-416
415-0618	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay, Montréal, Qué. H3S 1J3	
Le lot 415-417, à distraire toutefois la partie servant de rue.		Lot 415-417, to withdraw however the part used as a street.
415-0620	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	
Le lot 415-418, à distraire toutefois la partie servant de rue.		Lot 415-418, to withdraw however the part used as a street.
415-0622	Lichtig Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	
Le lot 415-419, à distraire toutefois la partie servant de rue.		Lot 415-419, to withdraw however the part used as a street.
415-0624	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	
Le lot 415-420, à distraire toutefois la partie servant de rue.		Lot 415-420, to withdraw however the part used as a street.
415-0655	Giard, Hubert, M., 8061 des Vendeens, Ville d'Anjou H1K 1T2	415-443
415-0656	Giard, Hubert, M., 8061 des Vendeens, Ville d'Anjou H1K 1T2	415-444
415-0715	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	
Le lot 415-483, à distraire toutefois la partie servant de rue.		Lot 415-483, to withdraw however the part used as a street.
415-0717	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	
Le lot 415-484, à distraire toutefois la partie servant de rue.		Lot 415-484, to withdraw however the part used as a street.
415-0719	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	
Le lot 415-485, à distraire toutefois la partie servant de rue.		Lot 415-485, to withdraw however the part used as a street.
415-0721	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	
Le lot 415-486, à distraire toutefois la partie servant de rue.		Lot 415-486, to withdraw however the part used as a street.
415-0723	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	
Le lot 415-487, à distraire toutefois la partie homologuée servant de rue.		Lot 415-487, to withdraw however the homologated part used as a street.
415-0725	Lichtig, Ferdinand, 2040 Barclay Ave, Montréal H3S 1J3	
Le lot 415-488, à distraire toutefois la partie homologuée servant de rue.		Lot 415-488, to withdraw however the homologated part used as a street.
417-0038	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal, P.Q. H3X 1E2	417-32
417-0039	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal H3X 1E2	417-33
417-0040	Garfinkle, M., M., a/s Wasserman, Joseph, 172 Wexford Cr., Montréal H3X 1E2 ...	417-34
417-0041	Garfinkle, M., M., a/s Wasserman, Joseph, 172 Wexford Cr., Montréal H3X 1E2 ...	417-35
417-0060	Epinette Construction Corp., 4275 Kent Ave, Montréal, Qué. H3S 1N5	417-52
417-0061	Epinette Construction Corp., 4275 Kent Ave, Montréal, Qué. H3S 1N5	417-53
417-0125	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal, P.Q. H3X 1E2	417-113
417-0126	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal, P.Q. H3X 1E2	417-114
417-0127	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal, P.Q. H3X 1E2	417-115
417-0128	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal, P.Q. H3X 1E2	417-116
417-0129	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal, P.Q. H3X 1E2	417-117
417-0210	Epinette Construction Corp., 4275 Kent Ave, Montréal, Qué. H3S 1N5	417-197
417-0218	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	417-205
417-0219	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	417-206
417-0366	Cantin, Jacques, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7 ...	417-353
417-0367	Cantin, Jacques, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7 ...	417-354

Folio	Nom et adresse *Name and address*	Description de l'immeuble *Description of immovable*
417-0370	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	417-357
417-0372	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	417-359
417-0375	Cantin, Jacques, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	417-362
417-0404	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	417-391
417-0405	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	417-392
417-0421	Bérubé, Pierre, 1549 Jolliet, Chomedey, Laval H7V 3G9	417-404
417-0426	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	417-413
417-0427	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	417-414
417-0428	Sharand Construction Ltd., 4275 Kent, Côte des Neiges H3S 1N5	417-415
417-0431	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal, P.Q. H3X 1E2	417-418
417-0467	Cantin, Jacques, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	417-454
417-0468	Cantin, Jacques, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	417-455
417-0469	Cantin, Jacques, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	417-456
417-0476	Messier, Guy, 715 Carré Victoria, Ch. 930, Montréal H2Y 2H7	417-463
417-0503	Messier, Guy, 715 Carré Victoria, Ch. 930, Montréal H2Y 2H7	417-490
417-0558	Epinette Construction Corp., 4275 Kent Ave, Montréal, Qué. H3S 1N5	417-545
417-0562	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal, P.Q. H3X 1E2	417-549
417-0566	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal, P.Q. H3X 1E2	417-553
417-0567	Wasserman, Jos, M., 172 Wexford Cr., Montréal, P.Q. H3X 1E2	417-554
417-0573	Messier, Guy, 695 Gouin, Laprairie J5R 1R4	417-560
417-0581	Cantin, Jacques, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	417-568
417-0582	Cantin, Jacques, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	417-569
417-0583	Cantin, Jacques, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	417-570
417-0597	Herlick Israel, 648 Murray Hill Ave, Westmount H3Y 2W6	417-584
260-0035	Beaujean, Robert, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	418-244
260-0476	Beaujean, Robert, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	418-245
260-0480	Beaujean, Robert, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	418-246
515-0504	Beaujean, Robert, M., a/s Marois, R. M., 1966 Prosper, Sherbrooke, Qué. J1J 1K7	418-247
515-0516	Garneau, Claude, M., 5879 Azilda, Ville d'Anjou, Qué. H1K 2Z6	418-250
515-0720	Epinette Construction Corp., 4275 Kent Ave, Montréal, Qué. H3S 1N5	

Le lot 418-335 à distraire toutefois la partie servant de rue (Beauval) (Rondeau)

Lot 418-335 to withdraw however the part used as a street (Beauval) (Rondeau).

295-0550	Loiselle, Roland, 7380 Lévesque, Ville d'Anjou, Qué. H1K 1H3	419-189 419-190
260-0114	Beaudoin, Rosaire, 8904 Georges, Anjou H1K 2T8	419-341 419-342-1-A-342-2 419-343-1-A-343-2 419-344-1-A-344-2
225-0030	Sauvageau, Yves, Cérat, Jean-Paul, 6592 des Ormeaux, #3, Anjou, P.Q. H1K 2X5	420-8
225-0034	Sauvageau, Yves, Cérat, Jean-Paul, 6592 des Ormeaux, #3, Anjou, P.Q. H1K 2X5	420-9
225-0146	Poirier, Jean-Guy, M. & Mme, Sheridon, Irene, Brown, 5801 des Ormeaux, Anjou H1K 2X3	

a) Une partie du lot 420-36, de forme irrégulière et contenant une superficie de 3,500 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord, par une autre partie du lot 420-36, à l'est, par une partie du lot 420-37 décrite ci-dessous en *b*, au sud, par le lot 420-35, rue Eric et à l'ouest, par le lot 420-48, rue des Ormeaux.

b) Une partie du lot 420-37, de forme irrégulière et contenant une superficie de 2,660 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord, par une autre partie du lot 420-37, à l'est, par le lot 420-625 au sud, par le lot 420-35 rue Eric et à l'ouest, par une partie du lot 420-36 décrite ci-dessus en *a*, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

(*a*) A part of lot 420-36, of irregular shape and containing an area of 3,500 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north, by another part of lot 420-36, on the east, by a part of lot 420-37 described below in *b*, on the south, by the lot 420-35, Eric street and on the west, by the lot 420-48, des Ormeaux street.

(*b*) A part of lot 420-37, of irregular shape and containing an area of 2,660 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north, by another part of lot 420-37, on the east, by the lot 420-625, on the south, by the lot 420-35, Eric street and on the west, by another part of lot 420-36 described above in *a*, with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

225-0150 Lizotte, Réginald, M., 5813 des Ormeaux, Anjou, P.Q. H1K 2X3

a) Une partie du lot 420-36, contenant une superficie de 2,500 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord, par une partie du lot 420-45, à l'est, par une partie du lot 420-37 décrite ci-dessous en *b*, au sud, par une autre partie dudit lot 420-36 et à l'ouest, par le lot 420-48 rue des Ormeaux.

(*a*) A part of lot 420-36, containing an area of 2,500 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north, by a part of lot 420-45, on the east, by a part of lot 420-37 described below in *b*, on the south, by another part of said lot 420-36 and on the west, by lot 420-48 des Ormeaux street.

Folio	Nom et adresse *Name and address*	Description de l'immeuble *Description of immovable*

b) Une partie du lot 420-37, contenant une superficie de 2,500 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord, par le lot 420-45, à l'est, par le lot 420-625, au sud, par une autre partie dudit lot 420-37 et à l'ouest, par une partie du lot 420-36 décrite ci-dessus en *a*, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

(*b*) A part of lot 420-37, containing an area of 2,500 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north, by lot 420-45, on the east, by lot 420-625, on the south, by another part of said lot 420-37 and on the west, by a part of lot 420-36 described above in *a*, with buildings thereon erected appurtenances and dependencies.

270-0326	Amari, Domenico & Russo Calogero, 7460 Guy, Anjou H1K 2V1	420-272 420-273
270-0350	Brousseau, Rolland, 7420 Guy, app. 1, Anjou H1K 2V1	420-278 420-279
345-0014	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-497
345-0011	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-499
345-0316	Leith, Armand, M., Mme, Blais, Rollande, 7075 Mousseau, Anjou H1K 2V9	420-527
225-0582	Immeubles Faust Inc., a/s Brunet, René, 4001 est Métropolitain, suite 001, Montréal, Qué. H1Z 2L2	420-548
345-0328	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-549
345-0332	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-550
345-0360	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-561
345-0364	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-562
345-0368	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-563
270-0582	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-564
270-0586	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-565
270-0590	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-566
270-0594	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-567
345-0372	Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers Terrace, Outremont H2V 2M1	420-568
270-0712	Moise, Leslie, 7797 Guy, Anjou, P.Q. H1K 2V3	420-619
345-0462	Lavallée, Yvon, 7452 Mousseau, Anjou H1K 2W3	420-635
345-0490	Sanschagrin, Jacques, 2402 St-Emile, Montréal H1L 5M9	420-648
30-0644	Valiquette, Jean-Pierre, 7332 Baldwin, Anjou H1K 3C8	

Une partie du lot 423-176 mesurant cette dite partie, 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,160 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord, par une partie du lot 423-175, à l'est, par une autre partie dudit lot 423-176, au sud, par une partie du lot 423-177 et à l'ouest, par le lot 424-896-5 et une partie du lot 424-896-6, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

A part of lot 423-176, measuring this said part, 30 feet in width by 72 feet in depth an containing an area of 2,160 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north, by a part of lot 423-175, on the east, by another part of the said lot 423-176, on the south, by a part of lot 423-177 and on the west, by lot 424-896-5 and a part of lot 424-896-6 with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

30-0712 Marchand, Pierre, 7451 Baldwin, Anjou H2Y 1S2

a) Une partie du lot 423-195 mesurant cette dite partie 15 pieds de largeur par 67 pieds de profondeur et contenant une superficie de 1005 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie dudit lot 423-195, à l'est par une partie du lot 423-219 décrite ci-dessous en *d*, au sud par une partie du lot 423-196 décrite ci-dessous en *b*, et à l'ouest par une autre partie dudit lot 423-195.

(*a*) A part of lot 423-195 measuring this said part 15 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 1005 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by another part of said lot 423-195, on the east by part of lot 423-219 described below in *d*, on the south by a part of lot 423-196 described below in *b* and on the west by a part of said lot 423-195

b) Une partie du lot 423-196 mesurant cette dite partie 30 pieds de largeur par 67 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2010 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-195 décrite ci-dessus en *a*, à l'est par une partie du lot 423-219 décrite ci-dessous en *d*, au sud par une partie du lot 423-197 décrite ci-dessous en *c*, et à l'ouest par une autre partie dudit lot 423-196.

(*b*) A part of lot 423-196 measuring this said part 30 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 2010 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-195 described above in *a*, on the east by a part of lot 423-219 described below in *d*, on the south by a part of lot 423-197 described below in *c*, and on the west by another part of said lot 423-196.

c) Une partie du lot 423-197 mesurant cette dite partie 15 pieds de largeur par 67 pieds de profondeur et contenant une superficie de 1005 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-196 décrite ci-dessus en *b*, à l'est par une partie du lot 423-219 décrite ci-dessous en *d*, au sud par une partie du lot 423-197-1 et à l'ouest par une autre partie dudit lot 423-197.

(*c*) A part of lot 423-197 measuring this said part 15 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 1005 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-196 described above in *b*, on the east by a part of lot 423-219 described below in *d*, on the south by a part of lot 423-197-1 and on the west by another part of said lot 423-197.

Folio	Nom et adresse *Name and address*	Description de l'immeuble *Description of immovable*

d) Une partie du lot 423-219 mesurant cette dite partie 60 pieds de largeur par 5 pieds de profondeur et contenant une superficie de 300 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord, à l'est et au sud par d'autres parties dudit lot 423-219 et à l'ouest par les parties des lots 423-197, 423-196 et 423-195, décrites ci-dessus en *c*, *b*, et *a*, respectivement avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

(*d*) A part of lot 423-219 measuring this said part 60 feet in width by 5 feet in depth, and containing an area of 300 square feet english measure and more or less, and bounded as follows, to wit: on the north, on the east and on the south by other parts of said lot 423-219 and on the west by parts of lots 423-197, 423-196 and 423-195, described above in *c*, *b* and *a*, respectively, with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

30-0968 Ducharme, Roland, M., 7046 Baldwin, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3C7 .....

Les lots 423-303 et 423-304, à distraire toutefois de ces lots, les parties servant de rues (Baldwin) avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Lots 423-303 and 423-304, to withdraw however from these lots, parts used as streets (Baldwin). With buildings thereon erected appurtenances and dependencies.

30-2232 Dingle, Frank, M., 7022 Baldwin, Anjou H1K 3C7 .....

a) Une partie du lot 423-305 mesurant cette dite partie 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,160 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-304, au sud par une partie du lot 423-306 décrite ci-dessous en *b*, à l'ouest par des parties des lot 424-491-19 et 424-491-18 et à l'est par le résidu dudit lot 423-305.

b) Une partie du lot 423-306, mesurant cette dite partie 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2160 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-305 ci-dessus décrite en *a*, au sud par une partie du lot 423-307, à l'ouest par des parties des lots 424-491-18 et 424-491-17 et à l'est par le résidu dudit lot 423-306.

(*a*) A part of lot 423-305 measuring this said part 30 feet in width by 72 feet in depth and containing an area of 2,160 square feet english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-304, on the south by a part of lot 423-306, as described below in *b*, on the west by parts of lots 424-491-19 and 424-491-18, and on the east by the residue of said lot 423-305.

(*b*) A part of lot 423-306 measuring this said part 30 feet in width by 72 feet in depth and containing an area of 2160 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-305, as described above in *a*, on the south by a part of lot 423-307, on the west by other parts of lots 424-491-18 and 424-491-17 and on the east by the residue of the said lot 423-306.

30-1000 Dingle, Frank, M., 7022 Baldwin, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3C7 .....

a) Une partie du lot 423-307, mesurant cette dite partie 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,160 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-306, au sud par une partie du lot 423-308 ci-dessous décrite en *b*, à l'ouest par des parties des lots 424-491-17 et 424-491-16 et à l'est par le résidu dudit lot 423-307.

b) Une partie du lot 423-308, mesurant cette dite partie 30 pieds de largeur par 72 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,160 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-307, ci-haut décrite en *a*, au sud par une partie du lot 423-309, à l'ouest par des parties des lots 424-491-16 et 424-491-15 et à l'est par le résidu dudit lot 423-308, avec bâtisses-dessus construites, circonstances et dépendances.

(*a*) A part of lot 423-307 measuring this said part 30 feet in width by 72 feet in depth and containing an area of 2,160 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-306, on the south by a part of lot 423-308 as described below in *b*, on the west by parts of lots 424-491-17 and 424-491-16 and on the east by the residue of said lot 423-307.

(*b*) A part of lot 423-308, measuring this said part 30 feet in width by 72 feet in depth and containing an area of 2,160 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-307, as described above in *a*, on the south by a part of lot 423-309, on the west by parts of lots 424-491-16 and 424-491-15, and on the east by the residue of said lot 423-308, with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

25-1108 Boudreau Succ., 6938 Azilda, Ville d'Anjou, Qué. H1K 3A1 .....
c/o Boudreau, Lise, Mlle, 6938 Azilda, Anjou H1K 3A1 .....
c/o Boudreau, Louis, M., 6938 Azilda, Anjou H1K3A1 .....
c/o Boudreau, André, M., 6938 Azilda, Anjou H1K 3A1 .....
c/o Boudreau, Madeleine, Mlle, 6938 Azilda, Anjou H1K 3A1 .....
c/o Boudreau, Hélène, Mlle, 6938 Azilda, Anjou H1K 3A1 .....
c/o Boudreau, Robert, M., 6938 Azilda, Anjou H1K 3A1 .....
c/o Boudreau, Michel, M., 6938 Azilda, Anjou H1K 3A1 .....
c/o Boudreau, Jacques, M., 6938 Azilda, Anjou H1K 3A1 .....

Le lot 423-390 à distraire toutefois la partie servant de rue (Azilda) avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Lot 423-390 to withdraw however the the part used as a street (Azilda) with buildings thereon erected appurtenances and dependencies.

25-1114 Boudreau, Alban, Mme vve, Deraspe, Aline, 6930 Azilda, Anjou, P.Q.. H1K 3A1 ....

Le lot 423-391 a distraire toutefois la partie servant de rue (Azilda).

Lot 423-391 to withdraw however the part used as a street (Azilda).

Folio	Nom et adresse *Name and address*	Description de l'immeuble *Description of immovable*

115-0080 Louise, Lavallée, Limitée, 7452 Mousseau, ville d'Anjou, Qué. H1K 2W3 .....

a) Une partie du lot 423-397, contenant une superficie de 12 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord, par une partie du lot 423-394, à l'est, par le lot 423-742 énuméré ci-dessous en *b*, au sud et à l'ouest, par d'autres parties dudit lot 423-397.

b) Le lot 423-742, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

(*a*) A part of lot 423-397 containing an area of 12 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north, by a part of lot 423-394, on the east, by lot 423-742 enumerated below in *b*, on the south and on the west, by other parts of said lot 423-397.

(*b*) Lot 423-742, with buildings thereon erected appurtenances and dependencies.

25-1466 Archambault, Cléophas, M., 6540 Azilda, ville d'Anjou, Qué. H1K 2Z9 .....

(*a*) Une partie du lot 423-519 mesurant cette dite partie 30 pieds de largeur par 67 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,010 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-518, à l'est par le résidu dudit lot 423-519, au sud par une partie du lot 423-520 décrite ci-dessous en *b* et *a* l'ouest par une partie du lot 423-511 (ruelle).

(*b*) Une partie du lot 423-520 mesurant cette dite partie 30 pieds de largeur par 67 pieds de profondeur et contenant une superficie de 2,010 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 423-519 décrite en *a* ci-dessus, à l'est par le résidu dudit lot 423-520, au sud par une partie du lot 423-521 et à l'ouest par une partie du lot 423-511 (ruelle), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

(*a*) A part of lot 423-519 measuring this said part 30 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 2,010 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-518, on the east by the residue of said lot 423-519, on the south by a part of lot 423-520 described below in *b* and on the west by a part of lot 423-511 (lane).

(*b*) A part of lot 423-520 measuring this said part 30 feet in width by 67 feet in depth and containing an area of 2,010 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by a part of lot 423-519 described above in *a*, on the east by the residue of said lot 423-520, on the south by a part of lot 423-521 and on the west by a part of lot 423-511 (lane), with buildings thereon erected appurtenances and dependancies.

25-1742 Tremblay, André, a/s Ste-Marie, Robert, Syndic, 5075 de Sorel, Montréal, P.Q. H4P 1G6

Le lot 423-564, a distraire toutefois la partie servant de rue (Azilda) avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Lot 423-564, to withdraw however the part used as a street (Azilda), with buildings thereon erected appurtenances and dependencies.

30-1704	Rabouin, Richard, M. & Mme., Brown, Simone, 6557 Baldwin, ville d'Anjou, Qué. H1K 3C4	423-751
30-1712	Rabouin, Richard, M. & Mme., Brown, Simone, 6557 rue Baldwin, Anjou H1K 3C4 .	423-751
550-0024	Lefebvre, J. René, M., 8442 Sublains, ville d'Anjou, Qué. H1K 2B9	424-234
520-0076	Bergeron, Claude, a/s Bergeron, Nicole & Claude, 5561 St-Donat, Place, ville d'Anjou, P.Q. H1K 3P3	424-244-3 424-245-1
580-0132	Angell, André, Mme, Marginean, Carole, 5460 Verneuil, Anjou, P.Q. H2J 1X8	424-261-2 424-262-1
200-0090	Malo, Guy, G.M., 6601 De La Loire, ville d'Anjou, Qué. H1K 3L9	424-578-1 424-578-2
510-0538	Cardin, Denis, 5851 Roi-René, App. 2, ville d'Anjou, Qué. H1K 3E8	424-776
510-0790	Gratton, Armand, 7180 Roi René, ville d'Anjou, Qué. H1K 3G6	424-866
190-0004	Fortin, Pierre, Mme, Langevin, Suzanne, 7601 De Fougeray, Anjou H1K 3K3	424-908
320-0578	Fortin, Antonio, Mme, Succ., Duhaime, Jeanne, 4450 Delorimier, Montréal H2H 2B2	

Une partie du lot originaire 429, contenant une superficie de 3,200 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'ouest, par d'autres parties dudit lot originaire 429, à l'est par le lot 428-159 et au sud, par la ligne séparative des limites des villes de Montréal, et Anjou

A part of original lot 429, containing an area of 3,200 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north and on the west, by other parts of said original lot 429, on the east, by lot 428-159 and on the south, by the separative border line of the cities of Montreal and Anjou

280-0212 Colas, Roger, 39 Les Hautvilliers, Terrace, Outremont H2V 2M1 .....

(*a*) Une partie du lot 429-1356, de forme irrégulière contenant une superficie de 4,374 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord, par le lot 429-1357-1, à l'est, par les lots 429-1393-3, 429-1393-4-1, 429-1701 et 429-1700, au sud, par le lot 429-1363-1, et à l'ouest, par les lots 429-1362-2, 429-1520 et 429-1706.

(*b*) Le lot 429-1701, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

(*a*) A part of lot 429-1356, of irregular shape containing an area of 4,374 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit:, on the north, by the lot 429-1357-1, on the east, by lots 429-1393-3, 429-1393-4-1, 429-1701 and 429-1700, on the south, by the lot 429-1363-1 and on the west, by lots 429-1362-2, 429-1520 and 429-1706

(*b*) Lot 429-1701, with buildings thereon erected appurtenances and dependencies.

Folio	Nom et adresse *Name and address*	Description de l'immeuble *Description of immovable*
220-0264	Sicari, Francesco, M., a/s Succesion Sicari, 10095 57ième avenue, Rivière des Prairies, Mtl. H1C 1R5	429-1383-1 4291-1384-1
280-0276	Vaccaro, Andrea, 5802 Chardin, St-Léonard H1S 1E5	430-452
55-0024	Larivée, Paul, 6341 Bois de Coulonges, ville d'Anjou H1K 3Z9	431-160
245-0004	Allard, Robert, Joseph, J.-Marie, 7685 du Rhone, Ville d'Anjou, Qué. H1K 2B1	434-37
340-0376	Denis, Jean, 8402 Montrichard, Ville d'Anjou, Qué. H1K 1H7	434-284
600-0338	Devon Estates Limited, 7600 Wilfrid-Pelletier, Anjou. H1K 1Z2	435-175
439-0163	Cusson, Claude, 6055 Pl. Desgroseilliers, Anjou H1M 1V5	439-170
288-0252	Tremblay, Claude, 6121 Galeries d'Anjou, Anjou H1M 1V7	440-1258-24 440-1259-3
233-0256	Gaudreault, Henri Paul, 6141 du Bocage, Anjou H1M 1X5	440-1277-39
224-0316	Sabourin, Pierre, 6186 des Jalesnes, Anjou H1M 1V1	441-205
40-0043	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-69
40-0044	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-69
40-0045	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-69
40-0046	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-69
40-0047	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-69
202-0005	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-69
202-0006	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-69
202-0007	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-69
202-0008	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-69
202-0009	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-69
40-0048	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-70
40-0049	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-70
40-0050	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-70
40-0051	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-70
40-0052	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-70
40-0053	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-70
40-0054	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-70
202-0002	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-70
202-0003	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-70
202-0004	Les Constructions A.L.V. Inc., 5436 Jean Talon E., St-Léonard H1S 1L6	442-70
262-0020	De Marinis, Francesco, M & Mme, Mancini, Irma, 8961 Montesquieu, Ville d'Anjou, P.Q. H1J 2A7	462-62 463-107
129-0100	Falcone, Luigi, M & Mme, Pagliaro, Rosa Maria, 8981 Montesquieu, Ville d'Anjou, P.Q. H1J 2A7	462-64 463-109
129-0104	Donofrio, Antonio, M & Mme, Vecere, Antonietta, 8991 Montesquieu, Ville d'Anjou, P.Q. H1J 2A7	462-65 463-110
129-0112	Silvaggio, Frank, M., & Cristofaro, Micheline, Mlle, 9011 Montesquieu, Ville d'Anjou, P.Q. H1J 2A7	462-66 462-111
129-0116	Lofano, Leonardo, M. & Mme, Coletta, Teresa, 9021 Montesquieu, Ville d'Anjou, P.Q. H1J 2A7	462-67 463-112
129-0124	Belrive Construction Québec Inc., 4351 Notre Dame Bld Chomedey, Laval H7W 1T3	462-68 463-113
129-0132	Belrive Construction Québec Inc., 4351 Notre Dame Bld Chomedey, Laval H7W 1T3	462-69 463-114
129-0140	Belrive Construction Québec Inc., 4351 Notre Dame Bld Chomedey, Laval H7W 1T3	462-70 463-115
129-0144	Belrive Construction Québec Inc., 4351 Notre Dame Bld Chomedey, Laval H7W 1T3	462-71 463-116
268-0040	Mastrogiuseppe, Vincent, 6159 Belherbe, St-Léonard, P.Q. H1P 2V7	463-118
288-0408	Belrive Construction Québec Inc., 4351 Notre Dame Bld, Chomedey, Laval H7W 1T3	463-119
288-0404	Belrive Construction Québec Inc., 4351 Notre Dame Bld, Chomedey, Laval H7W 1T3	463-120
288-0380	Belrive Construction Québec Inc., 4351 Notre Dame Bld, Chomedey, Laval H7W 1T3	463-123
288-0368	Mansi, Paolo, 8990 Les Galeries d'Anjou, Ville d'Anjou, P.Q. H1M 1W5	463-125
288-0360	Caro, Heracheq, M. & Mme, Carisma Carmen, 8970 Les Galeries d'Anjou, Ville d'Anjou, P.Q. H1M 1W5	463-127
262-0036	Buono, Mario, 8960 Les Galeries d'Anjou, Ville d'Anjou, P.Q. H1M 1W5	463-128
473-0048	Alepin, Albert, 330 Sauvé Ouest, Montréal H3L 1Z7	473-113
473-0052	Alepin, Albert, 330 Sauvé Ouest, Montréal H3L 1Z7	473-114
473-0056	Alepin, Albert, 330 Sauvé Ouest, Montréal H3L 1Z7	473-115
473-0060	Alepin, Albert, 330 Sauvé Ouest, Montréal H3L 1Z7	473-116

Folio	Nom et adresse *Name and address*	Description de l'immeuble *Description of immovable*
186-0092	Comito, Nicola, M. & Mme Martone, Rita, 9110 De Bretagne, Anjou, Québec H1J 1V9	473-205
	C/O Comito, Giovanna, 9110 De Bretagne, Anjou, Québec H1J 1V9	
577-0100	Tremblay, Réginald, 7362 Vernantes, Anjou H1J 1E9	475-196
211-0016	Hykawy, John, M. & Mme, Melnyczuk, Irène, 8960 De Louresse Pl., Anjou H2T 2Y3	475-206
564-0022	Ricotta, Salvatore, 18 Blondeau, St-François, Laval H7C 1S7	477-220
610-0084	Systèmes de freins & d'embrayage Bernier (1974) Inc., 9651 Louis-H-Lafontaine, Ville d'Anjou, P.Q. H1J 2A3	

Une partie du lot 481-13 contenant une superficie de 55,700 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, à savoir: au nord, par le lot 481-14, à l'est par une autre partie dudit lot 481-13, au sud par une partie du lot 481-9 et à l'ouest, par une partie du lot originaire 481. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

A part of lot 481-13, containing an area of 55,700 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north, by lot 481-14, on the east, by another part of said lot 481-13, on the south, by a part of lot 481-9 and on the west by a part of original lot 481. With buildings thereon erected, appurtenances and depedencies.

249-0068	C. Aubin Excavation Inc., 9300 Edison, Anjou, P.Q. H1J 1T1	484-50
484-0096	Kan Immobilier, A.G. Mauren a/s Darabaner, H., 1205 Major, Chomedey, Laval H7W 1E9	484-61 485-67
390-0306	Geomar Properties Ltd., 4141 Sherbrooke O., Suite 250, Westmount H3Z 1B8	

Une partie du lot originaire 490 de forme irrégulière contenant une superficie de 33,939 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie du lot originaire 490, au sud par le boul. Métropolitain, à l'ouest par le boul. Ray Lawson et à l'est par une partie du lot 490-2.

A part of original lot 490 of irregular shape, having an area of 33,939 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by another part of original lot 490, on the south by Metropolitain Blvd., on the west by Ray Lawson Blvd., and on the east by a part of lot 490-2.

490-0008 Geomar Properties Ltd., 4141 Sherbrooke O., Suite 250, Montréal, P.Q. H3Z 1B8 ...

Un emplacement composé de parties du lot originaire 490 contenant une superficie de 18,714 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et borné comme suit, savoir: au nord par le boul. Henri-Bourassa, au sud par une autre partie dudit lot originaire 490, à l'est par la ligne séparative des terres 490 et 491, et à l'ouest, par d'autres parties dudit lot originaire 490.

A site composed of parts of original lot 490, having an area of 18,714 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by Henri-Bourassa Blvd, on the south by an other part of said original lot 490, and on the east by the separative line of lots of lands 490 and 491 and on the west, by other parts of said original lot 490.

390-0154	Cyrus Realty Inc. & Treitel Enterprises Ltd 9989 Ray Lawson, Anjou H1J 1L6	490-22 491-20
	C/O Jotake Realties Ltd, 129 Fredmir, Dollard H9A 2V7	
	C/O Schiff, Jerry, 9989 Ray Lawson, Anjou, P.Q. H1J 1L6	
491-0004	Geomar Properties Ltd, 4141 Sherbrooke O., Suite 250, Montréal, P.Q. H3Z 1B8	

Un emplacement composé de parties du lot originaire 491 contenant une superficie de 11,855 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et borné comme suit, savoir: au nord par le boul. Henri Bourassa, au sud par une partie du lot originaire 491, à l'ouest par des parties du lot originaire 490, et à l'est par les lots 491-44 et 491-43.

A site composed of parts of original lot 491, having an area of 11,855 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by Henri Bourassa Blvd, on the south by a part of original lot 491, on the west by parts of original lot 490, and on the east by lots 491-44 and 491-43.

320-1308 Guy, Joseph, Mme vve, 2620 Blvd Pie IX, Montréal, Qué. H1V 2E7 .....

Une partie du lot 491-1 mesurant cette dite partie 111 pieds de largeur par 185 pieds de profondeur et contenant une superficie de 20,535 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 491-53 à l'est par le lot 491-55 au sud par le boulevard Métropolitain et à l'ouest par des parties des lots 490-1 et 490-2. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

A part of lot 491-1 measuring this said part 111 feet in width by 185 feet in depth and containing an area of 20,535 square feet, english measure and more or less and bounded as follows, to wit: on the north by lot 491-53, on the east by the lot 491-55, on the south by Metropolitain Boulevard and on the west by parts of lots 490-1 and 490-2. With buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Folio	Nom et adresse *Name and address*	Description de l'immeuble *Description of immovable*

491-0032 Pallota, Giovanni, 7940, 5th Ave, Rivière-des-Prairies H1E 1R1 491-59

En foi de quoi, j'ai signé ce présent document, ce 2 août 1977.

Le greffier

LEONCE MALTAIS, O.M.A.

In testimony whereof, I have signed this present document, this August 2nd, 1977.

LEONCE MALTAIS, O.M.A.,
City Clerk.

Avis donné à ville d'Anjou, ces 6 et 13 août 1977.

Le greffier,

69109-31-2-o LÉONCE MALTAIS, O.M.A.,

Given at ville d'Anjou, these 6th and 13th day of August 1977.

LÉONCE MALTAIS, C.M.O.,
69109-31-2-o *City Clerk.*

Cité de Côte-Saint-Luc

Avis public est par la présente donné, que le Conseil municipal de la cité de Côte-Saint-Luc, par une résolution en date du 1er août 1977, a ordonné à la soussignée, conformément à la Loi des cités et villes de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages des taxes municipale et/ou scolaire, générale ou spéciale, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du conseil à l'Hôtel de ville de Côte-Saint-Luc, 5490 avenue Westminster, cité de Côte Saint-Luc, le TRENTE ET UNIÈME jour d'AOUT 1977, à DIX heures de l'avant-midi, heure avancée de l'est.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1977 et des années antérieures, intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an. Ils font tous partie du plan cadastral et du livre de renvoi de la paroisse de Montréal.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la cité de Côte-Saint-Luc et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

City of Côte-Saint-Luc

Public notice is hereby given that the City Council of the City of Côte-Saint-Luc, by resolution dated the 1st of August, 1977, has ordered the undersigned, pursuant to the Cities and Towns Act, to sell the immoveable properties hereinafter described for non-payment of municipal and /or school taxes, general or special, with interest and costs, and that consequently the said immoveable properties shall be sold by public auction in the Council Room of the City Hall of Côte-Saint-Luc, 5490 Westminster Avenue, City of Côte-Saint-Luc, on the THIRTY-FIRST day of AUGUST, 1977, at TEN o'clock in the forenoon, Eastern Daylight Savings Time.

However, there shall be excluded from the sale, those immoveable properties on which the said taxes, for the year 1977 and previous years, interest and costs, have been paid prior to the sale.

The immoveable properties hereinafter described will be sold subject to the one year right of redemption. They are all on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal.

They shall be sold with buildings erected thereon, circumstances and dependencies, if any, subject to all the acquired rights of the City of Côte-Saint-Luc, and any servitudes both active and passive, apparent or unapparent which may affect them.

The purchase price of said immoveables shall be payable immediately, in legal currency or by certified cheque.

Numéro du compte *Account Number*	Nom *Name*	Description des immeubles *Description of immoveable*	Montant des taxes *Amount of Taxes*
25-76	Valentino Enterprises Inc.	105-196	$9,333.44

En foi de quoi j'ai signé à Côte-Saint-Luc, ce 3e jour d'août 1977.

Le greffier,
MME J. HABRA.

69124-31-2-o

In witness whereof I have signed at the City of Côte-Saint-Luc, this 3rd of August, 1977.

MRS. J. HABRA,
City Clerk.

69124-31-2-o

Tableau fait à part

Errata

COOPERATIVE REGIONALE DES CONSOMMATEURS DU SAGUENAY

(Loi des associations coopératives)

Dans cet avis du 18 décembre 1976 publié dans la *Gazette officielle du Québec* numéro 51, page 9503, remplacer la dernière ligne « diminuant le montant de la part sociale de $100 à $25 » par « augmentant le montant de la part sociale de $10 à $25. »

Municipalité de Shipshaw

Dans l'avis de lettres patentes publié dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 27, à la première ligne de la page 6241, remplacer les mots « YVES BERNIER » par « HUGUES LAPOINTE » et, au dernier paragraphe de la page 6242 du même avis, l'expression « YVES BERNIER, LL. D., juge de la Cour d'appel, administrateur du gouvernement du Québec » par l'expression « HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec ».

69108-o

CAISSE POPULAIRE ST-MAURICE DE THETFORD

Dans la *Gazette officielle du Québec*, édition du 18 juin 1977, volume 109, numéro 24, page 5589, à la sixième ligne, il aurait fallu lire « CAISSE POPULAIRE ST-MAURICE DE THETFORD », au lieu de « CAISSE POPULAIRE ST-MAURICE-DE-THETFORD ».

Québec, le 20 juillet 1977.

69052-o

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
28	Avis de dissolution éventuelle de corporations	6519	CONTROLE L.F. (1970) LTEE *L.F. CONTROL (1970) LTD.* 1193-4312	CONTROL L.F. (1970) LTEE *L.F. CONTROL (1970) LTD.* 1193-4312
28	Avis de dissolution éventuelle de corporations	6523	DICK HAGAN GARAGE LTD. 1300-7240	DICK HAGAM GARAGE LTD. 1300-7240
29	Avis de dissolution éventuelle de corporations	6930	ISAAC KERT 1584-6215 *date d'incorporation* 17 06 21	ISAAC KERT 1584-6215 *date d'incorporation* 17 06 31
28	Avis de dissolution éventuelle de Corporation	6525	LEBON & RIVARD INC. 1271-9175	LEBLON & RIVARD INC. 1271-9175

69052-o

INDEX No 31

Partie I: Avis juridiques

ASSOCIATIONS COOPERATIVES

COOPERATIVE REGIONALE DES CONSOMMATEURS DU SAGUENAY (*Correction*) 7436

AVIS DIVERS

CENTRE D'ACCUEIL GARCONS ET FILLES DE MONT-BRUNO (*Changement de nom*) 7387
DORVAL, CITE (*Requête*) 7387
LACHENAIE, VILLE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a.2*) 7388
L'ANNONCIATION, PARTIE NORD (OKA), PAROISSE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a.2*) 7388
MERCIER, VILLE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 7388
MOUNT BRUNO BOYS' AND GIRLS' COTTAGE SCHOOL (*Changement de nom*) 7387
POINTE-A-LA-CROIX, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 7388
SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC, PAROISSE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 7388
SAINT-NOEL, VILLAGE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 7388
SUCCESSION GAETAN BEAUDOIN (*Bénéfice d'inventaire*) 7388

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT

ALDOMAL CREDIT UNION (*Fusion*) 7389
BOULEVARD CREDIT UNION (*Modification de groupe*) 7389
CAISSE D'ECONOMIE ALDOMAL (*Fusion*) 7389
CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE L'EXTERIEUR HYDRO-QUEBEC (LA) (*Fusion*) 7389
CAISSE D'ECONOMIE DES IMPRIMEURS (*Fusion*) 7389
CAISSE D'ECONOMIE DU BOULEVARD (*Modification de groupe*) 7389
CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BONAVENTURE (*Formation*) 7390
CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE CHANDLER (*Formation*) 7390
CAISSE POPULAIRE DE PERCE (LA) (*Modification de territoire*) 7390
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE KIAMIKA (LA) (*Modification de territoire*) 7390
CAISSE POPULAIRE ST-MAURICE DE THETFORD (*Erratum*) 7436
PRINTERS CREDIT UNION (*Fusion*) 7389

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

DEMANDES:

ADELINE-MARIE 7390
BLACKBURN, MARIE-NICOLE-ODELIE 7390
BOUDREAU, ALBAN SYLVIO 7391
DUBORD DOUCET, ORIETTE 7391
FORGET, MARIE CARMEL ANTOINETTE 7391
GUILLAUME, JOSEPH, ALPHONSE 7391
HAIMOVIC (HAIMOVICI), ROZA 7391
LEBLANC, MARIE, HERMINE, JEANNINE 7391
LEFEBVRE, MARIE DIANE LISE 7391
LEGAULT, JOSEPH LOUIS NAPOLEON 7391
LITALIEN, DELPHIS 7392
PEREIRA, JACQUELINE AUDREY MARY 7392
PETERS, DAVID BARRY 7392
SAMSON, JOSEPH FABIUS 7392
TAM, MIN CHAW 7392
TREMBLAY, JOSEPH JACQUES ALAIN 7392
TREMBLAY, ROGER 7392
TRUDEAU, MARIE 7392
VIGLAS, VASILIOS (BILL) 7393
YACCARINI, JEAN-FRANCOIS 7393

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

DECISIONS RENDUES 7243
DECISIONS RENDUES (*Errata*) 7348
INTRODUCTION DE REQUETES
— MONTREAL 7192
— QUEBEC 7234

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

ALFA PROTECTION INC. 7349
EDCO HOLDINGS LTD. 7349

CHANGEMENT DE NOM

AMCAP RESOURCES LIMITED (*N.P.L.*) 7350
CENTRALCO INC. 7349
COMPAGNIE DE GESTION MARTIN & ANDRE INC. 7349
CORPS DE MAJORETTES LES ETOILES DE ST-HUBERT INC. 7349
ENTREPRISES J.L. LAMBERT INC. 7349
ENTREPRISES JOLIMIRE INC. (LES) 7349
LAC FANTAISIE LTD. 7349
LAC FANTAISIE LTEE 7349
MAGASIN ROYAL LIMITEE (LE) 7349
MEUBLES L.F.P. INC. 7349
PRODUCTIONS TANDEM INC. (LES) 7350
RESSOURCES AMCAP LIMITEE (*N.P.L.*) 7350
RESTAURANT FLAMENCO INC. 7350
ROYAL STORE LIMITED (THE) 7350
SOGESTECH INC. 7350
TRANSPORT JEAN-GUY LETOURNEAU INC. 7350

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ASSOCIATION DES MEDECINS DE LANGUE ARABE DU CANADA (L') 7393
ASSOCIATION OF ARABIC-SPEAKING PHYSICIANS OF CANADA 7393
AUTO LAVE WINDSOR 7393
BENCAS CORPORATION 7393
BEAUREGARD & LAREAU INC. 7393
COMPAGNIE DES MONTRES DE L'EST LTEE (LA) 7394
COSMO UNDERWEAR COMPANY LIMITED 7394
DAKEN CONSTRUCTION (QUEBEC) INC. 7394
DUKE HOLDING CORPORATION 7394
EFKA INVESTMENTS LTD 7394
GENESEE MILLS LIMITED 7394
INSULFOAM LIMITED 7394
INVESTISSEMENTS EFKA LTEE (LES) 7394
JOINT INVESTMENT CORPORATION 7394
JUVENILES INC. 7394
LOISIRS ALOUETTE INC. 7395
MANRESA DEVELOPMENT CORPORATION 7395
NATIONAL PR MANAGEMENT INC. 7395
PROFILES G.M.P. INC. (LES) 7395

DOMICILE LEGAL (ARTICLE 30)

ADRICON LTD. 7350
ADRICON LTEE 7350
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE VELOS & SCOOTERS DU QUEBEC (L') 7350
ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA BRIGADE INCENDIE DE DAVELUYVILLE 7350
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE KIRKLAND 7350
ATELIERS PAUL LIMITEE 7350

DOMICILE LEGAL (ARTICLE 30)

(suite)

CABLEVISION (MONTREAL) INC. 7350
CABLEVISION (MONTREAL) INC. 7350
CENTRAL DESIGN & DRAFTING LTD. 7351
CENTRE DE PLONGEE NEPTEAU INC. 7351
CONSTRUCTION PHIBERGER INC. 7351
CONSTRUCTIONS GILLES LAVOIE INC. (LES) 7351
CORPORATION IMMOBILIERE LAFOND INC. 7351
CORPORATION INTERNATIONALE DAKMAR 7351
DAKMAR INTERNATIONAL CORPORATION 7351
ENTREPRISES SERBOUR INC. (LES) 7351
FEDERATION CANADO-AMERICAINE DES JOUEURS DE DAMES 7351
FERME CLAUDE LALIBERTE & FILS INC. (LA) 7351
FILION (LAURENT) INC. 7351
FUNNY STREET CAR CLUB INC. 7351
GENI DRESS INC. 7351
KIRKLAND FIGURE SKATING CLUB INC. 7351
KIRKLAND MINOR HOCKEY ASSOCIATION 7350
LEPINE-PESNER INC. 7351
MACONNERIE LAPRAIRIE INC. 7351
MAISONS MOTORISEES PARKWAY LTEE (LES) 7351
MALBRO INC. 7351
MODERN FABRICS INC. 7351
NORTH-WEST KIRKLAND RESIDENTS ASSOCIATION INC. 7352
PARKWAY MOTOR HOMES LTD. 7351
PLACE LA VERENDRYE INC. 7352
POINTE CLAIRE AQUATIC CLUB 7352
QUEBEC CYCLES & SCOOTER DEALERS ASSOCIATION 7350
RABIN'S LTD. 7352
RODECH SERVICE INC. 7352
SERBOUR ENTERPRISES INC. 7351
SERVICE RODECH INC. 7352
TOURBEC INC. 7352
VEILLEUX (HENRI-NOEL) & FILS LTEE 7352
WESTERN HOUSING CORPORATION INC. 7352

COMPAGNIES ETRANGERES

PERMIS:

LYTLE SPECIALTIES LIMITED 7395

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ACCOMODATION CHARTIER INC. 7352
ALUMINIUM DAOUST & FRERE INC. 7352
AMENAGEMENT MONT SUN VALLEY (1977) INC. 7352
AMI DU SPORT R.B. INC. (L') 7352
ARTISTIC WOODTURNERS OF MONTREAL (1977) LTD. 7356
AU POULET FRIT GAGNON INC. 7352
BLUCADA INC. 7352
BOUCHERIE D'AUJOURD'HUI INC. (LA) 7353
BOUTIQUE ELLE & LUI H.-F. INC. 7353
BOUTIQUE KELANIE INC. 7353
BOUTIQUE MARIANNE INC. 7353
BOUTIQUE TANYA INC. 7353
BUROX LTEE 7353
C.G.S. COSMETICS LTD. 7353
CABARET OKIANTI INC. 7353
CANTINE LAVOIE ET DESJARDINS INC. 7353

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CANTON FOOD PRODUCTS LTD. 7356
CERAMIQUES MONK LTEE (LES) 7353
CHARBONNEAU (B.) INC. 7353
CHENIL HERTEL DE ROUVILLE INC. 7353
CONSTRUCTION MARCEL HOUDE INC. 7353
CONSTRUCTIONS B.G.C. INC. (LES) 7353
CONSTRUCTIONS J.R.F. INC. (LES) 7353
CONSTRUCTIONS LUCO INC. (LES) 7353
CONSTRUCTIONS PI-RO INC. (LES) 7353
CORETAL QUEBEC INC. 7353
COSMETIQUES C.G.S. LTEE 7353
DEPANNEUR DUCHESNE INC. 7353
DISTRIBUTEUR CLAUDE DESROCHERS INC. 7353
DISTRIBUTION T.W. INC. 7353
DISTRIBUTIONS MONTMORENCY INC. (LES) 7354
ECURIES GENEVIEVE LTEE (LES) 7354
ENTREPOTS G.M.R. INC. (LES) 7354
ENTREPRENEURS GENERAUX P.S.P. INC. (LES) 7354
ENTREPRISE I. COMEAU INC. 7354
ENTREPRISES BROCHU (RIMOUSKI) INC. (LES) 7354
ENTREPRISES CAMIRE INC. (LES) 7354
ENTREPRISES CLAUDE LESSARD INC. (LES) 7354
ENTREPRISES I. M. C. LTEE (LES) 7354
ENTREPRISES JEANSERNO INC. (LES) 7354
ENTREPRISES KALTEX INC. (LES) 7354
ENTREPRISES MARIO BEAULIEU INC. (LES) 7354
EQUIPEMENTS AGRICOLES DU CANTON INC. (LES) 7354
FERMES AUBIN INC. (LES) 7354
FOYER DE LA CHAUSSURE N. D'AMOURS INC. 7354
G.M. BEARING INC. 7356
GARAGE DIONNE & LAJOIE INC. 7354
GARAGE DUPERRON & BONNEVILLE INC. 7354
GARAGE E. HOULE INC. 7354
GARAGE RIGAUD 4 X 4 INC. 7354
GARA-LOC (1977) INC. 7354
GARIEPY (P.N.) INC. 7354
GESTION W.F. INC. 7354
IMPORTATIONS TREVI INC. (LES) 7355
IMPRIMERIE LEO LANCTOT INC. 7355
INSTALLATION V. ROSSANO LTEE 7355
INVESTISSEMENTS DESCARTE INC. (LES) 7355
JURISPORTS INC. 7355
LABORATOIRE A.D.P. INC. 7355
LACROIX (R. & D.) GRANITE MEMORIAL INC. 7355
LAROCHELLE & MORIN LTD. 7355
LAROCHELLE & MORIN LTEE 7355
LECLERC (MARC) INC. 7355
LIBRAIRIE REGIONALE DE CHICOUTIMI INCORPOREE 7355
MAISONS USINEES GUY NADEAU SEPT-ILES INC. 7355
MARCHE DUPUIS & DUPUIS LTEE 7355
MARCHE MILLE-ILES LTEE 7355
MARCHE Y. GOULET INC. 7355
MIRACLA LIMITEE 7355
MONUMENT DE GRANITE R. & D. LACROIX INC. 7355
MOTOSPORT BELANGER INC. 7355
OPTINOR INC. 7355
PARC INDUSTRIEL STE-FOY INC. 7355

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

PLACEMENTS BILA INC. (LES) 7355
PLACEMENTS J. CHARETTE INC. 7356
PLOMBERIE REMI CLOUTIER INC. 7356
PRODUITS ALIMENTAIRES CANTON LTEE (LES) 7356
PUBLICATIONS S.T.A.C. INC. (LES) 7356
REMIZEX (1977) INC. 7356
RESTAURANT PIZZERIA MILAN INC. 7356
ROCHELEVEQUE (DENIS) INC. 7356
ROULEMENTS A BILLES G.M. INC. 7356
SERRURIER FILLION INC. 7356
SERVICE GERARD DESPRES INC. 7356
SERVICE SANITAIRE LONGUEUIL INC. 7356
SILENCIEUX BONAVENTURE INC. 7356
SORPAI INC. 7356
T.W. DISTRIBUTION 7353
TAXIMETRE EMILE LTEE 7356
TOURNAGE DE BOIS ARTISTIQUE DE MONTREAL (1977) LTEE 7356
TRANSPORT G. & R. AUDET INC. 7356
TREVI IMPORTS INC. 7355

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

BOURDON (CLAUDE) ELECTRIQUE LTEE 7358
CAMP CHARITE INC. 7358
CENTRE CULTUREL JAPONAIS-CANADIEN DE MONTREAL INC. 7358
CLINIQUE MEDICALE CONCORDE INC 7358
CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUEBEC 7359
CONSTRUCTION CANADIENNE T.J. INC. 7359
INTRAFINA LTD. 7359
INTRAFINA LTEE 7359
JAPANESE-CANADIAN CULTURAL CENTER OF MONTREAL INC. 7359
MULTISOL INC. 7359
PISCINE FIBRE DE VERRE SOLLAC INC. 7359
PLACEMENTS JEAN-PAUL JOLICOEUR INC. (LES) 7359
ROUSSEL (ARTHUR) INC. 7359
TRACTOBEC LTD. 7359
TRACTOBEC LTEE 7359

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASSOCIATION CULTURELLE HELLENO-QUEBECOISE (A.C.H.Q.) 7357
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE SAUVAGINES DE CAP-ST-IGNACE 7357
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU CEGEP DE JOLIETTE 7357
AUBERGE DE LA COTE STE-ANNE INC. 7357
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-CULTUREL DES GENS DU NORD-EST, ST-ANACLET-DE-LESSARD INC. 7357
CLUB D'AGE D'OR DE REMIGNY INC. 7357
CLUB DE CROQUET ST-JEAN (1977) INC. (LE) 7357
CLUB DE L'AGE D'OR SALABERRY 7357
CLUB DE SKI DE FOND DE ST-CYPRIEN 7357
CLUB OPTIMISTE DE CHANDLER INC. 7357
CLUB RICHELIEU (ST-JOVITE) INC. 7357
CLUB SPORTIF JEAN-JACQUES ROUSSEAU 7357
COMITE DES CITOYENS ET D'ACTION MUNICIPALE DE ST-CESAIRE INC. 7357
COMITE DES CITOYENS DE ST-ANDRE-DE-KAMOURASKA 7357
FEDERATION DES ASSOCIATIONS GENERALES DES ETUDIANTS EN GENIE DU QUEBEC (F.A.G.E.G.Q.) 7357
FESTIVAL DE L'EPERLAN DE ST-SIMEON INC. 7357

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA SURDITE NEURO-SENSORIELLE 7358
INSTITUT SUPERIEUR DE LA DOCUMENTATION I.S.D. 7358
LIGUE DE DEVELOPPEMENT DE HOCKEY MIDGET AAA DU QUEBEC INC. 7358
LOISIRS D'UPTON INC. 7358
NOEL DU PETIT GARS DE L'OUTAOUAIS INC. (LE) 7358
SOCIETE DE LOGEMENT DIXIE LTEE 7358
SPORTS CLUB JEAN-JACQUES ROUSSEAU 7357
THEATRE DE LA RAMPE 7358
UNISEUL INC. 7358
VILLAGE QUATRE PAR QUATRE DU QUEBEC INC. 7358

SIEGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ABATTOIR BERTHIER INC. 7359
AMENAGEMENTS RUTHLEDGE INC. (LES) 7359
ASSOCIATION DES ANCIENS ET NOUVEAUX ELEVES DE L'INSTITUT FRANCAIS EVANGELIQUE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES INC. (L') 7359
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE "THE RING" INC. (L') 7360
BEAURIVAGE APARTMENTS INC. 7360
BERTHIER PACKERS INC. 7359
BLANROC INC. 7360
CENTRE DE METHODOLOGIE ET DE LINGUISTIQUE DE MONTREAL INC. (LE) 7360
CENTRE D'ORGANISATION MODERNE D'ENTREPRISE C.O.M.E. INC. 7360
COMPAGNIE FILTREX INC. 7360
CORPORATION D'AMENAGEMENT MAPLE CRESCENT 7360
CORPORATION DE PLAGE SAINT-LAURENT (LA) 7360
DECOR-ERE INC. 7360
DUBREUIL (MICHEL) INC. 7360
ECOLE DE LANGUE SECONDE LAMI INC. 7360
ENTREPRISES G.R.R. LTEE (LES) 7360
ENTREPRISES KERMEL INC. (LES) 7360
ENTREPRISES R.L.J. LTEE (LES) 7360
FERME GENTES INC. 7360
FERME JACQUES MONETTE INC 7360
FERME NAPIERVILLE INC 7360
FERME STE-SOPHIE INC 7360
FILTREX CO. INC 7360
GESTION F.R.K. INC. 7361
GODBOUT (RENE) LIMITEE 7361
KNITRAMA FABRICS INC. 7361
LABRIE (MARC) INC 7361
LAMI SCHOOL OF SECOND LANGUAGE INC 7360
MAPLE CRESCENT DEVELOPMENT CORP. 7360
MARCHE LA BASTILLE INC 7361
PLACEMENTS M.B.B. INC. 7361
REGIONAL LTEE (LE) 7361
ST. JOHNS PLASTIC LIMITED 7361
SENTIERS DE MOTONEIGES TRANS-QUEBEC INC (LES) 7361
SPORTIVE AND CULTURAL ASSOCIATION "THE RING " INC 7360
TRAITEMENT DES DONNEES METROPOLITAIN LTEE 7361
TRANSPORT TORMAGENT INC. 7361
WENGER LIMITEE 7361
WENGER'S LIMITED 7361

DEMANDE A LA LEGISLATURE

SOEURS DE LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME (LES) 7395

MINISTERES

DIVERS:

SHIPSHAW, MUNICIPALITE (*Fusion*) (*Correction*) 7436

AGRICULTURE

SOCIETE D'AGRICULTURE DU DISTRICT DE RIMOUSKI (*Fusion*) 7395

CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

COMPAGNIES DE FIDEICOMMIS:

RENOUVELLEMENT DE CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT 7396

RICHESSES NATURELLES

REVOCATION DE DROITS MINIERS 7397

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUEBEC

SCHLEIEN, MARK WARREN, COMPTABLE AGREE (*Radiation permanente*) 7397
TESSIER, CLAUDE, NOTAIRE (*Radiation permanente*) 7397

REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC

PROFESSIONNELS DESENGAGES ET NON PARTICIPANTS 7398

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

A.A. FOOD MARKET INC. 7362
ABCO MACHINERIES LTEE 7362
ABCO MACHINERY LTD. 7362
ACADEMIE DE PERSONNALITE INC. 7362
ACCESSOIRES ELECTRIQUES SABOURIN LIMITEE (LES) 7362
ADA INVESTMENTS LTD. 7362
ADORABLE BLOUSE INC. 7362
AGENCES D'ASSURANCE HOULE INC. 7362
AGENCES PORTNEUF AGENCIES INC. 7362
ALFA ALUMINIUM MFG. LTD. 7362
ALLEGHANYS CONSTRUCTION LTD. 7368
ALPINE MUSICAL NOVELTY COMPANY 7362
ALVES WOODCRAFT FINISHING CORP. 7362
AMALGAMATED AMUSEMENTS LTD. 7362
AMEUBLEMENT MONTCALM INC. 7362
AMEUBLEMENTS PROSPER LTEE 7362
ANGBRO MANUFACTURING LTD. 7362
ANLEY'S GARAGE INC. 7363
ANTELL (LOUISE) INC. 7363
ANTOINETTE REMBOURRAGE LTEE 7363
ANUBIS INC. 7363
APPARTEMENTS DU NORD LTEE (LES) 7363
ARCON LTEE 7363
ARLENE FASHIONS INC. 7363
ARSENEAULT (A.) INC. 7363
ARTMIS LUMBER, INC. 7363
ASCENSEUR GOSSELIN LTEE 7363
ATELIER GENERAL INC. 7363
ATLANTIC INDUSTRIES LTD. 7375
ATLANTIC MACHINERY & EQUIPMENT SALES LTD. 7363
ATLAS BRICKLAYING CO. LTD. 7363
ATLAS SCARF INC. 7363
ATWATER CLEANERS INC. 7363
ATWATER FURNITURE & APPLIANCES CO. LTD. 7363

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

AUDET CONSTRUCTION INC. 7363
AUTO COLLISION REPAIRS LTD. 7363
AUTOMOTIVE MOTOR SPECIALTY INC. 7363
AVIATION ENTREPRISE LTEE 7363
AVONDALE DEVELOPMENT LTD. 7363
B & R AUTO INC. 7364
BALDOC PLASTICS LTD. 7364
BARIL (J.C.) AUTOMOBILES LTEE 7364
BASTIEN & BEAULIEU INC. 7364
BATTLESHIP HOCKEY INC. 7364
BAYARD (ARTHUR) INC. 7364
BEAUCE MARBLE INC. 7377
BEAULIEU (R.J.) LTEE 7364
BEAUTY QUEEN COSMETICS INC. 7364
BEDBROCK (PERRY) INC. 7364
BEDECO INC. 7364
BELANGER (EDMOND) LIMITEE 7364
BELLE HEADWEAR INC. 7364
BELLEVUE RESTAURANT INC. 7364
BELNORD APARTMENTS INC. 7364
BELOEIL FESTIVAL HOMES INC. 7372
BERTHIAUME & FRERE LIMITEE 7364
BERUBE (PAUL) & FILS INC. 7364
BETONEX LIMITED 7364
BETONEX LIMITEE 7364
BETTEZ AUTOMOBILE LIMITEE 7364
BIJOUTERIE D'ORSAY (RIMOUSKI) LTEE 7364
BIJOUTERIE EUROPEENNE DE MODE LIMITEE 7364
BIMBO TOYS LIMITED 7365
BISCUITERIE BRUPIN LTD. 7365
BOTEX SCREEN PRINTING INC. 7375
BOTILLON PARISIEN INC. (LE) 7365
BOTTICELLI LTD. 7365
BOUCHERIE LA MENAGERE INC. 7365
BOULANGER & BEAUDET INC. 7365
BOULEVARD ASPHALT PAVING LTD. 7365
BOURRET SPORT LIMITED 7365
BOURRET SPORT LIMITEE 7365
BOUTIQUE DE L'AMEUBLEMENT DE JONQUIERE INC. (LA) 7365
BRANDON SHIRT MFG. CO. LTD. 7365
BREUVAGES DE L'EST LTEE 7365
BROTHERS SHIRT BAR LTD. 7365
BUANDERIE PAQUETTE LTEE 7365
BUREAU D'ASSURANCE UNIVERSA INCORPOREE 7365
CAB-ART CO. LTD. 7367
CADCO CANADA LTD. 7365
CADIEUX (H.E.) LIMITEE 7365
CAFE REGENT LTEE 7365
CANADIAN FLORAL DISPLAY INC. 7365
CANAMERICAN HELICOPTER MFG. CO. LTD. 7365
CANDIAC TRANSPORT LTEE 7365
CANDY TOGS INC. 7366
CANTINE DU SAGUENAY INC. (LA) 7366
CANTINE MOBILE DU QUEBEC INC. 7366
CAP 3 CO. LTD. 7366
CARDINAL PLUMBING INC. 7380
CAR-LI CREATIONS CIE LIMITEE 7366

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

CAR-LI CREATIONS CO. LIMITED 7366
CARRIERES DE THETFORD LIMITEE (LES) 7366
CARTIERVILLE SHOPPING CENTRE INC. 7366
CASA DEL SOL INC. 7366
CASTEL COSMETICS INC. 7366
CEMP ENTERPRISES LTD. 7366
CENTRAL PURCHASING CORPORATION 7366
CENTRE D'ACHAT NORGATE LTEE 7366
CENTRE DE BILLARD INC. 7366
CENTRE D'ECONOMIE DU MATELAS INC. 7366
CHAMESS INVESTMENT CORPORATION 7366
CHAMPION CONSTRUCTION CO. LTD. 7366
CHANTECLERC SUMMER THEATRE COMPANY, LIMITED (THE) 7368
CHAROLAIS INC. (LE) 7366
CHARTRAND (LAURIER) INC 7366
CHOMEDEY ASPHALT LTD. 7366
CHOMEDEY ELECTRIC, INC. 7366
CIE CAB-ART LTEE 7367
CIE DE CONSTRUCTION SAFARI LTEE (LA) 7367
CIE DE PIERRE DE TAILLE DE QUEBEC, LTEE (LA) 7367
CIE DE PUBLICATION CITE NOUVELLE LTEE (LA) 7367
CIE DES DISTRIBUTEURS ECONOMIQUES LTEE (LA) 7367
CIE JABCO INC. 7367
CINE-ART NEUVE FRANCE LTEE 7367
CINE-VEDETTE 16M/M INC. 7367
CITADEL INVESTMENT (MTL.) LTD. 7367
CLARK (RACHEL) CAR WASH LTD. 7367
CLEAN-IT-ERIA (QUEBEC) INC. 7367
CLEAN-WASH COIN-O-MATIC CORP. 7367
CLEMAN'S LTD. 7367
CLOS DU NORD INC. (LE) 7367
CLUB SOCIAL AHUNTSIC INC. (LE) 7367
COCO ISLAND INC. 7367
COMMERCIAL AND INDUSTRIAL VENTILATION LIMITED 7367
COMPAGNIE CAROL HOSIERY LIMITEE (LA) 7367
COMPAGNIE DE CHROME DE MONTREAL LTEE (LA) 7368
COMPAGNIE DE POTEAUX ET LIGNES SHERBROOKE LTEE (LA) 7368
COMPAGNIE DE PUBLICATION L'ELAN LTEE (LA) 7368
COMPAGNIE D'ENLEVEMENT DES VIDANGES DE LA RIVE-SUD LIMITEE (LA) 7368
COMPAGNIE DU BASSIN DE LAPRAIRIE LTEE (LA) 7368
COMPAGNIE DU THEATRE D'ETE CHANTECLERC, LIMITEE (LA) 7368
COMPTOIR SEGUIN INC. 7368
CONSOLIDATED NORTH SHORE CORPORATION 7368
CONSTRUCTIONS ALLEGHANYS LTEE (LES) 7368
CONTROLE L.F. (1970) LTEE (*Erratum*) 7368
COPENHAGEN INVESTMENT CORP. 7368
CORONET THERMOGRAPHERS INC. 7368
CORPORATION DE PLACEMENTS VIGER (LA) 7368
CORPORATION DU DAIL LTEE (LA) 7368
COURSES SOUS HARNAIS DE COATICOOK INC. (LES) 7368
COUTURE CONSTRUCTION INC. 7368
COWANSVILLE BOWLING INC. 7368
CRAYDAN CONSTRUCTION LTD. 7368
CREST AGENCIES LTD. 7369
CRISTAL ET OR (QUEBEC) LTEE 7369
CYMA CONSTRUCTION CO. 7369
D.C.L. INC. 7369

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

D. CARPET INC. 7369
DAFIN CORPORATION 7369
D'AIGUILLON AUTOMOBILES INC. 7369
DALCO REALTIES LIMITED 7369
D'ANJOU LIMITEE 7369
DANOU (PIERRE) LIMITED 7369
DASI FURNITURE AND FRAME CO. 7369
DAVIES (ROY) & SONS LTD. 7369
DAVIES (ROY) & FILS LTEE 7369
DE REPENTIGNY & ROBILLARD INC. 7369
DECORATION RIMOUSKI INC. 7369
DELICIA ORIGINALS INC. 7369
DEPELTEAU AUTOMOBILE INC. 7369
DESHAIES AUTOMOBILES LTEE 7369
DESIGN & FURNITURE CRAFT CORP. 7369
DESJARDINS (L.G.) & FRERE LTEE 7369
DESORMIERS (REGENT) PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LIMITEE 7369
DESORMIERS (REGENT) PLUMBING AND HEATING LIMITED 7369
DESROSIERS (S.) CONSTRUCTION LIMITEE 7370
DETECTEUR GLOBAL INC. 7370
DIAMOND (BENJAMIN) INC. 7370
DIAMOND TELEVISION LIMITED 7370
DIONNE (C.E.) & FILS LIMITEE 7370
DISTRIBUTEURS DES MEUBLES CHRISTIAN INC. 7370
DISTRICT AND REGIONAL BUILDERS SUPPLIES CO. 7370
DISTRICT T.V. INC. 7370
DOCO IMPORTING CO. LTD. 7370
DOMAINE BAKE SHOP INC. 7370
DOMARADSKY AND PROKASIUK CONSTRUCTION CO. LTD. 7370
DOME REALTY CORP. 7370
DOMINION AVIATION CORPORATION 7370
DORCHESTER MARKET LIMITED 7370
DORE (J.-R.) LTEE 7370
DO-RE-MI MUSIC STORE LTD. 7370
D'ORSAY JEWELLERY (RIMOUSKI) LTD. 7364
DORVAL INC. 7370
DOYLE (JOSEPH) THOMPSON CO. LTD. 7370
DOYON (LIONEL) ASSURANCES INC. 7370
DRAINAGES DE LABELLE INC. (LES) 7370
DU MONT SHOE INC. 7371
DUBUC SERVICE STATION INC. 7371
DUCHAINE REFRIGERATEUR INC. 7371
DUCHARME LTD. 7371
DUCHARME LTEE 7371
E & B PLUMBING & HEATING CO. LTD. 7371
EASTERN NATURAL GAS APPLIANCE CORP. 7371
EASY ROLL ALUMINUM AWNINGS LTD. 7371
EAU MINERALE NATURELLE ST. LEON INC. 7371
ECONOMIC JOBBERS LTD. 7367
EDEN DEVELOPMENT CORP. 7371
EDITIONS DU NORD-EST INC. (LES) 7371
EDITIONS S N P INC. (LES) 7371
ELDEE CONSTRUCTION INC. 7371
EMERALD SECURITIES LTD. 7371
ENTREPRISES CORBEIL INC.(LES) 7371
ENTREPRISES DU LAC ST-PIERRE LTEE (LES) 7371

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

ENTREPRISES H.I.F.C. INC. 7371
ENTREPRISES LAIRET LTEE (LES) 7371
ENTREPRISES PORTNEUF INC. (LES) 7371
ENTREPRISES SILLERY INC. 7371
EQUIPEMENT DOLBEAU LTEE 7371
EUREKA CONSTRUCTION INC. 7372
EUROPEAN FASHION JEWELLERY LIMITED 7364
FABRIQUE DU MEUBLE VILLENEUVE INC. 7372
FALCON INVESTMENT CORP. 7372
FAUCHER FOURRURES INC. 7372
FAUCHER FURS INC. 7372
FAUST (MAURICE) INC. 7372
FERBLANTERIE GENERALE DU SAGUENAY LTEE 7372
FESTIVAL D'HABITATIONS BELOEIL INC. 7372
FLEET FOODS INC. 7372
FLEUR-DE-LYS RESTAURANT INC. 7372
FOURNIER & BRUNEL INC. 7372
FUJI PRECISION CAMERAS OF CANADA LTD. 7372
FUTURAMA FIBERGLASS INDUSTRIES LTD. 7372
G.A. CONSTRUCTION LTEE 7372
G & G EQUIPEMENT INC. 7372
GALE GAS APPLIANCES LTD. 7372
GARAGE BRETON, LIMITEE 7372
GARAGE CAUSAPSCAL LTEE 7372
GARAGE LEVESQUE & FRERE INCORPOREE 7372
GARAGE LIMOILOU INC. 7375
GARAGE TRUDEL LTEE 7373
GASPESIAN PETROLEUM LTD. 7380
GAUTHIER HARDWARE INC. 7373
GAYMAR REALTIES INC. 7373
GENERAL HOME CONSTRUCTION LTD. 7373
GENERAL INDUSTRIAL PRODUCTS CO. LTD. 7373
GERVAIS (J.J.) CONSTRUCTION INC. 7373
GILFORDSON INVESTMENTS INC. 7373
GILON IMPORT LTD. 7373
GIRARD MACHINE WORKS INC. 7373
GIROUX AUTOMOBILE LTEE 7373
GIROUX (R.) CONSTRUCTION INC. 7373
GLASCO LTD. 7373
GLOBAL DETECTOR INC. 7373
GLOBUS TOURS INC. 7373
GODBOUT (ROMEO) INC. 7373
GRAY AUDOGRAPH CANADA LTD. 7373
GREENFIELD (HENRI) INVESTMENTS LTD. 7373
GRIMUALDI'S LTD. 7373
GUILLEMETTE (J.D.) & FILS LIMITEE 7373
GULFS TREAM LEASING LTD. 7373
HAGAN (DICK) GARAGE LTD. (*Erratum*) 7436
HALFEL INVESTMENT CORPORATION 7373
HAMEL ASPHALT CONSTRUCTION LTD. 7373
HAMEL ASPHALTE CONSTRUCTION LTEE 7373
HAMELIN (BERTHOLD) INC. 7374
HANNON INDUSTRIES LIMITED 7374
HARDY TIRE SERVICE LTD. 7374
HARVEY INDUSTRIES INC. (THE) 7375
HARVINE INTERNATIONAL (1964) LTD. 7374

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

HAUTERIVE AUTOMOBILES INC. 7374
HEAVY EQUIPMENT REBUILDERS LTD. 7374
HEBERT FUEL OIL LTD. 7374
HERBAR COMPANY LTD. 7374
HI-CRAFT GARMENT INC. 7374
HI-FI LAMP & SHADE MFG. CO. LTD. 7374
HILLSIDE CONSTRUCTION COMPANY 7374
HOME ART KNITTING LTD. 7377
HOTEL LA TRAVERSE INC. 7374
HOTEL LEASEHOLDS LIMITED 7374
HOTELLERIES MODERNES INCORPOREES (LES) 7374
HOULE ASSURANCE AGENCIES INC. 7362
HOUSE OF TARCH INC. (THE) 7374
HUARD (E.) INC. 7374
HUDSON PLANNED HOMES LIMITED 7374
IDEAL OIL BURNER SERVICE INC. 7383
IMAGERIE EXCLUSIVE INC. (L') 7374
IMMEUBLES DE RIVIERE DES PRAIRIES INC. (LES) 7374
IMMEUBLES DU PARC LTEE (LES) 7374
IMMEUBLES LINFORT LIMITEE (LES) 7374
IMMEUBLES SCIENTIFIC REALTIES CO. LTD. (LES) 7375
IMPRESSIONS BOTEX INC. (LES) 7375
IMPRIMERIE DU PALAIS INC. 7375
INDEPENDENT POULTRY FARMS LTD. 7375
INDUSTRIAL METALS INC. 7378
INDUSTRIES ATLANTIQUES LTEE (LES) 7375
INDUSTRIES BOULANAULT INC. (LES) 7000
INDUSTRIES HARVEY INC. 7000
INDUSTRIES PLAYCAT (1972) INC. 7000
INDUSTRIES SAINT-JOVITE LTEE 7000
INTERNATIONAL VAC DISTRIBUTOR INC. 7000
INTER-QUEBEC ALUMINUM INC. 7000
ITALIAN AMUSEMENTS LTD. 7000
JABCO CO. INC. 7367
JAB OIL CO. LTD. 7375
JACOB (JULES) INC. 7272
JOLIETTE NURSERIES INC. 7375
JUPITER GLASS & METAL COMPANY LIMITED 7375
KAROLIZER HEATING EQUIPMENT, LIMITED 7375
KAUF-MIN FASHIONS INC. 7375
KERT (ISAAC) (*Erratum*) 7436
KING'S TRANSFER LIMITED 7375
KIRMER INVESTMENT CO. 7375
KOELER UPHOLSTERING CO. LTD. 7376
KORRY TOGS INC. 7376
KUTE KIDDY CHILDREN'S WEAR LTD. 7376
L.F. CONTROL (1970) LTD. (*Erratum*) 7000
LA COMBE PLAZA INC. 7376
LABERGE & BELLEMARE INC. 7376
LABONTE (P.) & FILS CIE LTEE 7376
LACOLLE PETROLEUM INC. 7376
LADO CONSTRUCTION INC. 7376
LALONDE MOTOR SALES ROUYN NORANDA LTD. 7376
LANDMONT CORPORATION 7376
LANDRIAULT FURNITURE (HULL) LIMITEE 7376
LAPE CONSTRUCTION LIMITED 7376

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

LAPE CONSTRUCTION LIMITEE 7376
LAPERRIERE REALTIES INC. 7376
LAPOINTE MARINE INC. 7376
LAPRAIRIE BASIN COMPANY LTD. (THE) 7368
LAREESA DISCOUNT STORES INC. 7376
LAURENTIAN READY MIX INC. 7376
LAURENTIAN SYNDICATE INCORPORATED 7384
LAVOIE (FELIX) LIMITEE 7376
LEBEAULT AUTOMOBILE LIMITED 7376
LEBEAULT AUTOMOBILE LIMITEE 7376
LEBON & RIVARD INC. (*Erratum*) 7436
LECLERC & LEBLANC AUTO LTEE 7376
LEEJAY IMPORTING CORP. 7376
LEPAGE, (PAUL-O.) LIMITEE 7376
LEPINE & RIVARD LTEE 7377
LEROUX ET LEROUX INC. 7377
LESLAU TRADING INC. 7377
L'HEUREUX & FILS INC. 7377
LIGHTNING SERVICE ECLAIR INC. 7377
LILI'S FURNITURE SALON LTD. 7383
LINFORT REAL ESTATE LIMITED 7374
LIPPINCOTT & MARGULIES, LTD. 7377
LISKA CO. INC. 7000
LITTLE EASTERN RESTAURANT LTD. (THE) 7377
LOCATIONS LAGUE LTEE (LES) 7377
LUBA HATS INC. 7377
MADELEINE LINGERIE INC. 7377
MAGIC CREAMERY PRODUCTS LIMITED 7377
MAISON ARTISTIQUE DU TRICOT LTEE 7377
MAISON MONT-ROYAL LTEE 7377
MAITLAND ESPRESSO COFFEE & PASTRY LTD. 7377
MANOIRS DE LA MONTAGNE INC. (LES) 7377
MANUFACTURED CONSTRUCTION COMPONENTS LTD. 7377
MAR (JAN) FURNITURE INC. 7377
MARBRE DE BEAUCE INC. 7377
MARCHE GEORGE RICHARD LTEE 7377
MARCHE ST-DOMINIQUE INC. 7378
MARDI GRAS DISTRIBUTING CORPORATION 7378
MARTIN STATION LTD. 7378
MASSIE LAKE INVESTMENT CORPORATION 7378
MATERIAUX DE LA COTE NORD INC. (LES) 7378
MATTAWIN LUMBER & EXCAVATION INC. 7378
MAY (EDDY) CHILDREN'S WEAR LTD. 7378
MELET CONSTRUCTION LTD. 7378
MENDI INVESTMENT CORPORATION 7378
MERCANTILE WAREHOUSING CO. LTD. 7378
MERCIER (A.) COMPANY LTD. 7378
METAUX INDUSTRIELS INC. 7378
MEUBLES DE GASPE, COMPAGNIE LIMITEE (LES) 7378
MEXICAN POTATO CHIPS INC. 7378
MICHELINE SPORTSWEAR INC. 7378
MIGUEL FURNITURE INC. 7378
MILANO FASHIONS INC. 7378
MILROT & CO. LTD. 7378
MONDIAL ELECTRIC LTD. 7378

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

MONTCALM FURNITURE INC. 7362
MONTREAL BRANCH LEASEHOLDS LIMITED 7378
MONTREAL CENTER SUPPLY LIMITED 7379
MONTREAL CHROME CO. LTD. 7368
MONUMENT ST-JEAN LTEE 7379
MOREL & FRERE INC. 7379
MOUNT-ROYAL SHOW ROOM INC. 7379
MUSICORAMA INC. 7379
NANCY INVESTMENT CORP. 7379
NAPOLEON GARAGE LTD. 7379
NATIONAL NOVELTY LTD. 7379
NEMEC CONSTRUCTION CORP. 7379
NETTOYEURS DE RUES S.C.I. INC. 7379
NONO INC. (LE) 7379
NORCAN SALES LIMITED 7379
NORDICA INC. 7379
NORGATE SHOPPING CENTRE LTD. 7366
NOROIT PAVING LTD. 7380
NORTH SHORE MATERIALS INC. 7378
NORTHERN CANADIAN BOTTLERS INC. 7379
NYLON & TEXTILE SERVICE LTD. 7379
OAKDALE REALTY CO. 7379
OLD CITY TELEVISION LIMITEE 7379
OMEGA PLASTIC LTEE 7379
OURANOS INC. 7379
P & G AMUSEMENTS INC. 7379
PALERMO CONSTRUCTION LTD. 7379
PALLADINO & FILS INC. 7380
PANDORA DRESS INC. 7380
PANORAMA LIGHTING INC. 7380
PAPOWE COMPAGNIE 7380
PAQUETTE LAUNDRY LTD. 7365
PARADIS INC. 7380
PARAMOUNT SPORTING GOODS INC. 7380
PARIS BEAUTY SALON INC. 7380
PARK SECURITIES LTD. 7380
PAVAGE NOROIT LTEE 7380
PELLETIER (A. & L.) LIMITEE 7380
PEPINIERES JOLIETTE INC. (LES) 7380
PERRAULT & NADEAU INC. 7380
PERSELCO REALTIES INC. 7380
PETRELAB INC. 7380
PETROLES GASPESIENS LTEE (LES) 7380
PISTE DRUMMOND RACEWAY LIMITEE 7380
PLAYCAT INDUSTRIES (1972) INC. 7375
PLAZA KIDDIES SHOPPE INC. 7380
PLAZA QUICK WASH LIMITED 7380
PLOMBERIE CARDINAL INCORPOREE (LA) 7380
PLOMBERIE L'ABORD-A-PLOUFFE LTEE 7380
PRINCE CONSTRUCTION CO. LTD. 7380
PRODUCTIONS ALBANI INC. (LES) 7381
PRODUCTIONS GUY LATRAVERSE INC. (LES) 7381
PRODUCTIONS LITTERAIRES ET ARTISTIQUES BRIE LIMITEE (LES) 7381
PRODUCTIONS MUSIC-HALL INC. (LES) 7381
PRODUITS DUNHAM LTEE 7381
PROGRESS SERVICE & SUPPLY CO. LTD. 7381

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

PROMOTIONS BEL-VUE INC. 7381
PROMOTIONS SPORTIVES DU QUEBEC INC. (LES) 7381
PRUDENT REALTY HOLDINGS INC. 7381
QUEBEC CUT STONE CO. LTD. 7367
QUEBEC OFFICE SUPPLY COMPANY LIMITED 7381
QUEBEC SPORTS PROMOTIONS INC. 7381
QUEBEC VENDING INC. 7381
QUEBEC WARRANTY SALES INC. 7381
QUEBEC-MEXICAN LEASEHOLDS LTD. 7381
QUERBES REALTIES INC. 7381
QUINCAILLERIE DE LA PLAZA INC. 7381
RACINE (C.D.) LTD., LTEE 7381
RADIO TEMISCOUATA LIMITEE 7381
RAINBOW FASHION NOVELTIES INC. 7381
RAMESAY INC. 7381
REALM HOLDINGS INC. 7381
RECUPERATION GENERALE DE METAUX LTEE 7382
REDI-HEAT ELECTRIC COMPANY 7382
REGAL TICKET CORPORATION 7382
REGENCY LAND AND HOUSING LTD. 7382
RENE-PAUL PACKING LIMITED 7383
RESTAURANT BELL INC. 7382
RESTAURANT L'ARLESIENNE INC. (LE) 7382
RIBO CO. LTD. 7382
RICHARDS ALUMINUM PRODUCTS (QUEBEC) LIMITED 7382
RICHELIEU CLASSHEAT & SUPPLIES INC. 7382
RIDEAU SPORTSWEAR INC. 7382
RIMOUSKI OXIGENE INC. 7382
ROMEO ROBITAILLE INC. 7382
ROBJOHN INCORPORATED 7382
RODGERS-BEAUMONT LTD. 7382
ROLAY CONSTRUCTION INC. 7382
RONNIE'S PAINT STORE INC. 7382
ROSA (ROMEO) INCORPORE 7382
ROSEMONT STAINLESS STEEL CIE LTEE 7382
ROTISSERIE LAFORTE BAR-B-Q INC. 7382
S.C.I. STREETS CLEANERS INC. 7379
S.V.P. MEUBLES LTEE 7382
SAAB MFG. CO. 7382
SABOURIN ELECTRICAL SUPPLY LIMITED 7362
SAFARI CONSTRUCTION CO. LTD. 7367
SAGUENAY NEUTRAL SULPHITE CORPORATION 7383
SAINTE-AGATHE PAYSAGISTES, LIMITEE 7383
ST. BASILE CONSTRUCTION INC. 7383
ST. CHARLES HEIGHTS DEVELOPMENT CO. 7383
ST-JEAN MONUMENT LTD. 7379
ST. MARTIN HOUSING DEVELOPMENT INC. 7383
ST-ONGE (JOS. EUG.) CONSTRUCTION LTEE 7383
STE-THERESE ASPHALTE INC. 7383
SALAISON JARRY INC. 7383
SALAISON RENE-PAUL LIMITEE 7383
SALON DE MEUBLES LILI LTEE 7383
SAMRO INVESTMENTS INC. 7383
SAMSON CONSTRUCTION INC. 7383
SCHULZ (S.) INC. 7383
SCRIPT-BUREAU INC. 7383

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

SEIGNEURIAL FILM CORPORATION 7383
SEPT-ILES AMUSEMENT INC. 7383
SEPT-ILES ELECTRIC, HEATING & PLUMBING INC. 7383
SERVICE DE BRULEURS A L'HUILE IDEAL INC. 7383
SERVICE DE PULVERISATION DE QUEBEC LTEE 7383
SERVICE D'INCINERATION DE LA RIVE SUD LTEE (LE) 7384
SHERBROOKE POLE-LINE CO. LTD. 7368
SHOW-MART PRINTING INC. 7375
SIMAC INC. 7384
SIMARD (PAUL) & CIE LTEE 7384
SKY-DEL SALES INC. 7384
SOFIDIM INC. 7384
SOUDURE ATOMIC WELDING COMPANY LIMITED 7384
SOUTH SHORE TANK CO. LTD. 7384
SPENARD (JACQUES) LTEE 7384
SPRINGVALE CONSTRUCTION CO. LTD. 7384
STARLETT COMPANY LTD. 7384
STERLING CHILDREN'S HATS INC. 7384
STOCK & MICHON ENGRAVING LTD. 7384
STUDIO RIVE SUD LIMITEE 7384
SUPERIOR TRUCK EQUIPMENT, LTD. 7384
SYNDICAT LAURENTIEN INCORPORE 7384
TEEN MODES INC. 7384
TEXAS TRADING LTD. 7384
TEXBERN OF CANADA (1962) INC. 7384
THETFORD QUARRIES LIMITED 7366
THEVENOT LIMITED 7384
350 LEMOYNE STREET BUILDING CORP. 7384
TOM'S AUTO PARTS INC. 7384
TOWN CLOAK & SUIT COMPANY LD. 7384
TRANS-CANADA FILM DISTRIBUTORS CORP. 7384
TRANSPORTS LAC SAINT-JEAN, LTEE (LES) 7384
TRANS-WORLD BROADCASTING COMPANY 7384
TREMBLAY (EDGAR) MEUBLES INC. 7384
TREMBLAY SPECIALITE DE TUILES ET PRELARTS LTEE 7384
TREND AGENCIES LIMITED 7384
TRIAU LTEE 7384
TRIO LEASING CORP. 7384
TROIS-RIVIERES ELECTRONIQUES LTD. 7385
TROIS-RIVIERES ELECTRONIQUES LTEE 7385
TRUESOUND CORP. 7385
TURCOT & LEFORD LTEE — LTD. 7385
TURKEY FARM LIMITED 7385
TWENTY-TWO EIGHTY-FIVE DESJARDINS INC. 7385
ULBANUM CORPORATION 7385
UNION UPHOLSTERING COMPANY 7385
UNIVERSA ASSURANCE BUREAU INCORPORATED 7365
UTILEX INC. 7385
UTILITES DOMESTIC UTILITIES INC. (LES) 7385
VAL-BARRETTE CONSTRUCTION LIMITEE 7385
VALLERAND AUTO LTEE 7386
VALMA INC. 7386
VALRIVE CONSTRUCTION LTEE 7386
VICTORIA RUG COMPANY LTD. 7386
VILLERAY ROOF & METAL WORK LIMITED 7386
VIMONT AUTOMOBILE LTD. 7386

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

VIMONT AUTOMOBILE LTEE 7386
VINCENT BRICK-STONE COMPANY INC. 7386
VINCENT TRANSPORT LTEE 7386
VINETTE BUILDING CORPORATION 7386
VINETTE CONSTRUCTION LIMITEE 7386
VITO LTEE 7386
WALTER INVESTMENT CORP. 7386
WARNER (C.C.) TRANSPORT LTD. 7386
WASWANIPI LUMBER COMPANY LIMITED 7386
WAVELL GROCETERIA INC. 7386
WEBB & KNAPP CONSTRUCTION (CANADA) LIMITED 7386
WESTMOUNT SALES INC. 7386
WILRO INCORPORE 7386
WILSEY CONSTRUCTION LIMITEE 7386
WINMIL CONSTRUCTION CO. LTD. 7386
WISE (PENNY) SPORTSWEAR INC. 7386
WOOLSHIRE INVESTMENTS CO. LTD. 7387
WRIGHTVILLE THEATRES LIMITED 7387
ZANEK CORP. 7387

SOUMISSIONS

LA GRANDES-BERGERONNES, VILLAGE 7405
LA NEIGETTE, COMMISSION SCOLAIRE 7407
MANOIRS, LA COMMISSION SCOLAIRE 7405
NOTRE-DAME, CORPORATION MUNICIPALE 7407
SAINT-HUBERT, VILLE 7409

VENTES

PAR SHERIFS

BEAUCE

ROBITAILLE (L.A.) AUTO INC. *vs* BLAIS 7410

MINGAN

PELLETIER *vs* SIROIS 7411

MONTREAL

BANK CANADIAN NATIONAL *v.* PARTHIMOS 7411
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *vs* PARTHIMOS 7411
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE *vs* CRUTE 7412
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE *vs* MAYERS 7413
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) *vs* SQUIRES 7413
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) *vs* REFRAKUS INVESTMENT LTD. ET *AL* 7414
BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) *vs* DE BRUYCKER 7415
BRABANDER (ROBERT) *vs* STELLWAAG ET *AL* 7416
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE *v.* CRUTE 7412
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE *v.* MAYERS 7413
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK *v.* SQUIRES 7413
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK *v.* REFRAKUS INVESTMENT LTD. ET *AL* 7414
ROYAL BANK OF CANADA (THE) *v.* DE BRUYCKER 7415
S. K. S. LTD. *vs* SOUBIRAN ET *AL* 7416
TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED *vs* HAMEL 7419

QUEBEC

QUEBEC, VILLE-CITY *vs* BEAULIEU 7420
VEZINA (LOUIS-PHILIPPE) *vs* POULIN 7420

RICHELIEU

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT *vs* BOUCHER ET *AL* 7421
FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK *v.* BOUCHER ET *AL* 7421

SAINT-FRANÇOIS

COURCHESNE (JEAN) LTEE *vs* THOM 7422
FIDUCIE DU QUEBEC *vs* BELANGER 7422
FRAIS FUNERAIRES ET AMBULANCES ANTONIO BOISVERT & FILS LTEE (LES) *vs* MAURICE . 7424

TERREBONNE

BANK OF MONTREAL *v.* MACGUIRE ET *AL* 7425
BANQUE DE MONTREAL *vs* MACGUIRE ET *AL* 7425

TAXES

ANJOU, VILLE 7427
COTE-SAINT-LUC, CITE-CITY 7435

SOMMAIRE

AVIS DIVERS 7387

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT 7389

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 7390

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 7192

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 7349-7393-7436

COMPAGNIES ETRANGERES 7395

DEMANDE A LA LEGISLATURE 7395

MINISTERES 7395

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUEBEC 7397

REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE 7398

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 7362

SOUMISSIONS 7405

VENTES:

PAR SHERIFS 7410

POUR TAXES 7427

nouveautés

Dans la collection:
Les cahiers du Patrimoine
Min. Affaires culturelles

Beauport, de la côte à l'arrière-pays
par Michel Dufresne

Une rare iconographie, rassemblée pour ce volume, retrace les origines urbaines de Beauport, un des plus anciens établissements en Nouvelle France, sur la rive du Saint-Laurent.

1977. 80 p., broché
EOQ 2988 **$ 3.50**

Calixa-Lavallée
Préface de M. Cauchon et M. Junius

Situé près de Sorel, ce village, connu autrefois sous le nom de Sainte-Théodosie, contient encore de nombreux édifices en bois pour la plupart. Les photographies de ceux-ci, groupées dans ce volume, forment un intéressant répertoire d'architecture traditionnelle.

1977. 165 p., broché
EOQ 2987 **$ 4.00**

Fred C. Würtele, photographe
par Fernand Caron

Entre 1890 et 1910, Fred C. Wurtele photographia Québec et les environs. Près de 600 scènes urbaines, pastorales et domestiques forment cette collection d'un grand intérêt pour les historiens et les sociologues.

1977. 276 p., broché
EOQ 2989 **$ 4.00**

Préhistoire de la région de la Moisie
par Daniel Chevrier

Six mille ans de préhistoire à l'est de Sept-Iles, dans la région de la rivière Moisie. Des recherches archéologiques qui repoussent de plusieurs siècles notre connaissance du territoire.

1977. 376 p., ill., broché
EOQ 2985 **$ 5.00**

Vieux-Sillery
par André Bernier

L'auteur explique le développement du bas et du haut Sillery à travers de nombreuses photographies anciennes et récentes de cette région qui fut à l'origine un grand centre de commerce du bois.

1977. 176 p., broché
EOQ 2986 **$ 4.00**

Dans la collection:
Civilisation du Québec

Chroniques de chasse d'un montagnais de Mingan:
Michel Mestokosho
Éditées par Serge Bouchard

Un vieux montagnais raconte la vie quotidienne de sa société durant la première moitié du XXe siècle, alors que les familles montagnaises occupaient tout l'intérieur de la péninsule du Québec-Labrador. Un témoignage original et remarquablement riche.

1977. 132 p., ill., broché
EOQ 3004 **$ 1.50**

Disciple de Saint-Crépin:
René Simard, artisan cordonnier
par Yvan Chouinard

Les souvenirs d'un octogénaire de Grandes-Bergeronnes, artisan cordonnier qui pendant plus d'un demi-siècle a fabriqué et réparé des souliers à la main. Connaissant à fond son métier de cordonnier, le narrateur témoigne de la grandeur des petits métiers.

1977. 144 p., ill., bibl., broché
EOQ 2983 **$ 1.50**

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Bibliothèque Nationale GOG-12
Dépôt Légal
1700, St-Denis
Montréal 129, P.Q. H2X 3K6

Bibliographie et documentation, 5

Index des lois à caractère privé du Québec 1867-1975

Bibliothèque de la législature
Assemblée nationale
Québec 1976

Instrument de recherche de grande valeur, cet index est constitué de deux parties: la première donne les lois par ordre alphabétique, la seconde est thématique, c'est-à-dire qu'on y fait la nomenclature de certains groupements et, dans les cas où il y avait plusieurs lois de même type, de les réunir afin de permettre à celui qui consulte de savoir rapidement tout ce qui a été adopté dans un même domaine.

EOQ 2976
217 pages, broché. **$6.00**

Commandes postales

Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Editeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
REÇU LE
15 AOUT 1977